LES PREMIÈRES LETTRES

DE

BALZAC

Il a été tiré de cet ouvrage cent exemplaires sur papier Van Gelder.

Tous ces exemplaires sont numérotés et parafés par le Secrétaire général de la Société.

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

LES PREMIÈRES LETTRES DE GUEZ DE BALZAC

1618-1627

ÉDITION CRITIQUE
PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

H. BIBAS et K.-T. BUTLER

TOME I



PARIS
LIBRAIRIE E. DROZ
25, RUE DE TOURNON, 25

1933

INTRODUCTION

> Les beaux mots ont une forme, un son, une couleur et une transparence qui en font le lieu convenable où il faut placer les belles pensées pour les rendre visibles aux hommes. Ainsi leur existence est un grand bien, et leur multitude un trésor. Or Balzac en est plein.....
>
> JOUBERT.

I

LE BALZAC DES PREMIÈRES LETTRES

Les premières *Lettres* de Guez de Balzac ont fait date dans l'histoire littéraire. Leur succès a été infiniment plus vif que celui des autres ouvrages de leur auteur, demeuré toujours un « épistolier ». Même comme épistolier, il ne connut plus jamais un triomphe aussi éclatant. « La régularité de ses dernières lettres, » affirme Sorel, « ne leur a jamais donné tant de cours qu'aux premières, qui avec toutes leurs figures extraordinaires ont été imprimées quantité de fois, et il y a tel volume des dernières, que possible on n'aurait jamais pensé à r'imprimer, sans le dessein que les Libraires ont pris de faire un Corps de toutes les Œuvres de ce fameux Auteur [1] ». « Il a eu tort, » déclare Tallemant, « d'avoir eu pour ses ennemys la complaisance de n'escrire plus de la mesme sorte. »

Ces premières *Lettres* forment aujourd'hui la partie la plus ignorée d'une œuvre étrangement ignorée. Tout récemment Balzac ayant reçu dans sa ville natale l'hommage d'un buste et de plusieurs discours académiques, le *Temps* a pu écrire : « On sait, une fois pour toutes, qu'il a contribué à fixer la prose française, que cela constitue une opération mémorable, et qu'il est superflu et peut-être impossible de contester ce qui est définiti-

1. Charles Sorel, *Bibliothèque françoise*, éd. 1664, p. 119.

vement acquis. Mais le relire, il ne saurait en être question, et on ne s'en avise plus guère, cela va de soi. Guez de Balzac a donc, devant les siècles, une situation à l'abri de toutes les atteintes... [1]. »

Donc aujourd'hui comme en 1626, l'*unico eloquente* peut soupirer : « On a beau dire du bien de moy au lieu où vous estes, on ne m'en fait pas pour cela. C'est donner de l'encens à un mort et jetter des fleurs sur sa sepulture, mais ce n'est pas le resusciter... et je suis asseuré de la constance de mon malheur, quelque changement qui se face dans le monde. » (Lettre du 20 janvier, à Vaugelas.)

Pourquoi ne saurait-il être question de relire Balzac? Une raison apparaît évidente : son inaccessibilité. Point d'édition moderne. Il faut aller le chercher dans les grandes bibliothèques. Les lettrés mêmes qui citent un passage de ses œuvres le tirent le plus souvent de l'in-folio de 1665 [2], et cette édition, quoique la plus commode à consulter, est la moins intéressante de toutes celles du XVIIe siècle, la plus tronquée, la plus défigurée, surtout pour les premières *Lettres* (Livres I-IV). Le texte adopté par Conrart se présente semé d'astérisques, haché de coupures, ponctué de dates fréquemment douteuses ou fausses, apposées comme au hasard. Les premières éditions, il faut le dire, ne le cèdent en rien à l'in-folio quant au chassé-croisé des événements [3], et contiennent elles aussi bon nombre d' « étoiles » et d'initiales discrètes. Au début d'ailleurs cela n'avait pas autant d'inconvénients. Les 6e et 7e éditions ayant omis d'indiquer les noms des destinataires : « Faudroit avoir été né et nourri au païs des Toupinambous », écrivait Goulu, « pour ne deviner pas à qui toutes ces lettres sont adressées » [4]. Le latin, qui envahit les

1. *Le Temps*, 31 mai 1931.

2. Quelquefois de l'éd. Moreau, 1854. Depuis longtemps épuisée, cette édition n'est qu'un choix fait parmi les Œuvres et n'accorde aux *Lettres* que la place la plus exiguë. Le texte est d'ailleurs celui de 1665.

3. Aucune édition ne range les lettres par ordre chronologique. A partir de l'édition de 1627 les lettres des quatre premiers livres sont classées par correspondants, ou à peu près.

4. *Lettres de Phyllarque à Ariste*, seconde partie, 1628, p. 85.

nouvelles Lettres après 1630, gêna bien davantage toute une catégorie de lecteurs. Une brochure hostile de 1636 nous renseigne là-dessus : « Ma belle-fille est ravie d'avoir ces deux derniers [livres de Balzac], et moy aussi de ce qu'elle m'en a déchargé ; elle ne les trouve pas si beaux que le premier, intitulé les œuvres, parce qu'il y a des allegations latines qu'elle n'entend pas [1]. »

Si l'on rétablit, tant bien que mal, l'ordre chronologique, et que l'on ne s'en tienne point à un texte assagi, on discerne une physionomie plus romantique qu'on ne l'attendrait d'un « ouvrier du classicisme », fort différente aussi de celle que le même homme s'est composée par la suite, lorsqu'il est devenu l'ermite de la Charente. A travers une série de poses facilement contradictoires, on entrevoit tantôt l'amoureux de la nature, heureux seulement dans ses allées et près de son canal, tantôt l'homme qui a subi l'attraction des grandes cités. Indépendant comme le sera Rousseau — à qui souvent il fait penser —, les jarretières et les aiguillettes même lui pèsent. Il évolue pourtant en satellite autour du cardinal de la Valette. Polémiste fougueux, tant soit peu « arriviste », il affiche tout d'un coup une indifférence entière à l'égard des affaires publiques. Libertin ou demi-libertin, il s'offre volontiers le luxe d'une contrition bien-disante. Catholique intransigeant, il s'accommode sans grand émoi de croyances huguenotes chez ses amis, et chez ses amies. Dilettante enfin de l'orthodoxie, comme plus tard de l'érudition, il compte parmi ses poses favorites celle de l'honnête homme, placé par son urbanité, par son sentiment exquis du mérite, au-dessus de la mêlée et des partis.

Il est malaisé de savoir quand il est sincère. Ses confessions même sont sophistiquées ; dès l'édition de 1624, rien de spontané, et dans celles qui lui succèdent, c'est en un langage sans cesse remanié qu'il fait les honneurs de son Moi, au cours de sa

1. *Lettre écrite à un des amis de Monsieur de Balzac, par un homme de condition retiré à la campagne*, 1636. C'est le pamphlet, attribué par Chapelain à un « vieillard feuillant », que n'avait pas trouvé Tamizey de Larroque. (Cf. son édition des *Lettres de Chapelain*, 1880, t. I, p. 127.)

chronique politique et mondaine, à des correspondants, membres, alliés ou serviteurs, pour la plupart, de la maison d'Epernon. Les hommes de lettres viennent plus tard, et avec ceux-ci, plus crûment qu'avec les autres, son discours sent le libertinage. Il en est bien un peu dans son âme entiché ; prudemment brouillé avec Théophile, il n'en goûte pas moins le commerce de gens tels que Faret, Boisrobert, Colletet, Saint-Amant, Payen-Deslandes. Quelle différence de ton entre ses lettres d'alors à Malherbe, à Racan, à Vaugelas, et celles qu'il adressera, après s'être rangé, à Chapelain ou à Conrart !

En dehors des *Lettres*, ce que l'on sait de la jeunesse de Balzac se ramène à très peu de chose. Bayle et Joly [1] en ont fourni le principal ; Eusèbe Castaigne, en 1846, a publié plusieurs documents de première importance [2], qu'ont utilisés des critiques venus après lui, à commencer par Sainte-Beuve. Tallemant consacre à Balzac une Historiette, d'ailleurs peu bienveillante et qui n'est pas exempte d'erreurs. Au XXe siècle M. Ritter [3], M. Cohen [4] et M. Guillaumie [5] ont apporté quelques nouvelles contributions à l'étude de cette question. Perte bien fâcheuse que celle de la *Vie* écrite par Claude Girard, un des intimes de Balzac dès son enfance — manuscrit égaré ou détruit après sa mort, en 1663, avec tous les papiers que Balzac lui avait légués [6].

Nous espérons donner bientôt un récit plus circonstancié de la vie de Balzac, nous ne ferons donc ici que rappeler les principaux points de repère indiqués par divers chercheurs, avec quelques précisions supplémentaires, sans dépasser la date de 1630.

La famille Guez était originaire de Beaucaire. Guillaume Guez, père de l'écrivain, après avoir servi Roger de Bellegarde,

1. *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Paris, 1752.
2. *Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1846. M. Castaigne y donne aussi la généalogie de la famille Guez.
3. *Balzaç et Théophile*, R. H. L., 1902.
4. *Écrivains Français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Paris, 1920.
5. *J.-L. de Balzac et la Prose française*, Paris, 1927. Première Partie.
6. *Lettres de Chapelain*, éd. Tamizey de Larroque, t. II, pp. 311 et 456-457.

s'était attaché au beau-frère de celui-ci, le fameux duc d'Epernon, dont il devint le principal secrétaire. Ce fut lui qui négocia la réconciliation du duc avec Henri IV. Quelques années après son mariage, en 1588, avec Marie de Nesmond, d'une des premières familles d'Angoulême, Guez retiré s'établit à Balzac, terre située à une lieue de la ville, dans le gouvernement donc de son ancien maître. Le duc fut parrain de l'aîné de ses fils, qui porta ses propres prénoms de Jean-Louis. La date de la naissance est encore contestée : d'après divers passages des œuvres de Balzac lui-même, on pourrait la placer en 1595, ou 1596, ou 1597, ou 1598, ou 1599, ou même 1601. Mais la découverte faite par Castaigne de l'acte de baptême — du 1er juin 1597 — élimine au moins les trois dernières dates. M. Cohen persiste à croire celle de 1595 la plus probable ; c'est aussi celle qu'accepte Avenel écrivant en 1856 après la découverte de Castaigne[1]. Sans entamer ici une discussion qui nous entraînerait trop loin, nous nous déclarerons en faveur de la date de 1597, et s'il fallait y renoncer, nous adopterions la fin de 1596.

Jean-Louis fit ses études, d'abord, sans doute, au collège d'Angoulême, puis au collège de Puygarreau à Poitiers[2], où il eut pour maître François Garasse ; enfin au collège de la Marche à Paris[3]. Le voyage qu'il fit ensuite en Hollande, avec Théophile, protégé du fils aîné d'Epernon, le duc de Candale, et ses faits et gestes jusqu'en 1618, demeurent enveloppés d'obscurité. Théophile était probablement à Amsterdam en 1612 ou en 1613[4], et s'il faut en croire le P. Garasse, Balzac y était avec lui. E. Ritter a découvert sur l'*Album Studiosorum* de l'Université de Leyde[5], les noms de Balzac et de Théophile inscrits le 8 mai 1615. Mais dès juillet 1615 on retrouve Théophile à Paris[6], il y est encore en mai 1616, et en décembre de la

1. *Lettres et Papiers d'Etat du Card. de Richelieu*, t. IX, pp. 10-11.
2. Joseph Delfour, *Les Jésuites à Poitiers*, 1902.
3. Lettre de Balzac à Costar, citée dans l'*Apologie de M. Costar*, Paris, 1657, p. 233.
4. G. Cohen, *ouvr. cité*.
5. Ritter, *loc. cit.*
6. F. Lachèvre, *Le Libertinage devant le Parlement de Paris : Le Procès de Théophile*, t. I, p. 12 et *passim*.

même année. Balzac non plus n'a pas dû s'attarder à l'étranger. Quoi qu'il faille penser de la fameuse affaire avec « le gendre du docteur Baudius », que Théophile lui reprocha si durement plus tard [1], elle ne pouvait lui laisser que des souvenirs désagréables. Avant de revenir, il écrit son *Discours Politique sur l'Estat des Pays Bas*, celui que Heinsius lui joua le méchant tour de publier à Leyde en 1638. Le *Discours* fut-il imprimé en 1612 comme le dit Avenel [2] ? Nous n'avons rien trouvé qui confirmât son assertion. La phrase de Balzac : « je le composay en Hollande, sans dessein de le rendre public par l'impression » [3]... laisse subsister un doute. Les *Harangues panégyriques au Roy sur l'ouverture de ses Estats, et à la Reyne sur l'heureux succes de sa Regence* parurent en 1615 avec privilège du 3 décembre 1614.

En 1618, Balzac est « au duc d'Epernon » et près de lui à Metz. (C'est là qu'il fait la connaissance de Coëffeteau et peut-être de Rucellai.) Rien ne prouve qu'il ait eu la qualité de secrétaire. Après la querelle Epernon-Du Vair (Pâques 1618), il publie une longue lettre anonyme, fort violente, contre le garde des Sceaux [4]. En janvier 1619, il accompagne le duc et son troisième fils, l'archevêque de Toulouse, lorsque ceux-ci font évader la Reine-Mère du château de Blois et la conduisent à Angoulême. Pendant les négociations qui s'ensuivent (mars-avril), la Reine occupe la maison de Guillaume Guez à Angoulême [5] ; elle y demeurera jusqu'à son départ, le 29 août. Si Balzac dit vrai, d'Epernon veut le faire nommer secrétaire des commandements de Marie de Médicis, et c'est lui qui refuse, ne pouvant s'astreindre à un travail régulier. Le 21 juillet, Marie tient sur les fonts la nièce de Balzac, fille de sa sœur Anne de Campagno, le duc d'Epernon étant parrain [6]. Partant pour Tours, elle donnera à Marie Guez « un joyau et relicaire com-

1. *Lettre de Théophile à Balzac*, dans Lachèvre, *op. cit.*, II, pp. 183-184.
2. *Loc. cit.*
3. *Œuvres*, éd. 1665, t. I, p. 759.
4. Cette lettre prendra sa place dans notre tome II.
5. Cf. Castaigne, *op. cit.*
6. P. de Fleury, *Le second séjour de Marie de Médicis à Angoulême. Bull. arch. et hist. de la Charente.*

posé de neuf grands diamants et plusieurs petits, et d'une perle en forme de poire de valeur notable »[1]. Richelieu, Bérulle, le cardinal de la Rochefoucauld sont à Angoulême, ainsi qu'un personnage de bien moindre importance : Boisrobert. Louis XIII y envoie plusieurs seigneurs convier sa mère à revenir à la cour[2]. Durant les mois de juillet et d'août c'est un va-et-vient continuel de gens de condition. Richelieu visite la petite seigneurie de Balzac au moins deux fois[3]. Toutes les espérances semblent permises au jeune écrivain, et plus tard il résume ainsi cette partie de sa vie :

« Des son enfance il a paru dans le Monde, et n'a pas desplu aux Spectateurs. Il s'est approché des Grands, et a esté receu en leur familiarité. Monsieur le Cardinal de la Valette l'aima avec chaleur...

...La presence ou absence de vostre Voisin plaisoient egalement au Cardinal, parce que leurs entretiens de vive voix continuoient par escrit ; Et cecy suffira pour vous faire juger du reste : Les Lettres qu'il recevoit de luy, luy estoient si agreables, qu'il en avoit mis en Proverbe le merite. Il disoit ordinairement, quand il vouloit loüer quelque chose : *Je ne fais pas plus d'estat des Lettres d'un Tel ; Les Lettres d'un Tel ne me sont pas plus cheres que telle ou telle chose.*

Feu Monsieur le Duc d'Espernon, avec lequel il fit le voyage d'Amadis ; je veux dire le voyage de Blois, qui tient plus du Roman que de l'Histoire, le proposa à la Reine Mere du Roy, pour estre Secretaire de ses Commandemens ; et il est certain que s'il eust voulu s'ayder, il pouvoit d'abord remplir cette Place ; Vous sçavez qu'elle estoit vuide par l'absence de Monsieur de Ville-savin, et qu'en ce temps-là Monsieur d'Espernon pouvoit tout aupres de cette Princesse ; Monsieur de Luçon n'estant pas encore revenu du lieu où Monsieur de Luïnes l'avoit relegué.

Ce Monsieur de Luçon avoit veû je ne sçay quoy de vostre Voisin, *qui luy avoit*, disoit-il, *chatoüillé l'esprit*, et qui l'obligea de rechercher son amitié. Ayant apporté d'Avignon un desir passionné de le connoistre, il lui fit une infinité de caresses à

1. Contrat de mariage de François de Guez, seigneur de Roussines, 25 mai 1634. Archives de la Charente.

2. *Mercure françois*, t. VI, 1619, p. 298.

3. Richelieu, *Mémoires*, éd. S. H. F. t. II, pp. 359-360, et Balzac *Lettre à La Motte Aigron*, p. 135.

son arrivée à Angoulesme. Il le traita d'Illustre ; d'Homme rare ; de Personne extraordinaire. Et l'ayant un jour prié à disner, il dit à force gens de qualité qui estoient à table avecque luy, *Voila un homme* (cet homme n'avoit alors que vingt et deux ans) *à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons, et il faudra commencer par une Abbaïe de dix mille livres de rente*[1]. »

De septembre 1619 au printemps de 1620 nous n'avons ni lettres ni documents. En avril Balzac est apparemment à Angoulême. Il fait la cour — cavalièrement — à Clorinde, dont le logis touche le sien. L'affaire durera quelques mois. Aucun renseignement ne nous est parvenu sur cette jeune huguenote, mais sûrement c'est encore à elle que s'adressera des années après la lettre *A Mademoiselle* ***, amie de Mme Desloges : « ... Vous sçavez bien que ne me faisant jamais que du mal, je ne vous fis jamais que des plaintes... Vous m'avez banni de ce Royaume et contraint de fuir vostre tyrannie en pays estrange. ...Je croy, Mademoiselle, vous estre fort obligé de la continence que j'ay apprise aupres de vous...Vos remedes sont amers, mais ils guerissent. Vous m'avez chassé, mais ç'a esté de prison. Et si mes passions se sont refroidies sous la neige de ma teste, je n'ay pas un cheveu blanc qui ne soit une de vos faveurs[2]. »

Ces paroles de 1629 s'accorderaient avec celles de 1621, épilogue provisoire de cette histoire amoureuse : « si elle avait perdu tout ce qu'elle me donna jamais, elle ne le trouveroit pas seulement à dire. »

Balzac tente, en mai 1620, de se rappeler au souvenir de Richelieu, mais dès le mois d'avril, il songe à un voyage à Rome, et craint trop les ressentiments d'un personnage haut placé (Du Vair) pour se risquer à se rendre à la cour. L'exécution, en juillet 1618, des frères Siti, dont l'un n'avait fait que copier un « libelle diffamatoire sur les affaires du temps », avait de quoi alarmer les secrétaires trop éloquents[3]. A La Valette, il déclare

1. *Entretiens de feu Mr de Balzac*, Paris, 1657, pp. 150-153. *Œuvres*, 1665, t. II, pp. 402-403.
2. *Œuvres*, éd. 1665, t. I, pp. 289-290.
3. Cf. *Mercure François*, t. V, p. 268, et *Mémoires de Bassompierre*, éd. S. H. F., t. II, p. 137, note.

n'être plus qu'un spectateur tranquille des jeux de la Fortune. Cela ne l'empêche pas de se tenir au courant des remous de la politique intérieure, quoi qu'il en dise. Une seconde guerre civile s'annonce. Au mois d'août, appelé par Richelieu ou par Louis de La Valette à reprendre sa plume de polémiste, Balzac rédige pour Marie de Médicis un manifeste qui n'est pas utilisé, Richelieu l'ayant jugé trop aigre et trop violent [1]. En automne, il obtient de partir pour Rome en qualité d'agent de La Valette, sinécure qui lui assure à la fois « un maistre et la liberté ». Probablement il accompagne Sébastien Bouthillier, abbé de La Cochère, dépêché par la Reine Mère et par Richelieu pour travailler à la promotion au cardinalat de l'évêque de Luçon. Dans ce cas c'est le 16 septembre qu'il arriverait à Rome [2]. Il y reste environ dix-huit mois, voit finir le pontificat de Paul V et commencer celui de Grégoire XV, se lie d'une amitié étroite avec La Cochère et se fait de nombreuses relations. D'après Goulu et Garasse, il « pretend à l'estat ecclesiastique ». Si cela est, il ne considère évidemment pas qu'une vie édifiante soit le chemin pour y parvenir. Il est fâcheux qu'on n'ait pas plus de détails sur ce séjour à Rome, dont M. Guillaumie, en quelques pages définitives, a fait ressortir l'importance capitale pour l'art et la pensée de Balzac [3]. Et c'est sans doute à cette influence italienne qu'on doit attribuer le choix fait par lui du genre épistolaire, lequel jouissait, depuis Pierre Arétin, d'une vogue immense. Non que ce genre fût inconnu en France, et l'on sait que Montaigne, disciple aussi de l'Italie, y avait songé pour son livre [4]. Mais il suffit de comparer le recueil de Balzac avec ceux qui l'ont précédé pour constater qu'il a versé du vin nouveau dans des outres neuves.

Au printemps — et non, comme on l'a répété jusqu'à présent,

1. Cf. notre article, *Balzac et Marie de Médicis*, R. H. L., janv.-mars 1931.
2. A. Degert, *Le Chapeau du Cardinal de Richelieu*, Rev. Hist., 1915.
3. *Op. cit.*, pp. 66-78.
4. « J'eusse prins plus volontiers cette forme à publier mes verves, si j'eusse eu à qui parler ». *Essais*, I, 39.

en automne, — le 5 avril 1622, il quitte Rome en carrosse [1]. Il rentre en France en fort mauvais état de santé, « plus vieux que son père, et aussi usé qu'un vaisseau qui auroit fait trois fois le voyage des Indes ». Il passe le printemps et l'été en Angoumois, semble-t-il. L'automne suivant il fait une cure d'eaux à Pougues, alors fort en vogue. De 1622 à 1624 il est dans son pays natal, et la première édition des *Lettres*, due à Boisrobert, paraît en 1624, vraisemblablement vers la fin de mai.

Succès extraordinaire : on peut en juger par les témoignages qu'a rassemblés M. Guillaumie [2]. Ajoutons-y celui de Jean de Lannel, peut-être le premier en date :

« J'ay souvent pensé à ce qui seroit necessaire à un homme pour estre parfaitement éloquent, mais je n'ay pû en former en mon esprit un si parfait que celui-ci, en qui je descouvre des trésors que je ne pouvois me figurer. Cela est en vérité cause que j'ay de la peine à croire que ce soit un homme mortel qui nous ait communiqué tant d'écrits immortels, ou bien si c'en est un, je me persuade que quand il sera mort, l'on dira que l'Eloquence Françoise est morte avec luy. Mais je prevoy que ses Oeuvres qui feront eternellement vivre son nom, feront aussi mourir celui de la pluspart de nos escrivains, dont on se souciera desormais aussi peu que de la lumiere des flambeaux pendant la plus grande clarté du jour. Neantmoins nous devons croire d'un autre costé que la mémoire de qui que ce soit dont il publiera les louanges dans ses livres, ne s'esteindra jamais, et que ceux qui aspirent à l'immortalité ont plus grand besoin de sa plume que des statuës de bronze et d'airain qu'on leur pourroit dresser. Enfin, pour vous en parler franchement, j'estime que l'estude des bonnes lettres sera desormais en ce Royaume un travail inutille, et les sciences des tresors mesprisables, si l'on n'en recompense le prix et la valeur à l'endroit de ce divin personnage. Asseurez-vous que ceux qui viendront après nous, diront qu'il est né au plus ingrat siècle qui ait jamais été, et que ç'a été le regne du vice, si sa vertu n'est reconnüe comme l'un des plus grands miracles de nostre aage. Voylà l'estime que je fais de Monsieur de Balzac, qui m'a donné plus de vanité quand il a

1. Cf. Aff. Et. Rome, Corr. 28, f° 18, Lettre de Sébastien Bouthillier à son frère.

2. *Op. cit.*, pp. 79-81.

pris la peine de me venir voir, que je n'en eusse eu, si le plus grand Monarque de la terre me fust venu visiter [1]. »

Car vers la fin de 1624, cédant aux sollicitations de Boisrobert, Balzac s'est rendu à la capitale. Il n'y a plus de danger, Luynes et Du Vair sont morts. Balzac reste à Paris jusqu'au printemps ou à l'été de 1625, est rentré chez lui au mois d'août, repart pour Paris vers le début de 1626, et ne le quitte qu'en 1628.

Aux « Balzaquistes » s'opposent vite plusieurs détracteurs. D'abord avait éclaté la querelle avec Garasse [2], encore insuffisamment étudiée. Le maître et l'élève avaient-ils déjà eu maille à partir ? On le croirait presque. Quoi qu'on en ait dit, Garasse ne s'en prend directement à Balzac, ni dans le *Rabelais Réformé* (1619), ni dans la *Doctrine Curieuse* (1623). A peine si une demi-douzaine de passages l'atteignaient indirectement dans ce volume de 1025 pages. Le nom de Narcisse, dont Goulu affublera définitivement sa victime, n'est appliqué par Garasse qu'aux « beaux Esprits pretendus » atteints de « philautie amoureuse », et ce sont tous les « jeunes veaux » contre lesquels il s'acharne. Garasse, dans sa riposte à la *Lettre à Hydaspe*, semblera croire que Balzac a fait cause commune avec les auteurs du *Parnasse Satyrique* plutôt qu'il n'a paré une attaque personnelle :

« Quant à ce personnage duquel vous m'escrivez (c'est Garasse lui-même)...tous ne sont pas de vostre advis...et lui font l'honneur de croire de luy *ce que vous avez creu toute vostre vie avant qu'il se bandast contre Theophile* [3] ». Est-ce parce qu'il se sentait, dans son âme, un des leurs, que Balzac a publié à la fois en 1624 un double reniement de Théophile, et une attaque d'une violence inouïe contre l'adversaire de Théophile?

Quoi qu'il en soit, une réconciliation a lieu en avril 1625, par

1. *Lettres de Monsieur de Lannel*, Paris, 1625, in-8. Lettre I, *A M. de S. Chamas pour le remercier des Lettres de Balzac.*

2. M. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, a rassemblé les pièces de cette querelle et réconciliation.

3. *Réponse du Sieur Hydaspe au Sieur de Balzac sous le nom de Sacrator, touchant l'Anti-Theophile et ses escrits*, 1624. Réimprimée par M. Lachèvre, *op. cit.*

l'intermédiaire de Le Roy de Gomberville. Puis vient (juillet-septembre) l'affaire Croisilles [1], dont parlent presque toutes les lettres de l'été de 1625. Balzac, à la fois, prétend accabler « Lysandre » par le silence du mépris, et ne pas avoir à se taire sur son compte. Le procédé est simple, il ne l'injurie qu'en s'adressant à des tiers. On s'y laisse prendre, et en 1628 Phygarque écrit à Ménipe que Narcisse « s'est contenté jusques ici d'exercer sur ceux qui lui dénient l'adoration, cette unique et nouvelle sorte de supplice, de les punir par l'impunité, et de demeurer en la gravité du Cygne de la fable envers les Hirondelles [2] ».

Balzac ne répond ni directement ni indirectement à l'amusant persiflage de Sorel dans le *Francion* de 1626 [3]. Hortensius l'a même peut-être fait rire, car plus tard il écrit : « Moy-mesme je ne desapprouvay par cette sorte de jargon, la première fois qu'on la (*sic*) debita, et ne m'opposay pas à la recreation du peuple, bien qu'on le voulust resjouir à mes dépens. Je ne trouvay pas, à dire le vray, que ce fust une invention mal-plaisante » [4].

Mais lorsque l'ouvrage de Frère André de Saint-Denys, la *Conformité de l'Éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps présent et du passé*, qui circulait peut-être depuis 1625, est publié par François Ogier avec son *Apologie pour Monsieur de Balzac* (Paris, 1627), et que les deux alliés se sont mis sur les bras « Phyllarque » et les Feuillants, sans parler de l'extravagant Javerzac, il n'y a plus de dédain qui tienne, et ne pouvant affronter davantage le terrible Goulu, Balzac quitte la place et reprend le chemin de l'Angoumois. Il rédige déjà des fragments de sa défense, mais il ne les fera paraître que des années après [5].

1. Cf. Tamizey de Larroque dans les *Annales du Midi*, 1893, pp. 161-164.
2. *Lettre de Phygarque à Menipe touchant le Narcisse de Phyllarque*, Paris, 1628, in-8.
3. Emile Roy, *La vie et les Œuvres de Charles Sorel*, Paris, 1891, pp. 88-92.
4. *Œuvres*, éd. de 1665, t. II, p. 328.
5. *Relations à Menandre*, parues pour la première fois dans les *Œuvres Diverses*, Paris, 1644, in-4.

Impossible d'aborder ici le récit des orages qui commencèrent en 1627. Loin de s'apaiser avec la mort de Goulu en 1629, ils vont se prolonger par la querelle du *Prince*, les échos en retentiront encore en 1636, et Balzac ne les oubliera jamais. Jusqu'au bout ses ennemis agiteront devant lui le spectre de Goulu. « Faire des Apologies, ce sera je croy, desormais l'exercice ordinaire de sa plume ». Pour une fois Javerzac tombe juste [1]. Des comptes rendus donnés au XVIIe siècle de cette bataille, le plus complet et le plus amusant est celui de la *Bibliothèque Françoise* de Charles Sorel. Au XIXe M. E. Roy a traité le sujet dans sa thèse : *De J.-L. Balzacio contra dom. J. Gulonium disputante*, 1892.

Voici les principaux pamphlets qui, jusqu'au *Prince*, marquèrent les étapes de la querelle des *Lettres* de Balzac.

1627. — François Ogier : *Apologie pour Monsieur de Balzac*, Paris, Claude Morlot, in-4. Achevé d'imprimer, 8 avril. A la fin du volume se trouve imprimée pour la première fois la *Conformité* de Frère André.

Philalèthe à Pimene sur l'Apologie de M. de Balzac, Paris, Targa, in-8. Permission datée du 12 mai.

Goulu : *Lettres de Phyllarque à Ariste*, etc., Paris, Buon, in-8. A la fin du volume un texte de la *Conformité* qui diffère sensiblement de celui donné par Ogier. Privilège du 18 septembre.

1628. — La Motte Aigron : *Reponse à Phyllarque, Premiere Partie*, Aux despens de l'Autheur, in-4. A la fin du volume avec nouvelle pagination : *Préface sur les Œuvres de M. de Balzac.*

Lettre latine de Descartes à un correspondant inconnu imprimée par Baillet, s. l. n. d., dans sa *Vie de Descartes*, t. I, pp. 141-142. Balzac remercie Descartes d'avoir écrit cette lettre, le 30 mars 1628 (v. *Socrate Chrestien*, 1652, p. 479). On en trouve une analyse détaillée dans Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, t. II, p. 5-8. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, II, p. 526, traduit la première partie de cet éloge.

Bergeron : *Philagathon à Chrysante sur les differens de Phyllarque et de Narcisse*, s. l. n. d., in-8.

1. *Discours d'Aristarque à Calidoxe*, Paris, 1628, in-8, p. 201.

Javersac : *Discours d'Aristarque à Nicandre sur le jugement des Esprits de ce temps et sur les fautes de Phyllarque.* Rouen, in-8.

Javersac : *Discours d'Aristarque à Calidoxe sur ce qui s'est passe entre lui et Balzac.* Rouen, in-8 [1].

Goulu : *Seconde Partie des Lettres de Phyllarque à Ariste.* Paris, Buon, in-8. Il y eut cette même année une 2e et une 3e édition de la Première Partie.

Goulu : *Achates à Palemon pour la Defense de Phyllarque*, s. l.

Bergeron : *Lettre de Polydecque sur les Lettres du sieur de Balzac, et deux parties de Phyllarque.* Paris, Julliot, in-8.

Balzac : *La Deffaite du Paladin Javerzac par les Ennemis, Alliez et Confederez du Prince des Feuilles.* Paris, in-8. (Après le 2 août, date de la bastonnade de Javerzac.)

Le Non Passionné sur le livre intitulé la Deffaicte du Paladin Javerzac., s. l., in-8

Lettre de Monsieur Bergeron à Monsieur de Balzac contre les impertinences et faussetez mises par le sieur de Javerzac en une lettre qu'il a mise au commencement du Discours d'Aristarque, s. l., in-8. La lettre est datée du 1er septembre.

Comte de Cramail : *Tombeau de l'Orateur François.* Paris, in-8. Privilège du 7 octobre. Il y en eut une autre édition en 1629.

Observations du sieur Nicandre sur le livre qu'Aristarque, celebre docteur de Cognac lui a envoyé. Paris, in-8.

1629. — *La Comedie des Comedies, traduite de l'Italien en langue de l'Orateur françois*, par le sieur Barry. Paris, in-8.

Le Theatre renversé ou la Comedie des Comedies abattue. Paris, in-12.

Jugement ou Censure du Discours d'Aristarque à Nicandre, par H. A. Paris, in-8. Achevé d'imprimer, 15 septembre.

1630. — *L'Anti-Phyllarque ou Refutation des Lettres de Phyllarque à Ariste.* Lyon, in-8. Achevé d'imprimer, 7 août.

Camus : *Conference Academique sur le different des Belles Lettres de Narcisse et de Phyllarque*, par le sieur de Musac. Paris, in-8. Privilège du 23 octobre.

1. Autre édition des deux *Discours* de Javersac, en 1629, Rouen, in-8.

II

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

1. — Éditions.

Malgré d'assez longues recherches, cette liste des éditions des premières Lettres de Balzac demeure incomplète et pose quelques problèmes bibliographiques que nous n'avons pu résoudre.

A. Édition originale.

LETTRES | *DV* | *SIEVR* | *DE* | *BALZAC.* | A Paris | Chez Toussainct Du | Bray, ruë S.-Jacques, | aux Espics-meurs. | M. DC. XXIIII (*1624*). | Avec Privilege du Roy.

5 ff. + 609 pp., in-8.

Les feuillets préliminaires renferment :

1. Un *Advis de l'Imprimeur au Lecteur :* « Voici les premières Œuvres... ».

2. Une ode de Boisrobert : « Superbes filles de Memoire ».

3. *Al unico Eloquente : El Señor de Balzac,* poésie espagnole non signée.

4. *In Epistolas Balzaci,* signé Ragois.

5. *In Epistolarum Balzaci A Metello Editionem,* signé Bilotius.

6. Extrait du Privilege : « pour un livre intitulé *Lettres du Sieur de Balzac*... pendant le temps et espace de dix ans ». Compiegne, 3 may 1624, signé Renouard. Pas d'achevé d'imprimer.

Texte : pp. 1-583 : 61 Lettres; 584-609, *Preface sur les Lettres du sieur de Balzac par le sieur de La Motte Aigron que je te donne icy, Lecteur, pour ce qu'estant arrivée trop tard, elle n'a pû estre mise au commencement du Livre.*

Cette édition, due à Boisrobert, est très rare. Le seul exemplaire que nous ayons trouvé est celui de la Bibliothèque Nationale.

B. (1) *LETTRES* | *DV SIEVR* | *DE BALZAC* | *reveues et corrigées* | *en cette derniere edition.* | A Paris | Chez Toussainct du Bray, | ruë Sainct-Jaques, aux Espics-meurs. | M.DC.XXV. | Avec privilege du Roy.

18 ff. non chiffrés + 409 pp., in-8.

Feuillets préliminaires :

1. Préface de La Motte Aigron.

2. *Advis de l'Imprimeur au Lecteur.*

3. Les quatre poésies de la première édition.

— pp. 1-409 : 61 Lettres ; p. 409, Extrait du Privilege de 1624.

Sauf pour la lettre IV qui a été augmentée de quelques lignes, le texte, à part quelques détails insignifiants que nous indiquons dans les variantes, reproduit exactement celui de l'édition originale. Le seul exemplaire de cette édition que nous connaissions se trouve dans le cabinet de K.-T. Butler.

(2) M. Avenir Tchermezine cite, sans indiquer où il l'a trouvée, une autre édition de 1625 intitulée : *Lettres du Sieur de Balzac, deuxième édition*, qu'il dit être une réimpression exacte de la première. Nous l'avons inutilement cherchée.

C. (1) *LETTRES* | *DE* | *MONSIEVR* | *DE* | *BALZAC.* | *Troisiesme edition.* | *Augmentée de nouveau.* | A Paris | Chez Toussainct du Bray, ruë | sainct Jacques, aux Espics-meurs. | M.DC.XXV. | Avec Privilege du Roy.

30 ff. + 600 pp., in-8.

Feuillets préliminaires :

1. *Advertissement* : « Voicy la troisiesme fois que ces belles Lettres paroissent au jour..... »

2. Préface de La Motte Aigron.

3. Les quatre poésies de la Première Edition.

4. Extrait du Privilège, 24 mai 1624.

— pp. 1-600 : Lettres.

La pagination saute (par suite de la disparition de la Réponse de Boisrobert qui figurait dans les éditions précédentes) de la p. 343 à la p. 352 de façon à correspondre, jusqu'à la Lettre LXI inclusivement, avec celle de l'édition de 1624. Après la Lettre LXI viennent trois lettres nouvelles :

1° Une *Réponse à M* [ademoiselle] *de G* [ournay].

2° *Lettre à M. le Comte de Schomberg.*

3° *Réponse de M. le Comte de Schomberg.*

Bibl. du Vatican. & Bibl. Bodléienne.

C. (2) *LETTRES | DE | MONSIEVR | DE | BALZAC.* | *Troisiesme edition | augmentée de nouveau.* | A Paris | Chez Toussainct du Bray, | ruë S. Jacques, aux Espics-meurs. | M. DC. XXVI. | Avec Privilege du Roy.

18 ff. + 600 pp., in-8.

Bibl. Nat. et Bibl. St. John's, Cambridge.

Comme texte cette édition ressemble de point en point à C (1) sauf pour l'orthographe, les fleurons, les lettres initiales, et le fait que la pagination, au lieu de sauter de 343 à 352, saute de 344 à 353. La disposition des mots sur chaque ligne ne correspond pas toujours à celle de C (1), mais chaque page débute et finit de même dans C (1) et C (2).

D. *LETTRES DE MONSIEVR DE BALZAC.* Quatrième Édition. Paris, Toussainct du Bray, 1626, in-8.

Donnée par M. Tchermezine : *Bibliographie des Éditions originales*, t. I, p. 404, sans indication de provenance. Nous n'avons trouvé aucun exemplaire de cette édition. Elle est annoncée dans l'Avertissement de C : « L'Autheur... vous promet en peu de temps la quatriesme édition... qui est la seule qu'il veut advoüer pour sienne. »

E. *LETTRES DE MONSIEVR DE BALZAC.* Cinquième Édition. Paris, Toussainct du Bray, 1626, in-8.

Donnée également par M. Tchermezine. Nous ne l'avons trouvée nulle part.

C'est de cette édition que François Ogier, dans son *Apologie pour Monsieur de Balzac*, 1627, tire apparemment ses citations. Elles ont des variantes — de peu d'importance d'ailleurs — qui ne se retrouvent dans aucune des éditions que nous connaissons. Serait-ce l'édition supprimée dont parle l'annotateur de C (voir ci-après, p. xxx) ?

F. *LES ŒVVRES*[1] | *DE | MONSIEVR | DE BALZAC* |

1. Ce titre d'*Œuvres*, donné à un volume qui ne contenait que des lettres, a provoqué des commentaires caustiques, alors et plus tard.

PREMIERE PARTIE. | Sixiesme Edition, | reveuë, corrigée, | et augmentée de la moitié. | A Paris, | De l'Imprimerie de Rob. Estienne. | Chez Toussainct du Bray, ruë Sainct-Jacques | aux Espics-Meurs. | M. DC.XXVII. | Avec Privilege du Roy.

13 ff. + 477 pp. + 3 ff., in-4.

Feuillets préliminaires :

1. Lettre-dédicace au Cardinal de Richelieu, signée Silhon.

2. Préface de La Motte Aigron.

3. Extrait du Privilège du Roi : Paris, 12 juin 1627, pour dix ans « pour un livre intitulé *Les Lettres et autres Œuvres de Monsieur de Balzac* ». Pas d'achevé d'imprimer.

4. *Quelques mots à changer en l'Impression.*

— pp. 1-477 : 17 + 22 + 25 + 30 lettres divisées en 4 Livres.

Table des Lettres contenuës dedans les Œuvres de M. de Balzac. Première Partie. Cette table donne les premiers mots de chaque lettre sans le nom des destinataires [1]. Ces noms ne paraissent pas davantage en tête des lettres, contrairement à ce qu'on trouve dans les éditions précédentes.

Les lettres du quatrième Livre, à l'exception de la 25e, ne se trouvent pas dans les éditions précédentes, et celles des Livres I-III ont subi d'importantes modifications.

Bibl. Nat. et Bibl. Angelica, Rome.

G. *LES* | *ŒVVRES* | *DE* | *M. DE BALZAC.* | Septiesme Edition. | A Paris. | De l'Imprimerie de Rob. Estienne. | Chez Toussaint du Bray, ruë Sainct-Jaques | aux Espics-Meurs. | M. DC. XXVIII. | Avec Privilege du Roy.

26 ff. + 740 pp. + 6 ff., in-8.

1. « En la table ce qui est de plus agréable est que pour trouver la lettre que vous cherchez dans ces Œuvres de haute lice, le premier mot est marqué comme *Monseigneur*, *Monsieur*, et les autres paroles qui les commencent comme s'il estoit question de trouver un Pseaume, ou quelque chapitre de la Bible, ou quelque Respons, Antienne ou Leçon de Breviaire, nouveauté fort ancienne et méthode assez mal commode pour trouver ce que l'on désire. » Camus : *Conférence académique*, Paris, 1630, in-8, p. 137.

1. Lettre-dédicace de Silhon à Richelieu.

2. Préface de La Motte Aigron.

3. *Avertissement* (contre Phyllarque) : « Il est certain que la pluspart des hommes... »

pp. 1-740 : Les quatre livres de lettres de l'édition de 1627. Le quatrième livre est augmenté d'une 31e lettre adressée à M. Bouthillier.

La Table à la fin du volume reproduit celle de F.

Bibl. Nat. et Bibl. de l'Université de Cambridge.

H. *LES* | *ŒVVRES* | *DE M. DE BALZAC.* | *Huictiesme Edition.* | *Reveuës et augmentées.* | A Paris | Chez Toussainct du Bray, ruë | S. Jacques aux Espics Meurs. | M.DC.XXX. | Avec Privilege du Roy.

25 ff. + 765 pp. + 5 ff., in-8.

Les feuillets préliminaires contiennent les mêmes piéces que G, avec, en plus, un *Avis du Libraire au Lecteur* signé du Bray qui débute : « Voicy la huictiesme Edition legitime des Lettres de M. de Balzac... »

— pp. 1-740 : Les quatre livres de lettres de F et G. Le quatrième Livre est augmenté d'une 32e lettre latine de Bourbon à Balzac : *V.C. Joanni Balzacio Nicolaus Borbonius S.D.* (pp. 741-765).

A la fin du volume :

Extrait du Privilège de 1627.

Tables des Lettres contenuës dans les Œuvres de M. de Balzac où sont les noms qui avoient esté oubliés aux deux dernières éditions.

Sauf quelques légères variantes le texte de cette édition reproduit celui de F et de G.

Bibl. Nat., Arsenal, et Bibl. Trinity Coll., Cambridge.

J. *LES* | *ŒVVRES* | *DE* | *Mr. DE BALZAC.* | *Neufiesme Edition.* | *Reveuës et augmentées.* | A Paris | Chez Tous-Sainct du Bray, ruë S. | Jacques, aux Espics Meurs. | M.DC.XXXIII. | Avec Privilege du Roy.

17 ff. + 718 pp. + 7 ff., in-8.

Les feuillets préliminaires ne renferment que :

1. La lettre-dédicace de Silhon.

2. La Préface de La Motte Aigron.

Le texte des quatre livres de lettres est, à peu de chose près, celui de H, mais la lettre latine de Bourbon a été retranchée.

A la fin du volume : Extrait du privilège de 1627.

Table des Lettres contenuës dans les Œuvres de M. de Balzac où sont les noms de ceux à qui elles ont esté escrites.

Fautes survenuës en l'impression.

Bibl. d'Aix et Bibl. de Bordeaux.

L'édition de 1633 est la dernière donnée par Toussaint du Bray. A partir de cette date le texte ne subit plus que des changements de peu d'importance, fautes d'impression pour la plupart.

Un certain nombre des lettres qui forment ces premiers recueils avaient d'abord paru ailleurs : trois (les Lettres XVI, XVII, et XXV) furent imprimées dans le *Mercure François* de 1619 ; cinq (Lettres V, VI, et celles à Du Vair, Malherbe et Richelieu, du t. II de cette édition) furent l'objet de tirages à part, et six autres (Lettre XIX, et cinq Lettres du Livre IV de 1627) trouvèrent place dans le Recueil Faret dès 1627 [1].

En 1635, le privilège donné à Toussaint du Bray en 1627 étant près d'expirer, son associé Pierre Rocolet en obtint un nouveau pour les *Lettres de M. de Balzac, Seconde Partie* et *Suite de la Seconde Partie* ; après en avoir fait paraître deux éditions en 1636 et 1637, il donna en 1642, en même temps qu'une troisième édition de la *Seconde Partie*, une dixième de la *Première* ornée d'un portrait de Balzac :

K. *LES* | *ŒUVRES* | *DE* Mr. | *DE BALZAC.* | *Dixiesme Edition.* | *Reveues et augmentées* | Chez Pierre Rocolet, au Palais, en la | Gallerie des Prisonniers, aux Armes | du Roy et de la Ville. | M.DC.XLII.

18 ff. + 718 pp. in-8.

Frontispice gravé : Portrait de Balzac en buste de 3/4 à gauche dans une bordure ovale portant la légende : *Ludovicus Balzacius Anno Ætatis 39.* Sous le portrait et encadrement on lit : *Nam*

1. Elles y sont précédées de la note suivante : « Ces lettres estant toutes achevées d'imprimer, j'en ay obtenu une demy douzaine de Monsieur de Balzac pour la perfection de ce livre. »

quid feci ago, Quidve sum locutus, Cur me tot male perderent libellis. Chez P. Rocolet. *L'Asne deli. et fe.*

Le contenu et le texte sont pareils à ceux de G et H.

C'est, croyons-nous, la dernière édition légitime des *Œuvres, Première Partie*, qui ait paru du vivant de Balzac. Les coquilles abondent.

A défaut d'autres éditions légitimes, de nombreuses contrefaçons se succédèrent. Elles avaient d'ailleurs commencé dès 1628. Elles se répartissent en cinq groupes :

1. Celles qui s'intitulent *Lettres du Sieur de Balzac* et reproduisent l'édition de 1626. En voici les principales :

Rouen, Claude Le Villain, 1634[1].

Paris, Claude Marette, 1634.

Troyes, Balduc, 1634.

Rouen, Jean Berthelin, 1634.

Paris, Cardin Besogne, 1634.

Paris, Claude Banqueteau, 1634 et 1638.

2. Celles qui portent le titre de *Lettres du Sieur de Balzac*, et, divisées en quatre livres, reproduisent les *Œuvres, Première partie* de 1627, 1628 ou 1630.

Paris, Léonard Fuchet, 1628.

Rouen, Jean Berthelin, 1634.

Genève, Jacques Stoer, 1663.

3. Celles qui, tout en s'intitulant *Œuvres de Monsieur de Balzac* sur la page de titre, portent *Lettres du Sieur de Balzac*[2] en haut de chaque page, ne sont pas divisées en livres et reproduisent les 64 lettres de l'édition de 1626 en ajoutant, avec nouvelle pagination, une *suite des Œuvres de M. de Balzac*, contenant le quatrième livre suivi des 30e, 31e et 32e lettres des éditions de 1627, 1628 et 1630.

Paris, Cardin Besogne, 1638 (se donne comme 10e édition)
» » » 1641 (» » » 11e »)
» Antoine Coullon, 1644 (» » » 12e »)

1. A noter que le privilège pour l'édition de 1624 avait expiré en 1633.
2. On se souviendra que ces *Œuvres* ne contiennent que des lettres.

4. Celles qui s'intitulent *Œuvres de Monsieur de Balzac* et renferment avec trois paginations successives les *Œuvres, Première Partie* et les *Lettres, Seconde Partie* et *Suite de la Seconde Partie.*

Rouen, Jean et David Berthelin, 1645 [1].

» Jean Berthelin, 1657.

5. Cette même année 1657, Jean Berthelin donna un autre tirage intitulé *Lettres diverses de M. de Balzac* (2 tomes en 1) et à partir de cette date c'est le titre que porte ordinairement la réunion des *Œuvres, Première Partie* et des *Lettres, Seconde Partie et Suite de la Seconde Partie.*

Paris, Claude Barbin, 1659.
» E. Loyson, 1659.
» J. Guignard, 1663.
» M. Bobin et N. Le Gras, 1663.
» Louis Billaine, 1664.
» Thomas Jolly, 1664.

Les Elzeviers qui à partir de 1648 donnèrent de nombreuses éditions des *Lettres Choisies* (Édition originale chez Courbé, 1647) ne firent paraître aucune des premières lettres. C'est donc par erreur qu'on a parfois cru que ces lettres durent une grande partie de leur succès à la faveur du nom de ces célèbres imprimeurs.

Parues avec les titres successifs de *Lettres, Œuvres* et *Lettres Diverses*, les premières lettres de Balzac sont celles qui au cours du XVIIe siècle ont été le plus souvent réimprimées. Enfin en 1665 elles trouvent leur place en tête du premier volume de la grande édition des *Œuvres* de Balzac publiée par Conrart.

LES | ŒUVRES | DE MONSIEUR | DE BALZAC | divisées | en deux tomes. | A Paris. | Chez Thomas Jolly, dans la petite Salle du Palais, à la Palme | et aux armes de Hollande. | M.DC.LXV. | Avec Privilège du Roy.

2 t. de 1059 et de 717+218 pp., in-fo [2].

1. Année de l'expiration du privilège pour les *Lettres, Seconde Partie.*
2. Les exemplaires de cette édition furent imprimés en même temps

En ce qui concerne les premières lettres, l'intérêt bibliographique de cette édition est évidemment faible. Le texte semble avoir été établi sur celui de l'édition de 1642 dont cependant ont été retranchés quelques passages qui auraient paru trop libres à Conrart. On y relève bien des fautes d'impression [1].

2. — TRADUCTIONS.

Il existe d'assez nombreuses traductions des Lettres de Balzac. Nous ne signalons que celles qui renferment les Premières Lettres.

TRADUCTIONS ANGLAISES.

THE | *LETTERS* | *OF* | *MOUNSIEUR* | *DE BALZAC.* | Translated into English, according to | the last Edition. | By W[illiam] T[irwhyt] Esq | London | Printed by Nicholas Okes, for Richard | Clutterbuck, and are to be sold at his | shop, at the Ball in *Little-Brittaine.* | 1634.

11 ff. + 401 pp. + 2 ff., in-4.

Autre édition : London, J. Norton, 1638, in-4.

Tirwhyt qui s'est servi de l'édition de 1633 annonce dans sa Préface qu'il a omis certains passages et quelques lettres entières « not altogether suitable to this State, nor very fitting for English

par Thomas Jolly et Louis Billaine : même portrait, même titre, mêmes fleurons et même pagination.

1. Et pourtant : « On a corrigé beaucoup d'endroits où il s'estoit glissé des fautes considerables, non seulement par le peu de soin des Imprimeurs, qui en ont fait en tant d'Editions differentes, mais aussi par quelques obmissions, ou par quelques mesprises de l'Autheur. M. le Fevre de Saumur, celebre par la connoissance exquise qu'il a des belles Lettres, est un de ceux qui ont marqué les endroits les plus importans, en quoy il est d'autant plus loüable qu'il n'y a esté porté que pour une amoureuse estime qu'il avoit conceuë pour M. de Balzac, sans le connoistre autrement que par ses Escrits » (Préface de l'abbé Cassagne). Cassagne a beau dire : en ce qui concerne les quatre premiers livres, on ne saurait admettre que cette édition se distingue par la correction du texte.

ears ». Les quatre lettres qui manquent sont celles où Balzac parle des Protestants (I, 16 ; II, 5 [1] et 6 ; IV, 10).

En 1654 cette traduction des quatre premiers Livres des Lettres de Balzac a été réimprimée dans le volume intitulé :

LETTERS | OF | MOUNSIEUR DE BALZAC | 1.2.3 and 4th parts | Translated out of French into English By Sir Richard Baker Knight, | and others. Now collected into one Volume, with a | methodicall table of all the Letters. | London, | Printed for John Williams and Francis Eaglesfield. At the | Crown, and Marigold in S. Pauls Churchyard. 1654.

20 ff. + 142 + 119 + 144 + 72 pp. in-8.

(Ce volume contient en outre une traduction des *Lettres Seconde Partie et Suite de la Seconde Partie* et du *Recueil de Nouvelles Lettres.*)

TRADUCTION ITALIENNE.

LETTERE DEL SIGNOR DI BALZAC | tradotte dal francese in lingua italiana | con licenza de' Superiori. | In Venetia. | M.DC.LVIII. | Presso Giov. Battista Ferretti, in-8.

Réimprimée en 1688 et en 1698, cette traduction est un choix de 103 lettres tirées de tous les recueils de Balzac. Les premières éditions y sont représentées par une trentaine de lettres. Le traducteur anonyme omet les dates, ne donne que rarement le nom du destinataire, et classe les lettres selon leur sujet. *Lettera di lode, di condoglienza, d'offerta*, etc.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré aucune traduction allemande ni espagnole.

1. La lettre au cardinal de La Valette, du 20 août 1621, se trouve traduite tout au long (sauf le premier paragraphe) dans *Cabala, Mysteries of State and Government in Letters*, London, 1663. Un manuscrit de la Bibl. Bodléienne, Tanner LXXXII, f°s 98-105, en renferme une traduction contemporaine anonyme, ainsi que des lettres III & XXII.

3. — LES EXEMPLAIRES ANNOTÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Parmi les exemplaires des premières éditions que nous avons pu consulter, il s'en trouve, à la Bibliothèque Nationale, trois qui présentent un intérêt particulier : ce sont ceux des éditions de 1626 (Rés. Z. 2286), de 1627 (Rés. Z. 802) et de 1628 (Rés. Z. 2822).

Ces exemplaires ont été copieusement annotés par une main contemporaine et interfoliés là où la place manquait pour de longues additions manuscrites. Les annotations comportent des variantes, des renvois et quelques notes et commentaires. Nous indiquons la partie manuscrite de ces trois exemplaires par C^{ms}, F^{ms} et G^{ms}. Le P. Griselle [1] en avait déjà signalé l'existence en 1908, attribuant sans hésiter toutes ces annotations à Balzac lui-même. A-t-il cru reconnaître, sans ombre de doute, son écriture ? ou le *B* qui suit un grand nombre des corrections de l'édition de 1626 lui a-t-il paru une preuve suffisante ? Il ne le dit nulle part, et nous avons quelque peine à concevoir sur quoi il s'est fondé. Il est vrai que l'écriture de C^{ms} et celle de G^{ms} (qui nous paraissent être de la même main), ont une grande ressemblance avec celle de Balzac en 1620-1621 ; mais il paraît inadmissible que certains commentaires malveillants pour les Lettres, qui se rencontrent dans C^{ms}, soient sortis de sa plume. D'ailleurs quelques conjectures qui se trouvent et dans C^{ms} et dans G^{ms} témoignent d'une connaissance incertaine des faits. Quant à l'écriture de F^{ms} elle ne ressemble en rien, ni à celle de C^{ms} et de G^{ms}, ni à celle de Balzac.

Il reste à considérer si Balzac a pu se servir de l'exemplaire de 1626 pour préparer l'édition de 1627, dans le texte de laquelle sont en effet incorporées toutes les corrections signées B, le volume étant tombé par la suite entre les mains d'un commentateur hostile. Nous avons même cru d'abord reconnaître deux écritures différentes, mais un examen minutieux nous a

1. *Études*, 1908.

fait changer d'avis : la formation des lettres, l'emploi des abréviations, l'orthographe et les renvois demeurent semblables par tout le volume. D'ailleurs les variantes signées B ne sont pas les seules à se retrouver à l'état de texte imprimé dans F.

EXAMEN DE C^ms (Rés. Z. 2286).

1. Sur deux pages blanches qui précèdent celle du titre, l'annotateur a écrit :

1° *Suppr. Suppressa Editio. Inter 3 a et 6 a. S. Le premier feillet estoit deschiré et le reste apres la page 314 qui respond à la 362ᵉ de ceste edition. Faut sçavoir s'il y avoit davantage, et le collationner.*

2° *On a obmis une lettre de Boisrobert, qui en la premiere edition estoit apres la 34ᵉ. Pour ne cognoistre pas le defaut, on a sauté de 344 à 353.*

En la 6ᵉ edition in 4to on a osté les noms de ceux à qui les lettres s'adressoyent, et tous les Poëmes au commencement du livre. En la 7ᵉ in-8° on a adjousté une lettre à Monsieur Bouthilier et un Advertissement contre Phyllarque.

Sur le titre en regard de *Troisiesme Edition*, l'annotateur a griffonné : *Ce n'est que la 2de.*

Cet annotateur a donc connu : (a) l'édition originale de 1624, (b) une édition supprimée qu'il place entre la 3ᵉ et la 6ᵉ, (c) les 6ᵉ et 7ᵉ éditions de 1627 et de 1628 (F et G), mais non la huitième de 1630 augmentée d'une lettre latine de Bourbon dont il ne fait mention nulle part. Il a donc probablement annoté cet exemplaire entre 1628 et 1630.

2. Les Variantes du texte données par C^ms peuvent se répartir en cinq groupes.

1° Celles qui sont signées *B*. Elles deviennent rares vers la fin du volume. Toutes se retrouvent dans F à l'état de texte imprimé.

2° Celles qui ne sont pas signées. Celles-là aussi forment partie du texte dans F.

3° Celles qui sont suivies d'un *P*. Sauf très exceptionnellement

elles ne figurent dans aucune des éditions que nous avons eues sous les yeux.

4° Celles qui sont précédées ou suivies de *ex m^to* ou de *ms.* Relativement peu nombreuses, elles doivent provenir d'autographes ou de copies isolées.

5° Celles qui sont suivies de *Suppr.* ou de *S.*

Ces deux derniers types de variantes ne reparaissent dans aucune édition connue.

3. Commentaires et Renvois.

Un très grand nombre de chiffres et d'abréviations inscrits en marge de cet exemplaire renvoient à l'*Apologie* d'Ogier, aux *Lettres de Phyllarque*, à la *Conformité* de Frère André [1], et, croyons-nous, aux *Fragments du Prince.* D'autres indiquent différentes pages de l'édition même de 1626 (ou de celle de 1627 quand il s'agit du Livre IV), signalant des répétitions d'expressions ou d'idées.

Les commentaires proprement dits, très rares, sont nettement hostiles.

En marge, on lit *sifflements d's*, *monosyllabes*, critiques reprenant manifestement celles de Goulu dans les *Lettres de Phyllarque.*

On serait tenté de croire que c'est Goulu lui-même qui a annoté cet exemplaire, n'étaient les rares *Phyllarque* griffonnés en regard de certains passages, et surtout le fait que celui-ci, dans ses attaques contre Balzac, n'aurait pas manqué de tirer parti de l'édition supprimée s'il l'avait eue entre les mains. D'ailleurs si notre hypothèse quant à l'identité des annotateurs de C et de G est correcte, il y a impossibilité matérielle : Goulu est mort en 1629 ; et le volume qui nous occupe n'a guère pu être annoté qu'en 1631 au plus tôt.

4. Orthographe et Ponctuation.

L'orthographe est très soigneusement corrigée en conformité avec celle de l'édition de 1627. Il n'en est pas de même de la ponctuation très imparfaite de C que laisse subsister l'annotateur.

1. Les trois principales pièces de la querelle des *Lettres* de Balzac, v. p. XVII.

EXAMEN DE F^{ms} (Rés. Z. 802).

Sur trois pages et demie insérées avant le titre se trouve, copiée à la plume, la première lettre de Balzac pour le duc d'Epernon au Roi (Lettre XVI), texte très voisin de celui du tirage à part de Rouvelin. Au titre, l'annotateur a écrit, sous *Sixiesme Edition*, « ce n'est que la troisiesme », et sous *augmentée de la moitié*, « pas d'un tiers ». Dans la table à la fin du volume, F^{ms} ajoute les noms des destinataires. Aucune des variantes n'est suivie de signe qui en indique la provenance.

D'une façon générale dans les Livres I-III, F^{ms} rétablit un texte très proche de celui de C. Quelquefois pourtant il suit le *ex manuscripto* de C^{ms}, sans toutefois indiquer un manuscrit, ou bien il laisse subsister le texte de F lorsque celui-ci s'écarte de C. Dans ces trois premiers livres, les leçons données par F^{ms} font l'impression de corrections de grammaire et de style plutôt que de véritables variantes. Aucun renvoi ni commentaire, mais quelques notes et éclaircissements.

Dans toutes les lettres (jusqu'alors inédites pour la plupart) du Livre IV, les variantes données par F^{ms} le sont aussi par G^{ms}, à part deux ou trois exceptions purement grammaticales. Ainsi F^{ms} remplace toujours *devant* par *avant*, conformément à l'usage moderne.

L'annotateur de F connaît les éditions de 1626 et de 1628, mais celle de 1630 lui est inconnue, car bien qu'il copie à la main l'augmentation de G (la 31e Lettre du 4e livre, à M. Bouthillier), il ne dit pas un mot de la lettre latine de Bourbon, augmentation de H. Il a donc probablement annoté son exemplaire entre 1630 et 1633.

EXAMEN DE G^{ms} (Rés. Z. 2822).

Sur la page de titre l'annotateur a écrit en marge, en regard de *Septiesme Edition*, « quatriesme ». Après la lettre 31 du 4e Livre, il copie à la plume une lettre de Balzac à Racan tirée des *Lettres de Phyllarque*, et à la fin du volume, l'Avis de l'Imprimeur et la lettre latine de Bourbon, seule augmentation de l'édition de 1630.

Les variantes du texte données par Gms sont ou non signées, ou suivies de la lettre *P*. Ces leçons *P*, corrections de grammaire ou de style pour la plupart, sont du même genre que celles qui, dans Cms, sont suivies du même signe. On ne trouve guère que celles-là dans les Livres I-III avec d'assez nombreux changements orthographiques. Elles ne répètent jamais les leçons Cms. Par tout le quatrième Livre se poursuivent ces corrections grammaticales et stylistiques, désormais rarement signées *P*. Elles consistent surtout en répétitions de prépositions et de pronoms relatifs, changements de prépositions et d'auxiliaires, substitutions d'un terme à un autre, interversions de mots et de phrases.

Mais si dans les trois premiers livres les variantes proprement dites sont rares et courtes, dans le quatrième [1], au contraire, elles deviennent nombreuses et importantes. Outre toutes celles de Fms, Gms en a un nombre considérable qui n'appartiennent qu'à lui. Si l'annotateur de C avait voulu poursuivre son travail sans rien refaire, il n'aurait pas agi autrement. D'ailleurs l'écriture, les renvois par le même système de chiffres et d'abréviations, parfois *aux annotations mêmes de C*, paraissent témoigner que l'annotateur de C et de G est une seule et même personne.

En plus des éditions et écrits de controverse mentionnés dans Cms, Gms cite l'édition des Lettres de 1630 et la première édition du *Prince* (1631). Cet annotateur ne connaît pas encore J (1633), autrement il aurait sans doute indiqué qu'on en a retranché la lettre de Bourbon.

Gms donne fort peu de commentaires, mais avance, non sans hésitation, plusieurs conjectures qui sont parfois incorrectes.

D'où l'annotateur de C et de G a-t-il tiré ses variantes pour le quatrième Livre ? Mystère. Ce ne peut être des 4e et 5e éditions dont il nie l'existence. A-t-il eu sous les yeux des copies manuscrites de certaines lettres ou des tirages à part qui nous seraient restés inconnus, comme l'était, croyons-nous jusqu'à présent, celui de la lettre à Du Vair ?

1. Dont il faut retrancher la lettre à Hydaspe parue dans les premières éditions, et auquel il faut ajouter une lettre à Richelieu qui n'y figurait pas.

III

LE TEXTE DE LA PRÉSENTE ÉDITION

Non sans regret, nous avons renoncé au projet d'une édition où les Lettres se fussent suivies selon l'ordre chronologique. Nous conformant aux traditions de la Société des Textes Français modernes, nous reproduisons fidèlement, dans ce premier volume, sans rien changer à l'ordre adopté par Boisrobert, le texte de la première édition, celle de 1624, avec ses pièces liminaires et les deux réponses de Boisrobert et de Richelieu; nous y ajoutons l'Avertissement et les trois lettres supplémentaires de l'édition de 1626.

Les Lettres authentiques que nous avons pu rassembler, écrites avant l'été de 1624 et publiées dans d'autres recueils ou demeurées inédites du vivant de l'auteur, figureront dans le t. II à la suite des autres lettres de 1624-1627.

Avec les leçons des éditions B, C, F, G, nous donnons les autres variantes et corrections de C^{ms}, F^{ms}, G^{ms}, sauf lorsque celles-ci rétablissent simplement A ou F. On ne relève que des variantes insignifiantes dans H, J, K. (1630, 1633, 1642). Nous ne signalons que celles qui pourraient avoir quelque intérêt.

Nous n'avons tenu compte nulle part des fautes d'impression évidentes, non plus que des changements d'orthographe et de ponctuation : ils étaient trop ! Sous ce rapport, il n'y a pas deux éditions, de 1624 à 1627, qui n'offrent des différences considérables. Celle de 1627, — la première qui ait pu bénéficier de la surveillance de Balzac, la première aussi qu'il ait avouée, par la bouche de Silhon — est la première qui témoigne de quelque soin. C'est donc celle que nous avons suivie. La ponctuation surtout n'a plus rien de fantaisiste; on dirait qu'elle indique la déclamation du texte : une ponctuation d'orateur. L'orthographe présente encore d'assez fréquentes irrégularités : subject, subiet, suiect ; — blâme, blasme ; — âge, aage ; — honeur, honneur, etc.

Nous avons seulement remplacé par *j* et *v* les *i* et les *u* archaïques.

A en juger par une lettre écrite à Baudouin en 1636, peu après la publication des *Lettres de la Seconde Partie*, Balzac ne laisse pas d'accorder une certaine importance à cette question d'orthographe.

« Vous sçaurez cependant, Monsieur, que je n'ay pas les yeux si mauvais que je n'aye d'abord remarqué ce qu'elles doivent à vostre soin. Je serois incivil, pour ne pas dire mesconnoissant, si je ne vous remerciois de cette faveur, et si estant devenues plus adjustées et plus agreables entre vos mains, je ne confessois que c'est vous qui m'avez donné ces nouvelles grâces. Il faut advoüer que vous purgez admirablement ce qu'il y a de grossier et de terrestre dans l'escriture, et que vous estes le grand exterminateur de nos characteres superflus. » (Ed. de 1665, t. I, p. 411.)

Cependant le texte de 1627 est moins « purgé de caractères superflus » que les éditions précédentes.

LES NOTES ET NOTICES

Les notices biographiques que l'on trouvera à la fin de chaque volume ont pour but d'indiquer les relations de Balzac avec ses correspondants de la première heure, et pour ceux qui sont moins connus, de donner quelques renseignements supplémentaires.

Les notes au bas des pages visent pour la plupart à éclaircir des allusions obscures, à rappeler des événements contemporains qui servent à justifier la date, généralement approximative, que nous attribuons à chaque lettre, et à fournir quelques renseignements sur les personnages cités au cours des lettres.

M. Guillaumie ayant déjà donné dans son *J.-L. Guez de Balzac et la Prose française*, Paris, 1927, une étude approfondie de la langue et du style de Balzac, et cette langue, si peu archaïque, ne présentant aucune difficulté sérieuse, nous avons cru préférable de nous dispenser de notes linguistiques.

Nous ne referons pas davantage pour les sources des idées de Balzac le travail, peu bienveillant, de Frère André et du Père Goulu.

LES DATES

On sait que dans les recueils de lettres publiées dans la première partie du XVIIe siècle (Lettres de Lannel, Recueil Faret, Lettres de Maynard, de Costar, de Voiture, etc.), les dates ne sont données qu'exceptionnellement. Chez Balzac, au contraire, on en trouve presque toujours une. Par malheur, on s'aperçoit vite qu'elle ne doit jamais être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. (On se souvient du découragement de Tamizey de Larroque, devant tant d'erreurs palpables dont fourmillent les Lettres à Chapelain !) D'où des mécomptes inévitables pour la plupart de ceux qui ont basé un calcul quelconque sur la date d'une lettre de Balzac. Est-ce parce que celui-ci, tout en datant les lettres qu'il envoyait, n'en faisait pas autant pour la copie conservée ? Dans les autographes ou copies que nous avons vus, tantôt la date entière est donnée, tantôt le mois et le quantième seulement. Les diverses éditions ne sont pas toujours d'accord. Il s'agit quelquefois de fautes d'impression, surtout dans l'in-folio de 1665, où les chiffres romains remplacent les chiffres arabes. L'absurdité de quelques-unes de ces erreurs saute aux yeux. Par exemple, dans les deux premières éditions, Boisrobert répond le 15 décembre 1623 à une lettre de Balzac datée du 11 février 1624. Lorsque Cms, Fms ou Gms corrigent, il s'agit de conjectures plus souvent que de certitudes. D'ailleurs — le fait est manifeste — certaines lettres s'étendent sur une durée de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines. Écoutons le témoignage de François Ogier [1] en 1627 :

« S'il ne vouloit disputer de l'Éloquence avec toute la Grèce, et toute l'Italie, il ne vieilliroit pas comme il fait sur un discours de trois feuilles, ny n'employeroit une semaine toute entière à achever une periode. »

A bien des lettres de Balzac on pourrait appliquer cette phrase de Malherbe [2] : « Nous ne sommes plus ce que nous estions

1. Ogier, *Apologie pour M. de Balzac*, éd. de 1663, pp. 57-58.
2. *Œuvres de Malherbe*, éd. Lalanne, t. IV, p. 206.

hier... et dejà, Madame, je ne suis plus celuy que j'estois quand je me suis mis à vous escrire cette lettre. »

Lorsque nous avons pu consulter un autographe ou une copie autographe, soit pour les premières Lettres, soit pour celles écrites plus tard, nous avons presque toujours trouvé que la date du manuscrit n'était pas celle de l'imprimé. Ainsi Balzac félicite La Valette de son chapeau de cardinal, selon ABC, le 1er février 1620 ; le 1er février 1621 selon F ; et d'après l'autographe, le jour même de la promotion, 11 janvier 1621.

On voit donc qu'il ne faut guère compter sur plus d'exactitude lorsqu'il s'agit du mois et du quantième que lorsqu'il s'agit de l'année, et si nous avons conservé la date de l'imprimé toutes les fois qu'elle ne paraissait pas en contradiction avec les faits, ce n'est qu'à titre de date possible et nullement certaine.

Notons enfin une habitude fâcheuse de Balzac que relèvent particulièrement les corrections de Gnis : tout un morceau est retiré de la lettre à laquelle il a d'abord appartenu pour être replacé ailleurs. De sorte que celui-là se trouve faussement daté. Or, rien ne prouve que Balzac n'ait fait un travail analogue sur d'autres lettres avant de les livrer à l'impression. (V. par exemple la *Lettre à Olympe.*)

Nous ne saurions terminer cette Introduction sans exprimer notre reconnaissance à M. Jacques Madeleine dont l'érudition si avertie et l'inlassable obligeance nous ont été, pour la mise au point de ce travail, du plus précieux secours.

TABLEAU DES SIGLES D'ABRÉVIATION

usités dans les Variantes.

A. — Lettres du Sieur de Balzac, 1624, 1re édition.
(Voir plus haut, p. xix.)

B. — Lettres du Sieur de Balzac, 1625, 2e édition.
(V. pp. xix-xx.)

C. — Lettres de Monsieur de Balzac, 1625, 3e édition.
(V. pp. xx-xxi.)

F. — Les Œuvres de Monsieur de Balzac, 1627, 6e édition.
(V. pp. xxi-xxii.)

G. — Les Œuvres de Monsieur de Balzac, 1628, 7e édition.
(V. pp. xxii-xxiii.)

H. — Les Œuvres de Monsieur de Balzac, 1630, 8e édition.
(V. p. xxiii.)

Cms. — Exemplaire annoté de C.
(V. pp. xxx-xxxi.)

Fms. — Exemplaire annoté de F.
(V. p. xxxii.)

Gms. — Exemplaire annoté de G.
(V. pp. xxxii-xxxiii.)

Ms. — Leçons ajoutées sur Cms et Gms, d'après des autographes ou des copies.
(V. pp. xxix-xxxiii.)

S. — Leçons ajoutées sur l'exemplaire Cms et Gms, d'après une Édition « Supprimée ».
(V. pp. xxx-xxxii.)

LES PREMIÈRES LETTRES DE BALZAC

I

Lettres du Sieur de Balzac, 1624 et 1625.
Lettres de Monsieur de Balzac, 1625.

LETTRES

DU

SIEVR

DE

BALZAC

A PARIS

Chez *TOVSSAINCT DV BRAY*, ruë S. Jacques, aux Espics-meurs.

M.DC.XXIIII.

Avec Privilege du Roy

ADVIS DE L'IMPRIMEVR AV LECTEVR.

Voicy les premieres œuvres de Monsieur de BALZAC, qui me sont heureusement tombées entre les mains. Cognoissant leur excellence par le tesmoignage de tant de bons esprits qui les ont admirées devant moy, je serois un ingrat si je ne les donnois au public pour en profiter; mais parce qu'il y a quelques personnes qui trouvent à redire en toutes choses, & qui n'exemptent pas mesme Horace & Virgile de leurs Censures, je t'advertis (Lecteur) de ne t'arrester pas à leur opinion, si tu ne veux qu'on t'accuse de foiblesse, & de ne reprendre pas avec eux incontinent ce que tu trouveras au dessus de la portée de ton esprit. Ce stile est si beau, si fort, & net, qu'il surpasse au jugement des mieux sensez, l'eloquence de tous les siecles, & si tu t'efforces d'y chercher des defauts, tu ne seras pas quitte pour estre estimé delicat, on dira que tu es desgouté.

ODE
SVR LES LETTRES
DE MONSIEVR DE
BALZAC [1]

Superbes filles de memoire,
Que BALZAC Roy des beaux esprits,
Par ses admirables escrits
Vous ravit d'honneur et de gloire !
Que ses mots polis & dorez
Sont doux, nombreux, & mesurez !
Qu'il a des cadences remplies !
Et qu'en leurs ornemens divers,
Ses periodes accomplies
L'encherissent dessus nos vers !

Lecteur qui prens trop de licence,
Regarde bien ce que tu fais ;
Voicy les fruicts les plus parfaicts
Qu'ait jamais produit l'eloquence.
Ce digne Autheur a merité
Les lauriers de l'eternité,
Il est ce qu'on dit que nous sommes,
Nos vers qu'on flatte en tant de lieux
Sont le pur langage des hommes,
Et le sien est celuy des Dieux.

1. Cette ode fut aussi imprimée dans le *Recueil des plus beaux vers de Malherbe, Racan, Boisrobert*, etc., Paris, 1627, in-8.

A partir de 1627, ces quatre poésies ne seront plus réimprimées par Toussaint du Bray. On les retrouve cependant dans presque toutes les contrefaçons.

Mercure parlant sur la terre
Usoit de ces propos charmans,
Quand il portoit les mandemens
Du Dieu qui darde le tonnerre.
Apollon raisonnoit ainsi,
Quand plein de l'amoureux soucy
Dont sa belle ame estoit gesnée,
D'ingratitude il accusoit
Sur le rivage de Penée,
La Nymphe qui le mesprisoit.

Rome qui fut si glorieuse
Au temps de sa grande beauté,
N'eut jamais tant de Majesté
Dans sa parole imperieuse.
BALZAC, tes discours relevez
Par ces caracteres gravez
Estonnent comme les miracles,
Et je croirois asseurement
Que ce seroient autant d'Oracles,
Si tu parlois moins clairement.

BOIS-ROBERT.

11. B : Rome qui fut la glorieuse

AL
VNICO ELOQVENTE :
El Señor de BALZAC

Francia, precias sin razon
Muchos por ser Eloquentes :
Callad, pues ellos no son
Sino solo pretendientes.

Buscan la immortalidad :
Pero no tienen por suerte,
Imperio sobre la Edad,
Ni fuero sobre la Muerte.

Balzac, a esta immunidad
Solo con razon se atreve :
Y por este effeto escrive
Cartas à la Eternidad.

11. B : Y por esto effeto escrive

IN EPISTOLAS BALZACI

Eximium passim miratur Gallia tota,
  Arte quod eloquij condidit Auctor opus.
Gallia quid vegetes fœtus miraris alumni ?
  Ingenij, mentes quid stupor altus habet ?
Desine mirari, Suadae vir nupsit, et ex hoc
  Edita connubio pignora culta vides.

RAGOIS.

IN EPISTOLARVM BALZACI

A METELLO [1] EDITIONEM

Caeleste pignus redde debitum solo,
An invideres saeculo et tibi decus ?
Ede has, Metelle, BALZACI ede Epistolas ;
O eruditas, floridasque Epistolas !
Ut temperatur suavitas acumine,
Gravitas lepore, robur elegantià !
Possis secundum dicere illum Plinium,
  Nisi SECVNDVS [2] esset ille nemini.

IO. BAPT. BILOTIVS.

1. Dans ce *Metellus*, on reconnait François Le *Metel* de Bois-Robert, à qui l'on doit les éditions des premières « Lettres de Balzac ».
2. *Plinius Secundus* (Pline le jeune), neveu de Pline l'Ancien, et auteur des Lettres célèbres. J.-B. Bilotius joue sur les mots.

LETTRES DU S. DE BALZAC

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ESPERNON

LETTRE I

MONSEIGNEUR,

Quand je ne serois pas nay, comme je suis, vostre tres-humble serviteur, il faudroit que je fusse mauvais François, pour ne me resjoüir pas des contentemens de vostre maison, puis que ce sont des felicitez publiques. Nous avons sceu l'heureux succés du voyage que vous avez fait en Bearn [1], & les grands commencemens que vous avez donnez à tout ce que le Roy voudra entreprendre. Et certes, le choix qu'il a fait de vous pour le servir en une occasion de telle importance, a esté si generalement approuvé, que si on remarquoit auparavant quelques deffauts en la conduite de nos affaires, il faut avoüer que ceste derniere action a justifié toutes les autres, & qu'on void bien que ce n'est pas la seule faveur qui met de la difference entre les hommes. Je ne doute point que le bon droict & la puissance se rencontrant du mesme costé, l'evenement des choses ne

12. F : Et sans mentir, le choix

1. L'expédition entreprise par le duc d'Épernon pour réduire les huguenots du Béarn, au printemps de 1621. Le succès en égala la rapidité : « L'allée, le séjour & le retour de ce voyage ne fut pas de deux mois. » (Girard, *Vie du duc d'Epernon*, 1663, t. II, p. 436). « En 15 jours il remit en paix tout ce païs... tellement que durant toute cette année les Béarnois se sont veus en repos, & leurs voisins en troubles. » (*Mercure*, t. VII, p. 262). Le duc s'était mis en route le 21 avril.

soit celuy que nous desirons : Mais quoy qu'il arrive, vous avez des-ja la gloire d'avoir rendu la victoire aysée, & fait voir que les ennemis de l'Estat n'ont pas esté jusques icy si considerables par leurs propres forces, que par l'opinion que nous en avions conceuë. Maintenant, Monseigneur, il est temps que vous recognoissiez les avantages que Dieu vous a donnez par dessus le reste des hommes; Au moins vous devez vous souvenir, qu'estant las des choses du monde, & esloigné de la Cour, la necessité publique ne vous eust pas esté chercher dans le repos de vostre maison, pour vous mettre entre les mains les armes du Roy, si vous n'estiez celuy-là dont tout le monde attend le restablissement de ses affaires. Je ne me fie pas tant en mon opinion, que je vueille respondre de l'avenir : Toutesfois quand je considere les actions de vostre vie, qui sont telles, que nous avons de la peine à les croire apres les avoir veuës, & en tel nombre, qu'il semble aux estrangers que vous viviez dés le commencement de nostre Monarchie, je pense pouvoir dire avec verité, que s'il y a encore quelque chose de grand à faire dans le monde, il ne faut pas que ce soit un autre que vous qui l'entreprenne. Vous avez possedé les bonnes graces des Roys, comme des biens qui se peuvent perdre, & n'avez pas craint que leur passion deust plus durer que vostre innocence. Cette grande authorité que vous avez acquise par vostre faveur, vous l'avez depuis toujours maintenuë par vostre cou-

3-5. F : n'ont point de force que celle qu'ils tirent de nostre foiblesse. Maintenant — 25-27. F : innocence : la vertu que nous admirons a succédé en credit & en auctorité à la faveur que nos Peres ont adorée, & vous n'avez rien fait avec toute la puissance de l'Estat que vous n'ayez depuis continué par la force de vostre courage. — 26. F^ms : que vous aviez acquise — 27. F^ms : vous l'avez tousjours depuis

rage. Dans les malheurs du temps & l'usurpation de la puissance legitime vous avez conservé tout seul la liberté de la France. Qui est-ce qui peut dire cela de soy ? Où sont ceux qui se sont tenus fermes entre la rebellion & la servitude ? En quel temps a-t'on veu une vieillesse si necessaire au monde, & tant de bonne & de mauvaise fortune également glorieuse ? Monseigneur, vous avez trop de cognoissance de vous mesme, pour penser que je vous flatte, & mon humeur est si esloignée de toute action servile, que la Cour n'a point assez d'esperance à me donner, pour me faire rien dire contre ma conscience. Je parle donc de la sorte pour le seul interest de la vertu, & si elle n'estoit de nostre costé, je l'irois plustost chercher parmy les ennemis, afin de luy rendre ce qu'elle merite. Personne ne croira que j'aye de pretention dans les armées du Roy d'Espagne ny que je vueille faire fortune en Hollande : & neantmoins je loue le Prince d'Aurange & le Marquis de Spinola [1], comme si j'estois des deux partys contraires en mesme temps : En effet, Monseigneur, je pense avoir de l'obligation à ceux qui me donnent le moyen de mettre ensemble les deux plus rares choses du monde, c'est à sçavoir la verité &

3. B : de France — 16. F : de pretension à Madrit, ny — 17-20. F : neantmoins à m'ouyr parler du Prince d'Aurange & du Marquis de Spinola, on diroit qu'en mesme temps j'attens des Abbayes d'un Huguenot, & que je suis pensionnaire d'Espagne. C'est en effect que je croy devoir beaucoup à ceux — 22. F : du monde, à sçavoir la verité — C[ms] : du monde, comme sont la verité

1. Spinola, rentré à Bruxelles le 23 avril 1621, commandait les forces des Archiducs. La trêve entre l'Espagne & les Pays-Bas avait pris fin. Ce n'étaient plus « que preparatifs et levées de gens de guerre par tous ces pays-là ». (*Mercure*, t. VII, p. 101).

l'eloquence : Vous m'avez tousjours fait l'honneur de me vouloir du bien, & j'ay receu une infinité de faveurs de Monsieur le Cardinal vostre Fils. Mais, quoy qu'il en soit je vous supplie de croire que mon affection est toute pure, & que mes interests ne se meslent point avec elle. J'ay le contentement de vous avoir servy en une mauvaise saison, & d'avoir esté du plus foible party, à cause que je croyois qu'il estoit le plus honneste : Dépuis ce temps-là je n'ay pas changé d'avis, & les raisons qui m'ont porté à faire ce que j'ay faict, estant encore les mesmes, Je suis veritablement, comme j'ay toujours esté,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant serviteur,
BALZAC.

A Rome, le 7. de Juin 1621.

1. F : l'eloquence : & comme leur reputation a besoin de moy pour estre immortelle, aussi pour travailler sur de beaux sujets, je pense avoir besoin de leurs actions, & de leur vie. Vous m'avez — Cms : aussi pour n'estre pas muet, j'ay besoin de — 2-3. F : j'ay de tres particulieres obligations à Monsieur — 3-4. F : Mais je vous supplie pourtant de croire

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALLETTE

LETTRE II[1]

MONSEIGNEUR,

A la fin on vous a rendu justice, & vous avez ce que vous meritastes le jour de vostre naissance. S'il se pouvoit rien adjouster à la qualité d'un homme qui conte des Roys entre ses predecesseurs[2], & dont les inclinations sont peut-estre trop grandes pour vivre sous la puissance d'un autre, je vous conseillerois de vous resjoüir de ceste nouvelle[3]. Mais estant venu, comme vous estes, de la plus belle source du monde, & nay d'un Pere, dont la vie est toute pleine de miracles, c'est assez que vous pardonniez à la fortune, de ce qu'il a fallu que la necessité du temps ayt obtenu d'elle ce qu'elle devoit à vostre nom. Je sçay bien qu'on vous dira aujourd'huy

5. C^{ms} : Enfin on vous a — 11-12. F : estant sorty, comme vous estes,

---

1. L'autographe de cette lettre se trouvait dans la Collection de M. Benjamin Fillot. Le catalogue de vente (1877) en cite quelques passages. La lettre fut écrite, de Rome, ainsi qu'on le voit par l'autographe, le jour même de la promotion de l'archevêque de Toulouse au cardinalat, le 11 janvier 1621. A B C donnent le 1er février 1620 ; F et les éditions suivantes, le 1er février 1621.

2. Par sa mère, Marguerite de Foix de Candale, dont la maison « avoit l'honneur de toucher d'alliance presqu'à toutes les Couronnes de l'Europe, la maison de Navarre en était descendue... » (Girard, *Vie Ep.*, t. I, p. 137).

3. Selon Bentivoglio, La Valette ne tenait pas au chapeau de cardinal (v. à la fin du volume, la notice biographique). Luynes n'y tenait pas plus pour lui que pour Richelieu, les appelant « deux brouillons » (*Nunziatura*, IV, pp. 415-417) ; l'affaire avait récemment encore souffert bien des difficultés (*Ibid.*, p. 429).

que vous estes faict Prince d'un Estat, qui n'est borné ny par les mers, ny par les montagnes, & que l'estenduë de vostre Juridiction sera telle, que s'il y avoit plusieurs mondes, ils en dependroient aussi bien que celuy-cy. Mais moy qui ne me laisse esbloüyr les yeux à d'autre esclat que celuy de la vertu, & qui ne regarde pas seulement ce que les hommes admirent, si je vous estimois plus grand & plus heureux que vous estiez, je n'aurois pas assez profité aupres de vous en la connoissance de vous-mesmes. Il est vray qu'à l'opinion du vulgaire il y a de l'honneur d'estre le premier en une ceremonie, & de porter un Chappeau de mesme prix que les Couronnes & les Diademes. Toutesfois vous me pardonnerez bien si je vous dis que c'est une chose qui n'obligera jamais un homme sage à vous porter de l'envie. Si vous n'aviez que ce poinct-là au-dessus de moy, je serois encore mon maistre, & je n'eusse pas pour l'amour de vous renoncé à la liberté, qui m'estoit aussi chere qu'à la Republique de Venise. En effect de n'avoir point de Juge en ce monde que vostre reputation & vostre conscience, & de tirer apres vous un grand peuple, dont les uns travaillent aux plaisirs de vos sens, & les autres à la conduitte de vos affaires, cela vous sera tousjours commun avec beaucoup de gens que vous mesprisez. Mais de faire de bonnes actions, quand vous seriez asseuré

6. C^{ms} : qu'à celuy de la vertu — F : & ne regarde pas — 11. C^{ms} : de l'honneur à estre — 12. C^{ms} : à porter un Chapeau qui est de mesme prix — 16-19. *Autographe* : au dessus de moy, je ne vous regarderois pas, Monseigneur, comme une personne extraordinaire. En effet — 19. C^{ms} : Tout bien consideré n'avoir point — 19-23. *Autographe* : En effect d'estre suivy d'un grand nombre de courtisans & de vivre dans l'abondance de toutes choses, cela vous sera — 21. C^{ms} : & tirer — 22-23. F : travaillent à la recherche des plaisirs de vostre esprit, & les autres sont occupez à la conduite — 24-25. C : Mais faire

qu'elles ne viendroient jamais à la connoissance du monde ; de ne craindre rien que les choses deshonnestes, de croire que la mort n'est ny bonne ny mauvaise de soy-mesme, mais que si l'occasion de la recevoir est honorable, elle vaut tousjours mieux qu'une longue vie ; d'estre en reputation de tenir sa parole en un temps où les plus credules ne sçauroient faire davantage que de s'asseurer sur la foy publique ; c'est ce que j'estime en vous, Monseigneur, & non pas vostre Chappeau rouge, & vos cinquante mille escus de rente. Je vous diray neantmoins que pour l'amour de Rome il faut que vous faciez quelque estat d'une chose qu'elle vous envoye. Autrefois elle vous eut dressé des statuës, & donné des occasions de meriter le triomphe. Mais puis que ce temps-là est passé, & que ce n'est plus par la force qu'elle maintient son Empire, encore se faut-il contenter des honneurs de la Paix, & recevoir à faveur une dignité, que le fils du Roy d'Espagne a desirée. Quand ce ne seroit que vous quitterez le dueil, pour vous habiller de la couleur des roses, vous devez vous resjoüir de ce changement. A tout le moins les objects qui sont les plus proches de vos yeux, ne seront pas funestes comme ils estoient, & il n'y aura rien sur vous qui ne jette du feu, & de la lumiere. Je vous en dirois davantage, mais le Courrier qui s'en va ne me le veut pas permettre : Et d'ailleurs sçachant bien que si vous estimez quelque chose dans mes lettres, ce n'est pas le grand nombre des paroles, je doy me contenter de finir celle-cy, après vous

4-5. *Autographe* : mais que s'il s'offre une belle occasion de la rechercher, elle vaut tousjours — 6. F : tenir vostre parole au temps — 11-12. Fms : il est à propos que vous faciez — 13. Cms : erigé des statuës — 25. Fms : ne veut pas me le permettre

avoir supplié de m'aymer tousjours, puis que je suis passionnément,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-obeïssant
& tres-fidelle serviteur,
BALZAC.

A Rome, le premier Fevrier 1620.

Je vous envoye deux lettres qui m'ont esté données pour vous faire tenir : l'une du Duc de Baviere & l'autre du Cardinal de Lerme ; vous verrez par là, Monseigneur, que vostre promotion a donné de la joie aux victorieux, & aux affligez, & qu'il faut bien que le monde y prenne un notable interest, puis qu'elle augmente les contentemens des triomphes & qu'elle adoucit les chagrins de la solitude [1].

14. F^{ms} : & adoucit

1. Selon une note du catalogue de la collection Fillot, le post-scriptum de la lettre autographe parle de l'empêchement apporté par le cardinal Borghese à ce que l'évêque de Luçon reçût le chapeau en même temps que La Valette.

AU MESME

LETTRE III

Monseigneur,

Quelque suject de desplaisir que j'aye, je trouve dans vos lettres dequoy me rendre heureux en ma mauvaise fortune. La derniere que j'ay receuë m'a tellement obligé, que sans une fascheuse nouvelle qui me vint au mesme temps, je serois aujourd'huy en estat d'avoir plus besoin de moderation que de patience. Mais puis qu'en ceste fatale agitation de l'Europe ce n'est pas moy seul qui pleure quelque perte, & que vous n'avez peu vous-mesme sauver tout ce qui vous estoit cher, j'aurois mauvaise

4. F : que j'aye eu jusques icy, j'ay trouvé — 7-9. F : que si une fascheuse nouvelle qui me vint en mesme temps n'eust apporté du temperament à ma joye, ma raison n'eust pas esté assez forte pour la moderer. Maintenant la mort de mon pauvre frere [1], que j'ay perpetuellement devant les (C^{ms} : mes) yeux, m'oste le goust de toutes les bonnes choses, & peu s'en faut que la prosperité des affaires du Roy [2] ne me soit odieuse, quand je pense que je porte le dueil de sa victoire. Mais puis qu'en

---

1. Son beau-frère, François de Patras de Campaignol, mort au siège de Montauban (cf. *Œuvres de Balzac*, 1665, t. I, p. 1000)

2. Il semble étrange de parler de « la prospérité des affaires du Roi » après un échec aussi incontestable, et auquel il fut aussi sensible, que celui de Montauban. « Jusques-là, dit Bernard, Sa Majesté n'avait... veu la fortune qu'en sa meilleure face et toute riante. Le siège de Montauban lui changea quelque peu ce doux aspect et mit un arrest au cours de ses prosperitez. » (*Hist. Louis XIII*, 1646, t. I, p. 269.) Le siège était levé du 11 novembre. Le 21 novembre, Montpellier s'était révolté. Royan avait ouvert ses portes à Soubise. Sans qu'on puisse arriver à des conclusions précises, tout le contenu de cette lettre parait indiquer que la date devrait en être placée plus tôt, au moins de quelques semaines.

grâce si je voulois faire passer mon interest devant le vostre, & considerer mon affliction particuliere, en ayant une qui m'est commune avecques vous[1]. Il y a longtemps que je ne mesure les biens & les maux de ce monde que par vos contentemens, & vos desplaisirs, & que je vous regarde comme si vous estiez toutes les choses que Dieu a faictes. C'est pourquoy, Monseigneur, je mettray à part ce qui me touche, pour entrer dans vos ressentimens, & vous dire, que puis que vous ne pouvez faire de mauvaises eslections, il est certain qu'en la mort de vos amys vous ne sçauriez faire de petites pertes. Toutesfois comme vous estes eslevé au dessus des choses du monde, & que les hommes tirent des exemples des moindres actions de vostre vie, je m'asseure qu'ils auront recogneu en ceste occasion, qu'il n'y a point d'accident à surmonter contre qui vous ayez besoin de toute vostre vertu. Les afflictions sont des dons de Dieu, encore que ce ne soient pas de ceux que nous luy demandons en nos prieres. Et quand vous ne m'avoüeriez pas ceste proposition, vous avez tousjours fait si peu d'estat de la mort, que je ne sçaurois croire que vous plaigniez personne, pour estre en une condition que vous n'estimez pas malheureuse. C'est assez, Monseigneur, que vous conserviez la memoire de ceux que vous avez aymez, suivant la protestation que vous m'en faictes par vostre lettre. Et certes si les morts sont quelque chose, comme personne n'en

1. Quel ami ou parent La Valette avait-il perdu ? Ce ne peut guère être son oncle, César-Auguste de Bellegarde, baron de Termes, dont la mort devant Clérac remontait au 23 juillet. Les consolations de Balzac arrivent généralement avec beaucoup de retard (cf. Lettre LVIII) mais cet intervalle semblerait excessif même si la lettre était de novembre. Tant d'hommes de grande famille et de grande valeur, d'église et d'épée, avaient succombé devant Montauban qu'on ne peut deviner de qui il s'agit.

peut douter, ils ne sçauroient rien regretter de ce monde, dans lequel ils ont encore vos bonnes grâces.

BALZAC.

A Rome, le 29. Decembre 1621.

2. F : vos bonnes graces. Je prends cependant cela pour moy, & m'estime tres-heureux d'avoir donné mon affection à un homme, qui tient si cheres les choses mesmes qu'il a perduës. A ce que je voy, Monseigneur, il n'y a point de difference entre les bonnes œuvres & les services que nous vous rendons, puis qu'ils ont leur recompense en ceste vie & en l'autre, & que vostre bonté est infinie, comme le desir que j'ay de vous tesmoigner que je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant serviteur,

BALZAC.

S : vos bonnes graces. Car au reste qu'y a-t-il qui soit digne de l'affection d'un honneste homme, ny pourquoy il vueille resusciter ? Nous respirons un air qui est tout remply de Demons, nous vivons tousjours entre la foudre & les tremblemens de terre, nous sommes composez de deux ennemis qui ne s'accordent jamais, & l'homme est faict d'un Dieu, & d'une beste qui sont attachez ensemble [1]. A la verité quand le terme du bannissement de ce Dieu est expiré, & qu'il a laissé au-dessous de luy les dangers, les passions & les maladies, s'il y a encore icy quelque chose à laquelle il vueille avoir part, il n'y a point de doute que c'est le souvenir de ses amis, & que par consequent celuy que vous regrettez faict plus d'estat d'un mot de vostre bouche que de tout le marbre des sculpteurs, & de toutes les loüanges de la renommée. Je prens cependant cela à mon advantage, & je me resjouy, Monseigneur, de ce qu'il n'y a point de difference entre les bonnes œuvres, & les services que nous vous rendons, puis qu'aussi bien qu'elles ils ont leur recompense en ce monde icy & en l'autre, & que vostre bonté

1. Cf. *Œuvres*, 1665, t. II, p. 602 : « Ces paroles sont d'un disciple de Zenon... Mais de qui pensez-vous, mon Reverend Pere, que soient celles-cy ? *Nous sommes composez de deux Ennemis, qui ne s'accordent jamais : La partie sublime de nostre Ame est tousjours en guerre avec la partie inférieure, Disons davantage :* L'HOMME EST FAIT D'UN DIEU ET D'UNE BESTE QUI SONT ATTACHEZ ENSEMBLE. Si vous devinez l'auteur de ces quatre lignes, je vous estimeray aussi grand Mage, que ceux qui predirent la naissance du Roy Sapores. » (VII[e] des *Dissertations Chrestiennes & Morales*).

AU MESME

LETTRE IV[1]

MONSEIGNEUR,

L'esperance qu'on me donne depuis trois mois que vous devez passer tous les jours en ce païs, m'a empesché jusques icy de vous escrire, & de me servir de ce seul moyen qui me reste de m'approcher de vostre personne. Mais puis que vous avez jugé que de quitter la Cour tout d'un coup, ce seroit autant que mourir de mort subite, & qu'il ne faut pas moins de force ny de temps pour se resoudre à laisser les choses plaisantes, que pour surmonter les difficiles, je reprendray s'il vous plaist le commerce que le bruit commun m'avoit fait cesser, & ne croiray pas une autre fois que vous puissiez sortir de Paris plus aysément que l'Arcenac, & le Louvre. Si ce n'estoit un lieu tout plein d'enchantemens & de chaisnes, & qui a une telle force d'attirer & de retenir

5. Gms : tous les jours vous devez passer

---

1. La date que l'on trouve au bas de cette lettre paraît approximativement exacte. Le ms. fr. 6644, f° 72, contient des instructions données par le Roi au cardinal de La Valette, envoyé à Rome ; elles sont d'avril 1623. Le 17 juillet l'ambassadeur vénitien écrit : « Le Pape est mort, le cardinal de Sourdis a reçu l'ordre d'aller à Rome en poste, le cardinal de La Valette est prié d'en faire autant. » (Zeller, *Richelieu et les Ministres de Louis XIII*, p. 224.) Il n'était donc pas encore parti, et il ne devait pas se hâter d'obéir. Mais où se trouvait Balzac ? Impossible de rien affirmer avec certitude, sinon qu'il était rentré en France et qu'en janvier 1623, il était à Angoulême (lettre XXVIII, écrite d'Angoulême). Goulu se trompe assurément lorsqu'il dit que la lettre IV est écrite de Rome (*Lett. Phyll.*, 1629, t. II, p. 381.)

les hommes, qu'il a fallu donner des batailles pour en chasser les Anglois, & en esloigner les Espagnols, on pourroit s'estonner de la peine que vous avez à vous en tirer. Mais il est certain que tout le monde y treuve sa maison, & ses affaires; & pour vous, Monseigneur, puis qu'en ce païs-là les Roys naissent & deviennent vieux, & que c'est le siege de leur Empire, personne ne vous sçauroit blasmer d'y demeurer trop long temps, sans vous accuser d'aymer vostre Maistre, & de vouloir estre pres de sa personne. A Rome vous marcherez sur des pierres, qui ont esté les Dieux de Cesar & de Pompée : vous considererez les ruines de ces grands ouvrages, dont la vieillesse est encore belle, & vous pourmenerez tous les jours parmy les histoires, & les fables. Mais ce sont des amusemens d'un esprit qui se contente de peu, & non pas les occupations d'un homme, qui prend plaisir de naviger dans l'orage, & qui n'est pas venu au monde pour le laisser en oysiveté. Quand vous aurez veu le Tibre, au bord duquel les Romains ont faict l'apprentissage de leurs Victoires, & commencé ce grand dessein, qu'ils n'acheverent qu'aux extremitez de la terre : Quand vous serez monté au Capitole, où ils croyoient que Dieu estoit aussi present que dans le Ciel, & qu'il avoit enfermé le destin de la Monarchie universelle; Apres que vous aurez passé au travers de ce grand espace, qui estoit dedié aux plaisirs du peuple, & où le sang des Martyrs a esté souvent meslé avec celuy des criminels, & des bestes; Je ne doute point qu'apres avoir encore

7-8. C : ne sçauroit vous blasmer — 13. F : & vous vous pourmenerez — 20-21. F : ce long dessein — 28. S : & des bestes; Quand de l'autre costé vous aurez admiré les beautez du Vatican, & particulierement cette pièce qui a achevé tant de Papes, & pour la structure de laquelle il a fallu faire venir tant de montagnes, & employer un si grand nombre d'années; Je ne doute

regardé beaucoup d'autres choses, vous ne vous lassiez à la fin du repos & de la tranquillité de Rome, & que vous ne disiez que ce sont deux choses qu'il faut laisser à la nuict, & aux cimetieres. Toutesfois ce n'est pas mon dessein de vous desgouster d'un voyage, que le Roy vous a commandé de faire, & duquel j'espererois estre le guide, si mon meschant corps suivoit le mouvement de ma volonté. Mais veritablement, Monseigneur, je suis interessé en ceste affaire, & quand je me regarde tout seul, j'aurois quelquefois envie de vous rendre suspects les biens que j'ay peur de ne pouvoir pas recevoir avecque vous. Quoy que je die pourtant, je ne m'ayme pas de telle sorte, que je veuille preferer mon contentement aux desirs de tout le monde, & aux necessitez de l'Eglise. Il est besoin pour une infinité de considerations importantes que vous soyez au premier Conclave [1] & que vous vous trouviez à ceste guerre, qui ne laissera pas d'estre grande pour estre composée de personnes desarmées, & pour ne faire ny veufves, ny orphelins. Je sçay bien que vous avez veu ailleurs de plus dangereuses occasions, & que vous avez souvent desiré des victoires plus sanglantes. Mais neantmoins

2-4. F : de Rome, qui sont deux choses beaucoup plus propres à la nuict, et aux cimetieres, qu'à la Cour & à la lumiere du monde. Toutesfois — 10. F : j'aurois envie — 11-12. F : de ne recevoir pas avecque vous. — 18. C^{ms} : d'estre sanglante pour

---

1. Malade en janvier et en avril, Grégoire XV se portait si bien en mai et juin qu'Antonio Possevino pouvait écrire le 24 juin : « dove prima gli era limitata la vita a mesi, se li conta ad anni ». Ce ne fut qu'à la fin du mois qu'il tomba dangereusement malade. (Pastor, *Geschischte der Päpste*, t. XIII, p. 228). Son âge rendait néanmoins l'ouverture d'un nouveau conclave inévitable à une époque rapprochée. Par le fait, ce fut le 19 juillet.

quelque grand object que se propose vostre ambition, elle ne sçauroit rien concevoir de si haut, que de donner en mesme temps un successeur aux Consuls, aux Empereurs, & aux Apostres, & d'aller faire de vostre bouche celuy qui marche sur la teste des Roys, & qui commande à toutes les ames raisonnables. Encore que ma santé soit si peu asseurée, que je ne m'en puisse promettre trois jours de suitte, je n'ay pas toutesfois perdu l'esperance de vous voir un jour en ce païs-là donner des loix aux peuples du monde, & faire de grands exemples de vos plus petites actions. Peut-estre, Monseigneur, que Dieu me conservera pour l'amour de vous, afin que rien ne manque à vostre gloire, & qu'il y ayt un homme au monde qui puisse vous loüer comme vous le meritez.

BALZAC.

Le troisiesme Juin 1623.

5-6. F : & qui a la conduitte de toutes les ames. — Cme : & qui ait — 9-10. F : des loix à ceux qui obeissent, & des exemples à ceux qui commandent. Peut-estre — 14. B : comme vous merités. — 15. F : C'est,

MONSEIGNEUR,

Votre tres-humble & tres fidelle serviteur,
BALZAC.

AU MESME

LETTRE V

MONSEIGNEUR,

Il falloit que ce fust la plus grande affaire qui se traitte aujourd'huy dans le monde, qui vous peust obliger de quitter Paris, & vous n'en fussiez pas party à moins que d'aller faire une teste à toute la Chrestienté. Si vous arrivez assez-tost pour avoir part à ceste grande eslection, & que le Conclave vous attende[1], afin de donner plus de reputation & d'authorité à ce qui s'y resoudra, je ne doute point que vous ne conserviez sur les esprits d'Italie l'avantage que vous avez sur les nostres, & que leurs finesses ne soient aussi oysives en vostre presence, que les charmes des magiciens sont foibles devant les choses divines. Vous avez de leur patience ce qu'il en faut pour lasser les affaires quand il est besoin, mais vous avez un courage qu'ils n'ont pas, pour les emporter de force, si la necessité le desire : Et partant, Monseigneur, de quelque opinion que vous soyez, vous porterez avec vous ce qui gaigne les victoires, & ce qui fait venir la

16. G^{ms} : laisser les affaires — 20. F : & qui fait

---

1. Grégoire XV était mort le 8 juillet. Urbain VIII (Maffeo Barberini) fut élu le 6 août. Quoique Griffet affirme le contraire, La Valette n'arriva pas à temps. L'ambassadeur vénitien dit qu'il parvint à Rome après l'élection du Pape (Barozzi et Berchet, *Roma*, I, p. 171). Le *Mercure* de 1623 (t. IX) le compte, ainsi que Sourdis, parmi les cardinaux absents. Pastor, *Geschichte der Päpste*, XIII, p. 228, omet son nom. V. aussi *Conclavi de' Pontefici Romani*, 1667, p. 397 ; *Hist. des Conclaves*, Cologne, 1703, p. 369 ; *L'elezione di Urbano VIII*, *Arch. Rom.*, XLV, 15 A, i.

plus grande partie du costé de la meilleure. Quand mesme les choses se passeroient sans estre contestées, à tout le moins vous apprendrez qui vous estes en ceste action, où Dieu vous laisse tenir sa place, & se repose sur vous du plus important de ses ouvrages. A n'en mentir point, sa providence n'est jamais si hautement occupée, que quand il faut choisir celuy qui doit user bien ou mal de toutes les richesses du Ciel, & exercer une puissance, qui est la plus proche de l'infinie. Autresfois en de moindres occasions Dieu se servoit pour parler aux hommes, de la foudre & des orages, & declaroit sa volonté par d'autres moyens que ceux qui sont ordinaires : Mais dépuis qu'il a fait cesser les Oracles, & laissé agir le tonnerre naturellement, ce n'est plus que par la voix des Cardinaux qu'il fait entendre ce qu'il desire, & qu'il ordonne de la conduite du monde. Quand il vous plaira, Monseigneur, je sçauray les inspirations qu'il vous a envoyées, & l'election que vous avez faicte : car de l'aller apprendre si tost sur les lieux, il faudroit qu'il n'y eust point de seureté pour moy en ce Royaume, & que je ne cogneusse pas, comme je fais, le Soleil de Rome. Celuy qui noircit lès Mores, & qui brusle la Libye, n'est point si dangereux en ceste saison : & si vous n'aviez des thresors de neige, & des salles de marbre, pour vous deffendre du Ciel, j'aymerois autant estre condamné au feu que de demeurer au lieu où vous estes. Toutes-fois ce n'est pas vous, à qui on doit faire peur de ces choses-là. Vous n'avez garde de trouver mauvais l'air qu'a respiré toute l'ancienne Republique, ny le

5-6. F : A la verité sa providence — 7. C F : celuy-là, qui — 26. Gms : que demeurer — 27. Cms : à vous, à qui — 28. Gms : de ces choses. Vous

Soleil qui a aydé à faire tant de conquerans, & esclairé de si beaux triomphes. Mais pour moy, qui n'ay pas ces considerations, & qui me suis mis tout entier en la puissance de la medecine, il faut que je fuye l'ombre mesme du danger, & que je vive dans le monde avec autant de crainte qu'en un païs d'ennemis, ou une forest de bestes sauvages. C'est donc de pure necessité que j'attens icy vos commandemens, & une meilleure saison pour vous aller tesmoigner, sans courre fortune de la vie, que je suis de toute mon âme,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant serviteur
BALZAC.

Le 1. Aoust 1623.

6. Gms : ou en une forest

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU [1]

LETTRE VI

MONSEIGNEUR,

C'estoit mon dessein arrivant en France, de vous aller trouver au lieu où vous seriez [2], pour avoir l'honneur de vous voir, mais ma santé n'ayant pas esté telle, qu'elle me puisse encore laisser la libre disposition de moy-mesme, je suis contraint de differer mon contentement, & d'envoyer chercher de vos nouvelles, en attendant que j'en aille apprendre. Afin cependant de me soulager l'esprit, je les veux esperer aussi bonnes que je les souhaitte, & m'imaginer que ceste colique, dont on m'a faict peur, se sera noyée dans les fontaines de Pougues. Cela certes est si generalement desiré, & demandé à Dieu par tant de bouches, que je croy qu'il ne laissera pas imparfaicte en ce point la felicité qu'il prepare à nostre temps, & qu'il ayme trop le monde pour le vouloir priver du bien que vous y devez faire. Les armées ayant esté desfaictes, il s'en remet de nouvelles sur pied, & on peut equiper une

10. F : d'envoyer querir — 11. F : j'en aille chercher — 17. F : ce seul poinct

---

1. Alors Monsieur de Luçon.
2. A Nantes, où Marie de Médicis était tombée malade après avoir quitté Paris en mars pour suivre son fils dans ses provinces. Accompagnée de Richelieu, elle s'était ensuite rendue aux eaux de Pougues, puis à Lyon.

seconde flotte apres que la premiere s'est perduë. Mais s'il venoit faute de vous, Monseigneur, le monde ne dureroit pas assez pour reparer une telle perte, & il faudroit que le Roy la pleurast au milieu mesme de ses triomphes. Il a bien un Royaume qui ne se sçauroit espuiser d'hommes; la guerre luy fait tous les jours des Capitaines, le nombre des Juges n'est gueres moindre que celuy des Criminels. C'est seulement de gens sages, & capables de gouverner les Estats, que la sterilité est grande : Et sans mentir, pour en voir encor un pareil à vous il est besoin que toute la Nature travaille, & que Dieu le promette long-temps aux hommes avant que de le faire naistre. Je ne dis rien, Monseigneur, dont je ne face des sermens pour preuve de ma creance, & que je ne confirme par le propre tesmoignage de vos ennemis. Il est certain que l'authorité des Roys n'est point si souveraine que celle que vous exercez sur l'ame de ceux qui vous escoutent. Vous avez un esprit tout-puissant, qui est tousjours occupé aux grandes choses, & qui se délasse dans les affaires communes : Vous estes destiné pour remplir la place de ce Cardinal qui fait aujourd'huy une des belles parties du Ciel, & qui n'a point eu encore de successeur, quoy qu'il ayt eu des heritiers & des freres [1]. Et cela estant, qui doute qu'il ne fallust faire des prieres generales pour une santé si necessaire & si precieuse que la vostre, & que vostre vie ne vous doive estre chere, dans laquelle vous avez à conserver la gloire de vostre

1-2. F : Mais si vous veniez à nous manquer, Monseigneur, — 5-6. F^ms : qui ne sçauroit s'espuiser — 15-16. F : ennemis. L'authorité des Roys — 22. G^ms : point encores eu de

1. Le Cardinal du Perron. (Cf. l'*Apologie* d'Ogier, éd. 1628, p. 76.)

siecle ? Pour moy, Monseigneur, qui suis attaqué de tous costez, & à qui il ne reste que l'esperance, qui est le seul bien de ceux qui n'ont pas les autres, puis que mon mal-heur veut que je sois ceste victime publique, qui doit estre chargée des peines du peuple, & payer pour tout le monde, je serois tres-content que vous puissiez m'envoyer vostre colique, & qu'elle se vinst joindre à la fiévre, à la sciatique, & à la gravelle. Aussi bien de tant de douleurs il ne se sçauroit faire qu'une mort, & il n'est plus temps d'estre mesnager des choses qui sont des-ja perduës. Mais je ne veux pas entrer en ce discours, dont je ne pourrois pas trouver la fin, & je n'ay que faire de vous dire que c'est le plus mal-heureux homme du monde qui vous honore, de peur que vous ne rejettiez mon affection comme une chose funeste, & qu'il ne me serve de rien de vous protester que je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,
BALZAC.

Le 4. Septembre 1622.

6-7. G^ms : que vous peussiez m'envoyer — 15-16. F : funeste, & que je sois conté pour rien quand je vous diray que je suis

AU MESME

LETTRE VII [1]

MONSEIGNEUR,

Apres avoir fermé ma lettre, il a passé icy un courrier, de qui j'ay appris que le Pape vous avoit faict Cardinal. Je ne doute point que ceste nouvelle n'ayt esté receuë de vous avec aussi peu d'émotion que si elle vous eust esté indifferente, & qu'ayant eslevé vostre esprit au dessus des choses du monde, vous ne les regardiez toutes d'un mesme visage. Neantmoins puis qu'en cecy le bien public se rencontre avecque vostre interest, & que pour l'amour de vous l'Eglise se resjoüit jusques dans les prisons de l'Angleterre, il n'y a point d'apparence que vous vous priviez d'un contentement qui est aussi chaste que ceux qui se reçoivent au Ciel, & qui procede de la mesme cause. Les gens de bien, Monseigneur, en une saison telle que celle-cy doivent desirer les grandes dignitez comme des moyens necessaires pour entreprendre de grandes choses. S'ils ne le font, outre que Dieu leur demandera conte de ses graces, qui leur ont esté inutiles, le monde a sujet de se plaindre qu'ils le laissent en proye aux meschans, & que le desir de leur repos leur

4. G^{ms} : il est passé — 13. C : d'Angleterre — 18. G^{ms} : comme moyens — 18-19. F : les grandes choses. — 19. C^{ms} : choses, & s'ils — 21. F : se plaindre de ce qu'ils

---

1. Du 26 septembre 1622, d'après BC ; selon AF, du 16, date adoptée par l'in-folio. La promotion était du 5 septembre, Richelieu n'en eut la nouvelle que vers le 20. (Cf. Avenel, *Lettres et Papiers d'État*, t. I, pp. 734-735.) Le cardinal reçut par le même courrier les lettres VI et VII, comme l'indique sa réponse que donne Avenel. L'écrivain se trouvait probablement à Balzac.

fait abandonner la cause publique. C'est pour vous dire, Monseigneur, que vous devez reserver vostre humilité aux actions qui se passent entre Dieu & vous : Mais qu'au reste vous ne sçauriez avoir trop de bien ny de credit, puis qu'il faut que la prudence soit obeye, & qu'il y a des vertus qui ne peuvent estre exercées par les pauvres [1]. Je suis donc tres-aise de vous voir aujourd'huy en un lieu, d'où vous remplirez toute la terre de lumiere, & où vostre seul exemple aura tant d'authorité qu'il pourra faire revenir la face de l'Eglise à la pureté de son enfance. Certainement s'il y a apparence d'attendre ce bien, & de voir les esprits des rebelles persuadez, comme nous voyons leurs villes forcées, vous estes celuy de qui nous le devons esperer, & qui estes capable d'achever les victoires des Roys par la ruine de l'heresie. Toute la Chrestienté vous demande à cet effect vos ouvrages pour une derniere instruction, & la paix generale des consciences. Et moy qui cherche il y a si long temps l'idée de l'eloquence, sans que j'en treuve parmy nous qui ne soit ou fausse ou imparfaicte, je me promets que vous la ramenerez telle qu'elle estoit, quand à Rome elle accusoit les Tyrans, & qu'elle defendoit les Provinces opprimées. Encore que la pourpre soit une chose fort esclatante, elle recevra du lustre de ceste qualité, qui commande partout où elle est, & qui particulierement est si propre au gouvernement des ames, que c'est la seule puissance à qui

3. Gms : pour les actions — 4-5. Gms : ny trop de credit — 6-7. Gms : que par les riches. — 17. Gms : & pour la paix — 19. F : l'eloquence, & n'en treuve point — Gms : & qui n'en treuve point — 22. F : & defendoit

1. Passage réutilisé depuis : « Les gens de bien. . . . » dans la Lettre à Guillaume Guez, *Œuvres*, 1655, t. I, livre VIII, lettre XLV.

elles veulent se sousmettre. Si je puis esperer, Monseigneur, d'estre cogneu d'un autre siecle que le nostre, & que mon nom aille jusqu'à la posterité, elle sçaura que ceste consideration m'obligea premierement de rechercher vostre cognoissance, & que vous ayant oüy parler, vous gaignastes si absolument mon esprit & mon affection, que depuis ce temps-là je vous regarday tousjours comme un homme extraordinaire, & fus passionnément,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-
fidelle serviteur,
BALZAC.

Le 16. Septembre 1622.

1-2. F : esperer d'estre cogneu

AU MESME

LETTRE VIII[1]

MONSEIGNEUR,

Si je ne me connoissois fort moy-mesme, je pourrois prendre de la vanité de la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, & m'estimer quelque chose de plus que je n'estois le jour auparavant que je la receusse. Mais sçachant bien que c'est une pure faveur que vous m'avez faicte, je ne veux point me flatter en ma bonne fortune, ny diminuer l'obligation que je vous ay, en presumant de la meriter. Si la vertu cherchoit quelque recompense hors d'elle-mesme, elle ne la voudroit recevoir que de vostre bouche, & vostre reputation est aujourd'huy si juste & si generale, que c'est une des veritez dont les sages demeurent d'accord avecque le peuple. Je me tiens donc tres-heureux d'estre estimé d'un homme, qui peut donner du prix aux choses qui n'en ont point, & je defere tant à vostre jugement, que je ne veux plus avoir mauvaise opinion de moy, de peur de vous contredire. Il est vray, Monseigneur, qu'il sera bien mal-aisé que mon esprit responde à ce que vous en attendez. Le temps que la fievre me laisse de reste est

4. Fms : connoissois bien moy-mesme — 7. Gms : receus

---

1. ABC datent cette lettre du 10 avril 1620 (le dernier chiffre est difficile à lire dans AC); Cms F, du 10 avril 1622. Aucune de ces dates n'est possible. La lettre est écrite de Rome ; le 10 avril 1620, Balzac n'y était pas encore; le 10 avril 1622 il n'y était plus. (V. *Introduction*, pp. XIII-XIV). Le 15 avril 1621, Sébastien Bouthillier, écrivant à son frère le surintendant, lui envoie une lettre de Balzac à remettre à Richelieu (*Aff. Etr. Rome. Corr. XXVII, f° 27 v°.*) C'est probablement celle-ci.

si court, que je ne sçaurois l'employer qu'à me plaindre d'elle. C'est tout ce que je puis faire que de vivre, & encore pour cela il faut que je me conserve aussi soigneusement que si j'estois de crystal, ou que je fusse necessaire au bien de toute la terre. Neantmoins, Monseigneur, vous avez tant de pouvoir sur moy, que je tascheray de faire un effort en vous obeïssant, & de vous rendre conte de mon loysir, puis que vous jugez que je n'en doibs pas priver le monde. Encore vaut-il mieux faire de beaux songes, que de travailler à des choses ordinaires ; & il y a des ouvrages de l'esprit si excellens, que pour les payer les Roys quelquefois sont trop pauvres, & leur puissance trop petite. Or, Monseigneur, vous avez souvent rendu de si grands tesmoignages de moy, que si je n'avois point de presomption, il faudroit que je n'eusse point de memoire. C'est pourquoy sur la parole que vous m'avez donnée, que mon style n'estoit pas esloigné de ceste perfection que les hommes s'imaginent & qu'ils ne virent jamais, je veux entreprendre un dessein qui estonne les esprits vulgaires, & faire voir à ceux qui ont creu jusques icy avoir surmonté les autres, que j'ay trouvé ce qu'ils cherchent [1]. Quoy que je face, au moins, je vous auray tousjours present à l'esprit, pour m'obliger de ne faillir point devant un si grand exemple, & je n'oublieray pas le lieu où je suis, afin de ne concevoir rien qui ne

5-6. F : Neantmoins vous avez — 7-8. G^ms : de vous obeir & de vous rendre conte — 8-9. F : qu'il ne doit pas estre inutile au monde. —18-19. F : perfection qui jusques icy a plus esté desirée que veuë, je veux — C^ms : a beaucoup plus esté — 19. C^ms : entreprendre un ouvrage qui — 20-21. F : qui ont creu avoir surmonté — 22. F : Au moins, quoy que je face, — 23. F^ms : m'obliger à ne

1. On sait l'indignation que causa cette phrase. V. *Œuvres*, 1665 t. II, p. 394.

soit digne de la vieille Rome. Il seroit impossible d'avoir en mesme temps de si grands objects, & de petites pensées, & de n'estre point eschauffé par tous les triomphes des anciens, & toute la gloire de nostre siecle. Mais ce n'est pas le lieu où j'ay resolu d'en parler, & cestuy-cy est de trop peu d'estenduë pour recevoir un suject qui n'a point de bornes. Il me suffira de vous dire en finissant ceste lettre, que puis que de vostre advis depend celuy de la posterité, & que toute la Cour attend de vous ce qu'elle doit croire, ou ne croire pas, je ne puis, Monseigneur, qu'au milieu de mes maux je ne m'estime fort heureux, si vous me continuez tousjours la faveur de vostre jugement avec l'honneur de vos bonnes grâces.

BALZAC.

A Rome, le 10. Avril 1620.

13. F : de vos bonnes grâces.

Vostre tres-humble & tres obeïssant serviteur.

BALZAC.

A Rome, le 10 Avril 1622.

A MONSIEUR L'EVESQUE D'AYRE[1].

LETTRE IX

MONSIEUR,

Puis que vous avez autant de soin de mon salut que si j'estois vostre diocese, & que si vous vous sauviez sans moy, vous trouveriez quelque chose à dire parmy les felicitez du Ciel, je feray ce qu'il me sera possible, afin que vous m'y meniez en triomphe, et que vous ne perdiez pas le fruit d'une victoire que vous preferez à toutes celles du Prince d'Aurange. Il est vray qu'il y a si long temps que je fais du mal, que je n'ay plus de memoire de mon innocence, & que j'aurois besoin d'un Jubilé qui ne fust que pour moy seul : & de l'autre costé, les bons mouvemens que j'ay sont si foibles, que du feu que les premiers Chrestiens ont enduré à grand peine supporterois-je la fumée. Neantmoins, en cét estat-là j'attens un miracle de celuy qui des pierres se peut faire des enfans, & je ne veux pas croire que sa misericorde ayt achevé tout ce qu'elle doit faire pour le bien des hommes. Puis qu'il a donné des ports aux mers les plus dangereuses, &

4-5. C : de mon salut que si j'estois de vostre diocese — F : de moy que de vostre Diocese — 5-7. F : & que vous trouveriez quelque chose à dire dans le Ciel, si je n'y estois avecque vous, je feray — S : si je n'y allois avecque vous — 7-10. F : afin que nous n'ayez pas desiré mon bien inutilement, & pour me rendre capable des conseils que vous me donnez par vostre lettre. Il est vray — 12. F : & je pense que j'aurois besoin — 13-14. F : mcy seul. D'ailleurs les bons mouvemens que j'ay sont si lasches — 15. C : à peine en supporterois-je — 16. F : Neantmoins, Monsieur, — 18-19. F : misericorde puisse jamais manquer à nostre misere.

---

1. Sébastien Bouthillier. Voir la Notice biographique, p. 262.

de la clarté aux plus noires nuicts, peut-estre qu'il y a encore quelque chose pour moy dans les secrets de sa providence, & que si jusques icy je me suis esloigné du bon chemin il permettra que je m'esgare, ou que je me lasse en celuy du vice. Et c'est icy qu'il faut que je vous avoüe la verité, quoy qu'elle me soit honteuse. Avec trois gouttes de meschant sang qui me reste, j'ay toutes les passions de ceux qui se portent bien ; & les Tyranr qui bruslent les villes au premier mouvement de leus colere, & qui se permettent tout ce qui est deffendu par les loix, ne font rien plus que moy, que de joüir des choses que je desire, & d'executer les desseins qui me demeurent en la volonté, à cause que leur puissance me manque. Ny la fiévre, ny la sciatique, ny la gravelle n'ont pû encore vaincre mon esprit, & le rendre capable de discipline : & si le temps avoit adjousté la vieillesse à mes autres maux, je croy que je voudrois voir des objets sales avec des lunettes, & me faire porter aux lieux où je ne pourrois pas aller de moy-mesme. De sorte, Monsieur, que comme vous avez veu des peintures qu'il faudroit effacer pour en oster les deffauts, aussi j'ay peur qu'il n'y ait que la mort qui puisse finir mes pechez, si par vostre moyen je ne commence une seconde vie, qui soit meilleure que la premiere. Pour cét effect quand vous mettriez tout vostre Clergé en prieres, & que vous ordonneriez un jeusne public de la mesme sorte que si vous aviez à demander au Ciel la conversion du grand Turc, ou du

3. F : & si jusques icy — 5. F : Et c'est en cét endroit qu'il faut que — 6. F : encores qu'elle me soit — 7. F : de mauvais sang — 10. F : & se permettent — 11. C^{ms} : qui est de jouïr — 17-18. F : voir avec des lunettes les choses que vous fuyez, & — C^{ms} : & voir des belles choses avec des lunettes & — 20. F : comme il y a des peintures — 21. F : ainsi j'ay peur — 24-25. F : effect (je vous le dis tout de bon) mettez vostre Clergé — 25-26. F : & ordonnez un jeusne

Roy de Perse : en cela vous ne feriez rien de trop quoy que vous fissiez quelque chose d'extraordinaire. Veritablement mes iniquitez ont monté si haut qu'elles sont desja proches du Throsne de Dieu d'où elles n'attendent que sa vengeance, & fors un desir imparfaict que j'ay de me repentir, & quelque petite resistance que je fais au commencement du mal, il n'y a point de difference entre moy, & le plus grand pecheur qui soit sur la terre. Mais ne prenez pas ce que je vous escris pour une marque de mon humilité, car vous ne leustes jamais de plus veritable histoire ; & ce que Sainct Paul disoit en la personne du genre humain, & s'accusant des fautes des autres, c'est ma deposition que je fais entre les mains de la Justice divine. Je m'en veux mal à moy-mesme : Mais il est certain que je sens tant de froideur aux actions de pieté, qu'il semble que mon esprit entre en prison, quand mon devoir m'appelle à l'Eglise; & lors que j'y suis, j'y cherche plustost des divertissemens & et des tentations, que de l'instruction, & du profit. La priere mesme de la pensée, qui est un sacrifice de toutes les heures du jour, qui se peut faire sans brusler d'encens, ny tuer de bestes, & dont la fin est si proche du commencement, m'est une aussi grande corvée que seroit à un autre le voyage de Montserrat [1], ou de Nostre Dame de Lorette. Que si

1-5. F : de Perse. Proposez vous des monstres à combattre en ma volonté & une infinité (Cms : une armée) d'ennemis à deffaire en mes passions ; & après cela vous m'avoüerez que je ne vous ay pas fait les choses plus grandes qu'elles ne sont, & que si on m'ostoit un desir imparfaict — 7. F : il n'y auroit point — 23. F : que si j'avois à faire le voyage — 24. F : ou celuy de — 24. F : de Lorette. Je suis tousjours triste, mais je ne suis jamais penitent; j'ayme (Cms : je resve tousjours & je ne merite jamais ; j'ayme) la solitude, mais je hay l'austerité : je suis du party des gens de bien, mais je suis du nombre des meschans. Que si quelque fois je me resous de changer de vie, & s'il me vient.

1. Souvenir peut-être du pèlerinage fait à N.-D. de Montserrat, près de

quelque fois il me vient de petits rayons de devotion, ils durent si peu que tout cela n'estant qu'accident & hazard, ne merite pas d'estre appellé bien & ce seroit faire tort à la vertu de la vouloir mettre au nombre des choses fortuites. Il faut donc de necessité que vous travailliez à ma conversion, que je ne sçaurois operer de mes propres forces, & que je vous serve de matiere, de laquelle vous faciez un homme de bien. S'il y a des Saincts que nous devons aux larmes & à l'intercession des autres, & si les Martyrs ont fait quelque-fois de leurs bourreaux des compagnons de leur gloire, je puis bien esperer que vous me sauverez avecque vous, & qu'un jour peut-estre, je seray mis au nombre de vos miracles. Je sçay, Monsieur, que vous vivez aussi purement que si vous n'aviez point de corps, & que vous n'aymastes jamais que la Beauté dont toutes les autres sont venuës ; & partant il n'y a point de doute qu'une si rare vertu ne sçauroit estre refusée de Dieu, quelque demande qu'elle luy face, & que pour elle il n'a point donné à sa bonté d'autres bornes que celles de sa puissance. A tout le moins vous trouverez en moy de l'obeïssance & de la docilité, si je n'ay acquis de plus fortes habitudes, & dans la corruption de ce siecle, où presque tous les esprits se revoltent de la Foy, vous aurez à faire à un homme, qui ne veut rien croire de plus

1-5. F : devotion, c'est une lumiere qui dure si peu, & est si foible, qu'elle ne m'esclaire, ny ne m'eschauffe. Il faut donc — S : ils durent trop peu & sont trop foibles pour esclairer un aveugle ou pour eschauffer un homme de glace. Il faut donc

---

Barcelone, par le duc d'Epernon l'année précédente. Girard en avait été, et en fait un récit fort agréable, il a dû en parler à son ami, mais l'effort représenté par la course en montagne a dû paraître excessif à Balzac. Pontgibaut et Boisrobert firent le même voyage. (Magne, *Le plaisant Abbé de Boisrobert*, p. 75.)

veritable que ce qu'il a appris de sa mere & de sa nourrice. En ce qui ne regarde pas mesme la Religion, si j'ay eu autrefois quelques sentimens particuliers, je les quitte de bon cœur, afin de me reconcilier avecque le peuple, & ne paroistre pas ennemy de ma patrie pour un petit mot, ou une chose de peu d'importance. Si φφφφ eust suivy ceste maxime, il vivroit en seureté parmi les hommes, & ne seroit pas poursuivy à outrance, comme la plus farouche de toutes les bestes [1] ; mais il a mieux aymé finir par une tragedie, que d'attendre une mort qui fust inconneuë au monde, & ne faire rien que des choses ordinaires. A ce que j'apprens, & si le bruit qui court est veritable, il s'est imaginé, qu'il pouvoit estre ce dernier faux Prophete, dont la vieillesse de l'Eglise est menacée : & quoy qu'il soit nay pauvre, & qu'il eust peu de fortune, il a esté si presomptueux que de se prendre pour celuy-là, qui doit venir avec des armées troubler la paix des consciences, & à qui les Demons gardent tous les thresors qui sont cachez sous la terre. Du temps qu'il se contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il escrivoit avec des mains qui n'estoient pas encore coupables, je luy ay souvent monstré qu'il faisoit de mauvais vers [2], & qu'il s'estimoit injustement habile

17. C : cestuy-là — 22-23. F : qu'il ne faisoit pas d'excellens vers — 23. F : injustement un grand personnage.

---

1. Balzac ignorait que Théophile avait été arrêté le 19. On sait par quels reproches outrageants et quelles insinuations, rejetées par Tallemant lui-même, Théophile se vengea de Balzac après la publication du recueil de 1624. On trouve tout le dossier Balzac-Théophile dans l'ouvrage de M. Lachèvre, *Le Procès de Th. de Viau*, t. II, pp.171-185.

2. On se souvient que Malherbe est du même avis, dans sa lettre du 4 novembre 1623 à Racan, quoiqu'il soit beaucoup plus indulgent sur les autres chefs d'accusation. « Je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au mestier dont il se mesloit. »

homme. Mais voyant que les reigles que je luy proposois de faire mieux estoient trop severes, & qu'il n'avoit point d'esperance de parvenir où je le voulois mener, il a jugé, peut-estre, qu'il devoit chercher un autre chemin pour se mettre en credit à la Cour, & que de Poëte mediocre il pourroit devenir grand Legislateur. Si bien qu'on dit par tout qu'apres avoir renversé quantité de foibles esprits, & paru long-temps au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui se jetteroit dans un precipice pour acquerir la reputation de bien sauter. Vous sçavez, Monsieur, ce que nous avons dit autresfois de ceste sorte de gens, & la foiblesse que vous m'avez monstrée aux principes de leur mauvaise doctrine. Et veritablement quelque desbauché qu'ait esté mon esprit, je l'ay tousjours sousmis à l'authorité de l'Eglise, & au consentement des peuples : Et comme j'ay creu qu'une goutte d'eau se pouvoit beaucoup plus aysément corrompre que toute la mer, aussi j'ay pensé que les opinions particulieres ne sçauroient jamais estre si saines que les generales. Un pauvre homme qui ne se cognoist que par le rapport d'autruy, qui perd l'esprit dans la consideration des moindres ouvrages de la Nature, qui depuis tant de siecles n'a peu trouver la cause du desbordement d'une riviere, ny des intervalles de la fievre tierce, comment peut-il parler hardiment de ceste Majesté infinie, devant laquelle les Anges se couvrent la face de leurs aisles, & le Ciel s'abaisse jusques aux abysmes ? Il ne nous reste

1-2. F : proposois pour la reformation de son style estoient — 6-7. Cms Gms : grand Legislateur. Il a mieux aymé se perdre que perdre ses mauvais mots, & après avoir renversé [1] — 18. F. j'ay pensé de mesme que

1. *Apologie* d'Ogier (éd. 1628, p. 209). Citation signalée par Cms et Gms, et tirée d'une édition inconnue.

que la seule gloire de l'humilité & de l'obeissance, dans laquelle nous devons nous conserver ; & puis qu'il est certain que la raison des hommes ne s'estend pas si loin que la verité des choses, au lieu de plaider les poincts de la Religion, il nous doit suffire d'en adorer les mysteres. Autrement certes, si nous voulons aller plus avant, & chercher une chose qui a esté inconnuë à toute la Philosophie, & qui s'est cachée aux sages du monde, nous ne remporterons rien d'une si prophane curiosité que l'esbloüissement de nos yeux, & la confusion de nostre esprit. Dieu nous a descouvert par la lumiere de son Evangile beaucoup de veritez que nous ignorions, mais il nous en reserve beaucoup davantage, que nous n'apprendrons qu'au Royaume qu'il prepare à ses Esleus, & par la vision de sa seule face. Cependant afin de rendre le merite de nostre foy plus grand, & nostre pieté plus parfaicte, il veut que les Chrestiens soient comme des aveugles amoureux, & qu'ils n'ayent des desirs ny de l'esperance que pour des choses qui sont esloignées de leurs sens, & qu'ils ne peuvent comprendre par leur raison naturelle. Si tost que le terme que vous m'avez donné, sera venu, & que les premieres fleurs nous auront amené les beaux jours, je m'en vais vous escouter sur ces graves & importantes matieres, & me rendre homme de de bien par l'ouye, puis que c'est le sens qui est destiné à recevoir les vertus Chrestiennes, & par lequel le Fils de Dieu a esté conceu, & son Royaume estably entre les hommes. Mais il n'est pas besoin que vous cherchiez de l'artifice, ny que vous me representiez le lieu de vostre demeure avec tant de belles couleurs, pour me convier d'y aller ; car quand vous prescheriez au desert, & que vous seriez caché en une partie du monde, où le Soleil n'esclairast que du sable & des rochers, vous sçavez

bien que j'y serois heureux avecque vous, & que vous portez mon contentement par tout où vous estes. Vostre compagnie, qui me rendroit la prison & le bannissement agreable, & dans laquelle je trouve le Louvre & toute la Cour, adjoustera à la description que vous m'avez faicte d'Aire, des beautez que les Geographes n'y ont point remarquées, & qui sont plus grandes que les autres, quoy qu'elles soient plus secrettes. Ces montagnes qui ne veulent pas que la France & l'Espagne soient à un seul, & au dessous desquelles la pluye & le tonnerre se forment, me paroistront plus grandes qu'elles ne firent la premiere fois que je les vis. Vos eaux qui guerissoient auparavant les malades, resusciteront les morts si vous les avez benies; & je m'asseure que ce peuple, dont on compose les armées, & qui comme le fer & et le feu, n'est destiné qu'à l'usage de la guerre, aura des-ja adoucy son humeur par la moderation de vostre conduite. Moy-mesme, Monsieur, je fais estat de m'aller changer entre vos mains, & de recevoir de vous une nouvelle naissance. Et certes ce seroit une belle chose, si la santé, qui sortoit des habillemens & de l'ombre des Apostres, me pouvoit venir de vostre vertu, & si estant vostre ouvrage, & le fils de vostre esprit, je ressemblois tout d'un coup à un pere, qui a toutes les qualitez qui me manquent.

BALZAC.

A Balzac, le 20. Septembre 1623.

13-14. F : les morts, quand vous les aurez bénies. — 15-16. F : le feu, est destiné particulierement à l'usage — 21-22. F : venir en m'approchant d'une personne si saincte, & si estant vostre ouvrage
24. F : qui me manquent. Je suis,

MONSIEUR,

Vostre tres humble serviteur,

A MONSIEUR DE BOIS-ROBERT[1]

LETTRE X

Puis que les morts ne retournent jamais que pour faire peur aux hommes, je croyois vous obliger fort de ne vous donner point de mes nouvelles, & de vous laisser vos plaisirs tous purs, sans y mesler rien qui vous pût estre desagreable. Mais aujourd'huy que vous venez vous-mesme troubler le repos des cimetieres, & chercher un homme, dont vous deviez vous contenter d'aymer la memoire, je suis contraint de vous dire, que celuy que vous estimez tant est demeuré tout entier au delà des Alpes, & que ce n'est que son phantosme qui est revenu en France. Je casse tous les miroirs que je rencontre, je trouble l'eau de toutes les rivieres que je passe, je fuis tous les peintres d'une ville quand j'y arrive, de peur qu'ils me representent mon mauvais visage. Si toutesfois en cet estat-là j'estois capable de recevoir quelque consolation, je vous prie de croire qu'elle me viendroit du bon succés de vos affaires, & je ne demanderois à ma douleur qu'autant de loisir qu'il en faut pour m'en resjoüir avecque vous : Mais veritablement c'est un ennemy qui ne fait ny de condition, ny de trefves, & je suis si heureux, qu'il ne m'est pas seulement permis de quitter mes maux pour les reprendre. Je me nourris donc ici de poison, & je souffre la vie par penitence, cependant qu'au lieu où vous estes vous passez les restes de l'âge d'or, &

3. F : ne reviennent jamais — 4. Fms : aux vivans — 12-13. F : qui est retourné en France — 22. F : qui ne sçait faire ny — 22-23 Gms : je suis si malheureux, qu'il — 25. F : & souffre la vie

1. La réponse de Boisrobert se trouve dans le Recueil Faret (éd. 1634, p. 284). Elle n'est pas datée. Balzac écrit d'Angoumois.

ne refusez rien à vos sens de ce que vous leur pouvez donner legitimement. Encore que la Cour de vostre Reyne soit si saincte, qu'il seroit plus aysé de s'enyvrer dans une fontaine, que d'y prendre des plaisirs qui ne fussent pas honnestes, & que pour y estre receu, il faut se purifier à la porte, toutesfois il vous est permis d'y avoir de douces tentations, & sortant hors de là d'aller chercher ailleurs de plus solides contentemens. Mais pour moy en l'estat où je suis je ne fais plus de difference entre les belles femmes & les beaux tableaux, & le mal que j'endure, m'ayant osté la force d'en faire, ma miserable vertu est aussi contrainte, que la sobrieté des pauvres est necessaire. En tout cecy je n'adjouste pas un mot à la verité ; et si le Comte de Pongibaut avoit sa grace [1] pour

1-2. Gms : ce que legitimement vous pouvez leur donner. — 8-9. Gms : Mais en l'estat — 12-13. Gms : est forcée. En tout ceci — 14. F : Si le C. D. P. avoit

---

1. Roger de Daillon, comte de Pongibault, frère du comte Timoléon du Lude et, par sa mère, neveu de Schomberg. Il avait contrevenu aux édits du Roi, par un duel tout récent. Schomberg disgracié, Candale avait cru pouvoir se venger de ce qu'il lui avait pris le gouvernement de l'Angoumois (v. lettre XXVIII) et s'était battu avec lui, Schomberg ayant pour second Pongibault, lequel, l'année suivante, se battait encore contre Boutteville (cf. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 499, et *Mercure*, t. X, pp. 3-4). D'Andilly rapporte dans son *Journal* que le roi en voulut surtout à Boutteville, et dit au duc d'Halluin qui intercédait pour l'autre, son cousin, que celui-ci se cachât, car il ne serait pas en son pouvoir de le sauver s'il venait à être pris. En 1626, Pongibault se fit tuer en duel par Chalais (cf. Tallemant, *Hist. Louvigny-Chalais*, et E. Magne, *Le plaisant abbé de Boisrobert*, p. 92). « Boisrobert, qui aime les beaux garçons, fit une élégie sur sa mort », dit Tallemant. Elle est, comme l'indique M. Magne, dans le *Recueil des plus beaux vers*, 1627, p. 587. Boisrobert y parle de Pongibault à peu près comme Balzac :

« Ce demi-Dieu visible à qui les destinées
Sembloient avoir promis d'éternelles années,
Dont la santé robuste et le cœur indompté
Marquoient aux yeux de tous une immortalité,
Ce miracle d'amour, ce foudre de la guerre,
Ce favory parfait du Ciel et de la terre,

vous en aller dire des nouvelles, il vous asseureroit que je suis plus flestri que les roses de l'année passée, & qu'il faudroit tous les ingenieurs d'une armée pour me remuer. Mais il vaut bien mieux parler de ceste teste, qui meriteroit de remplir une couronne, que de continuer ce fascheux discours. La premiere fois que je vis ensemble tant de valeur & tant de beauté, je ne le pris ny pour un homme, ny pour une femme [1], mais apres je jugeay que ce devoit estre la Reyne des Amazones. Et certes au commencement du monde c'estoit à ces visages-là que les peuples obeïssoient volontairement : Personne ne se departoit de leur service, à cause que le devoir d'un chacun estoit conforme à son inclination, & qu'il falloit estre aveugle pour estre rebelle. Lors que ce jeune Seigneur arriva à Rome au retour de la bataille de Prague, je suis tesmoin de la jalousie qu'il donna en mesme temps aux maris & à leurs femmes, & des grands jugemens que firent de luy tous ceux qui pensent sçavoir l'avenir tant par l'aspect des Astres, que par une connoissance plus haute. Apres cela, de dire qu'à l'âge de vingt ans il n'y a partie du monde qu'il n'ait couruë pour trouver de la gloire, ny sorte de combat duquel il ne l'ait toute rem-

5. Gms : de porter une couronne — 7. C : je ne les pris — 8. F : une femme. Toutesfois estant revenu à moi je m'imaginay que — 9. F : Et de faict — 19-20. Gms : par une plus haute connoissance. — 21-22 et suiv. F : de la gloire, qu'il a faict la guerre aux Turcs & aux Heretiques, qu'il a paru en des sieges & en des batailles, qu'il a donné la vie à des ennemis, & qu'il l'a ostée à d'autres ; c'est ce que

Sujet comme un autre homme aux volontez du sort,
Dans la fleur de son âge a rencontré la mort. »

On a, dans le Recueil Faret (t. I, p. 289, éd. de 1634), la lettre éplorée par laquelle Boisrobert annonce la nouvelle à Balzac.

1. Tallemant rapporte la phrase de Pompeo Frangipani, à qui on demandait s'il ne trouvait pas « que Madame la Princesse et Mme de Guimené estoient des personnes admirables. *Sono bellissime*, disoit-il, *ma quel Pongibò è un bel cavalier.* » (Historiette de Mme la Princesse.)

portée, ou la meilleure partie[1], à n'en point mentir, c'est ce que Dieu ne fait pas voir plus souvent que les deluges, & les autres grands effects de sa justice, ou de sa puissance. Avec un long temps les plus lasches se feroient les maistres, quand ce ne seroit qu'ils pourroient voir mourir tous les autres, & devenir à la fin heritiers du monde : Force gens mesmes ont fait de grandes actions, qui ont commencé leur vie par de grandes fautes, ou par de petites choses. Mais comme il n'y a gueres de rivieres qui soient navigables en leur source, ny de païs où le soleil soit chaud dés le poinct du jour : aussi certes ceux-là sont fort rares qui pour estre grands n'ont point besoin de croistre, ny de vieillir, & qui ne sont sujects ny à l'ordre du temps, ny aux reigles de la Nature. Mais je n'ay pas resolu de vous faire un livre dans une lettre, & si ma douleur souffre quelque-fois que je passe sur les choses agreables, elle ne me permet pas pour cela de m'y arrester. Il faut donc que je finisse durant ces bons intervalles, de peur de retomber malade en vostre presence & vous lasser encore une fois de mes plaintes, au lieu de vous rendre des remerciemens de vostre souvenir, & vous donner des asseurances du desir que j'ai d'estre toute ma vie,

Vostre serviteur tres-humble,
BALZAC.

Le 4. Aoust 1623.

12-13. Gms : n'ont pas besoin — 24. F : Vostre tres-fidelle serviteur,

---

1. La leçon A B C est une allusion moins voilée que celle de F au duel Candale-Schomberg. Schomberg avait eu l'avantage, Pontgibaut ayant tué le second de Candale, Saint-Michel. (Cf. Fontenay-Mareuil, éd. M. et P., p. 174.) Ces quelques lignes eurent de fâcheuses conséquences pour Balzac. Voir la lettre du 30 décembre 1626, au t. II de cette édition.

AU MESME

LETTRE XI [1]

Quoy que je n'apprenne point de vos nouvelles, & que celles de Paris soient generalement mauvaises, neantmoins j'ay une telle opinion de la bonté de vostre corps, que je ne sçaurois croire qu'il puisse estre offensé par le mauvais air. Si toute la foudre de l'Automne ne tomboit sur vous, ou que la cheute d'une montagne ne vous renversast, vous estes faict d'une si forte matiere, que les autres accidens ne sont pas capables de l'alterer. Aussi plutost que de m'imaginer que vous vous estes laissé emporter à la foule de ceux qui meurent, je veux croire que Dieu vous reserve pour faire l'epitaphe du monde, & les dernieres chansons qui doivent finir la joye des hommes. Toutesfois devant que d'en venir-là, souvenez-vous de

5. F : j'ay si bonne opinion de vostre santé, que je — 6. F : croire qu'elle puisse estre offensée — 6-10. F : mauvais air. Certes s'il n'est infecté de telle sorte, que les oyseaux en tombent tous morts, & que l'eau des fontaines se corrompe, je ne pense pas que vous ayez rien à craindre, & je vous ay veu autrefois un si bon corps, qu'il me semble que la peste ordinaire n'est pas capable de l'attaquer [2]. Aussi — 11. Gms : que m'imaginer que vous vous soyez laissé — 12. F : je me persuade que Dieu — 15. Gms : Toutesfois avant que

---

1. A B C laissent la date du mois en blanc. F indique le 12 septembre 1623. Réponse de Boisrobert dans le recueil Faret, 1634, p. 234.

2. « La maladie contagieuse qui fut assez considérable à Paris depuis l'année 1620 jusqu'en 1623... pendant les Estez... chacun, pour éviter le péril se retiroit aux champs. » (*Mém. de Marolles*, in-f°, t. I, p. 44.) C'était surtout pendant les mois d'août et de septembre qu'on fuyait le danger. Le *Mercure* signale, en 1623, la peste en Picardie et à Rouen aussi bien qu'à Paris (t. IX, p. 673).

vostre parole, & envoyez-moy quelque chose, qui m'oste la migraine que j'ay prise à lire les sottises de ce temps [1]. Je ne sçaurois vous le dissimuler, j'ay le mesme goust pour les vers que pour les melons [2], & si ces deux sortes de fruicts ne sont en un degré de bonté, qui soit fort proche des choses parfaictes, je ne les loüerois pas sur la table du Roy, ny dans les œuvres d'Homere. Au moins, quoy que vous faciez, ne permettez rien à vostre esprit, qui blesse vostre reputation ; & surtout je vous prie que ce ne soit point vous, à qui on reproche d'avoir violé la chasteté de nostre langue, & appris aux François des vices estrangers, & inconnus à leurs peres. La poësie, que Dieu a choisie quelques-fois pour rendre les Oracles, & pour expliquer ses secrets aux hommes, à tout le moins veut estre employée à un usage qui soit honneste, & ce n'est pas moins pecher de s'en servir à des choses sales, que de desbaucher une Religieuse. Je vous dis cecy sur le suject de nostre amy, dont j'ay peur que la fin ne sera pas naturelle, s'il ne meurt bien tost de sa quatriesme verolle. Voicy des-ja la seconde fois qu'il

1. Fms : & m'envoyez — 7-8. F : Sur tout, quoy que vous — 9. F : & je vous prie — 10. Fms, Gms : ne soit point à vous qu'on reproche — 14-15. F : aux hommes veut estre employée à tout le moins — 18. F : nostre ancien amy — Gms : de qui j'ay peur que

---

1. D'après ce qui suit, le *Parnasse Satyrique*, paru au printemps, ou peut-être la 2e partie des Œuvres de Théophile, parue dans la seconde quinzaine de juin (F. Lachèvre, *Le Procès de Théophile de Viau*, t. I, p. 125.)

2. Giusto Fontanini, dans l'*Aminta difesa* (1700, p. 300), cite ce passage et croit que Balzac peut en avoir emprunté l'idée à Nicolò Martelli « che nelle Lettere (1546), f° 59b, rassomiglia i Poeti ai Melloni, i quali essendo di tre sorte, i buoni per eccellenza, non si posson lodare quanto meriterebbon di lode, de' mezzani non se ne tien conto, e i cattivi si gittan via ».

est sorty de Paris par une bresche, & qu'il s'est sauvé d'un aussi grand embrasement que celui de Troye [1]. Pour moy, je ne puis comprendre quel est son dessein. Car de faire la guerre au Ciel, outre qu'il seroit mal accompagné en ceste entreprise, & qu'il n'a pas cent mains comme les Geans, il doit avoir appris que c'est une action qui ne leur reüssit pas, & qu'en Sicile il y a des montagnes qui fument encore de leur supplice. Nous ne sommes pas venus au monde pour faire des loix, mais pour obéir à celles que nous avons trouvées, & nous contenter de la sagesse de nos peres, comme de leur terre, & de leur Soleil. Et certes puis que mesmes aux choses indifferentes la nouveauté est blasmée, & que les Rois ne quittent point les Lys pour prendre des Tulipes en leurs armes, à combien meilleur droict devons-nous conserver les anciens fondemens de la religion, qui est d'autant plus pure que par sa vieillesse elle s'approche davantage de l'origine des choses, & qu'entre elle & le principe de tout bien il y a moins de temps qui l'ayt peu corrompre ? A n'en point mentir, il n'y auroit pas grande apparence que dépuis le commencement du monde la verité eust attendu φφφφ [2] pour se venir descouvrir à luy au bordel & à la taverne, & sortir par une bouche qui n'est pas si sobre que celle d'un Suysse. Je ne veux pas entreprendre

20-21. F : D'ailleurs quelle apparence y auroit-il que depuis — 21-24. S : & sortir avec la fumée du petum par une bouche — Cms Gms : eut attendu Martin Luter pour se venir descouvrir à luy au bordel & à la taverne, & sortir par une bouche qui a plus vomy qu'elle n'a parlé. *(D'après une citation de l'*Apologie *d'Ogier, éd. 1628, p. 305.)*

---

1. Théophile, condamné par arrêt du 19 août à être brûlé vif avec ses livres, s'était caché, d'abord à Chantilly, puis au Catelet. Il fut arrêté le 17 septembre seulement. Sur toute l'affaire Balzac-Théophile, v. l'ouvrage de M. Lachèvre : *Les Libertins devant le Parlement de Paris : le Procès de Théophile de Viau*, t. II.

2. Théophile.

sur la Cour de Parlement, ny prevenir ses Arrests par mon opinion. Aussi bien de penser rendre cét homme-là plus coupable qu'il s'est faict luy-mesme, ce seroit jetter de l'encre sur le visage d'un More ; & je doy cela à la memoire du temps passé, de le plaindre plustost comme un malade, que de le traiter comme un ennemy. Il est vray qu'il a des qualitez qui ne sont pas absolument mauvaises, & je ne nie pas que je n'aye pris plaisir à sa liberté, lors qu'elle ne se proposoit que les hommes pour object, & qu'elle pardonnoit aux choses sainctes : Mais si tost que j'ouÿs dire qu'il avoit passé les bornes du monde, & qu'il s'attaquoit à ce qui est au dessus du Ciel, dès l'heure mesme je rompis nostre commerce, & creus que je ne pouvois faire autre chose que de prier Dieu de luy renvoyer son bon sens, & d'avoir pitié de luy, comme il en avoit eu des Juifs qui le crucifioient. Une autre fois je me donneray bien garde de vous entretenir si long temps, & de me lasser en vous ennuyant : Mais sans mentir j'ay creu que je n'en pouvois faire moins apres trois ans de silence, & que ce n'étoit pas trop pour un homme qui vous paye si tard de toutes les lettres qu'il vous doit. Encore ne puis-je finir celle-cy sans vous dire quelque chose du lieu de ma demeure, & des occupations que j'y ay. Premierement il ne passe jour que je ne voye lever & coucher le soleil, & que durant ce temps-là je ne me separe de la compagnie des hommes, pour aller joüyr de la pureté de sa lumiere. Et voilà en l'estat où je suis, toute la Cour que je fais, & la seule sujection que je m'oblige de rendre. Quand je veux prendre l'air aux autres heures du jour, veritablement les objects de mes

14. Gms : que prier — 23-24. Gms : occupations qui m'y retiennent. — 24. F : il ne se passe

yeux, ne sont pas si vastes que la Mer & les Apennins, & je ne voy pas Rome sous mes pieds, comme je faisois il y a deux ans. Neantmoins je descouvre de tous costez une veuë si agreable, qu'encore qu'elle ne remplisse pas mon esprit tant que l'autre, elle le contente davantage. Les peintres viennent de quatre journées pour estudier en ma chambre, & si la Nature fait paroistre sa grandeur au fonds des abysmes, & des precipices, elle a mis toute sa beauté sous mes fenestres. Au reste je suis en l'abondance jusques aux yeux ; mais tout mon bien est attaché aux branches des arbres, & comme l'esté m'a faict riche, l'hyver me rendra ma premiere pauvreté. Cependant je fais des festins de figues & de melons, & des muscats que je mange il en sortiroit de quoy enyvrer la moitié de l'Angleterre. Et ce qui vous donnera peut-estre de l'estonnement, c'est que je mets tout cela dans un corps qui se porte assez mal pour estre celuy d'un Pape, & qui à l'âge de vingt-six ans n'est pas moins ruiné que le Chasteau de Bisseste. J'ay trouvé le moyen d'accorder les excés avecque les medecines, & en mesme jour j'essaye le plaisir & la douleur, & je nourris ma fiévre de fruict, & la purge de rhubarbe. Quoy qu'il en soit, je ne sçaurois hazarder ma santé en des desbauches plus innocentes, puis que je les fais sans troubler le repos de la terre, ny de l'air, & sans oster la vie à personne. Les premiers hommes parvenoient à une extreme vieillesse avec des viandes pures comme les miennes, & de toutes celles qui sont sanglantes, ils usoient seulement des meures & des cerises. Aussi en ce temps-là la simplicité de leur vie estoit accompagnée d'un parfaict repos :

9. F : De plus je suis — 15. Gms : Mais ce qui — 16-19. F : tout cela dans l'estomac d'un malade, à qui mesmes la pluspart des bonnes choses sont deffenduës. Ainsi j'ay trouvé — 21. F : & nourris ma fievre — 25. Gms : la vie à aucune creature. — 29-30. Gms : en ce temps la simplicité

La Nature estant encore vierge de toutes sortes de monstres, on ne parloit ny de Geryon [1], ny du Minotaure, ny de φφφφ. L'Inquisition & le Parlement estoient encore en l'Idée des choses, & des deux parties de la Justice il n'y en avoit de connuë que celle qui donne les recompenses.

BALZAC.

A Balzac, le [12. Septembre] 1623.

1-2. F : La Nature encore vierge n'avoit point commencé à faire des monstres ; on ne — Gms : on ne parloit ny de Geryon ny de Calvin. (*Leçon apparemment tirée de l'*Apologie *d'Ogier, éd. 1628, p. 180.*) — 6. F : Je suis, Monsieur, Vostre tres-fidelle serviteur,

---

1. Luynes, v. p. 127.

AU MESME

LETTRE XII [1]

Vostre lettre du quinziesme du mois passé me vient d'estre renduë sur le poinct que je fermois celle que je vous escris. Vous auriez suject de vous plaindre si je la laissois partir toute seule, & si ce mort, qui vous est apparu, ne vous remercioit de tant de belles paroles que vous avez mises à faire son Oraison funebre. Je serois fort heureux si les autres avoient la mesme opinion, ou estoient en la mesme erreur que vous : Mais j'ay peur que pour ceste fois vous ne ferez point de party, qui soit suivy de tant de gens que la Ligue, & si tous ceux qui ne sont pas de vostre advis, estoient declarez criminels, il n'y auroit point d'innocens en ce Royaume. En tout cas, je vous ay beaucoup d'obligation de me donner si liberalement ce que vous sçavez qui me manque, & d'employer toutes vos couleurs, & tout vostre fard pour me faire trouver beau. Je n'ay garde de m'offenser jamais contre un homme qui me flatte, & en l'amour que je me porte à moy-mesme, je souffriray tousjours un rival avec contentement. Puis que le Duc de Lorraine prend plaisir qu'on luy die qu'il est Roy de Hierusalem, & que ceux qui n'ont pas les veritables biens, se consolent avec des tiltres & des armoiries, par la mesme raison je puis

7-8. Gms : que vous avez employées — 9. Gms : si les autres estoient en la mesme — 12. Gms : & que si. — 19. Gms : d'un homme — 21-22. F : Puis qu'un gentilhomme en Allemagne prend plaisir qu'on luy die qu'il est Prince de l'Empire, & que

1. A B C laissent en blanc la date du mois. Toutes les autres éditions donnent le 28 septembre.

m'imaginer d'estre celuy que vous voulez que je sois, & recevoir de vostre courtoisie les qualitez que ma naissance ne m'a point données. Neantmoins pour estre tous deux hors de blasme, je vous prie une autre fois d'avoir plus de soin de ma modestie, & de ne me mettre pas en hazard de la perdre, ou de ne vous croire pas. C'est faire tort aux Anges d'appeller divins d'autres esprits que les leurs, & tout le Ciel a interest à ne laisser pas tomber ce nom-là en terre. Pour moy, tant s'en faut que je vueille m'oster du nombre des hommes, qu'au contraire j'advoüe qu'il n'y en a point de plus imparfaicts que moy, non pas mesme les borgnes, & les boiteux. Je voy des defauts de quelque costé que je me regarde, & mon esprit est si despourveu de toute sorte de biens estrangers, que personne ne sçauroit estre sçavant que des choses que j'ignore. De ce que vous pensez mesme que j'ay une parfaicte connoissance, je n'ay que des doutes & des soupçons, & s'il y avoit un homme eloquent au bout du monde, je ferois un pelerinage pour l'aller voir comme le miracle de nostre siecle. A n'en point mentir, il y a bien difference de remplir les oreilles de quelque son agreable, ou de regner dans l'esprit des hommes par la force de la raison, & de partager le gouvernement du monde avec les conquerans, & les Princes legitimes. Je

2-3. F : que la Nature ne m'a — 5-6. Gms : ne me mettre pas au hasard — 8. Cms Fms Gms : interest de ne laisser pas — 9. Gms : en terre. Tant s'en faut — 16. CF : que j'aye — 19-20. F : pour aller voir le contraire de N.N.[1]. Il faut avouer qu'il y a — 22. F : agreable, & d'exprimer les pensées des artisans & des villageois selon les regles de la Grammaire, ou de regner — 24. Cms : & avec les princes legitimes. —

1. On admet généralement qu'il faut lire Charles Sorel. Le *Francion* avait paru en 1623 (privilège du 5 août; pas d'Achevé d'imprimer). Hortensius-Balzac ne figure pas dans la première édition, mais on voit que tout ce passage a été remanié en 1627.

ne suis pas si presomptueux que je croye d'estre venu-là, mais je croy aussi que peu de gens y sont arrivez, & que la pierre philosophale se trouveroit beaucoup plus aysément que l'eloquence que je m'imagine. C'est une partie du monde qui est encore inconnuë, & qui n'a point esté descouverte avecque les Indes. Les Romains n'en ont pû avoir que l'image, non plus que des païs dont ils triomphoient à faux, & quelque vanité que se soit donnée la Grece, elle a pris pour elle une autre qui luy ressembloit. De sorte qu'à ce conte-là, il y a bien de nos amys qui se sont trompez en leur opinion, & qui sont morts heretiques encore qu'ils fussent Docteurs de Sorbonne. Je ne les veux pas nommer, de peur d'estonner d'abord ceux à qui vous monstrez mes lettres, & de publier des veritez odieuses. C'est assez que je vous die en passant, que si pour estre eloquent il suffisoit de se lasser les mains à escrire, il n'y en auroit point qui le fussent davantage que les Praticiens, & les Notaires.

BALZAC.

A Balzac, [le 28. Septembre] 1623.

1. G^{ms} : que je croye en estre — 10-14. F : qu'à ce conte-là, beaucoup de gens en ont fait accroire aux autres, apres s'estre trompez les premiers, & sont (S : & qui sont) tenus à restitution de leur reputation mal-acquise. Je ne les veux — 18. F : & les Notaires. Mais il ne faut pas pour cela que ceux qui font peu de chose, tirent leur infirmité à leur advantage, ny qu'ils s'imaginent que je les flatte. On est aussi bien damné pour un peché que pour mille, & ce n'est pas la bonté de leur jugement, qui les empesche de faire beaucoup de fautes, mais c'est la sterilité de leur esprit, qui ne leur permet pas de beaucoup escrire. Je pourrois m'estendre davantage sur ce suject, & vous descouvrir des secrets qui ne sont point encore venus à la connoissance du monde, mais il ne me reste ny de temps, ny de papier, que pour vous dire que je suis,

MONSIEUR,

Vostre tres-affectionné serviteur,

AU MESME

LETTRE XIII

J'ay sceu que quelques-uns avoient trouvé mauvais que j'eusse dit les esprits des Anges, à cause que les Anges estant tout esprit, il semble que ce soient deux termes, qui ne peuvent estre divisez l'un de l'autre. Mais pour leur faire voir que leur objection n'est pas bien fondée, comme je ne doute point que vous ne l'ayez jugée telle, il faut s'il leur plaist, qu'ils se souviennent que nous appellons les Anges Esprits à la difference des corps, qui est une signification bien esloignée de celle qu'emporte le mot d'esprit, lors que nous le prenons pour ceste partie de l'ame, qui entend, raisonne, & imagine, & qui fait des effects si differens en l'ame d'un sot, & en celle d'un habile homme. Or il est certain que parmy les Anges il y peut avoir de la difference entre les esprits des uns, & des autres, c'est à dire entre ceste faculté de raisonner, & de comprendre, puis que ceux du dernier Ordre ne sont illuminez que par le moyen de ceux du precedent, & ainsi des autres, jusques au premier, qui a toute une autre intelligence que les inferieurs, lesquels (comme personne ne doute pour peu de connoissance qu'il ayt de la Metaphysique) sont aussi esloignez de l'entendement des premiers, que de leur degré. Il faut donc recevoir ceste difference, & dire qu'un Ange est veritablement un esprit, c'est à dire qu'il n'est pas un corps, mais qu'un Ange a encore de l'esprit, c'est à dire ceste faculté de connoistre, & de concevoir, moindre, ou

14. F : & fait.

plus grande, selon le privilege de son Ordre. Que si esprit ne vouloit dire autre chose qu'une substance simple & non composée, cette inegalité ne se trouveroit pas parmy les Anges, puis qu'ils sont tous egalement simples, & esloignez de toute composition & meslange. Lors donc que j'ay dit que c'estoit faire tort aux Anges d'appeller divins d'autres esprits que les leurs, j'ay pris le mot d'Esprits en sa seconde signification, & ainsi je l'ay separé de l'Ange, & distingué la substance simple & nature Angelique de ceste faculté de l'ame, qui se nomme l'entendement. Or qu'on ne puisse dire l'esprit des Anges, à cause qu'ils sont tout esprit, c'est une raison contraire à la bonne, & à qui il ne manque rien que la verité pour n'estre pas fausse; d'autant qu'outre l'esprit, ou l'entendement, qui donne aux Anges une si eminente connoissance des choses divines, ils ont encore de la volonté, qui les faict aymer ce qu'ils connoissent, & de la memoire qui adjouste tousjours quelque chose à leur naturelle intelligence. Mais quand je m'accorderois à tout ce que veulent ceux qui me reprenent, & que je renfermerois le mot d'esprit dans les bornes de sa premiere signification, j'aurois encore tousjours gaigné : Car en effect nostre commune façon de concevoir ne sçauroit se representer les Anges sans corps, & l'Eglise mesme leur en donne de si beaux, & de si parfaicts, qu'ordinairement les Poëtes en prenent des comparaisons pour loüer la beauté de leurs maistresses. Outre cela, si dans les saincts Livres il est souvent parlé de l'esprit de Dieu, devant mesme qu'il eust pris un corps, & en un sens qu'on ne peut entendre par là, la troisiesme personne de la Trinité, pourquoy ne puis-je parler aussi justement

17. F : qui leur faict

des esprits des Anges, qui ne sont que de la terre & de la matiere en comparaison de celuy de Dieu, & qui n'approchent que de bien loin de la simplicité, & de la pureté de ceste grande cause, qui est la mere de toutes les autres. Voila comme quoy il est fort dangereux d'avoir demy estudié, & d'en sçavoir un peu plus que ceux qui n'ont pas esté à l'escole. C'est de ceste sorte de gens que se font les heretiques, & les superstitieux, & tous les autres qui ont assez de raison pour douter, & n'ont pas assez de science pour se resoudre.

BALZAC [1].

1. La lettre n'est pas signée dans l'édition F.

A HYDASPE[1]

LETTRE XIV

Je vous l'ay dit mille fois : je me contente que le serein me face mal aux yeux, sans qu'il faille que j'aille voir des laides, & que je lise des sottises. Et neantmoins pour m'obliger fort vous m'avez condamné à passer dix jours sur vostre gros volume[2], dont je n'ay jamais pensé trouver la fin quoy que je la souhaitasse comme le port apres la tempeste. A n'en point mentir j'estime bien plus le silence des Chartreux, que l'eloquence de cette sorte de gens, & il me semble qu'hors du service de l'Eglise, & la necessité du commerce, le Pape & le Roy leur devroient deffendre le Latin & le François, dont ils veulent faire deux langues barbares. Je sçay bien que les esprits de France sont ennemys de toutes sortes de chaisnes, & que douze cens ans de Monarchie ne leur ont peu faire perdre la liberté, qui leur est aussi naturelle que la vie : Toutes-fois quelques vilains portraicts qu'on se face de l'Inquisition, & quelque pleine de Tigres & de Serpens qu'on se la figure, je treuve qu'elle seroit tres-necessaire en ce Royaume ; Outre qu'elle feroit, comme en Espaigne

6. F^{ms} : obligé à passer — 9. C^{ms} : Quant à moy j'estime — F : J'estime bien plus le silence (F *commence la lettre par ces mots et les lignes qui précèdent dans ABC sont figurées par des lignes d'astérisques.*) — 10-11. F : l'eloquence des gens faicts de cette sorte & que hors — F^{ms} G^{ms} : de Frere André & — 12. F : & de la necessité — 12-13. C^{ms} : le Roy devroient deffendre aux Moynes le Latin — (*D'après* l'Apologie *d'Ogier*) à la pluspart des Moines — 21. F : car outre que

1. Son frère, François de Roussines.
2. La *Doctrine Curieuse* de Garasse, (Achevé d'impr. du 18 août 1623) ; lue par Balzac « cet automne passé » dit Garasse dans sa riposte (*Lettre du Sieur Hydaspe... sous le nom de Sacrator*), écrite avant le printemps de 1624. G^{ms} place la lettre à Hydaspe en 1623 ou 1624.

& en Italie, que les meschans ressembleroient en quelque façon aux gens de bien, & que le vice n'offenseroit jamais les yeux du peuple, elle empescheroit encore que les fols ne remplissent le monde de leurs mauvais Livres, & que les fautes des Maistres d'Escole ne fussent aussi publiques que celles des Magistrats & des Generaux d'armée. Veritablement c'est une honte qu'il y ayt des loix contre ceux qui alterent la monnoye, & qui falsifient les marchandises, & qu'on permette impunement de corrompre la Philosophie & l'Eloquence, & de violer des choses qui sont si sainctes. La peste de dernierement estoit une petite maladie à comparaison de cette cy qui prend tout le monde au bout des doigts, & certes si on n'y apporte bien tost du remede, il se fera de nos Auteurs une Bibliotheque aussi grande que Paris, où il n'y aura pas un bon mot, ny une seule pensée raisonnable. Voila les fruicts qui naissent de l'oysiveté mal reiglée, & le troisiesme fleau de la paix, qui est venu affliger ce pauvre Royaume avecque les duels[1] & la chicane. En effect il n'y a plus personne qui se contente d'avoir des defaux secrets, & de pecher sans tesmoins, mais ils sont tous si amoureux de leurs sottises, qu'ils les voudroient graver dans les marbres, & le bronze, afin d'en laisser une memoire per-

7. F : C'est veritablement — 10-11. B : des choses si sainctes. — F : des choses dont le vulgaire ne se devroit non plus approcher que du gouvernement des Estats & des mysteres de la Religion. — 13. F : & si on n'y apporte — 19. F : De sorte qu'il n'y a plus — 23. Cmes : & dans le bronze — F : & le bronze, afin de ne s'en pouvoir jamais desdire, & d'en laisser une memoire perpetuelle. (*Quatre lignes d'astérisques.*) Il n'y a point de doute (*ligne 16 de la page 60*).

1. Bernard dit de même que, grâce aux efforts du Roi, « il s'estoit assez peu vu de ces combats jusques environ le temps du siege de Montpellier que la paix fit revivre cette manie. » (*Hist. de Louis XIII*, t. I. p. 499.)

petuelle & de ne s'en pouvoir jamais desdire. Or pour revenir à celuy dont vous me demandez particulièrement mon opinion & qui est le premier fondement de cette lettre, il faut que je vous advouë franchement qu'après la biere & les medecines je n'ay jamais rien trouvé de si mauvais que ses œuvres. Presque par tout il manque de la Logique naturelle & de la partie qui fait les hommes. En trois mots il en dit quatre qui ne sont pas bons ; & comme il est tousjours absent du sujet qu'il traitte, aussi d'ordinaire il parle en langue incogneuë, quoy qu'il ait dessein de parler François. Outre cela, la glace n'est point si froide que ses rencontres, & quand il veut faire le plaisant (ce qu'il veut faire quasi tousjours), il faudroit qu'il payast des gens pour rire, comme aux enterremens de Paris on trouve des pleureurs pour de l'argent. Il n'y a point de doute que la verité ne fût beaucoup plus forte toute seule & desarmée, qu'elle n'est avec l'assistance que ce pauvre homme luy veut donner & que ce ne soit abandonner la cause de Dieu, de la laisser soustenir à des mains si foibles & si mauvaises. Les Renegats n'ont point faict tant de mal à la Chrestienté, que ceux qui ne se sont pas bien deffendus contre le Turc, &

1-2. Gms : Or pour se tourner à celuy — 8-9. S : pas bons. Il a des pensées assez sales pour desbaucher les jeunes gens si elles n'estoient pas trop grossieres pour persuader quoy que ce soit. Mais ayant perdu son credit dès la premiere ligne de son livre, contre l'intention qu'il avoit peut-estre de faire du mal, il a gaigné cela sur la nature des choses du monde, qu'il a osté le plaisir au vice. Il est pourveu de toutes les qualitez qu'un coupable devroit desirer qui fussent en la personne de son accusateur : son eloquence n'est autre chose qu'une facilité de parler mal, & comme — 10-11. S : d'ordinaire il escrit en langue inconnuë, quoy qu'il ait dessein d'escrire François. — 18-20. F : l'assistance que ces pauvres gens luy veulent donner : Et presupposé qu'ils soient entrez dans le bon party sans aucun dessein de trahison, c'est tousjours abandonner la cause de Dieu, que de la laisser soustenir à des mains

qui faute de conduite, & de science, quoy qu'ils ne manquassent ny de zele ny d'affection, ont laissé prendre sur eux les advantages qu'ils avoient sur les Ennemis. Certainement l'Empire des meschans se maintient bien plus par nostre lascheté, que par sa force, & ce qui faict que la vertu est si mal suyvie, c'est qu'elle n'est pas bien persuadée. Il seroit besoin qu'un homme sage, qui eust esté en ce pays où l'on se querelle tousjours, & où il n'y a jamais ny paix ny tréves, qui s'appelle la Sorbonne, & qui d'ailleurs sceust l'art de rendre les bonnes choses agreables, & de donner de la douceur aux remedes, vint nettoyer la Cour des opinions estrangeres qui s'y sont jettées, & guerir les ames malades, au lieu de leur dire des injures. C'estoit ce grand Cardinal, qui a triomphé de tous les esprits du monde, & duquel la memoire sera saincte, tant qu'il y aura des autels, & qu'on fera des sacrifices sur la terre; C'estoit, dis-je, le Cardinal du Perron, qui pouvoit faire voir à Epicure mesmes quelque chose au dela de ceste vie, & rendre capable son ame de chair des plus grands secrets de la religion Chrestienne. Encore qu'il eust l'esprit aussi haut que celuy des Conquerans & des Monarques, toutesfois en ce qui estoit de la religion, il l'avoit aussi humble que celuy des vieilles & des enfans; Et avec ces deux differentes qualitez combien de fois l'a-t-on veu imposer silence à toute la Philosophie, & parler des choses divines avec autant de lumiere & de certitude que s'il eust esté des-ja dans le Ciel, & qu'il eust veu la verité toute nue, de laquelle nous n'avons icy bas que des sentiments confus, & une connoissance imparfaicte? Pour ne vous desguiser point ce qui en est, sans

22. F : en ce qui est de — 27. F : eust des-ja esté devant Dieu, & qu'il — 29-30. F : imperfaicte. (*Trois lignes d'astérisques.*) En ce pays là les bons Esprits (*ligne 18 de la p. 62.*)

les ouvrages de cet homme divin, que j'estime autant que les victoires du feu Roy son maistre, & sur lequel je voudrois laisser les yeux quand il faut que j'en laisse la lecture, j'eusse eu bien de la peine à me tirer du Livre que vous m'avez envoyé. Le mal passe si aisement jusques à moy quand je m'en approche que je ne sçaurois regarder un pauvre sans prendre la gale, & mon imagination est si delicate qu'elle reçoit de la douleur de tous les objects qui ne sont pas beaux : Neantmoins, graces à Dieu & au contrepoison que je prenois d'heure à autre, je me suis à la fin sauvé de la conspiration que vous aviez faite contre moy, & la vie m'est demeurée de reste, après avoir esté entre les mains d'un fol plus longtemps que je n'eusse desiré. Mais à ce que je vois, il ne laisse pas d'estre estimé au lieu où vous estes, & de trouver assez de gens qui le suivent pour estre chef d'un mauvais party. A cela je ne vous sçaurois rien respondre, si ce n'est qu'entre cy & les monts Pyrénées [1] les bons Esprits s'esloignent quelquesfois du sens commun, comme d'une chose trop populaire, & prennent souvent les fausses vertus, & ce qui ne ressemble pas mesmes au bien pour les choses veritables, & parfaictes : Mais quand je considere qu'il n'y a point eu de bestes qui n'ayent esté autres-fois adorées, ny de maladie du corps & de l'esprit, à qui l'antiquité n'ait basty des Temples, je ne m'estonne point qu'on face estat de quelques uns qui ne le meritent pas, & que les hommes donnent de la reputation à des sots, puis qu'ils ont faict des vœux & bruslé de l'encens

1. Cf. *Perroniana. Fols* : Il y en a plusieurs en Espagne, comme en tous les pays chauds, et en Guyenne où ils ont de grandes chaleurs, leur cerveau se dessèche et ils deviennent tous fols » (« mais, ajoute le cardinal, en Espagne plus qu'en autre lieu »). Si Hydaspe est avec le duc d'Epernon à Bordeaux, la lettre serait du mois de novembre 1623 au plus tard.

à des Crocodiles, & à des Singes. Tout ce qui me fasche en cecy, c'est qu'il faille que vous & moy ayons quelque sorte d'obligation à l'Autheur de vostre livre, & que j'aye receu du dernier de tous les hommes les commencemens de mes estudes & la premiere teinture des lettres. Mais quant à moy, je proteste devant tout le monde, que pour cela je ne suis point coupable des sottises qu'il fera, ny de celles qu'il a faictes, & qu'ayant eu beaucoup de peine à purifier mon esprit des ordures du College & à me desfaire d'une mauvaise science, je ne pretens pas que des choses que je n'ay plus, me puissent jamais estre reprochées. Quoy qu'il en soit, je ne laisserois pas d'estre chaste, encore que ma nourrice fust morte de la verolle, & il se peut bien faire qu'un mauvais masson ait mis quelque pierre à la structure du Louvre & au Palais de la Reyne Mere [1].

1. F : & à des Singes. (*Fin de la Lettre dans l'édition F.*) — 1-2. S : & à des Singes. Je suis seulement fasché qu'on s'imagine que je doive quelque chose à cestuy-ci, à cause qu'il m'a monstré à n'estre pas honneste homme, si je l'eusse voulu croire, & qu'il faille — 11-16. S : reprochées. Toutesfois on me mande d'une infinité d'endroits qu'il publie partout où il se trouve que je luy ay plus d'obligation que s'il estoit mon pere, ma mere & tous mes parens, & qu'il veut que la tyrannie de Despautère soit une chose infinie, & que les pedans ayent droit de vie & de mort sur tous ceux qui sçavent lire. Mais le plaisir est qu'en suite de cela il m'accuse de luy avoir desrobé une partie de son Latin, & de m'estre mis en reputation par ses escrits : & quoy qu'il vaudroit mieux avoir esté impuissant que d'estre pere d'un monstre, il ne laisse pas de se dire autheur du mal que je pensois avoir fait tout seul. Pleust à Dieu, Hydaspe, qu'il voulust prendre sur soy toutes les autres fautes de mon enfance, & qu'il pût faire penitence de mes vieux pechez. Je luy donne de bon cœur mes sottises de ce temps-là, sans en excepter pas une, pour les adjouster à ses mauvais livres, & à son ignorance curieuse : Et si j'avois esté si malheureux que de faire un inceste ou un assassinat, je ne serois point fasché qu'il se trouvast quelque charitable fou qui en desirast recevoir la peine. Je croy pourtant que difficilement vous pourriez vous imaginer qu'ayant à estre larron je voulusse aller desrober les meubles

---

1. La maçonnerie avait dû être achevée dès la fin de 1621 (Cf. Avenel, *Lettres et Papiers d'Etat*, t. II, p. 669, note).

de l'Hospital, & me faire riche de la misere des pauvres. Et à la verité ce seroit un dessein fort esloigné de l'ambition d'Alexandre le Grand, & du courage de celuy qui a creu qu'il falloit s'abstenir des choses communes, & qu'à moins que d'usurper un Royaume il n'estoit pas permis de violer la justice. Moy qui ay peu prendre à pleines mains les diamans et les perles, sans craindre d'estre veu ny soupçonné, & à qui tout le threzor de Venise n'a pas semblé digne d'un de mes souhaits, pourrois-je avoir eu une si lasche tentation que celle que me reproche le Rabelais reformé [1] ? & seroit-il vraysemblable qu'un esprit qui n'est pas infertile, & dont les inventions sont estimées, se fust prévalu du travail de ce Docteur qui obligera bientost le monde de croire, qu'outre son quatriesme vœu, il a faict encore un cinquiesme de n'escrire jamais rien qui vaille ? J'en parle, Hydaspe, sans nulle sorte d'emotion ; & un juge qui seroit tout à faict gaigné pour luy, ne sçauroit le traiter avec moins de rigueur ny l'espargner davantage que je fais. Aussi, ne devant pas estre plus severe que les loix qui punissent les crimes, & non pas les malades, j'aurois tort de m'aigrir contre un homme dont les fautes ne sont plus volontaires : son pauvre esprit que le Latin gasta & que le Grec acheva de perdre, ne sera jamais gueri par des remedes humains ; il faudroit le refaire pour le corriger, & sa folie est si haute qu'il y a apparence que c'est un chef d'œuvre de la puissance de Dieu qu'il a reservé sur le declin du monde pour opposer à la sagesse de Salomon, & à la gloire du premier âge. Au reste, si on me fait tousjours les mesmes objections, & si on me dit que je suis obligé d'honorer tous les membres de ce corps, dont la teste est aujourd'huy dans le Ciel, où elle reçoit nos vœux & nos prieres, il faut qu'on me die premierement comme quoy celuy de qui je parle se peut parer d'une robe qu'il a toute salie de ses ordures, & avec quelle raison il pretend d'estre quelque chose au grand Saint-Ignace, de la pieté duquel il est autant esloigné que les Juifs d'Avignon ont degeneré du Pere de tous les fideles. Enfin, Hydaspe, pour ce qui me touche plus particulierement, qu'il face trofée jusqu'à la fin du monde du temps que j'ay perdu à son eschole ; je suis tout prest de luy avoüer la verité : & sans me loüer de la bonté de ma memoire, il me souvient fort bien de toutes les cheutes que j'ay faictes, estant petit garçon, & des autres malheurs qui sont arrivez à mon enfance, mais quoy qu'il en soit, prenant les choses encore de plus haut, je ne laisserois pas d'estre chaste, bien que ma nourrice soit morte de la verolle & il se peut faire qu'un mauvais masson ait mis quelque pierre à la structure du Louvre & au Palais de la Reyne Mere.

---

1. Le *Rabelais Réformé* ne contient aucune attaque contre Balzac que nous ayons pu trouver. Le nom du livre doit désigner l'auteur.

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ESPERNON [1].

LETTRE XV

MONSEIGNEUR,

En ce grand silence de l'Estat, durant lequel il semble que les affaires se reposent, toute la France attend que vous soyez à la Cour pour faire les nouvelles qu'elle souhaitte, & pour tirer de l'ame du Roy les bonnes intentions dont elle est remplie. La reduction du Bearn, qui n'a esté tachée d'aucune goutte de sang, la verité dont vous avez esclaircy les esprits, que la Rochelle se pouvoit prendre, & l'ordre que vous venez de laisser en Guyenne[2], où vous avez reduit les factieux à ne pouvoir plus avoir que de mauvaises pensées, nous font esperer que quand Dieu auroit remis à un autre siecle le salut de nostre Estat, ce ne peut estre que vous, à qui il reserve une si glorieuse entreprise. Il est certain, Monseigneur, qu'il ne fit jamais plus de miracles aux lieux qu'il a consacrez luy-mesme à

5. F : En ce silence general durant — 6. F : se reposent, & que le cours du monde s'arreste, toute la France — 10. B : d'une goutte — 14-16. F : esperer que s'il y a quelqu'un qui doive achever le reste, ce ne peut estre que vous à qui Dieu reserve — S : que s'il y a quelqu'un de predestiné à sauver l'Estat, ce ne peut estre que vous à qui Dieu

1. Le duc avait quitté Bordeaux sur la fin de novembre 1623, selon Girard, qui le fait arriver à Paris fin décembre. Mais le 8 décembre, la Cour étant revenue de Saint-Germain à la capitale, le nonce Corsini écrit : « Le duc d'Epernon est arrivé à la Cour avec de nombreux gentilshommes. On dit qu'il pourrait bien avoir la charge de Connétable après la mort du présent titulaire. » (Zeller, *Richelieu & les Ministres de Louis XIII*, p. 232.) Il avait donc dû partir de Bordeaux plus tôt que ne le dit son secrétaire. D'après la fin de cette lettre, on serait porté à croire que Balzac vient de le voir à Cognac et qu'il écrit d'Angoumois.

2. Allusion aux faits militaires de 1621. D'Epernon était gouverneur de Guyenne depuis août 1622.

sa gloire, & à la pieté publique, & qu'il a particulierement choisis pour y monstrer sa puissance, qu'il en a faict en vostre personne. Et lors que je pense combien de fois il vous a sauvé contre toutes les apparences humaines, & la resistance que vous avez euë à venir jusques icy par des escueils & des precipices, je croy tout de bon que vous avez passé le temps de mourir, & que pour le bien general du monde vous devez autant durer que le Soleil, & les Astres. Veritablement de quelque costé que je tourne les yeux, soit que je les porte au delà de la Mer, soit que je passe les montagnes qui nous separent de nos voisins, je ne trouve personne qui puisse disputer de la gloire avecque vous, ny dont la vie soit pleine de lumiere comme la vostre. J'ay consideré à loisir tout ce qui donne du prix & de la reputation à la Cour des Princes estrangers, & là certainement j'ay veu des hommes qui sçavent l'art de la guerre, & qui se sont faits une grande prudence par une infinité de reigles & de maximes. Mais la difference qu'il y a entre vous & ces gens-là, c'est qu'ils ne peuvent se remuer, ny se faire craindre qu'avecque les Indes, des armées, & des canons ; & vous estes redoutable tout seul & tout nu [1], & vostre repos mesme fait peur aux ennemis de la France. Cela estant absolument veritable (comme personne n'en peut douter) il est temps que le Roy se serve tout à faict d'un homme, que la

4. F : vous a tiré du peril contre — 9. F : les Astres. Mais de s'arrester là, ce seroit vous loüer imparfaictement, & faire seulement voir que vous pouvez rendre de longs services. Je veux bien dire davantage, Monseigneur, car de quelque costé que — 14. F : J'ay souvent consideré tout — 17. F : & d'autres qui se sont — 20-21. C F : qu'avecque les forces des armées — 24-25. S : il est temps, sans mentir, que

1. L'expédition de Béarn, en 1621, avait été entreprise, dit Girard, avec des forces insignifiantes, mais tous les gentilshommes de la Guyenne vinrent se joindre au duc.

necessité de son Estat luy demande, & qu'il n'employe plus les mal-heureux, entre les mains de qui les occasions se vieilliroient, & sa bonne fortune se laisseroit perdre [1]. C'est assez que le Rhin & les Alpes ayent esté Françoises, & qu'on parle nostre langue sur les terres de nos voysins, sans qu'il faille que dans le cœur de ce Royaume il y ayt tousjours un peuple estranger, qui ne veut pas souffrir nos anciennes loix, ny reconnoistre le Dieu de Sainct Louys, & de Charlemagne [2]. Il n'y a plus moyen de cacher ceste playe qui deshonore la face de l'Estat, ny de laisser ensemble plus long-temps la rebellion & l'obeïssance. A parler sainement, si les Catholiques demandoient des villes au Roy à proportion de leur nombre, comme font les autres, il seroit contraint d'aller demeurer toute

2. F : entre les mains desquels — 4-5. F : que les Alpes — S : que les Alpes ayent esté Françoises, & que le Rhin & la Loire fussent autrefois d'un mesme païs, & qu'on parle — 11-14. F : l'obeissance, la bonne Religion & la mauvaise. A parler sainement, quelle amitié pourroit-il jamais y avoir entre la maistresse du logis, & la concubine ? Quel monstre naistroit-il de la Monarchie, & du gouvernement populaire ? Et que feroit un Souverain dependant de ses subjects, & son Conseil devenu subalterne de leur Maison de ville ? Certes, Monseigneur, si le Roy estoit obligé de donner des villes aux Catholiques à proportion de leur nombre, comme il faict aux autres, il faudroit qu'il allast demeurer

---

1. Le duc semblait en effet en faveur ; il espérait beaucoup, dit Girard, de la bonne volonté et de la reconnaissance de la Reine Mère, « devenuë depuis quelques années toute puissante ». Il devait d'ailleurs être déçu. La diatribe qui suit contre les Huguenots peut avoir été inspirée par certains événements de l'automne de 1623 : l'impression « faicte et criée publiquement dans Paris » des Articles décrétés au Synode national de Charenton, articles dirigés contre les dogmes catholiques aussi bien qu'arminiens, (*Mercure*, t. IX p. 175) ; les sollicitations des réformés de Montpellier et des Rochelois pour qu'on retirât la garnison royale de Montpellier et qu'on démolît le Fort-Louis, « drapeau rouge qui demeure arboré en pleine Paix... flambeau fumant de la guerre civile (p. 690). Enfin, ajoute le *Mercure*, « en ce mesme temps il y eut divers Advis, qu'aucuns de ceux de ceste Religion voulaient derechef lever les armes. »

2. Passage cité, avec beaucoup d'autres tirés du recueil de 1624, par le ministre André Rivet, en 1636 (Rec. Conrart, ms. 5414, p. 655),

sa vie à Fontaine-bleau, & à Sainct Germain, & il ne luy resteroit rien que le nom de Roy, & la campagne de son Royaume. Mais il n'en sera pas ainsi, ou il n'y a point de veritables augures, & la raison veut aussi bien que la Nature, que les choses reprennent leur ancienne forme. Ce seroit offenser celuy qui a promis à la France de la faire plus durer que toutes ses maladies, de croire qu'il luy ait donné des remedes contre les Gots, les Mores, & les Anglois, pour la laisser aujourd'huy mourir par les mains d'une poignée de rebelles. Pourveu que ce visage immortel, des portraits duquel tous les cabinets du monde sont pleins, nous asseure tousjours de cette grande source de vie, que vous avez dans le cœur, & que le Ciel vueille conserver au monde les biens qu'il luy fit à vostre naissance, nous ne demandons point de presage plus certain de la fin de nos malheurs, & il n'y a personne si malade ny si vieux qui n'espere de vivre davantage que l'heresie. Mais il ne faut pas qu'on s'imagine que la victoire & la paix soient deux choses con-

1-2. Cm• : Et que luy resteroit-il que le nom — 3. F : Mais le desordre ne continuera pas toujours, ou — 6. F : offenser celuy-là qui — 8. F : qu'il luy eut donné — 11-12. F : ce visage, que je nomme plustost immortel qu'ancien, nous asseure — 13. F : de ce grand principe de vie, — 18-19. F : il ne faut pas cependant qu'on s'imagine — Cm• : Au demeurant, qu'on ne s'imagine pas que

dans une lettre qui témoigne du ressentiment provoqué chez les Réformés par les propos de Balzac : «... passer jusques à nous porter le couteau à la gorge, nous appellant *un peuple étranger dans le Royaume, qui ne veut souffrir les anciennes loix, ny reconnaître le Dieu de S. Louis & de Charlemagne*, ajoûtant, *qu'il n'y a plus moyen de cacher cette playe qui déshonore la face de l'Estat.* Dites-moy en bonne foy, y eut-il jamais prêcheur séditieux, de qui nous ayons eu plus à craindre la langue, qu'une telle plume ?... » Il faut dire que Rivet semble presque aussi indigné de ce qu'il est dit des Huguenots dans la lettre à Clorinde (lettre LI) que Goulu aussi prend au grand sérieux. Ogier par contre s'écrie, admiratif : « Le plus zélé catholique de France ne s'estoit point encore avisé de faire cette exclamation, N'est-ce pas assez que le Rhin..... »

traires, encores qu'elles soient différentes : Car c'est plustost l'une qui asseure l'autre, & qui la met en estat de n'estre plus ny troublée, & menacée de personne : Apres tout, je treuve que ce seroit fort obliger les Huguenots de donner un repos certain à leur esprit deffiant, & de leur oster tout d'un coup toutes leurs peurs & leurs esperances. Quand ils ne seront plus en peine de faire des assemblées, & que leur vie sera libre de la crainte des supplices : Quand, dis-je, nous & eux joüirons d'une seureté commune, il est tres-vray que leur condition en sera faicte de beaucoup meilleure, & qu'il vaut bien mieux estre jetté à terre par la tourmente, & dans un vaisseau brisé, que d'estre tousjours en la puissance des vents, & de la Fortune. La parole des Roys ne doit pas estre contraire aux fonctions de la Royauté, & ils ne peuvent s'obliger à laisser leurs subjects mal-heureux, & à ne faire pas ce qu'ils doivent. Et en conscience, puis que la ruine de l'heresie est escrite dans le Ciel de la mesme façon que le dernier Jugement, & la fin du monde, ne seroit-ce pas resister à la volonté de Dieu, & combattre sa Providence, si on se lassoit si tost de bien faire, & si on ne vouloit pas achever une chose, dont l'evenement est infaillible ? Il n'y a rien si aysé à un grand Prince que de trouver ou de faire des coupables[1], & personne ne

1. Cme : bien qu'elles soient — 1-2. F : C'est en effect l'une — Cme : Puisqu'en effet l'une asseure l'autre — 2. F : & la met — 3-4. F : & pour moy, je trouve qu'on obligeroit fort les Huguenots — S : Et pour moy, à prendre la verité où elle est, je trouve qu'on obligerait fort ceux de la Religion — 6. F : & toutes leurs esperances — 17-18. Cme : Mais d'ailleurs, Monseigneur, puis qu'il est certain que la ruine — 18-19. F : de la mesme sorte — 19-20. S : du monde & qu'il a esté resolu de toute eternité qu'apres un certain temps il n'y aura pas plus de Huguenots que de Guelphes, & de Gibelins, de Ligueurs, & d'Albigeois, c'est sans doute resister — 21. S : se lasse si tost — 22. S : ne veut pas — 22. F : terminer — 24. F : personne n'ignore

1. « Nouveau Macchiaveliste », fulmine Goulu. (*Lett. Phyll.*, t. I, p. 364.)

doute que la tromperie ne soit juste, quand elle reüssit au bien, & à l'advantage de ceux qu'on trompe. Si un furieux estoit capable de recevoir des remedes, ne seroit-il pas permis de le guerir sans luy en demander son consentement ? Faudroit-il qu'un pere laissast noyer son fils, de peur de le prendre par les cheveux ? Faudroit-il laisser perdre l'Estat pour ne le pouvoir pas sauver par les formes ordinaires ? Non, Monseigneur, il ne le faudroit pas. Il n'y a point de consideration, qui puisse faire changer de nature à une chose qui est juste de soy-mesme, & les loix de la necessité nous dispensent tousjours de celles de la bien-seance. Or, pour revenir à mon premier discours, & à ce qui vous regarde particulierement, Monseigneur, puis que vostre esloignement de la Cour nous a tousjours menacé de plus de maux que n'ont fait les cometes, & les autres desreiglemens de la nature, & que pour mourir il suffit d'estre mal avecque vous, pas un de vos ennemis n'ayant peu eschaper des mains de la Justice divine, il n'y a point de doute que vous ne trouviez generalement favorables les esprits que vous avez domptez, & que vos propositions ne soient receües de tout le monde comme des conquestes asseurées. Pour le moins il n'y a plus d'usurpateur aupres du Roy, qui se vueille faire de ses bonnes graces une chose propre [1], & ravir aux hommes des biens, qui leur doivent estre aussi communs que l'air & le feu. L'esprit de sa Majesté est ouvert à tous ses subjects, il reçoit la verité de quelque costé qu'elle luy vienne : & si cela est, Monseigneur, ne faut-il pas croire que vous ne perdez pas une seule de vos

22. F : comme des choses des-ja achevées — 29. F : vous ne perdrez

1. Luynes, mort en 1621. (V. lettre XLVI.)

paroles, & que vostre vertu, dont nostre siecle n'est pas capable, sera à la fin reconnuë pour le plus grand moyen que le Roy ait de restablir ses affaires? Ny le temps, ny la peine, ny la despense, ne le doivent point esloigner de ce dessein. C'est un ouvrage qui ne luy coustera pas tant à faire qu'un Favory & que toute la Chrestienté exige de luy, comme une debte hereditaire que le feu Roy son Pere luy a laissée. Et certes avecque moins d'or que les Princes n'en mettent à bastir des Idoles, & à les faire adorer de leurs peuples, il est certain qu'on a changé la face des Estats, & que les Provinces ont esté conquises. Mais afin de quitter ceste severité d'Italie, que vous m'avez reprochée, & que vous ne m'accusiez pas de faire la guerre aux morts, je pardonneray pour l'amour de vous à leur memoire, & ne m'estendray pas davantage sur une matiere si odieuse. Ce n'est pourtant que la moitié de ce que j'avois à vous dire à Coignac, si dans le peu de temps que vous y avez demeuré, & la foule continuelle qui m'a empesché de traitter avecque vous en liberté, il m'eust esté permis de demander plus longue audience que je n'ay euë. Mais, Monseigneur, ce que je n'ay peu faire de vive voix, & ce que je commence icy en passant, je le continueray par mes autres lettres, si vous me faictes l'honneur de me le commander, & si mes paroles, que vous avez choisies autrefois pour recevoir vos grandes pensées, & pour vous plaindre du mal-heur du temps, & de l'ingratitude publique, vous sont aussi agreables que veritablement je suis,

Monseigneur,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant serviteur,

Le 18. Novembre 1623. Balzac.

2. F : pour un des grands moyens — 8. F : Et de faict — 22. F : & que je — 25-26. F : pour animer vostre douleur, & vous plaindre

POUR MONSEIGNEUR LE DUC D'ESPERNON AU ROY

LETTRE XVI [1]

SIRE,

J'ay veu par la lettre qu'il a pleu à vostre Majesté me faire l'honneur de m'escrire, que sur le bruit qui court de la continuation de la guerre en Allemagne, elle juge à propos pour le bien de son service que je ne quitte point encore ceste frontiere. Sur quoy, Sire, je ne respondray rien à Vostre Majesté, si ce n'est qu'ayant tousjours appris de ses commandemens ce que je devois faire & ne m'estant jamais proposé autre fin que le bien de son

6. M : J'ay appris par les Lettres — 7-8. M : m'escrire du 20ᵉ du mois passé & 11ᵉ du present mois que sur les nouvelles qu'Elle a receues de la continuation — F : m'escrire sur l'opinion qu'on luy a donnée de la continuation — 9-10. M : que je ne m'esloigne point encore de la frontiere de ce Royaume. — 10. F : A quoy, Sire, — 10-11. M : je n'ay rien a respondre — 10-12. F : je ne respondray rien, si ce n'est qu'ayant toujours appris des commandemens de vostre Majesté ce que — 11-13. M : qu'ayant tousiours absolument despendu de vos commandements, & ne m'estant jamais proposé en mes actions autre fin

---

1. « Cette lettre et les deux suivantes sont fort differentes de celles qui se trouvent imprimées au 5ᵉ tome du *Mercure François* où elles furent mises fort peu après avoir esté escrites. » (Note de Cᵐˢ.)

Tirages a part : (1) *La Lettre du Roy au duc d'Espernon ensemble la premiere et derniere response dudit sieur d'Espernon au Roy*. Paris, 1619, in-8. (2) *Premiere Lettre de Monsieur le duc d'Espernon au Roy le 17ᵉ janvier 1619*. A Metz, MDCXIX, 10 pp. in-8.

Des copies de cette lettre, et de la suivante, ont été insérées dans plusieurs recueils, notamment dans le Ms. fr. 20742 fᵒ 184 et dans les *Cinq cents* de Colbert, 97, fᵒ 8. Le texte des éditions de Paris, de Metz et du *Mercure français*, t. V, p. 129, que nous désignons par un M, diffère sensiblement de celui de toutes les éditions des Lettres de Balzac.

Estat, je n'aurois garde de m'esloigner de ce dessein en une occasion, où je croirois que vostre service dependist de mon obéissance. Mais aujourd'huy, Sire, le repos de la France s'en va estre si general, vos affaires sont si puissamment establies, & l'honneur de vostre amitié est si

1-3. M : Estat, le moindre interest qui le resgardera en l'estenduë de ma charge, n'est pas seulement capable de m'arrester icy, mais m'obligera tousiours de porter ma vie par tous les lieux du monde, où je serois si heureux que de la pouvoir employer pour le service de vostre Majesté. Mais aujourd'huy — 2. F : que son service dependist

---

La date du 17 janvier 1619 est donnée par toutes les éditions, y compris celle de Metz, & par le *Mercure*.

Le duc ayant sollicité la permission de s'en retourner dans ses gouvernements de l'Ouest, Louis XIII l'avait invité, par une lettre du 11 janvier (imprimée dans le *Mercure*, t. V, p. 128), à ne pas bouger de Metz. « Je vous ordonne derechef tres-expressement, disait-il, de n'en partir que vous n'ayez autre ordre de moy .» Le duc répondit par cette « fort ample depesche, où il faisoit de nouvelles instances pour obtenir son congé ; ce n'étoit pas à cette fois pour l'obtenir, il en avoit perdu l'esperance, mais pour endormir par cette recherche le Duc de Luines » (Girard, *Vie Ep.*, t. II a. 1619). Girard ajoute : « cette depesche fut ecrite par le sieur de Balzac, et c'est à mon avis une des plus belles pieces qui soient sorties de ce rare esprit ». « Questa lettere è stimata una delle più belle che sieno uscite dalla penna di Balzac, » répète Vittorio Siri, qui la traduit dans ses *Memorie recondite* (éd. 1677, t. IV, p. 574).

Goulu trouva fort mauvais que cette lettre et les suivantes parussent parmi celles de Balzac. « Quel tort ne fait-il point au grand duc d'Epernon... aiant par cette audace recherché de la gloire aux despens de la reputation de son maistre, qui sans doute les eut fait meilleures incomparablement, s'il eut voulu se donner la peine de les écrire. » (*Lett. Phyll.*, 4[e] éd., 1630, t. I, p. 166.) C'est aussi, en 1636, l'avis du *Gentilhomme retiré à la Campagne* : contrairement à la plupart des lettres de Balzac, celles-ci sont « judicieuses », mais tout l'honneur en revient au Duc. Les secrétaires des grands seigneurs au moins savaient à quoi s'en tenir sur l'aptitude de leurs maîtres à manier la plume. Secousse, dans son *Mémoire sur la vie du Maréchal de Bellegarde* (Paris, 1764), cite la réflexion dédaigneuse de Mauroy, secrétaire de l'amiral de la Valette, au sujet d'une lettre adressée à celui-ci par Bellegarde. « Une longue lettre du style du secrétaire Chartier, c'est-à-dire remplie de paroles vaines et confuses » (p. 252). Celle que Marie de Médicis écrivit à son fils, le 25 février 1619, était, note Girard, « du stile de Rucellay, qui d'abord entreprit, quoique Estranger, de servir la Reine en ses Depesches. » Tout un petit public de spécialistes dut lire cette lettre avec le plus vif intérêt.

cher à tous vos voysins, que comme il n'y a rien dans ce Royaume qui ne ploye sous vostre authorité, aussi au dehors il n'y a Prince qui ne respecte vostre puissance, ou qui ne se conserve par vostre Justice. Et quant à ce qui est des troubles de Boheme : Outre que le temps a emporté la premiere chaleur des esprits, & qu'ils commencent à vouloir revenir de l'extremité où ils s'estoient jettez, le danger qu'on se figure est si esloigné d'icy, que nous ne sçaurions rien apprehender pour ceux mesmes qui ne sont pas nos voysins. Il est certain, Sire, qu'au deça du Rhin il semble que toutes choses reposent à l'ombre de vostre Estat, & les anciens alliez de ceste Couronne, qui sont les plus proches du mal, en attendent la fin, sans craindre qu'il passe jusques à eux, ny que de tant de bruit il naisse plus d'une guerre. Des considerations donc ne m'obligent point de demeurer en ce païs, où les choses sont en si bon estat, qu'elles se peuvent quasi maintenir d'elles-mesmes, & le sejour que mon fils de la Valette [1] y fera en mon absence estant suffisant pour donner ordre à tout ce qui regardera le bien de vos

5-12. M : Bohême, auxquels on n'a peu encores jusques icy apporter de remede outre qu'on est apres d'en rechercher quelque fin par la voye de la douceur, & qu'il n'y a condition si desadvantageuse que l'Empereur n'accepte plustost que de mettre en hazard ce peu qui luy reste d'authorité : Le danger que se figurent ceux qui font les choses plus grandes qu'elles ne sont, est si esloigné de ceste frontiere que l'appréhension que nous en voudrions prendre ne seroit (*sic*) avoir de fondement, veu mesmement que personne n'arrive en deçà du Rhin & que les anciens alliez — 10-11. F : Il est certain qu'au deça — 13-15. M : en attendent l'evenement sans se remuer & sans prendre part aux interests des uns ny des autres. — 15-16. F : Ces considerations donc ne m'obligeant — 16. M : donc, Sire, — 17. M : où tontes choses — 17. M : s'y peuvent — 18. G[ms] : presque maintenir

1. D'Epernon avait laissé à Metz son second fils, le marquis de La Valette.

affaires, je m'asseure que vostre Majesté est si equitable, qu'elle aura égard à la necessité des miennes particulieres, & que me permettant de retourner en ma maison, elle me laissera joüir d'une faveur, dont on a accoustumé de punir les autres. Je ne doute point, Sire, que vous n'avez agreable le desir que j'ay de faire ce voyage, & je me promets que vous prendrez la peine de considerer, que m'estant engagé de deux cens mille escus pour vostre service, apres avoir veu vos bien-faicts en toutes sortes de mains, il n'est pas raisonnable que ne recevant rien je face toujours icy l'honneur de la France, ny que je me ruine avec esclat, pour conserver les estrangers en l'opinion qu'ils ont de la grandeur de vostre Couronne. Toutesfois, Sire, n'ayant jamais creu pouvoir faire de grandes pertes d'une chose que j'estime si peu que le bien, je n'ay pas resolu de me plaindre icy de ma pauvreté. Mais sans mentir, puis qu'on donne à tout ce que je fais un sens contraire à celuy que j'ay, & qu'ayant vieilly au service de trois grands Roys, je suis encore en peine de deffendre une si longue fidelité contre la calomnie, il faut que je die avec beaucoup de douleur, que si je me suis attaché à mon devoir lors qu'on proposoit des recompenses à la desobeïssance, & que j'ay maintenu vostre authorité

3-5. M : & qu'elle trouvera bon que m'en retournant en ma maison d'où je suis party il y a plus de quinze mois, j'use de la liberté qu'elle permet aux moindres de ceux qui ont l'honneur d'estre sous son obeyssance. Je ne fais point de doute, Sire — 5-6. F : que vous n'ayez agreable — 8-18. M : de cent mille escus pour vostre service dont je paye la rente. à Paris, & n'ayant receu de vos biens faicts depuis deux ans autre gratification, que la simple paye de Colonel à dix mois par an, il n'est pas possible que je puisse fournir aux grandes & necessaires despenses que je suis obligé de faire icy, pour maintenir la dignité de ma charge, & faire le service de vostre Majesté avec plus de lustre. Au demeurant, Sire, puisque tous les jours mes ennemis taschent de faire naistre en l'esprit de vostre Majesté de la deffiance de mes plus pures intentions, & que je suis si malheureux qu'ayant vieilly — 23. M : que j'ay defendu

lors que les uns en abusoient, & qu'elle estoit mesprisée des autres, c'est me faire tort aujourd'hui de croire que je vueille commencer à faillir en l'âge où je suis, & me laisser reprocher par la posterité, à laquelle je touche, les dernieres actions de ma vie. Mais je voy bien, Sire, il y a long temps que la haine des meschans m'est une chose fatale, & qu'elle est née avecque moy pour ne s'en separer jamais. Dépuis que je suis au monde, il n'y a point eu de paix ny de tresves qui n'ayent esté violées contre moy, & comme si j'estois excepté de tous les traictez, la guerre cesse, & celle qu'on me faict continuë. Aujourd'huy, Sire, ce n'est pas assez que je face ma charge, sans oublier rien de ce que je doy à vostre service & que l'innocence de mes actions soit generalement reconnuë : Mais je suis reduit à ceste extremité, qu'il faut que je me justifie de mes pensées, & qu'il n'y ayt que moy au monde à qui on demande raison de ce qu'il n'a pas encore faict [1]. Si nous vivions en un pays, où l'on

3. *et suiv.* M : où je suis, & que mes ressentimens particuliers me soient plus chers que la consideration de vostre service. En quoy, Sire, j'advoüeray franchement que je n'ay subject de me plaindre que de ma mauvaise fortune, estant bien asseuré que ce n'est pas sous vostre regne, que la vertu est suspecte & la reputation odieuse & que vostre Majesté est trop juste pour ne distinguer pas les innocens offensez d'avec les coupables. Car en effect, Sire, puisque lorsque vous n'estiez pas encore en liberté la douceur de vostre naturel a esté si grande que vous avez tousiours combattu contre les conseils violents & n'avez peu souffrir que vostre authorité fust employée à la ruine de vos subjects, il n'y a point d'apparence maintenant que vous ne despendez plus que de vous mesmes, & que personne n'apporte de la violence à la bonté de vostre inclination, que vous voulussiez travailler la vieillesse d'un de vos meilleurs serviteurs, & du plus ancien officier de vostre couronne, ny desnier (*ligne* 28 de la p. suiv.) — 6. F : des mauvais François m'est — 12. F : Aujourd'huy, ce n'est

1. Comme l'on sait, toutes les mesures étaient prises pour faire évader Marie de Médicis de Blois. Le récit de ce romanesque voyage, entrepris le 22 janvier suivant, se trouve dans divers Mémoires et écrits du temps ; la relation la plus animée est peut-être celle de Guillaume Girard (*Vie Ep.*, 1663, t. II, pp. 340-385).

redoutast la vertu comme une chose contraire au temps, & ennemie de l'Estat, & que la grande reputation fust plus dangereuse que la mauvaise, je ne chercherois pas beaucoup la cause de mon mal-heur : Mais je sçay bien que la conduitte dont vous usez a des fondemens plus nobles & plus honnestes, & que vostre Majesté ne pretend pas de regner plus seurement que faisoit le feu Roy vostre Pere. C'est de luy, Sire, qu'elle sçaura qu'il faut distinguer les innocens offensez d'avecque les coupables & qu'on tasche souvent de rendre les gens de bien suspects, afin de les rendre inutiles. A son exemple vous trouverez la verité, en quelque lieu qu'elle soit cachée, & quelque couleur qu'on apporte à vous la changer. Et certes, Sire, puis que ce grand Prince, en vous donnant la naissance, vous a donné ses plus parfaictes inclinations, je ne croiray jamais que pour suivre une passion estrangere, vous vouliez perdre des biens qui vous sont si propres & si naturels, ny que pour moy seul vostre Majesté ayt un autre esprit que pour le reste du monde. En effect, si lors que vous n'estiez pas encore en liberté, la douceur de vostre naturel a esté telle que vous avez tousjours combattu contre les conseils violents, & n'avez peu souffrir que vostre authorité fust employée à la ruine de vos subjects, il n'y a point d'apparence maintenant que par un acte solemnel vous vous estes obligé de regner tout seul, & que vostre bonté ne trouve plus d'empeschement qui l'arreste, que vous voulussiez travailler la vieillesse d'un de vos meilleurs serviteurs, ny desnier à son âge le repos que la Nature vous demande. Je pense, Sire,

2. F : & où la grande reputation — 13-14. F : qu'on apporte pour vous la changer. Et veritablement, puisque — 19-20. S : du monde. Mais si, lorsque vous — 20-21. F : en liberté, il est tres veritable que vous avez — S: en liberté, & qu'on ne parloit que de feu & de sang en vostre conseil, vous avez — 22. F : contre les propositions violentes

devoir esperer à tout le moins ceste recompense de mes longs & fidelles services, veu que vostre Majesté me la peut donner sans l'incommodité de ses affaires, & qu'aussi n'ayant jamais attendu autre fruict des bonnes actions que le contentement de les avoir faictes, je m'estimeray assez heureux de recevoir de ma conscience les tesmoignages qu'elle me rendra tout le temps de ma vie, d'avoir esté veritablement & de vouloir estre jusques à la fin,

SIRE,

Vostre tres-humble, tres-obeïssant,
& tres-fidelle subject & serviteur.

De Mets, ce 17. Janvier 1619.

1. M : cela pour recompense — 2-3. M : me le peut donner comme je l'en supplie très-humblement sans l'incommodité — 4. M : de mes actions — 7-8. F : me rendra d'avoir esté, & de vouloir estre jusques — 11. M : & fidel & tres-affectionné subject & serviteur.

I. LOUYS DE LA VALETTE

POUR LE MESME AU ROY

LETTRE XVII [1]

SIRE,

Ayant longtemps attendu à Mets les occasions de n'y estre pas inutilement, & ne trouvant rien, soit en la conduite de ma vie presente, soit en la memoire de celle que j'ay passée, qui me rende de pire condition que le reste de vos subjects, j'ay creu que les loix de ce Royaume, & le droict de ma naissance me permettoient d'user de la liberté publique, & d'aller prendre ma part du repos que vous avez acquis à vostre Estat. Toutefois, Sire, les volontez de vostre Majesté reiglent tellement les miennes, que je ne me fusse pas mis en chemin, si le suject du retardement de mon voyage n'avoit cessé, & les difficultez de la guerre de Boheme n'estoient entierement levées : Mais ayant appris par les advis certains que Monsieur de Lorraine [1] a eus de ce pays-là, que les affaires s'y disposoient à recevoir quelque accommodement, & que l'ouverture

5-11. M : Ayant cy-devant presenté à vostre Majesté la longue patience avec laquelle j'ay attendu en mon Gouvernement de Mets les occasions de lui rendre du service, & me promettant qu'ayant mis en consideration la necessité de mes affaires, elle aura esté pleinement satisfaite de ma resolution si legitimement fondée, j'ay creu que je ne sçaurois estre blasmé de vostre Majesté, ny de personne, si en l'aage où je suis, apres avoir donnè au public la meilleure partie de ma vie, je desirois à tout le moins de l'aller achever à mon ayse, & de prendre — 12-13. M : les moindres de vos volontez me sont si cheres, & je suis si Religieux de toutes les circonstances de mon devoir que je ne me fusse

1. TIRAGES A PART. (1) *La Lettre du Roy*, etc. Paris, 1619. (v. p. 72, note) (2) *Seconde et dernière Lettre de M. le duc d'Epernon au Roy*. Metz 1619, in-8. Le texte de ces deux éditions est identique à celui du *Mercure françois*, t. V, p. 133.

2. Henri II le Bon, duc de Lorraine, 1563-1624.

commençoit à s'en faire par une suspension d'armes de part & d'autre, je n'ay pas pensé que le bien de vostre service m'obligeast de demeurer plus long temps en un lieu, qui ne court point de fortune en temps de paix, & qui profitera de la foiblesse de l'Empire, si la guerre continuë. Que s'il y a, Sire, quelque partie en cét Estat qui soit moins saine que les autres, & où vostre authorité ayt besoin d'estre plus soigneusement conservée, c'est sans doute la Province, en laquelle je m'en vais, qui pour avoir des voysins suspects à tous les gens de bien, & un peuple meslé de divers partis, a tousjours esté, ou troublée, ou menacée par le changement. Encore aujourd'huy, Sire, c'est la plus commune opinion, que l'assemblée qui se tient à la Rochelle[1] ne

7-8. M : & où la tranquillité publique ayt besoin — 8-9. M : conservée, je m'asseure que vostre Majesté jugera que c'est la Province — 9 *et suiv.* M : je m'en vais, & que, puis qu'elle despend de ma charge, je suis obligé de veiller à tout ce qui regarde son repos & de ne permettre pas que rien s'y passe au prejudice de vostre service. De sorte, Sire, que si aujourd'huy je n'en veux pas perdre les occasions, vostre Majesté me fera, s'il luy plaist, l'honneur de considerer qu'en cela je ne desobeys pas à ses commandements, mais au contraire que je les explique (*ligne 12 de la p. suiv.*)

1. Elle se tenait en effet sans brevet du roi. Un simple « cercle » convoqué à Orthez, dans l'émoi causé par l'arrêt du Conseil d'Etat pour la restitution des biens ecclésiastiques dans le Béarn, avait bientôt été suivi d'une Convocation générale, transportée à la Rochelle en décembre 1618. En janvier le Parlement avait rendu un arrêt « par lequel estoyent criminalisez deputés et deputans... Rigueur hors de saison et capable de porter les affaires plus outre au grand desplaisir des plus gens de bien, si Dieu n'y eust pourveu... » (*Vie de Duplessis Mornay*, Leyde, 1647, p. 485.) Il « y fut pourvu » précisément par le voyage de Blois. Aussitôt l'évasion de la Reine Mère apprise, Duplessis-Mornay persuada à l'Assemblée d'envoyer des députés au roi pour protester de sa fidélité : on les reçut le mieux du monde, l'arrêt du Parlement fut annulé, & la réunion d'une nouvelle assemblée autorisée pour le mois de septembre. Cependant la Reine Mère & le duc, si soucieux de « fortifier les esprits en leur devoir », tâchaient d'attirer les huguenots dans leur parti, ils envoyèrent à La Rochelle un émissaire, Chambret, le gendre de La Noue. Mais ils s'y prenaient trop tard : on invita Chambret à se retirer. L'Assemblée se sépara le 22 avril.

vous est pas agreable, & que si vous y avez apporté quelque consentement, il a plustost esté accommodé à la necessité du temps, que conforme à vostre volonté. Surquoy, Sire, s'il plaist à vostre Majesté de se souvenir des miseres de son Estat, dont au moins ell'a tiré cét advantage, qu'en une grande jeunesse ell' a acquis une grande experience, elle verra que tous les malheurs de son bas âge ont pris leur commencement en semblables occasions, & que partant, me mettant en devoir, si les intentions de ceux de la Rochelle sont bonnes, d'empescher que l'evenement n'en soit mauvais, en cela je ne desobey point aux commandemens de vostre Majesté; mais au contraire je les explique selon leur vray sens, & leur donne la meilleure interpretation, puis que c'est celle qui est la plus utile à vostre service. De fait, Sire, personne n'ignore que comme la premiere loy de vostre Etat c'est la conservation de vostre authorité, qu'aussi le plus expres, & le plus important de vos commandemens ce ne soit le bien de vos affaires. Et cela estant absolument veritable, quelle apparence y auroit-il que pouvant conserver à vostre Majesté les volontez d'une Province divisée, & retenir par ma presence des esprits, qui se laisseroient aller au changement, si personne ne les fortifioit en leur devoir, je me proposasse pour rompre un voyage necessaire, des considerations si foibles, & si esloignées que celles de la guerre de Bohême ? Je ne suis pas, Sire, en un âge où il me soit permis de me donner de la vanité : Mais pourtant ne pense-je pas que votre Majesté face si

9-10. F: & que partant, si les intentions de ceux de La Rochelle sont bonnes, me mettant — 15-16. M : Car en effect, Sire, personne n'ignore — F : De fait personne n'ignore, Sire, — 19. F : Et ceste verité estant universellement avoüée, — 22-23. M : qui se pourroient laisser aller — 27. G^ms : où il soit permis — 28. M : Si ne pensois-je pas pourtant — F : Mais je ne pense pas pourtant

peu d'estat de moy, qu'elle ne s'en vueille plus servir qu'à faire tenir les pacquets d'Allemagne[1] plus seurement, & je ne m'estime pas inutile à ce point là qu'il faille que je descende à des commissions qui sont si basses & qui me sont si nouvelles. Je supplie tres-humblement votre Majesté, Sire, de me vouloir laisser mourir en cette opinion que j'ay de moy mesme, & de me faire cependant l'honneur de croire qu'en quelque lieu que je sois, & quelque mauvais traictement que je reçoive, il n'y a point de condition si advantageuse qui me puisse corrompre, ny de si puissante necessité qui me porte à n'estre pas avec la mesme affection que j'ai tousjours esté,

Sire,

Vostre tres-humble, tres-obeissant
& tres-fidelle subject & serviteur.

Du Pont de Vichy, le 7. Fevrier 1619.

3-5. M : pas encore si inutille qu'il faille que je sois réduit à rendre à vous & à vostre Estat des services de si peu de conséquence, & à luy rendre conte des bruits qui courent. — F : & je ne me sens pas encore si inutile qu'il faille que pour tout employ je sois reduit à luy mander des nouvelles, & à luy rendre conte des bruits qui courent. — Gms : de tous les bruits qui courent. — 5-8. M : C'est ce que je supplie tres humblement vostre Majesté, Sire, de vouloir juger de ma faveur, & me faire — 5-6. F : Je la supplie donc tres humblement de me — 7. F : ceste bonne opinion — 7-9. F : de me permettre que j'use librement de mon loisir, s'il ne luy plaist me donner de meilleures affaires pour son service. Quoy qu'il arrive, Sire, & quelque — 9-10. M : que j'aye receu depuis vingt mois, il n'y a point au monde de condition — 9-12. F : que je reçoive, je suis resolu de m'obstiner toujours à bien faire, & vostre Majesté doit estre asseurée, que ny le temps, qui fait naistre aux mal-heureux les occasions de relever leur fortune, ny le lieu, qui favorise quelquefois leurs ressentimens, ny la necessité, qui rend leurs actions justes, ne me porteront jamais à changer la volonté que j'ay d'estre toute ma vie, — 15-16. M : tres humble, tres obeïssant subject, tres fidelle & tres affectionné serviteur.

1. Richelieu saisit au vol cette expression et la reproduit dans le bref compte rendu qu'il donne de la lettre, dont il ne nomme pas l'auteur. (*Mém. Rich.*, Soc. Hist. Fr., t. II, p. 323.)

POUR LE MESME AU ROY

LETTRE XVIII [1]

Sire,

Si vostre Majesté a eu mauvaise opinion de mes intentions, devant que d'en estre bien éclaircie, je pense les avoir tellement justifiées par ma procedure, qu'il ne luy en sçauroit demeurer d'impression qui ne me soit favorable. En effect, la Reyne vostre Mere m'ayant fait l'honneur de se servir de moy en une occasion qu'elle a jugée importante au bien de vostre Estat, la conduite dont j'ay usé a esté telle que sans m'estre voulu prevaloir des advantages que je pouvois ne negliger pas ny me porter à des desseins dont l'evenement eust fait louer la resolution, je me suis contenté de tesmoigner à toute la France que je

5. M : Si j'ay esté si malheureux que vostre Majesté a eu — 6. F : avant que — M : devant que d'en estre veritablement esclaircie — 7. M : avoir depuis tellement — 7-9. F : ma procedure, que je n'ay plus de besoin de les deffendre par mes paroles. Certes je puis dire que la conduite dont j'ay usé a esté telle, la Reyne — 8. M : en sçauroit plus demeurer — 8-9. S : favorable, ny de souvenir qui ne soit une reconnoissance de ma fidelité. Mais s'il est besoin de donner plus de lumiere à ce que je dis, la Reyne — M : favorable. Et de faict, la Reyne — 11-14. F : vostre Estat, que sans m'estre voulu prevaloir des moyens qui naissoient de faire durer le mal, ny me porter à des resolutions, dont l'évenement pouvoit estre heureux s'il ne vous eust esté desagreable, je — 11-15. M : vostre Estat, je puis dire que la conduite que j'ay usée a esté telle que sans m'estre voulu ressouvenir de mes propres ressentimens ny me porter à des resolutions qui pouvoient apparemment bien reussir, je me suis contenté de faire voir à toute

1. Cette lettre fut aussi imprimée dans le *Mercure françois*, t. V, p. 204. Elle est du 20 juin d'aprés toutes les éditions, mais du 7 selon le *Mercure*, et selon Girard qui semble avoir eu un texte sous les yeux ; c'est aussi la date reproduite par Dupin dans son *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII*, 1716. Enfin d'après le récit de Girard, il

respectois vostre authorité entre les mains mesmes de mes ennemis. Par ce moyen, Sire, je croy avoir rendu à vostre Majesté mes actions si nettes, qu'elle en est demeurée satisfaicte, & n'avoir point failly en suivant une cause que je n'ay pas pensé pouvoir estre separée de la vostre. Maintenant qu'il a pleu à vostre Majesté d'adjouster ce qui sembloit manquer à la felicité de son regne, & d'establir la Paix en son Estat, tous vos bons subjects, Sire, sont obligez de prendre d'autant plus de confiance en vostre parole, qu'elle est aujourd'huy le fondement sur lequel toute la Chrestienté se repose, & qu'ayant esté donnée à la Reyne Mere de vostre Majesté, outre Dieu & la Nature, vostre conscience, & votre reputation la luy

3. M : si nettes, qu'elle en doit estre demeurée satisfaicte, & luy avoir donné subjet de recognoistre que comme une deffense naturelle ne manque pas d'excuse legitime, qu'aussi une guerre civille ne pouvoit avoir de juste cause maintenant qu'il a pleu à vostre Majesté par une action vrayment Chrestienne d'adjouster — 5. F : que je n'ay pu m'imaginer pouvoir estre — 8-9. F : tous vos bons subjects sont obligez — 12. M : outre que Dieu

semble clair que la déclaration royale du 13 juin, dont nous parlons plus bas, suivit cette lettre.

Dans les *Articles accordez par le Roy au Duc d'Epernon*, en avril (Rec. Dupin, t. II, p. 234), il était question, au début, de « sujets qui reprenoient la voie du devoir et de l'obéissance » ; l'abolition se terminait par ces paroles : « Effets veritablement excessifs et dignes d'une Royale bonté, qui, à l'exemple de la Divinité, sçait noyer le souvenir des torts dans la mer de ses misericordes, au repentir de ses sujets : et dont toutefois il n'est licite d'abuser ».

Sur quoi le duc fit remettre à Louis XIII, par l'archevêque de Toulouse cette lettre « écrite, dit Girard, avec des termes d'un tres-profond respect, mais... sans tesmoigner de bassesse, ny se charger de l'aveu d'un crime ». Le 13 juin, le roi rendait une déclaration en faveur du duc, à Tours ; il n'y était plus question de crime ni de pardon. Au contraire, elle supposait, dit Griffet « que le duc n'étoit parti de Metz sans attendre l'ordre du roi, que pour aller appaiser quelques troubles dans la Saintonge et l'Angoumois, qu'il n'avoit fait sortir la reine mere de Blois, augmenté de sa propre autorité les garnisons de plusieurs places situées dans ses gouvernemens, et fait de nouvelles levées, que dans la persuasion où il étoit qu'en tenant cette conduite, il ne faisoit rien de contraire au service du roi et qui ne dût lui être agréable. » (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 250). On peut lire cette déclaration dans le recueil Dupin, t. II, p. 245 ; Griffet n'exagère point.

garentissent. Sur ceste saincte & inviolable asseurance, apres avoir donné au repos public mes ressentimens & mes interests, & pris à tesmoin la memoire de vostre Majesté, que je l'ay tousjours fidellement servie, quoy que ce n'a pas toujours esté par les voyes communes & ordinaires, je m'asseure qu'elle trouvera bon que je passe désormais ma vieillesse en paix, & qu'elle me laissera au port, où j'ay esté jetté par de si grandes tempestes. Il me reste, Sire, peu de temps à vivre, & je croyrois avoir des-ja trop vescu, si je me sentois coupable d'une seule pensée contraire à ce que je doy à vostre Majesté. Je la supplie tres humblement de prendre la peine de considerer, que ne desirant plus rien en ce monde que quelque repos pour la fin de mes peines, ou une mort honorable pour vostre service, je ne sçaurois donner à mon ambition de plus justes bornes, ny souhaitter à ma vie une fin plus innocente. En tout cas, Sire, je suis asseuré de ne la conserver qu'avec la qualité que j'ay jusques ici gardée sans tache,

SIRE,

De vostre tres-humble tres obeïssant,
& tres-fidelle subject & serviteur.

D'Angoulesme, le 20. Juin 1619.

2-9. M : donné mes interests au bien de vostre service & pris à tesmoin ce qu'il y a de bons François que j'ay conservé ma fidelité sans reproche dans tous les troubles de vostre Estat, je m'asseure que vostre Majesté est si juste qu'elle voudra que je passe desormais ma vieillesse avec quelque sorte de douceur & qu'elle jugera peut estre mes longs services dignes de sa recognoissance. Il me reste peu — 11. M : contraire à l'obeïssance que — 15. F : son service, — 15-21. M : vostre service, je pense meriter ce que je desire qui est de mourir à la fin content pourveu que vostre Majesté me face l'honneur de croire que je n'ay jamais esté, Sire, autre que vostre tres humble, tres obeissant & tres fidelle serviteur. *De la Valette* — 17-18. F : innocente. Je l'estimeray tres heureuse, pourveu que je l'acheve de cette sorte, & qu'en la perdant je conserve la qualité — S : Mais vostre Majesté croira aussy, s'il luy plaist, que je ne voudrois point conserver ma vie si j'avois perdu la qualité

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALLETTE

LETTRE XIX [1]

MONSEIGNEUR,

Cependant que vous estes occupé à gagner des cœurs & des volontez, & que vous jettez peut-estre les fondemens de ce qui se fera d'icy à dix ans, je joüis icy d'une oisyveté pareille à celle des morts, & qui n'est troublée que des baisers de Clorinde. Si le Duc d'Ossonne s'est faict Roy de Naples, comme vous m'escrivez qu'on vous l'a dit, je ne m'oppose point à son entreprise [2]. Le monde

6-7. F : les fondemens de quelque grande entreprise, je jouïs icy — 11. F : l'a dit, je ne trouve point cela estrange. Le monde

1. Louis de la Valette n'était alors qu'archevêque de Toulouse. La lettre doit être de 1620. Toutes les éditions donnent le 2 juillet 1616, sauf C (2 juillet 1619). Gms : corrige : *1619 ès premières éditions*, et ajoute : *Anti-datée, car elle a esté escrite apres la mort du marechal d'Ancre*. La comète est celle de nov. 1618. La reine d'Angleterre (Anne de Danemark) et l'empereur (Mathias, et non Rodolphe) moururent en mars 1619. L'allusion au duc d'Ossonne pourrait à la rigueur être de 1619 aussi, étant donné les bruits qui couraient. Mais cet été-là, alors que la cour de Marie de Médicis, à une lieue de distance, « sembloit presque égale à celle du Roy » (Girard), il ne pouvait être question, pour Balzac, d'une oisiveté « pareille à celle des morts » ; 1620 paraît donc la date la plus probable.

2. Le duc d'Ossonne était depuis longtemps soupçonné de vouloir se faire roi de Naples, et des agents français étaient au courant de ses menées (cf. *Mém. de Déageant*, la *Vie de Lesdiguières*, par Louis Videl, Nani, *Dell' Historia Veneta*, *1672*). On trouve dans Bentivoglio (*Nunziatura*, III, p. 427), 7 Luglio 1619, ce passage, d'une lettre de Borghese : « Si ha non solamente per falsa, ma per falsissima, la voce sparsa che il duca Ossuna abbia disegno di sollevarsi contro il suo Rè. » Gregorio Leti, *Vità di Don Pietro Giron duca d'Ossuña*, t. III, p. 254, décrit un banquet donné le 8 janvier 1620, à trente des plus grands personnages de Naples, à la suite duquel le duc leur fit voir le trésor des anciens rois de Naples, puis voulut se montrer sur un balcon, la couronne sur la tête et le sceptre à la main : on l'en empêcha. Mais les bruits parvenus à Balzac par La Valette se rapportent plus vraisemblablement aux rumeurs qui coururent quand Borgia vint remplacer le vice-roi à Naples, en juin 1620. « Il Sr Card. Borgia Vice-Rè entrò mercordi con molto pericolo

est si vieux, & a veu tant de choses, qu'il ne sçauroit plus rien voir de nouveau, & il n'y a point aujourd'huy de legitime puissance dont le commencement n'ait esté injuste. De l'autre costé les mauvais succez des revoltes sont bien plus ordinaires que les changemens des Estats, & la mesme action, qui a pour prix un Royaume, peut avoir pour fin une mort honteuse. Quoy qu'il arrive de ceste-cy, je ne m'en mets point en peine. L'evenement n'en peut estre qu'advantageux à cét Estat : car ou Dieu fera voir qu'il est protecteur du droict des Roys, ou ne le faisant pas, à tout le moins il affoiblira les ennemis de la France. Mais de me travailler l'esprit de tout cela, je ne croy pas que vous me le vouliez conseiller ; & si je le faisois, ce seroit m'esloigner de la resolution que j'ay prise de regarder desormais les choses presentes comme l'Histoire du Japon, ou les affaires d'un autre siecle. Il faut laisser ceste humeur aux esprits vulgaires, qui s'interessent de toutes les querelles des Princes & des Estats, & qui sont tousjours de quelque party, pour avoir dequoy se mettre en cholere, & estre malheureux hors mesme de leur mauvaise fortune. Veritablement nous n'avons jamais fait, si nous voulons prendre à cœur les affaires du monde, & avoir de la passion pour le public, dont nous ne faisons qu'une petite partie. Peut-estre qu'à l'heure que je parle, la grande flotte des Indes fait nau-

3. F : de puissance legitime — 8. Gms : pas en peine — 9. Gms : car ou bien Dieu — 12-13. F : de ces considerations politiques, je ne croy — 15. F : desormais ce qui se passe chez nous, & chez nos voisins, comme — 19. F : & sont — 20-21. F : malheureux de la mauvaise fortune des autres. Certes nous — 21. C : n'aurons — F : n'aurions — 22. F : voulions

---

di tutta la città havendo questo Duca d'Ossuña fatto cose diaboliche per farsi Re di Napoli. » (Copie d'une lettre écrite de Naples, le 10 juin 1620, par Gregorio de' Monti à Sir Robert Naunton. *Letters & Dispatches from Sir Henry Wotton*, 1617-1620, p. 180.)

frage à deux lieües de terre : peut-estre que l'armée du Turc prend une Province sur les Chrestiens, & enleve vingt mille ames pour les mener à Constantinople : peut-estre que la Mer emporte ses bornes, & noye quelque ville de Zelande. Si nous faisons venir les malheurs de si loin, il ne se passera heure du jour qu'il ne nous arrive du desplaisir : si nous tenons tous les hommes pour nos parens, faisons estat de porter le dueil tout le temps de nostre vie. Je n'ay pas beaucoup d'experience, aussi n'ay-je pas beaucoup vescu ; toutesfois depuis que je suis au monde, j'ay veu des choses si estranges, & en ay appris de mon pere de si peu croyables, que je pense qu'il n'y a plus rien à venir, qui soit capable de me donner de l'estonnement. Le petit-fils de l'Empereur Charles[1], qui avoit esté nourry en l'esperance de tant de Royaumes, fut condamné au dernier supplice pour les avoir desirez trop tost ; & on a fait un exemple d'une Reyne[2], sans que l'image de Dieu, qu'elle portoit sur la face, ny sa naissance, qui la mettoit au dessus des loix, ny la reverence de la posterité, que devoit craindre son ennemye, l'ait peu empescher de luy donner une mort sanglante, apres luy avoir fait venir une vieillesse precipitée. Les subjects naturels du Roy d'Espagne[3] disputent aujourd'huy avec luy de l'Empire de la Mer, & ne se veulent pas contenter de leur liberté. Betlem Gabor[4] a marché

6. G^{ms} : ne se sçauroit passer — 21. F : ayent — 25. F : B. B. B. a marché

1. Don Carlos.
2. Marie Stuart.
3. La trêve de douze ans conclue entre les Provinces-Unies et l'Espagne n'expirait qu'en 1621, mais la rivalité maritime continuait, et les Hollandais étaient en train de s'emparer de ce lucratif commerce des Indes Orientales dont l'Espagne et le Portugal tâchaient vainement de se réserver le monopole.
4. Bethlen Gabor, prince de Transylvanie par le meurtre de Gabriel Bathory, puis prince de Hongrie depuis le 15 janvier 1620. En janvier

sur le corps de son Maistre pour s'eslever en son Throsne, & les armées qu'il commande dépuis ce temps-là, & les Ambassades qu'il reçoit des Princes Chrestiens, & les grands progrez qu'il fait tous les jours, ne sont que les fruicts d'un meurtre & d'un adultere. Certainement nous ferions difficulté de croire ces choses sur la foy d'autruy, & ceux qui viendront apres nous auront un jour bien de la peine à se les persuader. Ce sont pourtant des jeux ordinaires de la fortune, qui prend plaisir de tromper les hommes par des evenemens esloignez de l'apparence, & contraires à leur jugement. N'a-t-elle pas donné en proye à la fureur du peuple celuy qu'elle avoit mis au-dessus de tous les autres [1], afin que les plus grandes prosperitez nous fussent suspectes? & en mesme temps, pour nous obliger de ne nous desesperer jamais, ell' a tiré de la Bastille un prisonnier, pour le faire General de l'armée Royale [2]. Je considere icy tout cela d'un esprit tranquille, & puis que la Comete de derniere-

7-8. F : auront bien de la peine un jour à se — 18-19. F : tranquille, & de la mesme sorte que si c'estoient des fables qu'on represente sur un theatre, ou des peintures qui sont dans une galerie. Aussi bien puis que la Comete de derniermeut ne me fut gueres moins funestre

---

1620, des réjouissances avaient eu lieu à Prague en l'honneur de la confédération formée entre le royaume de Bohême et provinces incorporées, celui de Hongrie, la Transylvanie, les États de la Haute et Basse-Autriche. Peu après l'empereur et les États de Hongrie qui lui étaient restés fidèles signaient une trêve avec Bethlen. Le *Mercure* donne les noms des ambassadeurs impériaux (t. VI, pp. 58 & 86).

1. Le maréchal d'Ancre, assassiné le 24 avril 1617.

2. Le comte d'Auvergne [plus tard duc d'Angoulême]. Cf. *Mercure*, t. IV, a. 1616, p. 139. « Apres que le Comte d'Auvergne eust esté en sa seconde prison unze ans & huict mois, le Roy le fit sortir de la Bastille le 26 juin de ceste année... On voulut que Mr. de Nevers luy remist aussi l'Estat de Colonel de la Cavalerie legere... Quel changement aux affaires du temps! de voir en liberté celuy qui estoit prisonnier, et qui pensait n'en jamais sortir (*sic*) commander trois semaines apres les troupes du Roy. »

ment[1] me pensa estre aussi funeste qu'à l'Empereur Rodolphe [2], & à la Reyne d'Angleterre, & que la curiosité que j'eus de la voir me fit lever en chemise, & m'enruma tout le reste de l'Hyver, je suis resolu à l'avenir de ne me mesler plus de ce qui est au dessus de moy, & de laisser faire à Dieu & à la Nature. Pourveu que Clorinde permette que je la serve, & que j'apprenne de sa bouche qu'elle m'ayme, je ne veux point sçavoir d'autres nouvelles, ny chercher une seconde fortune. Je vous supplie donc tres-humblement, Monseigneur, de me pardonner si aux occasions qui se sont presentées, je n'ay peu me tenir aupres de vous, & vous suivre où vostre courage vous a porté. Ma Maistresse m'ayant commandé de luy rendre conte de tout mon sang, & de n'aller jamais à la guerre que quand on chargera les mousquets de poudre de Chypre, j'ayme beaucoup mieux que vous m'accusiez de lascheté, que si je lui avois manqué d'obeïssance.

BALZAC.

Le 2. Juillet 1616.

4-5 F : l'hyver, cet accident m'apprend que je ne doy pas me mesler de ce qui — 5-6. F : de moy, & qu'il faut à l'avenir que je laisse faire à Dieu — 12-13. F : ny vous suivre — 18. F : manqué d'obeïssance. Et apres cela, dites si je suis encore en mon bon sens & si je n'ay pas perdu la raison avec le respect que je vous dois ? C'est faire comme un criminel, qui s'iroit mettre entre les mains de la Cour de Parlement,

1. La comète de 1618, qui parut « en cimeterre le 15 novembre », à Constantinople, et se vit en Allemagne, en France, en Espagne et en Angleterre. Elle fut visible pendant 60 jours environ. (Cf. *Mercure*, t. V, a. 1618, p. 290.)

2. Mathias-Rodolphe, son prédécesseur, était mort en 1612. On ne sait à quoi attribuer cette bizarre erreur, qui se retrouve dans toutes les éditions. Cf. cependant t. II, p. 623, des *Œuvres* de 1665 : « moy-mesme qui suis le plus superstitieux de tous les Autheurs, & de tous les Allegateurs, quand j'aurais dit ou escrit Philippe fils d'Alexandre, & Charlemagne pere de Pepin, je ne penserois pas avoir fait un grand peché. » Voir aussi une des dernieres variantes de la lettre LXII.

de peur de n'estre pas puny assez tost, & n'attendroit ny les supplices, ny la gesne, ny l'interrogation mesme de ses Juges pour descouvrir le mal dont on ne le rechercheroit pas. Je sçay bien que de toutes les passions humaines, vous n'avez que celle de l'honneur & de la gloire, & qu'elle remplit de telle sorte vostre esprit, qu'elle n'y laisse point de place pour l'amour, pour la haine, ny pour la crainte. Neantmoins je m'imagine (S : Neantmoins vous m'avouerez) que c'est une partie de la felicité de ceux qui sont sages de considerer la folie des autres. Et en tout cas s'il m'est eschapé quelque mot qui offense vostre veuë, prenez-le pour une occasion que Dieu vous envoye de vous mortifier, en vous faisant lire des choses qui vous sont desagreables. Il y a bien de plus grands maux qu'il est besoin que vous enduriez dans la corruption de ce siecle; & si vous ne pouvez vivre parmy les meschans, cherchez un autre monde que celuy-cy, & des creatures plus parfaictes que les hommes. Il y aura tousjours (S : des duels en Limousin) des empoisonneurs delà les monts, des trahisons à la Cour, & des revoltes en ce Royaume. A tout le moins, Monseigneur, en dépit de vous il y aura de l'amour, tant qu'il y aura des yeux & de la beauté au monde, & les sages mesmes aymeront, s'ils treuvent des Clorindes, des Dianes (S : des Hippolytes), & des Cassandres pour estre aymées. Le feu se prend bien quelquefois aux Palais et aux Eglises : Dieu a faict d'une mesme matiere les sots & les Philosophes : Et ceste secte cruelle, qui nous vouloit oster une moitié de nous mesmes, en nous ostant nos passions, & nos sentimens, au lieu de faire un sage, n'en faisoit que la statuë. Il faut donc que je vous die encore une fois que j'ayme, puis que la Nature le veut, & que je suis de la race du premier homme. Mais il faut aussi que je vous die que toutes mes affections ne naissent pas des troubles & des maladies de mon ame, & que celle que j'ay à vostre service, ayant pour fondement la raison, qui est immortelle, & non pas le plaisir, qui se passe (Gms : qui passe), un jour peut-estre je ne seray pas amoureux, mais je seray tousjours,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

AU MESME

LETTRE XX

MONSEIGNEUR,

Vostre banquier me vient d'apporter la somme que vous lui avez commandé de me donner. Je voudrois bien vous pouvoir remercier assez dignement de cette faveur, mais outre que vos bien-faicts sont trop grands, & que vous obligez de si bonne grace, qu'elle en augmente encore la valeur, je serois presomptueux si je croyois que les paroles que je vous pourrois dire fussent du prix des actions que vous faictes. Il me suffira de vous protester, que ceste bonté, dont la lettre que j'ay receue de vous est toute pleine, estant capable de donner de l'amour & de la fidelité aux Barbares mesmes, elle ne fera pas de moindres effects en l'esprit d'un homme, qui a appris à n'estre pas ingrat, & de la Nature, & de la Philosophie. Puis que je trouve mon interest dans mon devoir, il faut de necessité que je vous ayme, si je ne me hay moy-mesme, & que je sois homme de bien par la propre maxime des meschans. Toutesfois ce n'est pas ceste derniere consideration qui m'attache le plus à vostre service ; & quoy que je reconnoisse beaucoup de defauts en moy, je puis dire neantmoins sans vanité, que je n'ay jamais eu de si basse tentation que celle du gain. Je regarde donc vos bonnes graces toutes nues ; & l'estime que vous faictes de moy, m'est une obligation d'autant plus chere que les

4-5. F : J'ay receu des mains de vostre Banquier ce que vous — 6. F : vous en pouvoir remercier assez dignement, — 12. F : que vous m'avez escrite est — 14. Fms : mesmes, ne fera pas — 25. F : toutes pures ; & — 26. F : infiniment plus chere que toutes les autres que je vous ay, parce qu'elle considere

autres, qu'elle considere mon merite, & non pas ma pauvreté, & qu'elle vient de vostre jugement, qui est plus parfaict que vostre fortune n'est relevée. Et en cela, Monseigneur, il est aysé à voir que toutes vos inclinations sont grandes. Car ne m'estimant ny pour entendre l'œconomie, ny pour estre propre à solliciter des affaires au Conseil, ny pour sçavoir bien courre la poste, vous faictes paroistre que vous estes veritablement du Sang des Roys, qui ne sont riches que des choses inutiles. En effect il seroit difficile de deviner quel est en ceste vie l'usage des diamans, & des perles, & pourquoy un tableau couste davantage qu'une maison, si ce n'est que le plaisir, pour qui l'invention des Arts travaille sans cesse, & la Nature produit ce qu'il y a de rare, est une chose plus noble que la necessité, qui se contente de peu, & rejette la beauté comme superflue. Je m'arresteray là de peur d'en dire trop à mon advantage, & si j'ay des-ja fait ceste faute, je vous supplie de croire que ce n'a pas tant esté pour me loüer, que pour justifier vostre liberalité. Mais encore vous veux-je informer de quelle façon j'employe vostre argent, & vous rendre conte plus particulierement des affaires que je fais pour vous à Rome. Premierement au mois où nous sommes je cherche tous les remedes imaginables contre la violence de la chaleur. J'ay un esventail qui lasse les mains de quatre valets, & qui fait un vent en ma chambre, qui feroit des naufrages en pleine Mer. Je ne disne point que je ne noircisse de la neige dans du vin de Naples, & que

3. F : Or en cela — 4-5. F : à voir que vous n'avez point de petites inclinations. — 9-10. F : des choses superflues. Et de faict il seroit bien difficile — 13-14. F : pour qui les Arts travaillent sans cesse — 16. F : de peu, & prefere tousjours l'utile à l'honneste. Je — S : & rejette toutes sortes d'ornemens & de pareures comme si c'estoient des biens superflus & mesmes des qualitez vicieuses. Je — 26. F : & fait

je ne la face fondre sous des melons. Je vis la moitié du temps dans l'eau, & l'autre sur terre; Je me leve tous les jours deux fois, & quand je sors du lict, c'est pour entrer dans un bois d'orangers, où je resve au bruit de douze fontaines : Que si un jour de la semaine je suis obligé d'aller plus loin, je ne traverserois pas la ruë sans monter en carrosse, & marcher tousjours à couvert entre le Ciel & la terre. Je laisse au vulgaire à sentir les fleurs, j'ay trouvé le moyen de les manger & de les boire. Et ce que je m'en vais dire maintenant, c'est une verité, Monseigneur, que je vous jure sur le texte de l'Arioste, & des Metamorphoses d'Ovide, qu'il y a plus de parfums en ma chambre qu'en toute l'Arabie heureuse & qu'on y verse quelquefois si grande abondance d'eau de nafle & de jasmin, qu'il faut que nous nous sauvions à la nage. Outre cela en qualité de Monsieur vostre Agent je suis presque tousjours en festin ; & là cependant que les autres se chargent de matiere, & de ce qui pese le plus, moy qui n'ay gueres d'appetit, je choisis les oyseaux qui sont engraissez de sucre, & je me nourris de l'ame du fruict & de la viande, qu'on appelle la gelée. Ce sont, Monseigneur, tous les services que je vous rends au lieu où je suis, & toutes les fonctions de ma residence aupres de nostre Sainct Pere. Et c'est dequoy aussi je vous dois remercier pour la seconde fois : Car par vostre moyen j'ay deux choses qui ne se rencontrent gueres

8. F : C'est à faire au vulgaire — G^{ms} : de sentir — 9-16. F : les boire. Et le Printemps est toute l'année chez moy, ou en eaux, ou en conserves. Je change de parfums selon la diversité des saisons : J'en ay qui ont plus de douceur, & d'autres qui ont plus de force : & quoy que l'air soit une chose que la Nature donne pour rien, & dont les pauvres mesmes sont riches, celuy que je respire en ma chambre me couste aussi cher que le loüage de mon logis. Outre cela — 20. F : & me nourris

ensemble, un Maistre, & la liberté, & le grand loisir que vous me donnez n'est pas le moindre present que vous me faictes.

Vostre tres-humble, tres-obeyssant & tres-fidelle
subjet & serviteur,
BALZAC.

A Rome, le 15. de Juillet 1621.

4-5. F : tres-humble & tres-fidelle serviteur,

AU MESME

LETTRE XXI

MONSEIGNEUR,

Ny dans les deserts de l'Afrique, ny dans les abysmes de la Mer, il n'y eut jamais un si furieux monstre que la sciatique ; & si les Tyrans, dont la memoire nous est odieuse, eussent eu de tels instrumens de leur cruauté, c'eust esté la sciatique que les Martyrs eussent endurée pour la Religion, & non pas le feu, & les morsures des bestes. A chaque pointe qu'elle donne, elle porte un pauvre malade jusques sur les bornes de l'autre monde, & lui fait toucher sensiblement les extremitez de sa vie : Et certes pour la supporter long temps il faudroit une plus grande vertu que la patience, & d'autres forces que celles des hommes. A la fin Dieu m'a envoyé quelque relasche, apres avoir essayé une infinité de remedes, dont les uns aigrissoient mon mal, & les autres ne le soulageoient pas. Maintenant que la violence de la douleur cesse, je commence à joüir de ce repos que la lassitude & la foiblesse apportent aux corps qui ont esté travaillez ; & quoy que je sois en un estat de santé beaucoup moins parfaict que ne sont ceux qui se portent bien, toutesfois le mesurant par la proximité du mal que j'ay eu, & la comparaison des peines que j'ay souffertes, je me loüe bien fort de ma fortune presente, & je ne suis pas si hardy que j'ose encore me plaindre de la grande debilité qui m'est demeurée. Il est vray pourtant

4. F : de Libye — Gms : de la Libye — 8. Fms : c'eust esté elle que — 9. Gms : ny les morsures — 10. F : A tous les momens elle porte,

que je n'ay plus de jambes que par bien-seance, & que si je voulois entreprendre de cheminer, j'aurois autant de peine d'aller d'un bout de ma chambre à l'autre, que s'il falloit passer des montagnes, & traverser des rivieres par les chemins. Mais avec cela je vous diray une chose de laquelle vous vous estonneriez, si je ne vous avois rien dit, c'est qu'en cét estat-là, qui vous fera pitié de quatre cent lieuës, je suis d'un costé devenu si vaillant, que je ne fuirois pas si j'estois poursuivy d'une armée, & de l'autre si glorieux, que quand le Pape me viendroit voir, je ne l'irois pas conduire jusqu'à la porte. Voila l'avantage que je tire de mes mauvaises jambes, & les remedes qui naissent en mon lict, dont je tasche de me soulager sans le secours de la medecine. Vous direz peut-estre que je me fusse bien passé de vous en entretenir si particulierement, & il est certain que les felicitez parfaictes, comme la vostre, ne veulent estre troublées ny par les plaintes des miserables, ny par la consideration des choses fascheuses. Mais il est encore plus vray que la premiere perte que nous faisons dans la douleur, c'est celle de nostre jugement, & que le corps touche l'ame de si pres, que les maux de l'un passent aisément jusques à l'autre. Toutefois quelque raison que j'aye pour deffendre ma mauvaise humeur, il faut qu'elle cede à vostre contentement, & que de deux passions dont je suis combattu, j'obeïsse à la plus forte. Je ne veux donc plus estre triste que pour les autres, je suis d'avis de commencer à

1-2. F : & si je voulois — 5-7. F : les chemins. Mais afin de changer de langage, & vous faire voir les choses par où elles sont les plus belles, vous devez savoir qu'en cet estat-là — 10. F : me viendroit visiter, je — 13. Fms : dans mon lict, — 21-24. F : jugement, & que l'esprit est tellement meslé avec le corps, que difficilement se peut-il garantir d'une contagion qui luy est si proche. Toutesfois — 27. F : les autres, & je suis

vous faire rire sur le suject de XXXXX, à qui vous escrivistes dernierement. Vous pouvez vous souvenir que l'un s'appelle A. & l'autre B. [1]. Mais il ne suffit pas de sçavoir leur nom, il est besoin que je vous die un mot de leur taille. Le premier de qui je vous ay parlé est si gros que je croy asseurément qu'il mourra tout à ceste heure d'une apoplexie : & l'autre est si petit, que je jurerois que dépuis qu'il est au monde, il n'a cru que par le bout des cheveux [2]. Au reste il seroit plus aysé de ressusciter un mort, que de blanchir les dents de sa bouche. Il a un nez, qui est ennemy de tous les autres, & dont il est impossible de se deffendre qu'avecque des gands d'Espagne. Que vous sçaurois-je dire davantage? Il n'y a partie de son corps qui ne soit honteuse : Et neant-

9. F : des cheveux. Devant des Juges equitables un singe passeroit plustost pour un homme que luy, & je n'ay garde de croire qu'il ait esté faict à l'image de Dieu, de peur d'offenser une nature si excellente. Il seroit — 10. Fms : ses dents. — 14. F : honteuse, & où la Nature n'ait fait une faute. Et

---

1. On trouve dans les *Lettres de Phyllarque* (4e éd., t. I, p. 277) : « Il (Balzac) a parlé indignement des Cardinaux Burghese et Ludovisio, des Princes neveux des Papes Paul et Clément Aldobrandini et Burghese... »

A. doit donc être Giovanni Giorgio Aldobrandini, neveu de Clément VIII et frère du cardinal Pietro Aldobrandini que l'ambassadeur vénitien déclarait « di natura corpolento oltre misura » (Barrozzi e Berchet, *Relazioni*, Roma, t. I, p. 161-162). Famille d'obèses, car à la mort de ce cardinal, en 1638, Giacinto Gigli écrit : « Cosi lui come li altri suoi erano stati molto corpolenti. » (Ademollo, *Giacinto Gigli e i suoi diari*. Firenze, 1877, p. 177.)

B. c'est Marc Antonio Borghese, Prince de Sulmone, neveu de Paul V. Il avait épousé, le 20 octobre 1619, la sœur du duc de Bracciano, Camilla Orsini, âgée de dix-huit ans comme lui. Le cardinal Borghese, écrivant à Bentivoglio, rapporte que le mariage fut quelque temps différé à cause du mauvais état de santé du prince; de plus, la fiancée voulait prendre le voile. (*Nunziatura*, III, p. 338). Balzac se souvenait encore, des années après, de la beauté de la princesse de Sulmone. Cf. *Œuvres* de 1665, t. II, p. 301 et *Lettres*, éd. Tamizey de Larroque, p. 440.

2. « Les Nains ont beau manger, si est-ce qu'ils ne croissent que par la barbe et les cheveux. » Joseph Hall, *Méditations*. Passage cité dans la *Conformité*.

moins par un acte de Religion, & un traicté solemnel, on a condamné la plus belle Princesse d'Italie à coucher toutes les nuicts avecque ce monstre. Quand vous le verrez, & cet autre ventre qui remplit tout un carrosse, vous jugerez incontinent que Dieu ne les avoit pas faits pour estre Princes, & qu'encores que les P. representent sa personne, il y a tousjours quelque petite difference entre leurs actions et les siennes. Le VVV [1] ne fait que partir de cette Cour, où il n'a pas receu de sa Saincteté le contentement qu'il en desiroit. C'estoit son dessein de faire rompre le mariage de son frere sur quelques legeres apparences de sortilege, dont il pensoit éblouÿr les yeux du monde, & fonder la nullité d'une action, qui a esté d'autant plus libre que celuy qui la fit ne rechercha le consentement de personne pour l'approuver. Enfin apres avoir perdu du temps, & des paroles, il s'en est allé sans remporter autre chose que la benediction de nostre Sainct Pere; & moy je suis demeuré tres-satisfait de voir que la Justice est telle à Rome qu'on n'y condamne pas mesme le Diable à tort. J'ay bien ouÿ dire qu'en de certains lieux il se fait des mariages de demie heure, dont les loix ne sont ny escrites, ny la memoire n'est conservée. Mais de ces mysteres secrets il n'y a de tesmoins que la nuict, & le silence; & quoy que l'Eglise ne les approuve pas, elle ferme neantmoins les yeux de peur de les voir. Je n'ay pas resolu d'estre long sur la des-

5. F : incontinent qu'ils n'avoient pas esté faits — 6-8. F : Princes, & que c'est non seulement abuser de l'obeïssance des personnes libres, mais faire tort aux valets mesmes, que de leur donner des Maistres de ceste sorte. Le — 6. Fms : que les Papes representent — 23. B : des tesmoins.

1. Nous ignorons quel nom ces initiales représentent. On serait bien tenté de lire Nicolas-François, frère de Charles IV de Lorraine, alors prince de Vaudémont. Mais les dates semblent rendre cette hypothèse impossible.

cription de K K K[1] que vous cognoissez mieux que je ne fais. Seulement vous veux-je dire que dépuis la mort de Neron, il n'y a point eu en Italie un Comedien de meilleure maison que luy, & que pour rendre parfaicte la compagnie qui est aujourd'huy en France, il ne luy manque que ce personnage. Il fait des vers, il a leu Aristote, il entend la Musique, & en un mot il a toutes les belles qualitez, qui ne sont pas necessaires à un Prince. Je cognois icy un Allemand nommé S.[2] à qui il donne mille escus de pension, qu'il luy a assignez sur une Abbaye sa vie durant. Ce n'est pas que pour cela il pretende de se servir de luy en son Conseil, ny qu'il vueille l'employer en quelque negotiation importante pour le bien de ses affaires : Il desire seulement qu'il face un Livre, par lequel il prouve que ceux de M M M descendent en droicte ligne de Jules Cesar[3].

De vostre tres-humble, tres-obeïssant
& tres-fidelle subjet & serviteur,
BALZAC.

A Rome, le 10. Décembre 1621[4].

7. F^{ms} : la Musique, en un mot — 11-12. F^{ms} : il pretende se servir — 16. F : de Jules Cesar. Pleust à Dieu qu'il luy prist encore envie de tirer sa noblesse de plus loin, & qu'il voulust acheter une seconde fable au mesme prix qu'il a payé la premiere. Je luy donnerois à choisir des Medes, & des Perses, des Grecs & des Troyens, ceux qu'il aymeroit mieux estre ses parens, & sans m'appuyer de l'authorité de la tradition,

---

1. On ne sait de qui il s'agit.
2. Gaspard Schioppius (note de C^{ms} et G^{ms}).
3. Le protecteur de Schioppius était peut-être un membre de la famille Borgia. Cette famille se vantait de tirer son origine de C. Jules César, questeur de l'Espagne. (Cf. Moroni, *Dizionario Storico.*)
4. S et toutes les éditions à partir de 1627 donnent à tort 1622. L'in-folio dit le 10 décembre 1621, comme A B C.

ny du tesmoignage de l'histoire, je le ferois venir d'Hector ou d'Achille, selon qu'il auroit plus d'inclination pour l'un que pour l'autre. Il y a des Princes qu'il faut necessairement tromper pour les bien servir, & qui sont beaucoup plus ayses qu'on les entretienne d'un mensonge agreable, que si on leur donnoit advis d'une verité importante. (S : Que sert-il pourtant de faire le fin.) Je m'estime pourtant tres-heureux, de ce que vous n'estes pas de l'humeur de ces gens-là, & quoy que je vienne de dire, je pense qu'il me seroit fort difficile d'estre tousjours de l'opinion d'un sot, (S : & d'avoir de la complaisance pour tous les songes que feroit un malade,) fust-il Monarque de toute la Terre. Je ne veux point desrober vos bonnes graces, car (F[ms] : bonnes graces, je) je les veux gaigner legitimement ; & ayant tousjours creu que la flatterie estoit un moyen de se faire aymer aussi mauvais que les charmes & les sortileges, je ne sçaurois jamais parler contre ma conscience, & si ce que je vous dis n'estoit veritable, je ne vous dirois pas que je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,
BALZAC.

AU MESME

LETTRE XXII [1]

MONSEIGNEUR,

Quoy que je ne sois en estat ny de faire de grands efforts pour attaquer personne, ny beaucoup de resistance pour me deffendre moy-mesme, neantmoins je ne puis laisser approcher le Comte de Mansfelt sans en tesmoigner du ressentiment, & joindre mes bonnes intentions aux forces du Roy. Si c'estoit la premiere fois que l'Allemagne s'est desbordée, & qu'elle a envoyé perdre des armées en France, la nouveauté de ses visages barbares, & de ses grands corps maladroits nous pourroit donner de l'estonnement. Mais en effect nous avons à faire à des ennemis connus, & qui nous laisseront prendre tant d'avantage sur eux, outre celuy que nous avons naturellement, que sans qu'il soit besoin de nous servir de nos armes, nous les pourrons deffaire par leur mauvaise conduitte [2]. Je ne m'estonne point qu'il y ayt des

5. F : attaquer personne, ny — Gms : ny de faire beaucoup — 12. B : des grands corps — 13. F : Mais pour le moins nous — 14. F : qui d'ailleurs nous

1. Datée du 16 septembre 1622. Cependant Mansfeld et ses troupes avaient quitté la France et franchi la frontière de Hainaut dès le 27 août, et il est difficile de croire que vingt jours après Balzac ne l'ait pas su ; la retraite de Mansfeld vers la Thiérache avait commencé le 25.

2. Le bâtard de Mansfeld, chassé du Palatinat et de la Haute-Alsace par les troupes de l'empereur, après la défaite du Palatin, avait traversé la Lorraine avec 15.000 hommes de pied et 10.000 chevaux, dit Griffet, et avait passé la Meuse le 8 août. Le duc de Bouillon s'efforçait de l'attirer en France pour faire diversion à la campagne du roi contre les réformés du Midi. On leva précipitamment des troupes sous le commandement des ducs de Nevers et d'Angoulême, et l'on entama des négociations qu'on fit à dessein traîner en longueur. Les soldats de Mansfeld « cherchoient à vivre en pillant les villages, et désoloient toutes les campagnes » (Griffet). Ils se mutinaient et menaçaient d'abandonner leur général.

hommes, qui quittent de la glace & des neiges, pour venir vivre sous un Ciel plus doux que le leur, & qui sortent des païs mauvais, estant bien asseurez que le lieu de leur bannissement sera plus heureux que celuy de leur naissance. Seulement en cecy il me fasche pour l'honneur du Roy, qu'il n'ayt qu'à achever les restes des victoires de l'Empereur, & qu'on luy vueille donner l'alarme de quelques soldats qui ont esté battus, & qui fuyent le Marquis de Spinola, plustost qu'ils ne nous poursuivent. Ce sont les derniers fruicts de l'esprit de Monsieur de Boüillon & du desespoir de son nepveu, qui veut faire des pertes en toutes les parties du monde, & remplir la Terre & la Mer de ses malheurs. Mais il a beau se donner de la peine, & remuer sa mauvaise fortune, cela ne fera pas changer les volontez de Dieu, ny ne retardera la ruine de l'Heresie, qu'il a promise à ce siecle. Au contraire, comme ceux qui se noyent, & ceux qui les veulent sauver, se perdent ordinairement tous ensemble, nous verrons, je m'asseure, dans un mesme naufrage les Huguenots meslez avecque les Reistres. Ces grands bastions, dont je suis voisin, qui semblent estre l'ouvrage des Geans, & non pas les deffenses d'une ville, ne seront pas tousjours regardez avec estonnement. Un jour il n'y aura en leur place que des cabanes de pauvres pescheurs : Ou s'il faut que les marques de la rebellion soient conservées, & que la memoire des meschans dure, nous verrons à la fin qu'ils auront transporté des montagnes, & remué les fondemens de la terre, pour bastir leur prison de leurs propres mains. Mais aussi apres cela, Monseigneur, je vous supplie, qu'on ne parle plus de la Valtoline, & qu'on face une Paix qui dure jusqu'à la fin du

2-3. F : & qu'ils sortent — 10-11. F : de M.L.D.D.B. — 30-31. F : ne parle plus d'occasions ny de mouvemens, & qu'on face

monde. Laissons la guerre au Turc, & au Roy de Perse, & perdons le souvenir de ce temps malheureux, auquel les peres succedent à leurs enfans, & la France est plus le païs des Lansquenets, & des Suisses, que le nostre. Quand la Paix ne cultiveroit pas les deserts, comme elle fait, & qu'elle ne rendroit pas les pierres fertiles; quand elle viendroit toute seule, sans estre accompagnée de la seureté, & de l'abondance, encore seroit-elle necessaire pour delasser les soldats, & pour faire plus long-temps la guerre[1].

Vostre tres-humble, tres-obeïssant
& tres-fidele sujet & serviteur,
BALZAC.

Le 16. Septembre 1622.

2. Gms : malheureux, & auquel — 6. F : & ne rendroit pas — 9-13. F : plus longtemps la guerre. Achevant ce dernier mot j'ay oüy une voix, qui demande ma despesche, & m'oblige de finir ce qu'il me semble que je ne fais que de commencer. C'est avec beaucoup de regret, Monseigneur, que je me prive du seul contentement que me laisse vostre absence. Mais puisque vous ne recevriez pas ceste lettre, si je la voulois faire plus longue, je me resous de perdre une partie de mon intention, pour en sauver l'autre, & de vous dire plustost que je ne pensois, que je suis toujours parfaictement,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,
BALZAC.

9-10. S : plus longtemps la guerre. En mon particulier, puis que je suis d'un mestier qui ne s'exerce qu'à l'ombre & dans le repos, & que la chasse mesme me desplaist à cause qu'elle faict du bruict & de la poussiere, je vous avoüe franchement que je voudrois fort voir une saison qui fust plus tranquille que celle-cy. Je serois fort aise que les Huguenots se laissassent mourir, sans qu'on prist la peine de les tuer, & que de toutes les

1. La paix ne devait être conclue avec les huguenots qu'en octobre, mais de part et d'autre la lassitude se faisait sentir. Lesdiguières et Rohan avaient tâché d'amorcer une entente dès le commencement de l'année; le président Jeannin disait au roi que les Réformés s'affibliroient plus par la paix que par la guerre; en août, le connétable et Rohan avaient repris leurs conférences. Balzac semble bien se faire ici l'écho du sentiment public.

armes qui sont au monde il ne demeurast que ce bel arc qui paroist au Ciel, & qui ne fait peur qu'à ceux qui craignent la pluye. Nos docteurs en disent bien davantage, & quittant peu à peu leur passion pour suivre leur interest, ils commencent à regretter la paix, & à ne prier pas Dieu pour la victoire. Et en effect que feroyent-ils de leurs controverses s'il n'y avoit plus personne contre qui les employer? & que deviendroit leur science, & leurs argumens, & tant de gros livres qu'ils n'auroient composez que pour instruire des morts, & pour faire le procez à la memoire de l'Heresie ? J'ayme beaucoup mieux pourtant qu'un jour ils ne soyent pas necessaires, que si nous estions tousjours malheureux, & quand je demande la paix, je la demande sous les conditions que je m'en vais dire. C'est à sçavoir, qu'on remette toutes choses en l'estat où elles estoient du temps de Louis douziesme ; Que toutes les villes de ce Royaume soient villes de seureté pour les gens de bien ; Que tous les sujects du Roy s'appellent d'un mesme nom ; Qu'il n'y ait plus de Ministres que ceux de l'Estat ; Que les nouveautez ne soient plus receues que pour les couleurs, & la façon des habillemens ; Que le peuple laisse entre les mains de ses Superieurs la liberté, la Religion & le bien public, & que du gouvernement legitime, & de la parfaicte obeissance, il naisse ceste felicité que les politiques cherchent, & qui est la fin de la vie civile [1]. Lorsque ce temps-là sera venu il me donnera de plus agreables sujects de vous entretenir, & à tout le moins j'auray la liberté de vous aller voir partout où vous serez, sans craindre les ennemis ny les autres mauvaises rencontres. Voilà, Monseigneur, en quoy j'espere profiter de la paix, & l'avantage que je pretens d'en tirer. Quand le bien de l'Estat & mon contentement particulier se treuvent ensemble, ce sont veritablement deux choses qui me sont chères : Mais neantmoins, quelque bon François que je sois, je suis tousjours davantage,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,
BALZAC.

---

1. Cf. la fin de la lettre du 25 décembre 1625, à Richelieu, que l'on trouvera au tome II. Il y a là un passage qui a servi trois fois.

AU MESME

LETTRE XXIII [1]

MONSEIGNEUR,

Vous recevriez plus souvent de mes lettres, si j'estois maistre de ma douleur : Mais il est malaysé d'avoir l'esprit libre sur la gesne, & de faire deux actions contraires en un mesme temps. Cependant que la Cour vous donne tout ce qu'elle a d'agreable, & qu'elle reserve seulement pour les autres ses deffiances & ses soupçons, j'endure icy des maux, dont on feroit conscience de punir les parricides, & que je ne voudrois pas souhaitter à mes ennemis. Si avec cela, suivant le conseil que vous me donnez par la lettre que vous me faictes l'honneur de m'escrire, je voulois me resjoüir, il faudroit que je me prisse pour un autre, & que je fusse plus dissimulé qu'un homme de bien ne le doit estre. Ma melancolie est purement corporelle, mais mon esprit y cede, encore qu'il n'y consente pas, & de deux parties dont je suis fait, la plus noble est emportée par la plus pesante. C'est pourquoy, quand tout le monde joüeroit une farce pour me faire rire, & que la foire Sainct Germain [2] seroit par

5-7. F. Mais sans mentir elle ne me laisse pas une pensée libre, pour songer à autre chose qu'à elle, & quelque desir que j'aye de vous contenter, je ne puis plus rien faire que sous le bon plaisir du medecin, & de la fiévre. Cependant — 8. F : & reserve — 16-17. Fms : est pourtant purement corporelle — 18. Fms : & des deux parties — 20. F : des farces pour

---

1. La Valette était à Paris, semble-t-il, ou sur le point d'y arriver. La Cour rentra de Lyon à la capitale le 10 janvier 1623. Le cardinal s'y trouvait certainement le 31. (V. sa lettre au Card. Ludovisi. Bib. Vat. Barb. Lat. 7949. f° 158). D'où écrit Balzac ? La ligne 21 pourrait faire supposer que lui aussi est à Paris, mais on n'a aucune autre raison de le croire.
2. Elle avait lieu en janvier.

toutes les ruës où je passerois, l'object de la mort, qui ne me part jamais de devant les yeux, m'en ostant la veüe, m'en osteroit aussi le contentement, & je demeurerois triste au milieu de la resjoüissance publique. Quand mesme la pierre que je crains, seroit un diamant, ou la pierre philosophale, je ne recevrois pas pour cela de consolation, & je prierois Dieu de me faire pauvre, s'il ne vouloit me donner d'autres richesses. Apres tout il en sera ce qu'il luy plaira d'en ordonner, & je suis asseuré que mes maux finiront, ou que je ne dureray pas tousjours. Je mourrois pourtant avec beaucoup de regret, si c'estoit devant que de vous avoir tesmoigné l'affection que j'ay à vostre service, & le ressentiment qui me demeure de vos bien-faicts. A tout le moins voudrois-je fort aller achever à Rome l'ouvrage que je vous ay promis, & que vous m'avez commandé d'entreprendre pour l'honneur, & pour la dignité de ceste Couronne. Veritablement si je ne suis cause que vous aymiez nostre langue, & que vous en faciez plus de cas que de ses voisines, j'ay grand peur que ce ne sera pas pour l'amour des autres que vous vous revolterez de l'Empire Romain & que vous ne change-

2. Gms : ne part jamais devant mes yeux — 5. F : la pierre que j'apprehende — 6. Gms : ou la philosophale — 8-9. F : richesses. Il en sera, Monseigneur, ce qu'il — 11. F. : de regret, si je n'avois pas le loisir de vous tesmoigner en ce monde — 17. F : & la dignité — 17-18. F : Et de faict, Monseigneur, si je ne suis cause — S : Aussy bien, Monseigneur si quelques uns et moy ne sommes cause. — 19 *et suiv.* F : j'ay grand peur que vous aurez bien de la peine à vous revolter de l'Empire Romain, et que ce ne sera pas pour l'Histoire de Mathieu, ny de du Haillan [1], que vous changerez celle de Salluste, & de Tite Live. Je ne veux point vous trom-

1. L'un et l'autre historiographes de France. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, 1535-1610, fut le premier à être revêtu de cette charge. Il était né à Bordeaux : « Son style est celui de son pays, vif et fanfaron », dit en 1786 le *Nouveau Dict. Historique par une Société de gens de Lettres*, qui fait des gorges chaudes des premiers chapitres de son *Histoire de France* « entierement de son invention ». Il faut lire en effet le débat entre les Francs Charamond et Quadrek sur les avantages et incon-

rez jamais l'histoire de Saluste & de Tite-Live pour la penitence de la Magdelene [1].

Vostre tres-humble, tres-obeïssant
& tres-fidele sujet & serviteur.
BALZAC.

Le 7. Janvier 1623.

per, ny m'en faire acroire, mais je vous puis dire pourtant que j'ay l'esprit tout plein d'inventions & de desseins, & si le Printemps, apres lequel je souspire, m'apportoit quelque rayon de santé (S : quelque sorte de soulagement), je voudrois disputer (S : je disputerois) avecque luy à qui produiroit de plus belles choses. J'ay mesmes une infinité de fleurs desliées, dont il ne faut que faire des bouquets, & il y a six ans que je laisse parler les autres, pour mediter ce que je doy dire. Mais je voy bien que de tout cela le public n'aura que les desirs (S : promesses) & les esperances, & si je ne resuscite avecques les arbres, pour tant de livres que vous attendez, vous ne lirez jamais rien de moy que la fin de ceste lettre, & la protestation que je vous fais de mourir,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
BALZAC.

---

vénients du gouvernement monarchique, pp. 2-11. Cf. sur *L'Historien Du Haillan* une étude très documentée de Paul Bonnefon dans la *R. d'Hist. Litt.*, 1915, pp. 453-492. — Pierre Mathieu mourut en 1621 au siège de Montauban. Le cardinal du Perron semble avoir eu de ses œuvres l'opinion la plus piètre : « Quand il seroit payé pour mal faire, il seroit impossible qu'il fît plus mal..... Toute l'Histoire de Mathieu (l'histoire de Louis XI) est sur des pointilles..... » A propos de l'*Avant-Victorieux* de Lostal : « Jamais je ne vis livre plus maniaque que celuy-là... c'est le plus impertinent qu'il est possible de trouver. Mathieu pourtant est encore plus insupportable et a les metaphores plus impures que luy. Notre langue s'en va perduë, puisque telles gens trouvent qui leur applaudissent : j'ay toûjours dit que la langue françoise ne dureroit pas, ni ne viendroit à sa maturité, nous allons entrer en une grande barbarie. » (*Perroniana* : Lostal, Mathieu.) On cherche inutilement qui a dit du bien de Mathieu. Dans sa *Bibliothèque Française*, Sorel cite malicieusement l'éloge que fait de lui Scipion Dupleix : « un Eloge à la mode de du Pleix où il donne plus de blasme que de louanges ».

1. Peut-être Balzac veut-il parler du *Tableau de la penitence de la Madeleine et de la conversion des pecheurs*, par Coeffeteau. (V. Ch. Urbain, *Nicolas Coëffeteau*, 1893, p. 219.)

AU MESME

LETTRE XXIV[1]

MONSEIGNEUR,

Je ne croyois pas pouvoir jamais estre si mal-heureux que de chercher dans la Gazette ce que vous faictes, & n'apprendre point d'autres nouvelles de vous, que celles que le bruit commun envoye en toutes les parties du monde, & qui sont aussi publiques que l'eau & le feu. Ceste punition m'est d'autant plus sensible, qu'autrefois, j'ay esté riche des biens qu'il semble que vous me vouliez oster, & qu'il y a eu un temps, auquel vous descendiez du lieu où vostre naissance vous a eslevé, & vous despouilliez de toute la grandeur qui vous environne pour vous communiquer à moy familierement. Or, Monseigneur, puis qu'une parole de vostre bouche m'a souvent guery l'esprit, & que plusieurs fois vous m'avez rendu heureux sans l'ayde de la fortune, je vous advoüe franchement que je ne puis me resoudre à changer de condition, & que de vos plus petites faveurs, il ne se sçauroit faire que de grandes pertes. Toutesfois estant si peu coupable, que je ne sçaurois trouver ce que j'ay faict, & ne connoissant point parmy les hommes d'autre verité que vostre parole, j'ay bien de la peine à me deffier d'une chose, sur l'asseurance de laquelle la moitié de

4-5. Gms : & de n'apprendre — 8. F : du monde, & que les Anglois & les Allemands peuvent sçavoir aussi bien que moy. — 10-11. Gms : que vous me veuilliez — 15. Gms : puis qu'un mot de vostre bouche — 19-20. F : il ne se peut faire

1. La Valette est à Rome, c'est là que Bérulle lui adresse une lettre, le 22 décembre 1623. (Charavay, *Coll. Autogr. formée par M. A. Pecard*, Paris, 1873.)

la Cour s'est engagée à la guerre, & les villes assiegées ne feroient point difficulté de se rendre. Vous m'avez promis, Monseigneur, de m'aymer tousjours, & partant trouvez bon que je vous face souvenir que, comme les anciens Dieux du païs où vous estes, obeïssoient aux destinées apres les avoir faictes, qu'aussi vous estes bien au dessus de toutes les autres loix, mais que vous estes suject à vostre parole. Quand le Pape vous en donneroit dispense, vous ne l'obtiendriez pas pour cela de vous mesme, & si vous vous repentiez de quelqu'une des actions de vostre vie, vous feriez plus que vos ennemis, qui ne les ont jamais encore blasmées. Pour moy, je n'ay garde de croire tout de bon que j'aye perdu vostre bien-vueillance, de peur d'offenser vostre jugement qui me l'a donnée, & reprocher aux meilleurs yeux du monde d'avoir esté autresfois aveugles. Je m'imagine plustost que si vous ne m'envoyez point de nouvelles du lieu où vous estes, c'est que vous pensez que je sçache ce qui s'y doit faire d'icy à dix ans, & que je sois tout plein de la Cour de Rome, & des choses d'Italie. Veritablement je connois le Pape d'aujourd'huy [1] & j'ay tousjours creu qu'il n'y avoit point d'esprit plus capable de porter une felicité si pesante, ny de nous faire voir la premiere beauté de la Religion, & l'âge d'or de l'Église : Je sçay qu'à Rome l'oysiveté est jour & nuict occupée, & que les complimens & les ceremonies vous donnent plus de peine que vous n'en auriez à gouverner le monde, si Dieu vous en avoit laissé la conduite. J'ay encore devant les yeux ce

8-10. F : vostre parole. Je veux croire qu'elle ne peut estre revoquée tant que l'ordre des choses du monde ne se changera point, & que les arrets de la Providence seront immuables ; & si vous vous repentiez — 12-13. F : de m'imaginer que — 20. F : A la verité je connois

1. Urbain VIII.

grand Tyran qui a tant de testes, je veux dire la Seigneurie de Venize, & tous ces petits Souverains, qui perdroient plus de gens en faisant pendre un homme, que le Roy n'en trouveroit à dire en deux batailles, & à la prise de quatre villes. Mais, Monseigneur, cela & le reste ne me touche que legerement l'esprit, & comme vous estes la seule chose au monde qui faictes mes joyes, & mes desplaisirs, aussi c'est de vous seul que j'attens les bonnes & les mauvaises nouvelles. Je me suis rendu vostre affection tellement necessaire pour le contentement de ma vie, que sans elle je trouverois des defauts à la felicité mesme, & je sentirois imparfaictement les meilleurs succez qui me sçauroient arriver. Rendez-moy donc, s'il vous plaist, ou continuez-moy ceste ancienne faveur, dont il est impossible que je me passe. Et puis que vous faictes partie d'un corps, à qui Dieu a donné l'infaillibilité, & qu'il est deffendu de douter de la certitude de vostre prudence, ne condamnez pas, je vous supplie, ce que vous avez faict autresfois, comme si vos bonnes graces d'Italie estoient quelque autre chose que celles de France.

Vostre tres-humble, tres obeissant
& tres-fidelle sujet & serviteur,
BALZAC.

Le 10. Décembre 1623.

12. F : mesme, & sentirois — 22-23. F : Je suis, MONSEIGNEUR, vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

A MONSEIGNEUR LE DUC DE LA VALLETTE [1]

LETTRE XXV [2]

Monseigneur,

Pour ne manquer pas à la promesse que je vous ay faicte partant de Mets, il faut que je vous die que nous sommes au deça de dix rivieres, & que toutes choses ont favorisé le voyage de Monseigneur vostre Pere [3]. De ne croire pas que la fin responde à de si beaux commencemens, ce seroit ou douter de la providence de Dieu, ou au moins se deffier de sa grace : Mais il a tousjours pris un soin si particulier de la conservation de vostre Maison, qu'il laisseroit aussi tost toucher à ses Autels, & à ses Images, qu'à des personnes qui luy sont cheres comme vous estes. Quoy qu'il en soit, Monseigneur, s'il n'y a que les heureux, qui puissent perdre au chan-

6. C Gms Fms : en partant — 8. Gms : Ne croire pas — 12-13. F de votre Maison, qu'à mon advis il laisseroit

---

1. Bernard de Nogaret de La Valette, second fils du duc d'Epernon. Il n'était encore que marquis de La Valette, lorsque cette lettre fut écrite, pendant le « voyage d'Amadis », probablement entre Pont de Vichy et Confolens, où le duc arriva, dit Girard, le 20e jour après son départ (10 février).

2. La première partie de cette lettre, jusqu'à : sa mauvaise fortune (page suiv., ligne 27), se retrouve presque textuellement dans une lettre autographe adressée par Balzac le 6 fév. 1619 au Cardinal de La Valette alors archevêque de Toulouse (ms. fr. 6644, f° 65) qui débute : « En attendant que nous ayons l'honneur de vous voir, vous me permetrés s'il vous plaist de vous confirmer par cete lettre, les asseurances de mon tres-humble service, et de vous dire que jusques icy toutes choses ont favorisé... »

3. « Ce qu'il y eut d'heureux pour luy en ce voyage, c'est que dans la grande rigueur de la saison, la plus fascheuse de toute l'année, le temps fut si beau et si favorable, qu'il n'eut pas un seul jour de pluye ; qu'il passa toutes les rivieres à gué, et montant à cheval dés que le soleil étoit levé, luy et sa suitte marchoient sans manteau tout le long du jour, comme si l'on eust été dans la plus belle saison de l'année ». (Girard, *Vie Ep.*, 1663, t. II, p. 352).

gement, vous m'avoüerez qu'il n'en sçauroit arriver dont nous ne tirions de l'advantage, & que quelque interpretation qu'on donne aux intentions de Monseigneur vostre Pere, les gens de bien en jugeront tousjours favorablement, & personne ne craindra de faillir apres un si grand exemple. Toute la France attend sa resolution pour estre éclaircie de la verité des affaires du Roy, & chacun sçait qu'il est si considerable en cét Estat, que les moindres de ses mescontentemens doivent estre contez entre les miseres publiques. Je veux croire que l'on n'en viendra pas à l'extremité, & qu'il n'y a pas assez d'imprudence en nos ennemis pour se porter à des conseils si dangereux. Au pis aller, ce voyage ne peut que produire deux choses, qui sont également desirées en un mauvais temps, la guerre, ou la liberté. Je ne voy pas si clairement dans l'avenir que je puisse respondre de ce qui arrivera : Toutefois puis que l'ordre des saisons s'est changé pour faciliter nostre passage, & que tout nous a succedé plus heureusement que nous n'eussions osé le desirer, il n'y auroit point d'apparence que le Ciel se voulust declarer pour une cause qui deust estre la plus foible. Ce qui m'asseure d'avantage en ma creance, c'est le bon estat où je voy la santé de Monseigneur. Il n'a rien de la vieillesse que l'experience, & l'authorité; la Ligue, ny les Huguenots, le fer, ny le poison ne l'ont pû tuer, & jamais homme ne fust si redoutable en sa mauvaise fortune. Pour vous, Monseigneur, qui estes le suject de ses esperances, & de ses craintes, & qui devez faire un des principaux personnages de l'action

3-4. F : de M. vostre Pere — 23. F : la santé D.G.T.[1]. Il n'a rien

1. Ces initiales désignent le duc d'Epernon.

qu'il medite, souvenez-vous au-moins que vous gardez une place, qui a esté le des-honneur de l'Empereur Charles, & qui a vengé la France de tous les affronts qu'il luy avait faicts. Celuy qui la deffendit contre lui [1], n'avait, non plus que vous, que deux bras, & qu'une vie, & n'estoit pas faict d'une autre matiere que les hommes. Il est vray qu'il combattoit avec les forces du Roy, mais c'est assez que vous combattiez pour son service, & que tout le monde sçache que vous avez juré solemnellement de ne survivre point à vostre fortune. Si vous estiez nay pour faire seulement des choses communes, il faudroit tenir un autre langage : Mais puis que vous avez resolu de n'exercer point en ce monde une dignité oysive, & que vous n'estes pas en estat de vous servir des mains d'une grande armée, pour attendre de la reputation dans vostre lict, parlez hautement tant qu'il vous plaira, pourveu que vous faciez de mesme, & que de vos propres forces, celles de l'Estat vous manquant, vous conserviez au Roy les dernieres conquestes de ses Peres. Un homme seul a esté autrefois toute la Republique Romaine, & a soustenu l'effort d'une armée victorieuse : Et quand il n'y auroit que Monseigneur vostre Pere, vous, & Messieurs vos Freres [2], de bons François, je ne desespererois pas pour cela des affaires publiques, ni de la fortune de ce Royaume. Mais je suis si las qu'il faut que je remette la continuation de ce discours à une autre fois, & que je me repose pour en dire davantage. Je me contenteray donc en cét endroit de vous promettre l'histoire, dont je

18. F : (puis que celles de l'Estat vous manquent) — 22. F : que M. vostre Pere — 27-28. F : Ce me sera donc assez en cét endroit

1. François de Guise, en 1552.
2. Le duc de Candale et le marquis de la Valette.

vous demande la matiere, & de vous asseurer qu'il est impossible d'estre plus que je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,
BALZAC[1].

Le 9. Fevrier 1619.

1. La lettre au Cardinal de La Valette, que l'on vient de citer, (page 112, note 2), se termine ainsi : ...sa mauvaise fortune (p. 113, ligne 27). Au reste son visage ne change point pour quelque accident qui luy survienne, son humeur est tousjours esgale, & à le voir au plus fort des persécutions, on diroit que c'est un autre qui les endure. Je me suis plus estendu sur ce subjet que je ne m'estois pas proposé, toute fois puisque je n'en pouvois choisir un qui vous feust plus agreable, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de ne trouver point mauvaise la liberté avec laquelle je vous ay escrit mes opinions, & de me faire tousjours l'honeur de croire que je suis autant que personne au monde, Monseigneur, Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur.

Du Pont de Vichi, le 6 fev. [1619].

Sur l'adresse :

A Monseigneur,
Monseigneur de Toulouse.

A MONSIEUR L'EVESQUE D'AYRE

LETTRE XXVI[1]

MONSEIGNEUR,

Si d'abord vous ne connoissez pas ma lettre, & que vous vouliez sçavoir qui vous escrit, c'est un homme qui est plus vieux que son pere, qui est aussi usé qu'un vaisseau qui auroit fait trois fois le voyage des Indes, & qui n'est plus rien que les restes de celuy que vous avez veu à Rome. En ce temps-là je me plaignois quelque-fois injustement, & peut-estre qu'il n'y avoit pas grande difference entre la santé des autres, & ma maladie. Au moins, soit que j'aye l'imagination offensée, soit que ma douleur presente ne reçoive plus de comparaison dans le monde, je commence à regretter la fiévre & la sciatique, comme des biens que j'ay perdus, & les plaisirs de ma jeunesse qui se sont passez. Voila à quels termes je suis reduit, & comme quoy je vis, si toutes-fois c'est vivre que de combattre continuellement avecque la mort. Il est vray qu'il n'y a point assez de force en toutes les paroles du monde pour vous exprimer les maux que j'endure ; & la Nature n'a faict pour leur remede que le poison, & les precipices. Mais j'ay peur de me laisser emporter à la douleur, & de la souffrir moins Chrestiennement que je ne devrois faire, ayant esté tesmoin

4-5. F. & si vous voulez — 19. F. n'y a pas assez — 21. F : j'endure : Ils ne laissent point de lieu à la science des Medecins, ny à la patience du malade, & la nature — S : j'endure, je les sens jusques au bout des ongles et des cheveux, & la Nature — 23. F : à la violence de la douleur — 24. G^{ms} : apres avoir esté tesmoin

1. Toutes les éditions attribuent à cette lettre la date du 4 juillet 1622, sauf B, qui donne celle du 25 septembre, date évidemment fausse. (Cf. lettres VI et VII.)

de vostre vertu, & pû profiter de vostre exemple. Il est temps, Monsieur, ou jamais non, que je domte ce meschant esprit, & que le vieil Adam obeïsse à l'autre. Neantmoins il me fasche fort de devoir mon salut à ma misere, & je voudrois que ce fust une plus noble consideration que celle de la necessité qui me fist homme de bien. Mais puis que les moyens de nous sauver nous sont donnez, & que nous ne les choisissons pas, il faut que la raison combatte nostre sentiment pour nous faire trouver bon ce qui ne nous est pas agreable. Au pis aller, c'est tousjours ne se perdre pas que d'estre porté à bord par un naufrage ; & peut-estre que si Dieu ne me chassoit, comme il faict, de ceste vie, je ne penserois jamais à une meilleure. Je me reserve à vous dire le reste quand vous serez de retour d'Italie, & que je pourray vous faire voir mon ame toute nuë, & mes pensées en la simplicité qu'elles naissent. Vous estes la seule personne de qui j'attends du soulagement, & je croy estre plus riche de posseder vostre amitié que si j'avois la faveur de tous les Roys & toutes les richesses du Nouveau Monde. Aussi dépuis que je vous escrivy de Lyon, voicy la premiere fois que je me sers de mes mains, & j'ay receu cent lettres de mes amys, sans que j'y aye fait aucune response. C'est à dire, Monsieur, qu'il n'y a que vostre consideration qui soit capable de me faire rompre mon silence, & que pour tous les autres j'ay perdu l'usage de la parole. Toutesfois je vous prie de croire que pour cela

1. F : de vostre pieté, — Gms : & ayant pû — 1-2. F : Il est temps, Monsieur, que — 3. F : esprit, qui emporte par force ma volonté, & que le vieil — Gms : obeïsse au nouveau. — 3-4. S : à l'autre, & que je me haste d'acquerir de la vertu si j'en veux avoir avant que mourir. Neantmoins — 4. F : Ce n'est pas qu'il me fasche — 5. F : & que je ne voulusse que ce fust — 20. F : & tout le revenu de leurs Royaumes. — 24. F : Par là vous voyez qu'il n'y a rien que — 27. F : je vous prie pourtant de croire

mon affection n'est ny avare, ny ambitieuse. Les biens que je desire de vous, sont purement spirituels, & je suis en un estat où j'ay plus besoin de mettre ordre aux affaires de ma conscience, que de songer à l'establissement de ma fortune. Mais, Monsieur, que faictes-vous si long-temps à Rome ? Le Pape se mocque-t'il de nous ? & veut-il laisser à son successeur la gloire de la meilleure election qui se sçauroit faire [1] ? N'a-t-il point peur qu'on die qu'il s'entend avec les Huguenots, & qu'il ne prend pas l'advis du Sainct Esprit en ce qui regarde l'honneur de l'Eglise ? Au nom de Dieu, apportez-nous bien tost de ses nouvelles, pourveu qu'elles soient telles que le Roy les demande, & que les gens de bien les desirent.

BALZAC.

Le 4. Juillet 1622.

5. F : Mais, Monsieur, pour changer de discours, & m'esloigner un peu de mes maux, dites-moy, s'il vous plaist, que faictes-vous — 13. F : les desirent. Il ne sera point dit, je m'asseure, que vous ayez parlé si long temps Italien inutilement, ny que vous puissiez accuser d'erreur les predictions de celuy qui ne vous mentit jamais, & qui est parfaictement,
MONSIEUR,
Vostre tres-humble serviteur,
BALZAC.

1. Deux nouvelles promotions de cardinaux avaient eu lieu en 1621, le 19 avril et le 21 juillet : Richelieu n'avait passé ni à l'une ni à l'autre. Tout en invitant officiellement l'ambassadeur à réclamer le chapeau pour l'évêque de Luçon, le roi et Luynes faisaient secrètement auprès du Pape des démarches toutes contraires, de sorte que Sébastien Bouthillier s'évertuait en vain. (V. Ant. Degert, *Le Chapeau du Cardinal de Richelieu*, *Revue Historique*, janvier-avril 1915.) La mort de Luynes changea les choses, &, l'été de 1622, le succès s'annonçait prochain.

AU MESME

LETTRE XXVII [1]

MONSEIGNEUR,

Je pense que vous ne vous lasserez jamais d'aller au Cortege, & que vous craindrez toute vostre vie le Crepuscule. Si est-ce que vous avez assez long temps fait fermer vostre carrosse devant celuy des Cardinaux, & que vous pouvez connoistre la Cour de Rome dépuis les sujects Papables, jusques à ceux qui se veulent mettre en Prelature. Pour moy, je m'ennuyerois de voir tousjours une mesme chose, & de commencer le jour par la premiere heure de la nuict. Qu'y a t'il de si agreable au lieu où vous estes qui merite de vous arrester ? Quand il fait beau, le Soleil est dangereux ; la moitié de l'année on ne respire que de la fumée, & le reste il pleut si souvent, qu'il semble qu'il y ait une mer au-dessus de Rome. Mais peut-estre que vous prenez plaisir de voir le Pape, c'est-à-dire un corps tout tremblant de vieillesse & de maladies, qui n'a plus que de la glace dans les veines, & de la terre sur le visage. Je ne croy pas que cét object vous puisse donner beaucoup de contentement, non plus que celuy de ce grand peuple de

F : *Pour entendre bien ceste lettre il faut avoir ouÿ le jargon que parlent les François habituez à Rome, qui se font une langue particuliere, toute composée de mots Italiens, dont il n'y a que la seule terminaison Françoise.*

3. F : Monsieur, — 6-7. F : qu'il y a assez longtemps que vous faictes fermer — 7-8. F : & vous pouvez — 10-11. Fms : voir sans cesse une — 22. F : ny que vous vous plaisiez fort parmy ce grand

1. Du 25 septembre 1622, selon ABFG ; du 25 décembre, selon C. Cette dernière date est, de toute évidence, inadmissible. La première semble placée bien tard ; on s'attendrait plutôt au 25 août.

Monseigneurs, Assistans, Participans, de l'une & de l'autre signature[1]. Ce ne seroit pas aussi le Carriofile[2], que vous regaliez si souvent, qui vous auroit prié de demeurer pour le bien de ses affaires : Car estant Papalin[3], comme il est, & de la famille du Cardinal Ludovisio, qui luy donne la part, il ne peut pas qu'il ne face bonne reüssite. Je conclus, Monsieur, que je ne sçaurois deviner ce qui vous retient, si vous ne prenez la peine de me le dire. Car de croire que Monsieur de Luçon ne soit pas encore Cardinal, je ne veux pas faire ce tort au credit du Roy, ny juger si mal de la reconnoissance publique[4], Je suis icy aux Antipodes, où il n'y a que de l'air, de la terre, & une riviere. Pour trouver un homme il faut faire plus de dix journées, & partant n'ayant de communication qu'avecque les morts, je ne vous sçaurois mander que des nouvelles de l'autre monde. N'est-il pas vray que celuy qui vouloit brusler sa chemise, si ell' eust sceu son secret, n'eust pas fait volontiers sa confession generale ? & qu'Alexandre eust bien eu de la peine à se resoudre de gaigner Paradis par humilité ? Que dites-vous du pauvre Brutus, qui tua son pere pensant tuer un Tyran, & ne se repentit pas moins à la mort d'avoir aymé la vertu, que s'il eust servy une maistresse infidelle ? Ne

3. C : que vous regardiez si souvent, — 6. Fmes : il ne se peut qu'il — 8. Fmes : retient, & que je ne le sçaurois jamais, si — 10. Fmes : point encore — 15-16. Fmes : mander des nouvelles que de — 18. F : eust eu de la peine à faire

1. Protonotaires dits Participants pour les distinguer des Protonotaires *ad honores*, souvent référendaires des Tribunaux de la Signature de Grâce et de Justice.

2. S'agit-il de J. M. Carriophyllis, archevêque d'Iconium ? (cf. Pastor, *Geschichte der Päpste*, t. XIII, p. 760).

3. I Papalini, fautori del potere temporale. *Petrocchi*, *Dizionario*.

4. C'était chose faite quoique Balzac ne le sût pas encore, si la lettre est bien du 25 septembre. Le 15 août Sébastien Bouthillier écrivait à Richelieu que son cardinalat était chose certaine. Il fut nommé le 5 septembre et en reçut la nouvelle vers le 20.

vous souvenez-vous plus des premiers Consuls dont les paroles sentoient aux aulx & à la viande mal cuite? Ne sembloit-il pas qu'ils cheminassent avecque les mains, tant ils les avoient rudes & pleines de boüe, & qu'ils portassent des souliers au lieu de gans? Ils ne connoissoient ny le sucre, ny le musc, ny l'ambre gris; Ils n'avoient point encore de Dieux d'or, ny de vaisselle d'argent; Ils estoient ignorans en toute sorte de science, si ce n'est en celle de faire la guerre, & de commander aux hommes. Je viens d'apprendre qu'autrefois à Venize les hommes d'Estat se marioient avecque les femmes publiques; & que le bon mesnage, ou la bonne intelligence estoit telle entre les citoyens, qu'une femme servoit à trois freres. A vostre advis est-ce pour avoir vaincu les Suisses que François premier est appellé Grand? ou pour le distinguer du petit? ou à cause de son nez? Faictes-moy raison de ce que Selim tua son pere, ses freres & ses nepveux, & qu'apres tout cela il ne mourut qu'une seule fois? Si je n'avoispeur de vous ennuyer, je n'acheverois jamais mes nouvelles, & j'en aurois assez pour vous entretenir jusques à la venue du Jugement. Mais il est temps que des paroles inutiles facent place à de bonnes pensées, & que je vous laisse parmy vos myrtes & vos orangers, où vous n'estes jamais en meilleure compagnie que quand personne n'est avecque vous.

BALZAC.

Le 25. Septembre 1622.

1-2. sentoient les aulx, & la viande cruë? — 20. G^ms : & en aurois — F : entretenir toute ma vie. — 22. F : des bonnes pensées. — 25. F : avecque vous. Je finiray donc en cet endroit plus par discretion que par faute de matiere. Mais ce sera apres vous avoir dit que de tous ceux qui ont quelque part en vos bonnes graces, il n'y en a point qui estime davantage que moy sa bonne fortune, ny qui soit plus veritablement que je suis,

MONSIEUR, Vostre tres-humble & fidelle serviteur,

BALZAC.

AU MESME

LETTRE XXVIII [1]

MONSIEUR,

J'ay esté infiniment ayse d'apprendre par vos lettres que vous estes heureusement arrivé en France, & que vous n'avez plus besoin de chiffre pour parler à Monsieur le Cardinal de Richelieu. Quand il vous plaira, je sçauray les particularitez de vostre voyage, & ce que vous avez veu à Naples, & à Venize, qui vous a donné du contentement. Ce n'est pas toutesfois que j'aye beaucoup de curiosité pour ces choses-là, ny que j'admire du marbre qui ne parle point, & des peintures qui ne sont pas si belles que la verité. Il faut laisser cela au peuple, dont les mesmes objects bornent l'imagination & la veuë, & qui de tous les temps ne regarde que le present, ny de toutes les choses que l'apparence. Mais pour moy je suis d'une autre opinion. Il n'y a point au monde de Palais si beaux, ny si eslevez, qui ne soient au dessous de mes pensées, & je conçoy en mon esprit un hermitage, à la fondation duquel il entre plus de choses qu'il n'en faut pour l'establissement d'une Republique. Voilà, Monsieur, comme quoy je regne tousjours en ma pauvreté, & avec quelle insolence je mesprise ce que les hommes adorent. Je suis aussi glorieux que si j'estois Ministre de l'Estat, & que si ce dernier changement avoit esté fait seulement pour moy.

21. F : Vous voyez par là comme — 25. F : eut esté faict

1. Selon toutes les éditions, du 28 décembre 1622. Le contenu de la lettre indique qu'elle a été écrite vers la fin de janvier 1623, au plus tôt. Sébastien Bouthillier a quitté Florence le 8 décembre 1622 « pour Venise, d'où je me rendrai le plus tôt possible en France, » écrit-il (Aff. Etr. Rome, Corr. Pol. XXVII, f° 43).

Et neantmoins vous sçavez bien que L.L.L.L. s'en trouvera beaucoup mieux que je ne feray pas & que s'il n'y eust eu que moy qui eusse porté envie à la vertu de M. D. S., elle seroit encore au mesme lieu où elle a esté reverée de tout le monde. Chacun apporte differemment son opinion sur ceste grande nouvelle ; mais quoy qu'on puisse dire, je m'asseure qu'il n'est rien arrivé à ce Seigneur à quoy il ne se preparast tous les jours, & qu'il a trop vescu pour ne sçavoir pas que la fortune prend plaisir de se joüer des affaires de France, & qu'elle a choisi de tout temps nostre Cour pour estre le theatre de ses folies. S'il n'eust esté pourveu du Gouvernement de ceste ville, quand le Roy luy commanda de se retirer, sa cheute eust esté plus grande qu'il ne l'a pas faicte. Mais Dieu veut qu'Angoulesme soit la fatale retraicte des affligez, & tout bien consideré, ce n'est pas aller fort bas que de tomber sur une montagne. Aussi certes, s'il y a quelque chose à redire en l'administration des Finances, on ne peut pas le blasmer d'avoir fait le mal, car il l'y a trouvé, & dépuis la necessité du temps a tousjours combattu ses bonnes intentions, & empesché de paroistre ce qu'il avoit dans l'ame pour la reformation des desordres.

1-3. F : vous sçavez bien que je ne m'appelle pas L.M.D.L.V. [1] & que s'il n'y eust eu que moy à attaquer la vertu de Monsieur le Comte de Schomberg [2], — 21. Gms : de faire paroistre

1. Le marquis de La Vieuville, qui venait de remplacer Schomberg disgracié comme surintendant des finances. Ce fut le 20 janvier que Schomberg fut invité à se retirer, perdant aussi sa commission de grand maître de l'artillerie. Il avait reçu le gouvernement d'Angoumois lorsque d'Epernon avait eu celui de Guyenne, l'année précédente, à la grande indignation du duc de Candale qui s'estimait lésé, ayant la survivance des gouvernements de son père.

2. L'intégrité de Schomberg ne paraît guère avoir été mise en doute que par ceux qui visaient à le remplacer. Il se retira « avec cette réputation peu ordinaire aux surintendants », dit Fontenay-Mareuil, « de s'être contenté de ses simples appointements. »

Maintenant il est necessaire que le Roy entreprenne un dessein si glorieux, & qu'il mette la main à ceste partie de l'Estat qui a plus besoin de remede que toutes les autres. Si les Princes que nos Peres ont veu eussent consideré que ce qui entroit en leur Espargne, c'estoit le sang & les larmes de leur pauvre peuple qu'ils ont contraint quelquefois de s'enfuïr dans les bois, & de passer la mer pour se sauver de la taille & de la gabelle, ils eussent touché à des choses si funestes avec plus de scrupule, & de crainte qu'ils ne faisoient pas. Pour le moins ils n'eussent pas voulu estre pauvres & injustes tout ensemble, ny donner de l'estonnement à toute l'Europe, qui n'a peu jamais comprendre pourquoy ils empruntaient leur argent [1], & qu'ils achetoient leurs places [2]. Veritablement c'est une chose estrange que les Roys puissent fier leurs femmes à la vigilance d'autruy, & estre asseurez que leur chasteté leur sera conservée, & que neantmoins ils ne sçachent à qui donner la garde de leurs thresors. Mais sans mentir, c'est qu'un homme de bien est d'autant plus difficile à trouver qu'un Eunuche, que les miracles sont plus rares que les monstres. Il faut de

3-6. F : les autres. Mais premierement il doit commencer par la moderation de son esprit, & puis il viendra à la fidelité de ceux qui le servent. Et certes si les Princes consideroient que ce qui est entré en leur Espargne, c'est le sang — 6-7. F. : qui a esté quelquefois contraint de — 8-9. F : ils toucheroient — 10. F : qu'ils ne font. — 11. F : ils ne voudroient pas — 12-15. Cms : à tous les Estrangers qui n'ont peu encore comprendre pourquoy ils empruntent leur argent, ny pourquoy ils achetent leurs places. — 12-15. F : ny emprunter leur propre argent des Tresoriers qui le reçoivent, comme ils achètent les places de leur Royaume des Capitaines qui y commandent. C'est veritablement — 15-16. F : que le grand Seigneur puisse fier ses — 17. F : & estre asseuré — 17-18. F : & que les Roys ne sçachent.

1. Allusion à l'opération par laquelle La Vieuville & Beaumarchais son beau-père, trésorier de l'Epargne, venaient de se débarrasser de Schomberg ; Beaumarchais consentant de nouvelles avances au roi, qui croyait ses coffres vides, à condition d'avoir un nouveau surintendant.

2. Des exemples de fraîche date devaient être dans toutes les mémoires,

la force pour estre homme, mais il ne faut que de la volonté pour estre avare, & les plus innocens ont des mains, & peuvent avoir des tentations. Si c'estoit à moy à faire le reformateur, & à prescher devant les Evesques, je m'estendrois davantage sur ce subject : Mais en la condition où je suis, il me suffit de n'approuver pas le mal, & de penser bien des choses presentes, pourveu que ce qu'on dit icy soit vray, qu'il n'y a plus rien entre le Roy, & la Reyne sa Mere, qui les empesche de s'approcher, & que les choses sont revenuës aux termes où la Nature les a mises ; la face de l'Estat reprendra bientost la beauté que le feu Roy luy avoit donnée, & Dieu versera ses graces à pleines mains sur un si juste gouvernement. Quand OOO. ne seroit seulement qu'aupres des affaires sans y toucher, il n'y a point de doute qu'il ne porte bon-heur à toute la France, & qu'encore qu'il ne conseille pas le Roy, il ne luy inspire tout ce qui sera necessaire pour le bien de ses sujects, & la dignité de sa Couronne. Je me reserve à parler comme je doy d'une si rare vertu en mon grand ouvrage, où je rends à

4. Gms : de faire — 14. F : Quand Monsieur le Cardinal de Richelieu

de cet « abus du temps, qui faisoit rachepter les places des gouverneurs qui les tenaient » (Bernard, *Histoire de Louis XIII*). En 1622, La Force, en échange de sa soumission et des deux villes de Sainte-Foy et de Montflanquin, avait eu, outre son abolition, la dignité de maréchal de France et 200.000 écus. Le marquis de Lusignan avait rendu Puymiron contre la promesse de 50.000 francs qu'il ne toucha pas. Il s'empara de Clérac, et moyennant 50.000 écus payables à la ville, et autant de livres versées à Lusignan, « cette place se remit doucement entre les mains de Sa Majesté ». (Bernard, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 373.) A la paix de Montpellier, le duc de Rohan obtint 200.000 francs d'argent comptant, la continuation de sa pension et de celle de son frère Soubise, plus 600.000 livres quand le roi pourrait les payer et, en attendant, l'usufruit du duché de Valois, soit 10.000 écus de rente. Aussi lorsque Louis XIII, contrairement à l'engagement qu'il avait pris, exigea que Montpellier lui livrât un grand nombre d'otages, Rohan « ne se plaignit point que la Cour lui eût manqué de parole... il parut au contraire très-satisfait des égards qu'on avait eus pour lui. » (Griffet, I, 388.)

chacun selon ses œuvres, & je fais le procez à des coupables, à qui les Parlemens obeïssent. Ce sera-là que j'attaqueray la Cour de Rome, que je separe tousjours de l'Eglise, avec autant de force & de liberté, que celuy de la bouche duquel nous avons veu sortir les esclairs, & tomber la foudre. Il n'y a rien de beau sous le Ciel dont je ne trouve les taches : il n'y a rien de grand d'une extremité du monde jusques à l'autre, que je ne mette par terre. Je descouvriray les deffauts des Princes & des Estats : je combattray le vice en quelque lieu qu'il se mette, & de quelque protection qu'il se couvre; Je feray un jugement de nostre siecle, qui sera aussi severe que l'Inquisition d'Espagne, & auquel toute la posterité s'arrestera. Mais, Monsieur, en ceste commune censure, je veux prendre un soin particulier de la reputation de la Reyne & faire voir à tout le monde, que ce que nous avons jusques icy appellé la vertu, c'est le naturel de ceste grande Princesse. En un lieu qui est destiné aux peines & aux supplices, elle ne recevra, non plus que le Roy, que des fleurs & des Couronnes ; & comme son innocence l'eust sauvée du naufrage universel, si ell' eust vescu en ce temps-là, elle la fera encore triompher dans mon Livre au milieu de la ruine des autres. Je ne sçay que c'est de flatter, mais je sçay l'art de dire la verité de bonne grace, & il faudroit que les actions des hommes fussent plus grandes que celles qui ont merité des Temples et des Autels, si je ne les esgallois par mes paroles. Cela estant, Monsieur, comme vous n'en doutez pas, imaginez-

1. F : & fais le procez — 11-14. F : Et enfin je feray un jugement qui sera aussi severe que ceux de l'Areopage du temps passé, et de l'Inquisition d'aujourd'huy. Mais, — 15-16. F : de la Reyne mere, — 21-22. F : en cet âge-là, — 25-27. F : que les actions que vous voyez, fussent plus grandes que celles que vous avez euës, si je ne les esgallois par mes paroles. — S : que les actions que nous voyons fussent plus grandes que celles que nous lisons dans les fables.

vous avec que lstermes je justifieray la R. D. L. R. [1] & de quelle façon je traitteray ses ennemis. Si je veux, on croira un jour que A. A. [2] a esté un monstre aussi cruel que ceux de l'Afrique. On s'imaginera que R [3] estoit un Magicien qui piquoit tousjours quelque image de cire avec des aiguilles, & qui troubloit le repos de toutes les Cours des Princes de son temps par la force de ses charmes. Tant y a que je feray de grandes choses, pourveu que le courage ne me manque point du costé d'où il me peut venir, & que par quelque sorte d'obligation je sois excité à entreprendre un ouvrage dont on parlera plus que du jugement de Michel-Ange.

BALZAC.

Le 28. Decembre 1622.

3-4. F : que C. C. a esté un monstre qui devoroit les villes entieres, & declaroit la guerre aux choses divines et humaines. — S : un monstre à trois testes, que Dieu nous avoit envoyé en son courroux pour nous chastier de nos pechez. — 6. F : & troubloit — 10-12. F : à entreprendre ce jugement qui ne sera pas moins fameux que celuy de Michel Ange. A nostre premiere veuë je vous monstreray plus particulierement le dessein de tout mon ouvrage, son ordre, ses ornemens, & son artifice ; & vous verrez si j'employe bien les heures que j'obtiens quelque-fois de la tyrannie de mon Medecin, & de la longueur de mes maladies. Faictesmoy cependant l'honneur de m'aymer tousjours, & ne pensez pas que je parle le langage de la Cour, ny que je vous face des complimens, quand je vous asseure que je suis plus qu'homme du monde,

MONSIEUR, Vostre tres-humble serviteur,

BALZAC.

---

1. La Retraite de la Reyne ?
2. A.A. est ici Luynes, le texte de S ne laisse aucun doute. « Les envieux veulent renouveller la fable de Geryon à trois corps, écrit Romani dans son *Tourment de l'Envie Courtisane*, « publians qu'en la personne des trois Luynes tout l'Estat de France se remuë et se manie aujourd'huy ». Et *Le Monstre à Trois Testes :* « Si par cholere je lui donne La qualité de Monstre icy, Les raisons en sont toutes prestes. Dites-moy, puisqu'il a trois testes, Le peux-je pas nommer ainsi ? » (*Recueil des pieces les plus curieuses..... faictes pendant le regne du connestable Mr. de Luynes*, 4e éd., p. 67, & *passim*.)
3. Rucellaï ?

AU MESME

LETTRE XXIX[1]

MONSIEUR,

Il faut que vostre serment de fidelité[2] dure encore, & que la ceremonie en soit plus longue que je ne croyois, puis que vous ne me faictes point sçavoir de vos nouvelles: Car de m'imaginer que vous me mesprisiez, j'avoüe franchement que je n'ay pas si mauvaise opinion de moy, que je me le puisse persuader. D'ailleurs je sçay que la foy publique, & tout ce qui a jamais esté juré sur les Autels, & les Evangiles, n'est point si asseuré que vostre parole, & qu'elle demeurera, quoy que le Ciel & la terre passent. Encore moins aussi me puis-je figurer que vous ayez faute de santé, de laquelle vous avez fait un thresor qui doit durer autant que le monde. Ce seroit entreprendre sur moy que d'estre malade, & me disputer une chose qui m'est tellement propre, que je ne la puis communiquer à personne. Il en sera, Monsieur, tout ce que vous voudrez que j'en croye. Vous m'aimerez, s'il vous plaist, sans prendre la peine de me le dire; mais pour

5. F : que ceste ceremonie soit beaucoup plus longue — 9. Gms : que je puisse me le persuader

---

1. Du 13 janvier 1623, selon toutes les éditions. Mais cette lettre ne saurait être antérieure à la lettre XXVIII, et il paraît assez probable qu'à l'origine, les deux lettres n'en faisaient qu'une. Sébastien Bouthillier avait fait un séjour à Lyon avec son frère, sans doute pendant que la Cour y était en décembre. Venu ensuite à Paris, il y était encore le 1er mars 1623, mais, « sur le point de partir pour aller servir Dieu au lieu où il m'appelle » (c'est-à-dire dans son diocèse d'Aire, dont il n'avait pas encore pris possession.) V. sa lettre à Sillery dans Griselle, *Documents d'histoire*, janvier-mars 1913.

2. Le serment de fidélité à prêter entre les mains du roi comme évêque d'Aire.

moy, quelque importunité que je vous donne, je suis resolu de vous escrire jusques à ce que vous m'ayez couppé les mains.

Vostre tres-humble & tres affectionné
serviteur,

BALZAC.

Le 13. Janvier 1623.

3-5. F : les mains, & de publier, tant que j'auray une langue, que je suis — Cms : & de publier partout que je suis — F : MONSIEUR, Vostre tres-humble serviteur,

AU MESME

LETTRE XXX[1]

MONSIEUR,

Vous ne sçauriez me perdre, quelque peu de soin que vous apportiez à me conserver. Il faudroit que le ciel me fist une nouvelle volonté, & qu'il changeast toutes mes inclinations pour m'empescher d'estre vostre serviteur. Toutesfois il me fasche fort que vous ne me tesmoigniez point ce que vous en croyez, & que me pouvant faire heureux par une de vos lettres, j'aye plus de peine de vous l'arracher, que je n'en aurois pour obtenir trois Declarations du Roy, & autant de Brefs de nostre Sainct Pere. Avec tout cela, je ne puis encore m'imaginer que vous me mettiez au nombre des choses qui vous sont indifferentes, & que vous ne vous souveniez plus de ce que vous m'aviez promis sur les cendres des Martyrs, & dans la source mesme de la verité. Je croy plustost pour la satisfaction de mon esprit, que vous avez resolu de m'aymer secrettement, afin de ne donner point de jalousie a personne, & qu'il y a plus d'artifice que de froideur en vostre silence. Autrement si cela n'estoit, & si j'avois perdu vos bonnes graces, il est certain que je ne voudrois pas vivre apres un si sensible desplaisir, & qu'il n'y a bannissement, naufrage, ny mauvaise fortune, que je ne prie Dieu de m'envoyer plustost qu'une telle perte.

5. F : que Dieu me — 10-11. F : de peine à vous l'arracher — 11. F : n'en aurois à obtenir — 13. F : Apres tout cela, — 16. F : m'avez promis — 19. F : de ne donner de jalousie — 23-25. F : desplaisir, & que je penserois n'avoir plus rien à conserver en ce monde. — 24-25. S : fortune, que je ne preferasse à cette perte.

1. ABCF, le 6. Fevrier 1623, l'in-folio dit le 15. V. note de la lettre précédente.

Mais c'est se figurer des choses impossibles, & faire des songes, que de faire ces discours. Je les quitteray donc pour vous conter de mes nouvelles, & pour vous dire avec nostre ancienne liberté que je n'oserois pas encore m'asseurer que je me porte bien : Il est vray qu'il me vient souvent des intervalles assez agreables, & que j'ay quelques bonnes heures qui me font souvenir de ma premiere santé : Mais il y a bien loin de cet estat imparfaict à une force pareille à la vostre, & vous avez assez de vie pour animer trente corps comme le mien. Quoy qu'il en soit, les Medecins me promettent de m'en faire un tout neuf, & de me rendre ce que j'ay perdu. Je voudrois bien qu'ils ne me trompassent point, et que je peusse me dire aussi longtemps que je le souhaite,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur, BALZAC.

Le 6. Fevrier 1623.

3-7. F : & vous dire seulement que le Ciel de ce païs [1] ne m'est pas contraire, car de vous asseurer que je me porte bien, je n'oserois pas me hazarder jusques-là. Il est vray que j'ay de bons intervalles, & quelques heures — 8. F : Mais certes il y a — 9. G^{ms} : pareille que la vostre — 9-10. F : à la vostre : & mon corps est encore si foible qu'il ne faudroit que le souffler pour l'abbattre. — S : à la vostre, & quoy que ce soit vostre dessein de passer quelquefois pour malade, on jugera tousjours en vous voyant que vous avez assez de vie pour animer dix corps faits comme — 10-15. F : le mien. Les Medecins travaillent tant qu'ils peuvent à m'en faire un tout neuf, & à me rendre ce que j'ay perdu. Je serois fort heureux s'ils estoient gens de parole, & si je pouvois attendre à mon aise les occasions de vous tesmoigner avec quelle passion je suis, Monsieur, — S : travaillent à me le rendre meilleur, & à me mettre au nombre des autres hommes. Je serois fort heureux s'ils estoient gens de parole, & si je pouvois attendre à mon aise, & sans craindre la mort à tous les instans, les occasions de vous tesmoigner avec quelle passion je suis, Monsieur, — 15. F : Vostre tres humble serviteur,

1. Pougues? Il y serait resté bien longtemps. Mais ce ne peut être Paris, puisque Sébastien Bouthillier y est; et il ne parlerait guère ainsi de l'air de son pays natal.

A MONSIEUR DE LA MOTTE AIGRON

LETTRE XXXI [1]

Il fit hier un de ces jours sans Soleil, que vous dites qui semblent à ceste belle aveugle, dont Philippe second estoit amoureux [2]. Veritablement je n'eus jamais tant de plaisir à m'entretenir moy-mesme, & quoy que je me promenasse en une campagne toute nuë, & qui ne sçauroit servir à l'usage des hommes que pour estre le champ d'une bataille, neantmoins l'ombre que le Ciel faisoit de tous costez, m'empeschoit de desirer celle des grottes & des forests. La paix estoit generale dépuis la plus haute region de l'air jusques sur la face de la terre ; l'eau de la riviere paroissoit aussi plate que celle d'un lac ; & si en pleine mer un tel calme surprenoit pour tousjours les vaisseaux, ils ne pourroient jamais ny se sauver, ny se perdre. Je vous dis cecy afin que vous regrettiez un jour si heureux que vous avez perdu à la ville, & que vous descendiez quelquefois de vostre Angoulesme, où vous allez du pair avecque nos tours & nos clochers [3], pour venir recevoir les plaisirs des anciens Rois du monde, qui

3. F : un de ces beaux jours — 3-4. F. : qui ressemblent — Gm1 : que vous dites ressembler — 5. F : En verité, je n'eus — 20. F : les plaisirs des anciens Roys, — S : des premiers Rois

---

1. ABCF : 4 septembre; C : 25 septembre. La première date est impossible et la seconde improbable, puisque Richelieu est cardinal ; à moins que le passage où il est parlé de lui ait été modifié après coup.

2. *Suppl. Menagiana*, ms. fr. 3253, f° 30 : « M. de Balzac dit en quelque endroit de ses œuvres qu'une belle aveugle est comme un beau jour sans soleil, mais celle dont il parle [la Princesse d'Eboli] n'estoit que borgnesse, et il devoit plutôt la comparer à un beau jour quand le soleil paroist, qui est seul dans le ciel et qui est l'œil du monde. »

3. On sait que la ville, sur une hauteur, domine toute la plaine avoisinante.

se desalteroient dans les fontaines, & se nourrissoient de ce qui tombe des arbres. Nous sommes icy en un petit rond, tout couronné de montagnes, & où il reste encores quelques grains de cét or dont les premiers siecles ont esté faits. Certainement quand le feu s'allume aux quatre coins de la France, & qu'à cent pas d'icy la terre est toute couverte de troupes, & les armées ennemies d'un commun consentement pardonnent tousjours à nostre village, & le Printemps, qui commence les sieges, & les autres entreprises de la guerre, & qui dépuis douze ans a esté moins attendu pour le changement des saisons, que pour celuy des affaires, ne nous fait jamais rien voir de nouveau que des violettes & des roses. Nostre peuple ne se conserve dans son innocence, ny par la crainte des loix, ny par l'estude de la sagesse; Pour bien faire, il suit simplement la bonté de sa nature, & tire plus d'avantage de l'ignorance du vice, que nous n'en avons de la connoissance de la vertu. De sorte qu'en ce Royaume de demie lieuë on ne sçait que c'est de tromper que les oyseaux & les bestes, & le style du Palais est une langue aussi inconnuë que celle de l'Amerique, ou de l'autre partie du monde qui n'est pas encore descouverte. Les choses qui nuisent à la santé des hommes, ou qui offensent leurs yeux, en sont generalement bannies; Il ne s'y vit jamais de lezars ny de coleuvres, & de toutes les sortes de reptiles, nous ne connoissons que les melons & les fraises. Je ne veux pas vous faire le portraict d'une maison, dont l'ouvrage n'est ny si excellent que de Fontainebleau, ny la matiere si precieuse que le marbre & le porphyre;

3. F : de montagnes, où — 7. F : de roupes, les armées. — 21-22. F : de l'Amerique, ou de quelque autre nouveau monde, qui s'est sauvé de l'avarice de Ferdinand, & de l'ambition d'Ysabelle. — 27-29. F : dont le dessein n'a pas esté conduit selon les reigles de l'Architecture, & la matiere n'est pas si precieuse — Gms : & dont la matiere

Je vous diray seulement qu'à la porte il y a un bois, où en plein midy il n'entre de jour que ce qu'il en faut pour n'estre pas nuict, & pour empescher que toutes les couleurs ne soient noires. Tellement que de l'obscurité & de la lumiere il se fait un troisiesme temps, qui peut estre supporté des yeux des malades, & cacher les defauts des femmes qui sont fardées. Les arbres y sont verds jusqu'à la racine, tant de leurs propres fueilles, que de celles du lierre qui les embrasse, & pour le fruict qui leur manque, leurs branches sont chargées de Tourtres, & de Faisans en toutes les saisons de l'année. De là j'entre en une prairie, où je marche sur les tulipes & les anemones, que j'ay fait mesler avec les autres fleurs, pour voir si les Françoises seroient aussi belles que les estrangeres. Mais le plaisir est que là dedans, & partout où je commande, il n'y a personne qui ne face l'amour

14 *et suiv.* F : pour me confirmer en l'opinion que j'ay apportée de mes voyages, que les Françoises ne sont pas si belles que les estrangeres. Je descens aussi quelquefois dans ceste valée, qui est la plus secrete partie de mon desert, & qui jusques icy n'avoit esté connuë de personne. C'est un païs à souhaiter & à peindre, que j'ay choisi pour vacquer à mes plus cheres occupations, & passer les plus douces heures de ma vie. L'eau & les arbres ne le laissent jamais manquer de frais & de vert : Les cygnes qui couvroient autrefois toute la riviere se sont retirez en ce lieu de seureté, & vivent dans un canal, qui fait (S. qui a la vertu de faire) resver les plus grands parleurs aussi tost qu'ils s'en approchent, & au bord duquel je suis tousjours heureux, soit que je sois joyeux, soit que je sois triste. Pour peu que je m'y arreste, il me semble que je retourne en ma premiere innocence. Mes desirs, mes craintes, & mes esperances cessent tout d'un coup ; Tous les mouvemens de mon ame se relaschent, & je n'ay point de passions, ou si j'en ay, je les gouverne comme des bestes apprivoisées. Le Soleil envoye bien de la clarté jusques-là, mais il n'y fait jamais aller de chaleur ; le lieu est si bas qu'il ne sçauroit recevoir que les dernieres pointes de ses rayons, qui sont d'autant plus beaux qu'ils ont moins de force, & que leur lumiere est toute pure. Mais comme c'est moy qui ay descouvert ceste nouvelle terre, aussi je la possede sans compagnon, & je n'en voudrois pas faire part à mon propre frere. Partout ailleurs il n'y a pas un de nos valets qui ne soit le maistre, chacun se saoule de ce qu'il ayme, on passe le temps de tous costez : Et quand je voy en un endroit de l'herbe couchée par terre, & des espics renversez en l'autre, je suis asseuré

librement ; & quand je voy d'un costé de l'herbe couchée par terre, & de l'autre des espics renversez, je suis asseuré que ce n'est ny le vent ny la gresle qui ont fait cela, mais que c'est un berger & une bergere. Or de quelque part que je tourne les yeux en ceste agreable solitude, je trouve une riviere qui devroit avoir autant de reputation que le Tage, & dans laquelle les animaux qui vont boire, voyent le Ciel aussi clairement que nous faisons, & joüissent de l'avantage qu'ailleurs les hommes leur veulent oster. Au reste ceste belle eau ayme tellement ce petit païs, qu'elle se divise en mille branches, & fait une infinité d'isles & de destours, afin de s'y amuser davantage : & quand elle se desborde, ce n'est que pour rendre l'année plus riche, & pour nous faire prendre sur la terre ses truites & ses brochets, qui meritent bien qu'elle n'envie ny à la mer ses monstres, ny au Nil ses crocodiles. Le grand Duc d'Espernon est venu icy quelquefois changer de felicité, & laisser ceste vertu severe, & cét esclat qui esbloüit tout le monde, pour prendre des qualitez plus douces, & une Majesté plus tranquille. Ce Cardinal, dont le Ciel veut faire de si grandes choses, & de qui je vous parle tous les jours, apres avoir perdu son Frere [1] qui estoit tel que s'il l'eust choisi entre tous les hommes, il n'en eust pas pris

4-5. F : Au demeurant par quelque porte que je sorte du logis, & de quelque part que je tourne — 6-7. F : rencontre tousjours la Charante, dans laquelle — S : une riviere qui seroit digne, n'en desplaise à Lope de Vega, de la reputation de son Tage, & dans laquelle — 10. F : Mais ceste belle eau — 10-11. F : tellement ceste belle terre, qu'elle — 14. F : prendre à la campagne ses truites — 15-16. F : qui valent bien les Crocodiles du Nil — Fms : qui meritent bien qu'elle n'envie point au Nil ses Crocodiles, — F : & le faux or de toutes les rivieres des poëtes. Le grand Duc — 16-17. F : L. G. C. D. T. est venu icy — 18. F : veut faire tant de choses — 19-22. F : un Frere si parfaict, que

1. Le frère aîné de Richelieu, tué en duel par Thémines pendant le séjour de la Reine-Mère à Angoulême en 1619.

un autre, apres avoir, dis-je, fait une perte qui merita des larmes de la Reyne, vint icy chercher du soulagement, & recevoir des propres mains de Dieu, qui ayme le silence, & qui habite la solitude, ce qui ne se trouve point dans les discours de la Philosophie, ny dans la foule du monde. Je vous apporterois d'autres exemples pour vous monstrer que mon desert a esté de tout temps frequenté par des Hermites illustres & que les traces des Princes & des grands Seigneurs sont encore fresches dans mes allées; mais afin de vous convier d'y venir, je pense qu'il me suffit de vous dire que Virgile, & moy, vous y attendons, & que si vous vous accompagnez en ce voyage de vos Muses, & de vos papiers, nous n'aurons que faire, pour nous entretenir, des nouvelles de la Cour, ny des troubles d'Allemagne. Je meure si je vis jamais rien de pareil à ce qui sort des meditations de vostre esprit, & si la moindre partie de l'ouvrage que vous m'avez monstré, ne vaut mieux que tout ce qu'ont fait les Hollandois pourvu que vous en exceptiez les victoires du prince d'Aurange. Je sçay bien que Monsieur le President de Thou, qui estoit aussi digne juge de l'eloquence Latine, que de la vie & de la fortune des hommes, & qui nous auroit laissé une Histoire parfaicte, s'il en eust voulu diminuer quelque chose, faisoit beaucoup de cas des gens de ce païs-là; mais, sans mentir, je n'ay peu encore deviner ce qui l'obligeoit d'aymer des esprits contraires au sien, qui ne connurent jamais & ne se douterent pas seulement de ceste pureté Romaine, que vous recherchez avec des soins si scrupuleux, & une diligence si

5. B : ès discours — 16. F : rien de mieux que ce qui sort — 18-20. F : ne vaut toute la foire de Francfort, & tous les gros livres qui nous viennent du Septentrion, d'où nous vient avec eux le grand froid, & la gelée. Je — 26-28. F : des esprits qui sont tout à faict contraires au sien, & qui ne connoissent pas seulement ceste pureté

exacte. Vous leur ferez donc voir, je m'asseure, & aux Italiens mesmes qui nous appellent Barbares, comme quoy on parloit au siecle d'Auguste, & en un temps encore plus esloigné de la corruption des bonnes choses. En effect, outre la proprieté des mots, & la chasteté du style, qui donne tant de lumiere à ce que vous escrivez, vos pensées sont si hautes et si courageuses, qu'il y a apparence que l'ancienne Republique en avoit de telles, lors qu'elle estoit victorieuse du monde, & que le Senat concevoit en de semblables termes les commandemens qu'il faisoit aux Roys, & les responses qu'il rendoit aux nations de la terre. Nous en dirons davantage quand vous serez arrivé où je vous attends, & que pour des fleurs, des fruicts, & de l'ombre, que je vous prepare, vous m'apporterez toutes les richesses de l'art & de la Nature.

BALZAC.

Le 4. Septembre 1622.

1-3. F : je m'asseure, & aux sçavans mesmes de delà les monts qui pensent que tous ceux qui ne sont pas Italiens sont (Gms : soient) Scythes, de quelle façon on parloit — 4-5. F : En conscience, outre — 5-6. F : qui donnent — 6-7. F : escrivez, il faut advoüer que vos pensées sont si courageuses, qu'il y a — 15. F : de la Nature. A tant (S : Là dessus) pour user des termes de M. le Cardinal d'Ossat, je vous donne le bon soir, & vous declare que si vous cherchez des excuses pour ne venir pas, je ne suis plus

Vostre tres-humble & fidelle serviteur
BALZAC.

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ESPERNON

LETTRE XXXII[1]

MONSEIGNEUR,

La lettre que je viens de recevoir de vostre part, m'a appris que je suis plus heureux que je ne croyois, puis que j'ay l'honneur d'estre quelquefois en vostre memoire. C'est un lieu, qui est remply de tant de grandes pensées, & que le bien general du monde occupe de telle façon, que je ne pouvois m'imaginer qu'il y eust place pour un homme de si peu d'importance que je suis. Mais je voy bien que comme il n'y a jamais eu de trop grands ennemis pour vostre courage, qu'aussi vous n'avez point de si petits serviteurs, que vous ne jugiez dignes de vostre soin. En cela, Monseigneur, vous faictes paroistre que les choses basses changent leur nature en une plus noble, si tost qu'elles sont à vous, & que de tous les hommes, vous en avez vaincu une partie, & gaigné l'autre. Je croy veritablement que ce seroit offenser Dieu, de ne vouloir pas se sousmettre à une personne qui luy est si

18-19. F : Je croy pour moy, que ce seroit offenser Dieu que de

1. ABC : 1622 ; FG : 1623. Le contenu de la lettre laisse subsister l'incertitude. En août 1622, d'Epernon paraissait de nouveau en faveur. Il reçut le gouvernement de la Guyenne dans le courant du mois. En décembre de cette même année se fit le mariage de son second fils, le marquis de La Valette, avec Gabrielle de Verneuil, fille légitimée d'Henri IV.

chere que vous estes, & qu'il entend que cet esprit de commandement qu'il vous a donné, soit maistre de tous les autres. C'est pourquoy l'honneur qui vous appartient, estant le mesme que celuy qu'on rend aux choses sainctes, & outre la Providence qui gouverne le monde, y en ayant une particuliere dans le Ciel, qui n'est destinée qu'à la conduitte de vostre vie, afin de la faire admirer de tous les siecles, il faut bien tant pour ceste commune consideration, que pour d'autres qui seulement me regardent, que je sois,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

Le 5. Aoust 1622.

1-2. F : que ce puissant esprit qu'il — 3. F : Puis donc que l'honneur — 4. F : est le mesme — 5. F : & qu'outre — 5-6. F : le monde, il y en a une — 8-9. F : il faut bien de necessité, & pour ceste commune consideration, pour d'autres qui me regardent tout seul,

A MONSEIGNEUR A. A.[1]

LETTRE XXXIII

MONSEIGNEUR,

Je vous supplie de trouver bon que je vous confirme les asseurances de mon tres-humble service, & que je vous demande de vos nouvelles. C'est la seule chose pour laquelle j'ay encore de la curiosité, & qui au fonds de ma solitude m'oblige quelquefois de tourner la teste du costé du monde. En tout cas, je suis fort asseuré que vous demeurerez ferme dans les ruines publiques, & que la fortune ne vous sçauroit oster les choses qu'elle ne vous a point données. Je voudrois pourtant que vostre vie fust un peu plus tranquille, & moins glorieuse ; & il me semble que cette bonté, qui est si proche de l'infinie, & qui trouveroit de l'amour parmy les bestes sauvages, merite bien d'obtenir des hommes des tresves & du repos. Nous ne faisons pas l'avenir, ny nos souhaits ne reiglent pas l'evenement des affaires. Mais certes, s'il y a quelque

4-5. F : vous confirme par ceste lettre les assurances — 8. Gms : m'oblige quelquefois à tourner — 9. F : tres-asseuré — 9-10. F : vous vous tiendrez ferme — 12. S : données, & que quand tout le monde courroit les yeux fermés à la deffense de la Tyrannie, vous demeurerez tout seul dans la bonne cause. — 12. F. : Toutesfois je voudrois fort que — S : Je voudrois fort, à ne point mentir, que — 13. F : un peu moins glorieuse & un peu plus douce ; — 14. F : que la bonté d'Artemise, qui est — 17. F : l'avenir, & nos souhaits

1. Richelieu, alors le principal conseiller de la Reine-Mère. Les rapports étaient fort tendus entre celle-ci et le roi. C'était le moment où Marie de Médicis se refusait à quitter Angers pour venir à la cour, malgré les instances de son fils, et un parti puissant semblait se constituer en sa faveur. Elle se plaignait amèrement que le traité d'Angoulême n'eût pas été fidèlement exécuté. Ce fut en juin que commença un véritable exode de grands seigneurs qui quittaient la capitale de nuit et se rendaient dans l'ouest : le duc de Nemours, le comte de Soissons, le chevalier de Vendôme imitèrent les ducs de Mayenne, de Vendôme et de Longueville. Tous, rapporte le *Mercure*, se disaient « bons serviteurs du Roy, mais ennemis capitaux de la faveur. »

justice dans le Ciel, comme personne n'en doute, & si Dieu a soin des choses du monde, il faut croire que les larmes des gens de bien ne seront pas perdües, & qu'Artemize [1] ne vieillira pas en ses malheurs. A tout le moins, puis que nos pensées sont encore en nostre puissance, & qu'il n'est pas defendu de bien esperer, usons de ce peu de liberté qui nous reste. La vertu qu'elle a employée jusques icy à combattre ses desplaisirs, luy servira peut-estre quelque jour à moderer ses joyes; Et si Dieu fit mourir subitement une femme [2], pour ce qu'elle devoit se mettre en la place qu'il destinoit à ceste grande Princesse, il n'a garde de laisser long-temps vivre celuy qui l'a offensée. Quoy qu'il en soit, Monseigneur, vous avez beaucoup de gloire de ne vous estre point esloigné de son affliction, & d'avoir mesprisé toutes les grandeurs du monde pour estre malheureux avec elle. Je sçay bien qu'en cela vous vous contentez du tesmoignage que vous rend vostre conscience, & que ce n'est pas tant pour l'opinion des hommes que vous faictes de bonnes actions, que pour vostre satisfaction particuliere. Toutefois si ne devez-vous pas recevoir de petits contentemens d'estre aujourd'huy loüé, comme vous estes, de vos propres ennemis, & de voir que vostre esprit est redoutable à ceux qui ont des armées sur pied, & toutes les forces de l'Estat entre les mains. J'en dirois d'avantage, si je ne craignois que vous pourriez penser qu'il y eust du

3-4. & que vostre Reyne ne vieillira — 10. F : une femme, à cause qu'elle — 20-21. F : Vous ne devez pas pourtant recevoir

---

1. Le nom sous lequel Balzac désigne la veuve d'Henri IV, dans la lettre du 2 septembre 1620, que contiendra notre tome II.
2. « La belle Gabrielle d'Estrées. » (Note manuscrite de Constant de Rebecque, dans un exemplaire des *Lettres* de la Bibliothèque de Genève.)

dessein en mes paroles, & que je vous voulusse preparer par-là à recevoir de moy quelque sorte d'importunité. Je vous supplie tres-humblement de croire qu'estant nay de condition libre, je ne sçay que c'est de flatter personne, & que je ne m'attache point tant aux choses utiles, que quand vous seriez encore en Avignon [1], je ne fusse aussi veritablement que je suis à ceste heure,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,
BALZAC.

Le 15. May 1620.

1-2. Gms : & que je voulusse par mes discours vous preparer à recevoir — 3-4. Gms : qu'estant de condition libre, — 6. Gms : à Avignon — 9. C. : tres-fidelle

---

1. Allusion à l'exil de Richelieu peu après la mort du maréchal d'Ancre, exil dont il n'avait été rappelé que pour négocier le traité d'Angoulême.

A MONSIEUR DE BOIS-ROBERT[1]

LETTRE XXXIV

Monsieur,

Vous m'avez pris ce que je vous voulois dire, & dans toute la Rhetorique vous n'avez laissé ny complimens, ny loüanges pour vous rendre. Cela s'appelle faire un ingrat à force d'obliger un amy, & me reduire à la necessité de vous devoir encore apres ceste vie. Veritablement pour les vœux & les sacrifices que vous me faictes, il faudroit que j'eusse à vous donner la felicité & le Paradis, & que je peusse vous exaucer, au lieu d'estre en peine de vous respondre. C'est peut-estre que vous avez dessein de me desguiser tellement à moy-mesme, que je ne me connoisse plus, & que j'oublie mon propre nom comme si j'estois devenu Pape. Vous continuerez tant qu'il vous plaira à me tromper de la sorte, car je ne suis pas resolu de contester avecque vous jusques à la fin du monde, ny de me deffendre d'un ennemy, qui ne me jette que des roses à la teste. Je serois tres-ayse que toute ma vie se pût passer en des songes si agreables, & que je ne me resveillasse jamais, de peur d'apprendre la verité à mon prejudice. Mais pour cela, il faudroit

4. Fms : ce que je voulois vous dire — 8-9. F : A la verité pour les vœux — 14-15 F : & que je doute si je suis encore aujourd'huy celuy que j'estois hier. — 16. Cms Ms Fms : car pour moy je ne — 19. Cms Ms Fms : trop aise — 22. Cms Fms : la verité qui me rendist mes premiers defauts.

1. D'après ABCF, etc., le 11 février 1624; mais dans A B, cette lettre est suivie de la réponse de Boisrobert, datée de Paris, le 15 décembre 1623, réponse qu'on trouve également dans le recueil Faret, t. I, p. 292 (éd. 1634). La lettre de Balzac doit donc être de novembre 1623. Il est vrai que la réponse de Boisrobert pourrait être faussement datée, mais on ne peut croire que Balzac se plaigne en février que « ce malheureux hyver est *déjà* venu ».

que je fisse tout le contraire de ce que vous me conseillez[1]; & que je ne partisse jamais du desert, où personne ne se viendroit comparer à moy, ny me disputer l'avantage que j'ay sur les bestes, & sur mes valets. Je suis bien d'accord avecque vous que c'est la voix de la Cour qui approuve les hommes, & qui les condamne, & que hors de sa lumiere les belles choses ne paroissent point. Mais je ne sçay pas si je doy prendre cela pour moy, & j'ay peur que ma presence face plus de tort à ma reputation & à vostre jugement, que je n'espere de le rendre veritable. En effect s'il y a quelque bonne qualité en moy, elle paroist si peu au dehors, qu'il faudroit m'ouvrir l'estomac pour la trouver; & à la fin vous jugerez bien vous-mesme, que c'est assez m'obliger de croire que j'ay l'ame plus eloquente que la bouche, & que la meilleure partie de ma vertu est secrette. Toutesfois puis que je vous l'ay promis, il faut se resoudre d'aller à Paris, quand j'y devrois estre aussi estranger qu'en un autre monde, & qu'on en chasseroit les mauvais Courtisans, comme les mauvais Ministres. Pour

4-8. Cms Ms Fms : sur mes valets. Comme la nuict les cygnes & les corbeaux semblent estre de la mesme couleur, & les plus belles choses veulent estre cogneuës devant que d'estre estimées ; aussi certes, hors de la lumière de la Cour, il n'y a pas grande difference entre un honneste homme & un autre qui ne l'est pas. Mais le mal est que je ne puis prendre — 6-7. F : & que les belles choses ne paroissent point hors de sa lumiere — 8-9. Ms : & j'ay plustost peur que ma presence ne face tort — 11 F : veritable. S'il y a — Ms : veritable. A n'en point mentir, s'il y a — 11-12. Ms : qualité, elle paroist — 13-14. F : & vous jugerez bien vous-mesme — Cms, Ms : & vous jugerez vous-mesme à la fin — 14. F : que vous m'obligez assez de croire — 16-17. Cms Ms : Neantmoins puis que — 18-20. Cms Ms : d'aller à la Cour quand mon esprit y devroit estre aussi estranger qu'au Japon & que toutes choses me paroistroient nouvelles comme si j'y naissois au lieu d'y venir — 20. F : comme on en chasse les mauvais

1. Nous n'avons pas de lettre par laquelle Boisrobert engage Balzac à venir à la Cour.

vous dire franchement ce qui en est, je ne suis point de ceux qui estudient les moindres actions de leur vie, & qui apportent de l'art à tout ce qu'ils font, & qu'ils ne font pas. Je ne sçaurois prendre cét accent, avec lequel ils donnent de l'authorité à leurs sottises, ny faire d'une nouvelle un mystere, en la disant à l'oreille. Je sçay encore moins cacher mes defauts, & faire le personnage d'un homme de bien, si je ne le suis pas veritablement : Et quand je pourrois me rendre capable de ceste science, il me fascheroit fort, apres avoir passé neuf portes, & donné des batailles pour en venir là, d'estre en fin arresté à la dixiesme ; & si on m'y recevoit quelquefois, d'entrer en un païs, où les chapeaux n'ont point esté faicts pour couvrir la teste, & où tout le monde devient bossu à force de faire des reverences. Regardez donc bien, je vous prie, si ceste humeur sera bonne au lieu où vous estes, & si un homme, à qui ses jartieres & ses aiguillettes pesent, & qui a bien de la peine d'obeyr aux commandemens de Dieu, & aux Edicts du Roy, pourra s'obliger à de nouvelles loix, & se faire une troisiesme servitude. En l'estat où je suis, tous les Princes du monde joüent des Comedies pour me faire rire : Toutes les richesses de la Nature sont à moy, dépuis le Ciel jusques à l'eau des rivieres, & j'obtiens aysément de la moderation de mon esprit, ce que je ne puis avoir de la liberalité de la Fortune. Et cela estant, voulez-vous que je change des biens, à qui personne ne

1-2. F : Je ne suis point de ceux-là — Cms : vous dire mon sentiment, sans le desguiser, je ne suis point — Ms : En effect je ne suis point — 2-3. F : & apportent — 3-4. F : qu'ils font, & à tout ce qu'ils ne font pas — 6. Gms : un mystere, la disant — 9-10. Cms Ms Fms : Et outre cela il faut avouer qu'il me fascheroit fort — 16. Cms Ms Fms : C'est pour vous dire que vous regardiez bien si ceste humeur — 27. Cms Ms Fms : Voulez-vous donc que je change — Cms Ms : que je change ces biens

porte envie, avecque vos craintes, vos esperances, & vos soupçons? & que je n'estime point la liberté, pour laquelle il y cinquante ans que les Hollandois font la guerre au Roy d'Espagne? Puis que je vous ay donné ma parole, je ne suis pas resolu de la revoquer : Neantmoins quand il faudra dire adieu aux bois & à la solitude, qui m'ont appris tant de choses, & quitter ce Palais enchanté où toutes les pensées qui me viennent sont de veritables inspirations, je treuveray bien de la difficulté à vous tenir ce que je vous ay promis. Je n'en veux point croire d'autre que vous-mesme : Vous sçavez si c'est avec justice que j'ayme la prison que mon pere m'a bastie, & si ce petit coin de terre, à qui il ne manque rien que la source de l'or, & les choses qui ne sont pas necessaires, est capable de saouler un homme sobre. Il est vray que les dernieres pluyes ont effacé toute la beauté des champs, & l'hyver, qui devroit estre condamné à ne partir jamais de Suede, est venu des-ja troubler le contentement que je recevois. Mais quoy qu'il en soit, encore y a-t-il des remedes agreables pour se garentir des maux presens. Les parfums que je brusle, & dont je suis aussi prodigue que si je tirois tribut de la terre qui les porte, m'empeschent de trouver à dire la saison des fleurs, & un grand feu, qui est de la couleur de celles qui sont les plus belles, & que j'appelle le Soleil de la nuict, & des mauvais jours, veille tousjours dans ma

4-5. Cms Ms Fms : Vous ayant donné ma parole — 7-9. F : tant de choses, & perdre de veuë ceste belle riviere au bord de laquelle j'ay passé de si heureux momens, je — Cms Ms Fms : ce Palais enchanté où il ne me vient de pensées qui ne soient de veritables inspirations, — 9-10. S : inspirations & j'ay tellement oublié les choses de ce monde que quelquefois je ne me souviens pas si c'estoit Charles ou Louys qui regnoit en France. — 9. Cms : bien des difficultez — 17. F : ce mal-heureux hyver

chambre, & esclaire mon repos aussi bien que mes estudes. Devant ce tesmoin, que je ne perds jamais de veuë, toute la nature est le suject de mes meditations, & je conçoy des ouvrages, qui meriteront peut-estre d'avoir entrée en vostre Bibliotheque, & d'estre faicts citoyens de ceste divine Republique. Je ne sçay pas ce qu'aujourd'huy on estime le plus dans les Livres : mais je sçay bien qu'en ce que je feray, la douceur & la majesté paroistront avec un si juste temperament, que personne n'y trouvera rien de lasche, ny de farouche. Je prens l'art des anciens, comme ils l'eussent pris de moy si j'eusse esté le premier au monde, mais je ne despens pas servilement de leur esprit, ny ne suis pas nay leur suject, pour ne suivre que leurs loix, & leur exemple. Au contraire, si je ne me trompe, j'invente beaucoup plus heureusement que je n'imite ; & comme on a trouvé de nostre temps de nouvelles estoiles, qui avoient jusques icy esté cachées, je cherche de mesme en l'eloquence des beautez qui n'ont esté connuës de personne. Il est certain, & vous le sçavez aussi bien que moy, vous qui connoissez les bonnes choses, & qui les faictes, qu'il n'y a point de Muses si severes que les Françoises, ny de langue qui souffre moins le fard, & l'apparence du bien que la nostre : De façon que toutes sortes d'ornemens ne luy sont pas propres, & sa pureté est si ennemie de la licence des autres, qu'il se fait souvent un vice François d'une vertu estrangere. Mais en cela il faut se conseiller avec

3-8. Cms Ms Fms : de mes meditations. Et outre ce que je vous ay promis je conçoy des ouvrages qui seront aussi beaux que le Ciel & dureront autant que le temps. Il y en a un duquel je menasse les hommes & un autre que je leur promets, & en tous les deux la douceur & la majesté — 19-22. Ms : de personne. Il est certain qu'il n'y a point de Muses — Cms Ms Fms : Quoy qu'on puisse dire, il n'y a point de Muses — 24. Cms Ms Fms : Aussi certes toutes sortes

le jugement, & les oreilles ; & pour moy, je me propose tousjours le visage du grand Cardinal de Richelieu, comme s'il estoit present à nos pensées, & qu'il les receust ou les rejettast, selon qu'elles sont bonnes ou mauvaises. Or pour vous dire le vray, je ne sçay pas bien où je vais par ce chemin si long & si escarté, ny ce que je pretens faire de tant de paroles inutiles. Je m'esgare ainsi souvent dans les allées de mon Hermitage, & j'aurois besoin d'un homme, qui m'advertist s'il est jour ou nuict, & qui reiglast mon temps, & mes actions. Ce n'est pourtant qu'avecque ceux que j'ayme, & que j'estime comme vous, que je fais de semblables fautes, & que les heures ne me durent pas. Par tout ailleurs, soit en mes visites, soit en mes lettres, je ne veux pas que la fin soit esloignée du commencement, & dés le premier mot je me haste tant que je puis de venir à vostre tres-humble serviteur.

Le 11. Fevrier 1624.

1-4. Cme Ms : les oreilles, & se proposer le visage d'un Cardinal, (Fme : du Cardinal de Richelieu,) comme s'il estoit présent à nos pensées & qu'il les receust, ou rejettast, selon — 2-4. S : le visage de deux Grands Cardinaux comme s'ils estoient presens à nos pensées. Or — 2. F : le visage d'un grand Cardinal,

RESPONCE DU S[r] DE BOIS-ROBERT A M. DE BALZAC

MONSIEUR,

Il faut que le contentement que je reçoy de vos lettres soit bien grand, puis qu'il surpasse la peine que j'ay d'y respondre : le messager n'arrive jamais que je ne sois ravy, & n'est jamais sur le point de partir que je ne suë, & que dans le travail inutile que je prens à vous escrire, je ne me fasche quelquefois en moy mesme de joüir d'un bien qui me couste si cher ; mais je suis comme la femme, qui n'accuse que dans les douleurs de l'enfantement les plaisirs qui les ont causées, & ne me suis pas si tost deschargé du fardeau qui me pese que je ne retourne comme elle au desir de la joüissance. Afin d'estre delivré de ce tourment qui vous importune aussi bien que moy, permettez qu'à l'advenir je vous provoque seulement pour vostre gloire, & pour le contentement de vos admirateurs, & que sans estre en peine de contester avecque vous de courtoisies, & de repartir à vos complimens, je vous consulte pour les secrets mysteres de l'eloquence ; je dirois comme un oracle, si vous ne vous expliquiez plus clairement ; car je ne croy pas que les Dieux peussent parler autrement que vous. Cognoissant en vostre esprit de si eminentes qualitez, je vous laisse à juger si j'aurois bonne grace à combattre vos raisons que je trouve aussi puissantes que justes : je vous jure que j'en suis tellement vaincu, qu'au lieu de vous solliciter de venir à la Cour, & de vous sommer de vostre promesse, je vous la rends, & confesse ingénuëment que les cabinets des

Reynes n'ont point d'appas, ny de douceurs qui se puissent égaler aux fruicts de vostre solitude. Il est vray que si je suis coupable de vous avoir desiré parmy nous, j'ay tant de complices difficiles à convaincre, & pleins d'authorité pour me defendre, que vous auriez bien de la peine à me faire condamner. Je croyois veritablement que vous jouïriez icy de la mesme liberté que vous avez chez vous, mais non pas du mesme repos ; car je pense que toute la Cour se presseroit plustost à la porte de vostre chambre, que vous à celle du cabinet du Roy; aussy ne vous conviois-je d'y venir que pour vostre gloire, & pour la consolation de ceux qui ne se proposent que vostre vertu pour exemple. Mais à ce que je voy, vous estes le seul au monde qui faites plus de cas de la solitude que de la suite, & qui trouvez le chant des oyseaux plus doux que la louange des hommes : quoy qu'il en soit, si j'apprens que vous ne soyez pas disposé de venir à Paris à ce Printemps, j'accompagneray Filandre au dessein qu'il a de vous aller voir. Cependant je passeray tout l'hyver dans mon estude, & chercheray parmy les bons livres à me former l'esprit, afin qu'il soit plus digne de vostre conversation quand il me faudra traicter avecques vous de vive voix. Je suis,

MONSIEUR,

vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur

BOIS-ROBERT

A Paris, ce 15. de Decembre 1623 [1].

1. Cette réponse de Boisrobert ne figure que dans A B (v. p. 143, note).

A MONSIEUR DE BOIS-ROBERT

LETTRE XXXV

J'ay esté sur le poinct de ne vous escrire plus, voyant que mes lettres vous font des ennemis, & que pour les deffendre vous avez tous les jours quelqu'un à combattre [1]. Si vous voulez donc que nous parlions ensemble comme devant, vivez en repos à l'avenir, & reconciliez-vous avec les bons esprits, de qui je serois marry que vous vous separassiez pour l'amour de moy. Il vaut bien mieux celer une petite verité, que de troubler une paix commune; & j'estimerois mon eloquence aussi pernicieuse que la beauté d'Helene, si elle estoit cause de vos querelles. Puis qu'il y a eu des hommes qui ont trouvé des defauts en la composition du monde, & vû des taches dans le Soleil, il est croyable que les choses inferieures ne doivent pas estre plus parfaictes, & qu'il n'y a rien de si absolument vray, contre qui il n'y ait à disputer, & de mauvaises raisons à dire. J'avoüe que j'escris de la mesme sorte qu'on bastit les Temples & les Palais, & que je tire quelquefois les choses de loin, comme il faut faire deux milles lieuës pour amener en Espagne les thresors de l'Amerique. Mais si les perles ne sont pas belles à cause qu'elles ne naissent pas au bord de la Seine, & si pour ce que je fais quelqu'un me condamne, il me suffit de n'estre pas de son advis; Et au pis

3. F: escrire plus, & de me contenter de vous envoyer des recommandations, voyant — 7. F : comme auparavant — 9-10 F : Il vaut beaucoup mieux — 10-11. F : une paix generale — 17. Gms : contre quoy — 24. F : & si quelqu'un me condamne pour ce que je fais,

1. Les Lettres n'avaient pas encore paru. Il s'agit évidemment de copies que faisait circuler Boisrobert.

aller, j'en appelle à M. le Cardinal de Richelieu, de l'approbation duquel je fais plus d'estat que de la faveur des peuples, & de l'applaudissement des Theatres. Il y a long-temps que j'ay appris de luy que j'avois passé les autres, sans excepter mesmes ceux-là qui ont voulu aspirer à la Tyrannie, & usurper sur les esprits une authorité plus absoluë que celle des loix & de la raison. Et puis que cela est, je ferois tort à ce grand personnage, sur les lévres duquel Dieu a mis la verité que nous cherchons, aussi bien que l'eloquence que nous pensons tous avoir, si je me departois de son opinion, pour m'arrester à ce que disent trois ou quatre faiseurs de Romans [1], qui ne sçauroient rien dire que des fables. Si je me contentois de mes premieres pensées, & que je voulusse escrire comme il faut que parle une honneste femme, ils trouveroient en mes ouvrages leur facilité, bien que si j'y prens de la peine, il est certain qu'ils la devinent plustost qu'ils ne la voyent. Mais veritablement un homme qui s'est proposé l'idée de la perfection, & qui travaille pour l'Eternité, ne peut rien laisser sortir de son esprit qu'apres s'estre long temps consulté soy-mesme. Je vous diray neantmoins, & il est aysé à tout le monde de le connoistre, que mes escrits sentent beaucoup plus à l'ambre & au musc qu'à l'huile & à la sueur; & de ceste grande contrainte, qu'on s'y figure, il naistroit infailliblement de l'obscurité, qui ne me peut estre reprochée que par les aveugles : mais pour ces gens-là il est tousjours nuict, & ils doivent accuser leur mere de leurs defauts, &

5. Gms : ceux qui ont voulu — 7-8. Cms Ms. : Et cela estant, je crois certes que je ferois — 16-17. Cms Ms : quoy que si j'y prens — 18. F : Mais il n'y a point de doute qu'un homme — 23-24. C F : plus l'ambre & le musc que l'huyle & la sueur

1. On compte parmi les anti-Balzaquistes de la première période, Sorel, Croisilles, peut-être aussi Camus, Cramail.

non pas les couleurs & la lumiere. Je tasche tant qu'il m'est possible de rendre tous mes secrets populaires, & d'estre intelligible aux femmes & aux enfans, quand mesmes je parle des choses qui ne sont pas de leur connoissance. Que s'il semble à vos amis que j'en tire quelques-unes de loin, prenez bien garde si c'est de mon suject qu'elles sont esloignées, ou de leur conception, & si je m'esgare, ou s'ils me perdent de veuë. Il y a force choses qui sont par dessus la raison, qui ne sont pas pour cela contre elle ; & la vertu heroïque, qui se sert des excez, & de la grandeur des passions, va autant au delà de la vertu commune que du vice. Il ne faut donc pas enfermer toutes sortes d'esprits dans les mesmes bornes, ny trouver incontinent mauvais ce qui n'est seulement qu'extraordinaire. Autrement ce seroit faire comme ce pauvre homme de Norvegue, la premiere fois qu'il vid des roses : car on dit qu'il n'osa pas s'en approcher, de peur de se brusler les doigts, & qu'il s'estonna que les arbres portassent du feu. Veritablement comme la nouveauté n'est pas capable de rendre les monstres agreables, aussi ne doit-elle pas empescher qu'on n'ayme les belles choses, encore qu'elles soient inconnuës. Si pour entendre ma langue il en falloit apprendre deux, & que l'anxieté, la decrepitude, & les irritamens du desespoir me fussent des paroles familieres ; Si je prenois les fleurs de Lys pour la France, & le mauvais sort pour la mauvaise fortune, afin d'estre Poëte en prose ; Si je m'immolois à la risée publique, & que je navigeasse sur l'Ocean és bourrasqueuses saisons de l'année ; Si je disois la misericordieuse Justice de Dieu, & sa juste Misericorde ; Si je

1. G^ms : ny la lumiere — C^ms Ms F^ms : Je tasche pour moy, tant qu'il — 25-26. F : les ondes pour l'eau & le mauvais sort — 28. F : publique, & si je navigeois

cherchois des comparaisons dans Pline, & que je ne peusse loüer le Roy sans l'ayde d'Alexandre le Grand, & des hommes illustres du Plutarque ; Si à la fin de toutes mes lettres, je baisois les pieds de Caliste, à cause qu'il y a eu autrefois un Pape de ce nom-là, vous auriez suject de me blasmer de faire venir les sotises de loin, & de prendre de la peine à me rendre ridicule. Mais certes, je serois le plus innocent homme du monde, si je n'avois jamais failly qu'en cela, & je puis dire, sans faire le vain, que les folies de mon enfance ont esté encore plus serieuses que ces belles fleurs de Rhetorique. Apres tout, puis qu'il n'y a que la Religion qui puisse faire croire ce qu'il luy plaist, & que les Roys mesmes n'ont point de puissance sur les ames, je me contente de l'affection de mes amis, & je leur laisse leur jugement. Une bonne nuict vaut mieux que toute nostre eloquence ; & ignorer les maux de ceste vie, c'est estre plus sçavant que la Sorbonne, & que les Jesuites. Pour moy, mesprisant le monde comme je fais, je ne puis pas beaucoup m'estimer, qui n'en suis qu'une des plus malades parties, & j'ay aussi mauvaise opinion de mon esprit, que je fais peu d'estat de celuy des autres. Ne pensez donc pas que j'adore les ouvrages de mes mains, quoy que j'y prenne autant de peine que les anciens sculpteurs à faire les Dieux. Au contraire c'est dequoy je leur veux mal, & si j'estois nay riche de dix mille escus de rente, j'en eusse donné la moitié à un

3. Fms : des personnes illustres — F : de Plutarque ; — 3-7 F : Si au lieu de parler bien, je traduisois mal Tacite, & si en despit de luy je luy faisois dire son advis de toutes les affaires de nostre temps, vous auriez subject de me blasmer de faire venir de loin des choses qui ne sont pas excellentes, & de prendre de la peine — 18-19. Gms : ny les Jesuites

Secretaire, afin de ne faire pas les lettres que vous avez admirées.

Le 25. Fevrier 1624.

2. Cms Ms Fms : admirées. J'ay receu avec le respect que je doy les bons advis de Monseigneur le Cardinal de Richelieu qui mihi est Curia, Censor & Quirites. Mr de Chives[1] vous monstrera le remede que j'apporte au mal que j'avoy fait, & vous informera plus particulierement de mon intention. Au reste les belles paroles & les figures excellentes que je vous cite dans ma lettre, sont toutes prises des œuvres de Mr du Vair, du P. Coëffeteau, & de Malherbe, & c'est comme sçavés le Triumvirat de notre eloquence. Quand j'auray achevé ma Solitude & mon Jugement, le dernier desquels est destiné à Mr le Card. de Richelieu, je ne doute point que je ne renverse entierement cette puissance illegitime, qui fait aujourd'huy peur à tout le monde.

1. Claude Girard, frère de Guillaume.

A HYDASPE

LETTRE XXXVI

Mon cher Hydaspe, tu ne sçaurois t'imaginer le contentement que j'ay receu de ta lettre, & des bonnes nouvelles qu'elle m'a apprises. C'est le moyen de me contredire quand je m'appelle mal-heureux, que de me faire sçavoir que tu te portes bien, & que tu m'aymes. Si je ne le croyois pas, dés demain j'avalerois du poison ; ou si je n'estois assez hardy pour une si haute entreprise, je me laisserois mourir de tristesse. Tu m'es donc aussi necessaire pour vivre, que la vie mesme, & si tu veux avoir bien tost ma succession, tu n'as qu'à me priver de tes bonnes graces. Mais veritablement je n'ay jamais apprehendé ceste perte, & je m'asseure que si j'estois mort, tu serois une fois plus riche que tu ne voudrois. Il y a long temps que je sçay que tes pensées ne sont point attachées à la terre, & que tu as des passions plus nobles que le vulgaire. Conserve-les, je te prie, mon cher Hydaspe, & quoy que je sois tousjours triste, & tousjours malade, souviens-toi que les resveries de ma fiévre valent quelquefois mieux que les meditations des Philosophes, & que les beaux visages pleurent de si bonne grace, qu'il s'est trouvé des amoureux de leurs larmes. Je t'ay fait sçavoir bien au long de mes nouvelles à la derniere occasion, & je n'en laisseray point passer sans me donner le contentement de t'entretenir. Oblige-moy de faire le mesme ; Mais si tes lettres sont aussi courtes qu'à l'ordinaire, je te declare de bonne heure que je les liray si souvent qu'elles deviendront longues en despit de toy. Au lieu où tu es, il ne faut pas perdre les momens, car les occasions ne durent pas davantage, & resous-toy de

faire mille voyages inutiles en la chambre de ton Maistre, pour en faire un qui te reüssisse. Les Grands n'ont point devant les yeux les portraits de ceux qui sont absens, ny ne tiennent point d'Officiers expres pour se faire souvenir de ce qu'ils oublient : Au contraire s'imaginans qu'il n'y a rien qu'eux au monde, & les choses qui les touchent, pourveu qu'ils trouvent quelques-uns qui ressemblent à des hommes, ils ne se mettent point en peine d'en chercher d'autres : Si bien qu'aupres d'eux l'assiduité faict quelquefois plus que les services, & ceux qu'ils n'aymeroient pas par raison, ils les ayment par coustume. Il est donc necessaire de se monstrer tousjours, pour estre tousjours prest de recevoir la fortune : C'est une tradition que les Gascons laissent en mourant à leurs enfans; Et veritablement comme la cholere se fait des armes de tout ce qu'elle rencontre, il est certain que l'occasion se sert de tous ceux qui se presentent. Il faut faire amitié avec les gens de bien, mais il ne faut pas estre mal avecque les autres : Les poisons mesmes sont necessaires à quelque chose, & puis que nous avons à vivre parmy des bestes sauvages, il est besoin ou de les adoucir, ou de les dompter. Je ne te conseille point de regarder devant, derriere, & à costé, quand tu parles à quelqu'un, & d'avoir tant de peur d'estre pris par tes paroles, que tu ne lui vueilles pas dire quelle heure il est, s'il te le demande. Tu as beau estre secret, les muets le seront tousjours davantage, & pour moy, je ne fais point difficulté de parler quand j'ay dans la bouche quelque chose meilleure que le silence. Ce n'est pas qu'il faille que nous facions voir nostre cœur sur nostre visage, ny que nostre ame doive paroistre au dehors avec toutes ses

23-24. F : quelqu'un, ny d'avoir

passions, c'est à dire qu'elle craigne, qu'elle haïsse, & qu'elle se courrouce devant tout le monde. Ce seroit se trahir soy-mesme, & donner mauvais exemple à son prochain : Mais en cela il faut faire choix & des hommes, & des lieux, & ne se priver pas du plus doux fruict de la vie humaine, n'ayant personne dans le sein duquel nous puissions mettre seurement nos desplaisirs & nos joyes. Au demeurant ne sois pas de l'humeur de cét Espagnol, qui avoit pris en sa devise, QUE SI, QUE NON, & imagine-toy que la raison est une chose si saincte, que tu lui dois ceder en quelque lieu que tu la rencontres. J'advoüe bien que la pluspart des choses sont incertaines, & que la science des hommes a des fondemens fort foibles, & fort douteux : Neantmoins il y a des veritez si publiques, & si absolument receuës en la creance du monde, que ce seroit manquer de sens commun que de les vouloir contester, & qui soustiendroit que Madame la Contesse de Soissons [1] n'est pas chaste, & que Monsieur le Cardinal de Richelieu n'est pas habile homme, il n'y a point de doute qu'on ne criast contre luy, comme s'il vouloit introduire un Schisme, ou renverser les anciennes loix de la patrie. Je te diray bien davantage, qu'il faut croire pieusement que beaucoup de sots sont honnestes gens, à cause que le monde le veut, & que les Roys ne sont pas seuls qui demandent de la complaisance, mais que pour vivre avecque les hommes il est encore besoin de flatter, & de s'accommoder à leurs opinions. Suivons donc les sentimens des sages, & les coustumes du peuple, & reservons-nous nos pen-

6. F : de qui — 9. Gms : pour sa devise — 10. F : une chose saincte — 17-19. F : qui soustiendroit que Monsieur le Connestable d'Esdiguieres n'est pas vaillant, & que Monsieur — 27. F : de les flatter

1. Anne de Montafié, mère du jeune comte de Soissons.

sées, mais donnons-luy nos actions, & nos mines. Comme je t'ay prié de n'estre pas muet, aussi je te prie de n'estre pas importun, & de n'ennuyer personne du siege de Montauban, ny des occasions que tu as veuës. Pour eviter la rencontre de ces grands causeurs, je prendrois la poste, je me mettrois sur mer, je m'enfuirois jusqu'au bout du monde. Il semble que toutes les paroles soient à eux, & que de dire un mot ce soit leur desrober quelque chose. Mais particulierement ils me font mourir quand ils viennent freschement de Hollande, ou qu'ils commencent à estudier en Mathematique. Dépuis Milan jusques à Siene, j'ay eu affaire à un de ces chercheurs d'occasions, la compagnie duquel je mettray toute ma vie au nombre de mes mauvaises fortunes. Il vouloit reformer toutes les fortifications des places qui se trouvoient en chemin; Il ne voyoit point de terre qu'il ne remuast, ny de montagne sur laquelle il ne fit quelque dessein : Il attaqua toutes les villes du Duc de Florence ; Il ne voulut que tant de temps pour prendre celles de l'Estat de Modene, de Parme, & d'Urbin, & j'eus bien de la peine à l'empescher de toucher aux terres de l'Eglise, & au patrimoine de Sainct Pierre. Ce sont des maladies, dont la racine ne peut estre coupée qu'avecque la langue, & encore je croy qu'apres cela il faudroit aller plus avant, & essayer de leur oster la voix pour le bien general de tous ceux qui ont des oreilles. Il y a encore une autre sorte d'importuns, dont le nombre se multiplie tellement en France qu'il va presque des-ja à l'infini. Ceux-là ne sçauroient t'entretenir demie heure sans te dire cent fois, que le Roy arme puissamment, qu'un tel

11. Gm[s] : quand ils commencent — 12-13. C : chercheurs d'occasion — 25-26. F : le bien de tous ceux

est descredité dans son party, que l'autre agit dans les affaires, & que le troisiesme est meslé dans tous les intrigues de la Cour. Si tu as la patience de les entendre un peu davantage, tu sçauras incontinent que le President Jannin [1] estoit le mieux intentionné de tous les Ministres ; Qu'il falloit faire un coup d'Estat pour donner reputation aux affaires ; Que l'authorité du Roy estoit interessée en ceste action, & que ceux qui ont voulu descrier le gouvernement, cherchoient plustost leur advantage particulier que la reformation des discordes. Voila un style dont on me vient persecuter jusques au village, & qui est cause que je hay l'Estat, & les affaires publiques. Je te prie donc de ne m'en battre point les oreilles à ton arrivée, & de ne retourner pas mon ennemy, pour me faire la guerre avec ces grandes paroles. Si tu ne sçavois que les sottises n'ont pas toutes le mesme visage, & qu'il y en a de serieuses aussi bien que d'autres, je t'en voudrois advertir en cét endroit : Mais quoy qu'un homme de vingt ans [2] ne puisse pas avoir grande connoissance du monde, tu as le jugement assez clair pour ne te laisser point tromper à l'apparence du bien, ny à l'esclat des mauvaises choses. Ce n'est pas imiter Monsieur le Mareschal de Bassompierre que de ne sçavoir que rire comme luy, ny estre aussi honneste homme que Monsieur de Sardiny [3] que de redire hors de temps ce

10. B F : la reformation des desordres — 22. F : des mauvaises choses. D'ailleurs, j'aurois besoin (*p. suiv., l. 3*).

---

1. Mort le 31 octobre 1621.
2. François de Roussines était né en 1598 ; il avait donc vingt-cinq ans.
3. Alexandre Sardini, vicomte de Buzançais, fils du financier Scipion Sardini, d'une famille d'origine italienne. Mêlé aux intrigues de 1618-1620, il était l'un des serviteurs les plus fidèles de la Reine-Mère. Il mourut en 1645, âgé de 71 ans.

qu'auparavant il a dit bien à propos. Il y a tant de difference de ces mauvaises copies à l'original, que les faux Sardinis sont aussy fascheux que le veritable est de bonne compagnie. J'aurois besoin & de plus de temps que ne m'en donne ce porteur, & de plus de paroles que n'en reçoit une lettre, pour t'instruire de tout ce que tu as à faire, & à eviter, & pour t'apprendre une science, en laquelle j'estudie en te l'enseignant. Je te diray seulement, estant pressé de finir, que sur toutes choses tu dois donner ta volonté à Dieu, si tu ne luy peus pas donner le reste, & avoir pour le moins de bons desseins, s'il n'est pas en ta puissance de faire de bonnes œuvres. Je sçay bien qu'il y a beaucoup de peine de se deffendre du mal en un lieu où les tentations sont grandes, & le danger est extreme, & que tu me diras que si Dieu te vouloit empescher d'aymer ce qui est beau, il te devoit faire aveugle. A cela, mon cher Hydaspe, ne te pouvant faire de response qui te soit agreable, je te renvoye à ton Confesseur, & je te prie de considerer, que si le Roy en la fleur de l'âge où nous le voyons, & au milieu d'une infinité d'objects, qui le cherchent de tous costez pour luy plaire, est neantmoins si ferme en la resolution de la vertu, qu'il surmonte la volupté aussi bien que les Rebelles, & ne connoist point les plaisirs deffendus, ny ne se saoule des legitimes : Si, dis-je, ceste verité est generalement advoüée, je te prie de me dire pourquoy la continence ne sera pas mise entre les choses possibles ? Mais j'ay grand peur qu'il n'y a point moyen d'obtenir cela de toy, & tu crois, aussi bien que les autres, que d'estre chaste ce seroit entreprendre sur la profession des femmes. A tout le moins, Hydaspe, si ce corps, qui est capable

19. F : & te prie — 28. Gms : qu'il n'y ait point

d'envoyer des Colonies en toutes les parties du monde, & de remplir les terres qui sont desertes, veut estre necessairement employé, je te supplie de t'arrester là, & de ne passer point jusques aux desbauches de la bouche, qui ont pour fin la perte de la raison, & la ruine de la santé. Je serois au desespoir si on me venoit dire que mon frere boit en tout temps comme s'il avoit la fiévre, & qu'il faict tous les jours provision de viande, comme s'il devoit entrer dans une ville assiegée. Il est bien vray que ton inclination t'esloigne assez d'elle-mesme de ces vertus d'Allemagne, & que tu n'es gueres moins sobre que moy, qui ay passé trois ans sans souper, & qui me nourrirois volontiers de fenoüil, & de cure-dents, si je pensois me guerir par là : Mais veritablement cela n'empesche pas que je n'aye de l'apprehension, quand je songe, que les grands exemples donnent souvent de l'authorité au vice, & que de se conserver au milieu de la corruption ce n'est pas un effect de la force ordinaire des hommes. Quoy qu'il en soit, regarde l'interest que tu as à demeurer dans les bornes d'une vie reglée, & avise si tu voudrois estre de la taille de ces honnestes gens, dont l'esprit est estouffé dans la graisse, & qui se sont faicts un si beau corps, que s'ils estoient blessez, il ne sortiroit de leurs playes que du vin, & du potage. Outre cela, faisant profession, comme tu fais, d'estre homme de parole, ne trouve point mauvais que je te somme de me tenir celle que tu m'as donnée, & que je te die franchement, que si tu te remets au jeu, je n'auray pas suject de m'asseurer de ta fidelité aux autres promesses que tu m'as faites. Si tu estois Roy des Indes, ou que ta vie deust estre eternelle, je ne te

8. F : & faict tous les jours — 18-19. F : des hommes. Considere donc encore une fois, Hydaspe, qu'il faut resister puissamment aux tentations ; Regarde

deffendrois pas cet exercice : Mais puis que nous n'avons pas assez de loisir en ce monde pour acquerir de la vertu, ny trop de bien pour nous garentir de la pauvreté, croy-moy, Hydaspe, qu'il est fort dangereux de faire des naufrages en terre ferme, & outre l'argent, qui nous est beaucoup plus cher que la vie, de perdre la raison & le temps, du dernier desquels il n'y a point moyen de se raquiter. T'ayant dit à peu pres [1], bien que confusément & en desordre, les choses qu'il faut fuïr, il seroit à propos de venir à celles que tu dois suivre, & de faire naistre de bonnes loix des mauvaises mœurs. Mais il est besoin de deliberer sur une matiere de telle importance, & pour en parler dignement, je n'aurois pas trop de tout mon esprit, ny de tout celuy des autres.

Le 1. Janvier 1624.

1. A B C donnent : à plus près ; mais ce ne peut être qu'une faute d'impression.

La lettre suivante fut escrite sur le bruit qui courut à Rome, que la paix avoit esté faicte à Montauban, grandement advantageuse pour ceux de la Religion pretenduë reformée.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALLETTE[1]

LETTRE XXXVII

Monseigneur,

Je m'imaginois que les Huguenots seroient bientôt au nombre des choses passées, ou que pour le moins ils porteroient des chapeaux jaunes, & qu'ils iroient une fois la semaine au Sermon, aussi bien que les Juifs de ceste ville. Mais on dit par tout que le Roy a mieux aymé ceder à l'advis de son Conseil, que de se croire soy-mesme, & qu'il a donné la paix à ses amis, qu'il avoit refusée aux Rebelles. C'est une nouvelle qui n'est icy au goust de personne, & qui a surpris de telle façon les esprits de la Cour, qu'ils en ont tous perdu la parole. Quant à moy, Monseigneur, puisque vous m'avez commandé de ne laisser rien passer dans le monde sans vous en escrire mon sentiment, & que vous voulez que les affaires publiques soient le suject de toutes mes lettres,

5-6. F : Je me figurois qu'un de ces jours les Huguenots seroient au nombre — 7. F : jaunes & iroient

---

1. Toutes les éditions sont d'accord sur la date du 27 septembre 1621 ; on serait pourtant tenté de la repousser au mois d'octobre.

L'ambassadeur vénitien rapporte, le 7 septembre, qu'on songeait à un accommodement avec les protestants, accommodement surtout désiré par Luynes. Ce même ambassadeur, dans une lettre du 17 octobre, écrit que cet espoir s'est évanoui « en tout et pour tout ». (Zeller, *Le Connétable de Luynes*, pp. 108 & suiv.) C'est le 9 octobre que Bassompierre entend parler pour la première fois des pourparlers entre Luynes et Rohan, pourparlers destinés à aboutir à un échec complet.

il faut que je vous advouë en ceste occasion que je suis estonné, & que je resve comme les autres. Veritablement il n'estoit point besoin de faire traverser aux galeres un si long espace de mers, ny de tirer du sang de toutes les veines de l'Estat par tant de nouveaux Edicts, ny de recevoir des pertes, que la France pleurera des siecles entiers, pour irriter seulement des bestes sauvages. Je serois presomptueux, si je voulois penetrer dans les secrets des affaires, & si je pensois voir clairement des choses, qui sont autant au dessus de moy que le Soleil, & les Astres. Je ne sçay si le Roy ne se reserve point quelque pensée interieure pour achever ses desseins par d'autres moyens que ceux qui sont connus du monde : mais je sçay bien qu'il ne sçauroit faire changer de naturel à l'Heresie, & que quoy qu'il la flatte, elle sera tousjours ennemie de son authorité, & rebelle à ses commandemens. Tout le temps qui s'est passé depuis la naissance de ceste nouvelle opinion jusques à ceste heure, a plustost esté un interregne, & une suspension de la puissance legitime, que la veritable suitte de l'ancien gouvernement de nos peres. Il a fallu que les Roys ayent fait un serment contraire à celuy de leur Sacre, & qu'ils se soient obligez de prendre la protection de ceux dont ils venoient de jurer d'entreprendre la ruine; Ils ont receu de leurs subjects les conditions de la Paix qu'ils leur ont donnée : Et sans mettre en avant qu'au milieu de leur Estat il y a des villes qui sont frontieres, & que la France n'est pas plus divisée de l'Espagne & de l'Angleterre, par la mer, & les montagnes, que d'elle-mesme par l'Heresie, qui ne

1. Fms : je vous avouë qu'en cette occasion je suis estonné & resve — 3. Gms : pas besoin — 11. Fms : Mais je ne sçay. — 11-12. Fms : quelque pensée pour achever — 23-24. Fms : de jurer la ruine — 25. F : qu'ils avoient accoustumé de leur donner — 26. Gms : sans dire qu'au milieu — 28-29. F : & par les montagnes

sçait que c'est elle qui ramasse tous les mescontentemens des Grands, & les broüilleries de la Cour, pour troubler nostre repos une fois l'an, & qu'ell' a esté ou la mere, ou la nourrice de toutes les factions que nous avons veuës ? En cét estat-là, Monseigneur, il n'y a point d'apparence de songer à la Valtoline, ny de jetter les yeux sur le bien d'autruy cependant qu'on nous dispute le nostre, & qu'il faut que nous le tenions avecque les deux mains, de peur qu'il ne nous eschappe. Comme les corps qui sont subjects à quelque indisposition ne peuvent s'esloigner de la chambre, ny souffrir la moindre injure de l'air sans courre fortune : tout de mesme tant que le Roy aura une partie de son Estat malade, & qu'il se plaindra de quelque costé, il ne faut point qu'il parle d'aller visiter ses voysins, ny de passer les bornes de son Royaume. Nous voicy donc apres un an de guerre aux termes où nous estions devant l'assemblée de la Rochelle. Un peu de resistance est venu à bout de toutes nos forces, & à cause que la victoire n'a pas arrivé au poinct que nous la desirions, nous nous sommes incontinent deffiez de la grace de Dieu, & avons desesperé de la fortune de son Eglise. Est-il possible que la patience, sans laquelle on ne fait rien à la chasse, & on ne sçauroit gagner un jeu aux Eschés, n'ait peu estre apportée à la deffense de la Religion, & à la conqueste de la moitié d'un Royaume ? Pour nous delivrer de quelques petits maux presens, nous n'avons eu égard ny au passé ny à l'advenir, & nous avons fait ceste belle Paix, qui n'acheve point nos malheurs, qui ne fait point cesser nos deffiances, à qui tant de meres demandent leurs fils, tant de femmes leurs

6. F : de songer aux affaires estrangeres, ny — 15. Fms : ni de passer les frontieres de — 17. Fms : avant l'assemblée — 19. Fms Gms : n'est pas arrivée — 28. F : & avons fait — 28. Gms : qui ne finit point nos malheurs

maris, & toute la France Monsieur du Mayne[1]. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il ne soit rien de tout ce que je viens de dire, & que je me sois mis en cholere sur une nouvelle fausse. Il est vray qu'il y a quatre jours qu'elle court par ceste ville, & Monsieur le Cardinal de Sourdy[2] la tient de la propre bouche de sa Saincteté : Mais le Pape mesme ne la sçachant que du bruit commun, qui nous a souvent asseurez de la conversion du Roy de la Chine, & qui a tué une infinité de Princes qui se portent bien, ce sera peut-estre un phantosme, qui disparoistra à la premiere despesche du Roy. En ce cas-là je seray fort ayse de vous avoir escrit une fable plustost qu'une histoire, & j'ayme bien mieux perdre mes paroles que si je perdois mon esperance.

Le 27. Septembre 1621.

5. Gms : & que Monsieur le Cardinal — 14. F : mon esperance. C'est, MONSEIGNEUR, Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

---

1. Le duc de Mayenne avait été tué au siège de Montauban, le 16 septembre, à l'âge de quarante-trois ans. La nouvelle de sa mort causa un véritable soulèvement contre les huguenots à Paris. Son corps fut transporté à Aiguillon : « partout où il passa, dit le *Mercure*, les peuples tesmoignoient un grand ressentiment de sa mort..... les ruës estoient bordées de femmes et d'enfans pleurans en si grand nombre, que les cœurs plus fermes ne se pouvoient empescher de participer à leurs larmes..... La mort de ce Prince fut fort regrettée du peuple dans toutes les villes de France. » (*Mercure*, t. VII, 849-50.) Tallemant, si peu prodigue d'éloges, le décrit comme « un homme fort bien fait, plein de cœur, plein d'honneur, et sur la parole duquel on aurait tout hasardé ». (*Historiette* du duc de Mayenne.) On le considérait comme le seul des princes qui ne pliât pas devant Luynes.

2. François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, cardinal de la création de Clément VIII. Son frère Henri fut son coadjuteur et lui succéda (sans jamais parvenir au cardinalat), lorsqu'il mourut en 1628. C'est avec Henri de Sourdis que d'Epernon eut, en 1634, de si graves démêlés. On a parfois confondu les deux frères.

A PHILANDRE [1]

LETTRE XXXVIII

Effaçons, je vous prie, de nostre Histoire tout ce qui s'est passé dépuis quatre mois; Croyons que ce temps-là arriva au siecle des choses fabuleuses, & pour nostre commun contentement apprenons ensemble l'art d'oubliance. S'il m'eust fallu renoncer à ceste vieille amitié, qui est de mesme âge que vous & moy, & dont je fais autant d'estat que de la succession de mon pere, je me fusse fait la mesme violence, que si d'une de mes mains j'eusse esté contraint de me couper l'autre. C'est donc la necessité de mon inclination, qui me force d'aymer Philandre, quand il m'auroit declaré la guerre, & ceste passion m'est si agreable, que si un homme m'en avoit guery, je l'appellerois en jugement afin de me rendre ma maladie. Je ne veux accuser personne de la faute qui a esté faicte. Croyons tous deux que c'est un enfant qui n'a point de pere, & pour justifier les hommes, prenons-nous-en au mal-heur du temps, & à la puissance de la fortune. Il vaut bien mieux que je m'imagine que c'est le dernier effect de la Comete, que si je pensois que ce fust une action de vostre esprit, & que vous eussiez medité le desplaisir que j'ay eu. Je le jure par tout ce

1. Philandre est Guillaume Girard. La lettre serait du 13 novembre 1623 d'après ABC, 1622, selon F et les autres éditions. Mais il semble que Girard soit à la Cour, où il aurait accompagné le duc d'Epernon et la Cour à Paris. La lettre ne pourrait donc avoir été écrite avant décembre 1623. La froideur entre Girard et Balzac remonterait au mois de septembre : à quoi est-elle due? On a l'impression que Guillaume, dans une discussion ou une querelle quelconque, n'a soutenu Balzac que mollement ou ne l'a point soutenu du tout. Roussines et Girard étaient tous deux attachés au duc et devaient se trouver à Bordeaux cet automne-là; la lettre XIV, à Hydaspe, fait entrevoir que des appréciations peu flatteuses pour Balzac ont pu être formulées autour d'eux, provoquées par la *Doctrine Curieuse*.

qu'il y a d'auguste & de sainct parmy les hommes : Je vous ay autant aymé que moy-mesme, & je me suis jusques icy partagé également entre mon frere & Philandre. A l'avenir je desire faire la mesme chose, & ne doutez point de la verité de mes paroles, mais si vous me voulez obliger, ayant esté par le passé aussi plein de ceremonies & de complimens que le Vieux Testament & la Cour de Rome, laissez-moy tout cela aux esprits communs & traitons desormais ensemble avec la liberté que nous donne la Philosophie. Sur tout, je vous prie qu'une fausse prudence ne vous retienne point dans de certains respects, & de petites considerations, qui vous pourroient empescher de parler fortement en ce qui me touche. Ne craignez point de paroistre mon amy, car ce n'est ny un larcin, ny un homicide, & des deux extremitez, du defaut, & de l'excez, il vaut mieux tomber en celle qui est la plus belle, & la plus honneste. Autrement, si l'amitié ne sort jamais de l'esprit, & qu'elle demeure tousjours cachée, à quoy est-elle meilleure que la haine faicte de la mesme sorte ? Et au pis aller, de quoy sert-elle, que pour le plaisir de la conversation, & la necessité du commerce ? Mais je veux laisser ce discours, dont je ne croy pas que vous ayez besoin, pour vous demander des nouvelles du petit homme que vous voyez quelquesfois, & à qui il sembloit que le Roy ostast toutes les charges qu'il donnoit à Monsieur de Luynes [1]. Je ne doute point qu'à

4. G^{ms} : le mesme, & — 4-9. F : la mesme chose. Mais laissons d'abord les belles paroles, & les petites finesses aux petits esprits, & traitons ensemble — 7. F^{ms} : & que la Cour — 12. F : & de foibles considerations — 22. F : Mais je quitte ce discours — 24-25. F : de ce petit homme, à qui

1. Lesdiguières ? Quoique celui-ci se fût prudemment effacé pour laisser prendre à Luynes la charge de connétable en 1618, il lui en avait voulu. Bentivoglio note en 1619 (22 sept.) : « *Il Lesdiguieres, che per*

l'ordinaire il ne se tüe l'ame & le corps à ne servir pas son maistre, & qu'on ne le voye aussi souvent au Louvre que les pierres du grand degré, & que la salle des Suysses. Soixante-dix ans d'experience ne luy ont pû encore meurir l'esprit, & un homme qui l'entendroit parler sans le connoistre, au lieu de croire qu'il eust la barbe blanche, il s'imagineroit qu'il se seroit fariné le visage. Neantmoins il faut advoüer que c'est une des plus rares pieces de la Cour, & qu'il y a plaisir de le voir en cholere contre l'Estat, & tous ceux qui le gouvernent. Joüissez paisiblement d'un divertissement si agreable, & souvenez-vous que le monde ne seroit pas achevé, ny la nature parfaicte, s'il n'y avoit de ces gens-là, aussi bien que des guenons & des singes.

Le 13. Novembre 1623.

2. C : son maistre, qu'on ne le voye — 5. F : l'esprit, & tous ceux qui l'entendront parler — 6-7. F : qu'il ayt la barbe blanche, s'imagineront qu'il se sera enfariné le visage. — 10. F : contre l'Estat, & le siecle, à qui il veut plus de mal qu'à ses creanciers. — 14. F : & des singes. Adieu.

---

l'addietro ha camminato sempre bene per il Re, ancorchè abbia sempre bisognato comprarlo, ora s'intende che cammini molto male. Egli è disgustato d'essersi veduto passar innanzi Luynes..... » (*Nunziatura*, III, p. 531.) Les libelles anti-luynards s'étaient moqués de lui pour avoir été le jouet du favori.

AU MESME

LETTRE XXXIX

MONSIEUR,

Puis que voicy des jours qu'il faut donner à la Piété & que nous sommes au temps du dueil public de l'Eglise, vous me pardonnerez bien si je ne vous tiens pas longue compagnie, & si je reserve toutes mes paroles à mon Confesseur. Il n'y a point d'apparence de faire moins que les cloches, qui sont devenuës muettes, ny de troubler le commerce qui se fait entre Dieu & les hommes, pour ne leur dire que des choses inutiles. Laissons donc, s'il vous plaist, reposer toutes sortes de nouvelles, & ne meslons rien de profane à la semaine Saincte, qui veut estre aussi pure qu'une vierge. La Feste, à laquelle nous touchons, nous mettra bien-tost en liberté : Et apres cela pour trois lettres que vous m'avez escrites, je suis content de vous faire six responses.

Le Vendredy Sainct.

4-6. F : Puis que nous sommes au temps du dueil public de l'Eglise, & que chacun doit estre occupé aux affaires de sa conscience, vous

AU MESME [1]

LETTRE XL

Vous avez beau faire le mauvais, & chercher querelle, les messagers qui vont au lieu où vous estes [2], sont aussi secrets que s'ils avoient quelque entreprise sur le Chasteau, ou il semble qu'ils craignent de porter dans mes lettres l'arrest de leur mort. Par ceste-cy j'ayme mieux me resjoüyr avecque vous du recouvrement de vostre santé, que de faire l'affligé hors de saison. Les choses passées doivent estre contées pour rien, & ce qui arriva hier, est aussi esloigné de nous que la vie de Charlemagne. C'est pourquoy, moy qui ay une saine connoissance des choses du monde, je vous consolerois aussi tost de la perte que vous fistes de vostre bisayeul, devant que d'estre nay, que de vostre derniere fiévre, puis qu'elle est passée. Tant y a que les Medecins ne vous ont point tant espuisé, qu'il ne vous reste encore assez de sang pour en faire part à vostre maistresse, & remplir le monde de vos pechez. Pourveu que les ruines de vostre teste se puissent reparer, & que sa beauté revienne avecque les roses, il n'y a rien de perdu jusques icy. Mais sans mentir, si en la place de ceste ancienne teste

3-7. F : Vos plaintes sont fort eloquentes, & fort injustes. Au moins je puis vous asseurer que mon esprit n'est pas si souvent icy qu'au lieu où vous estes, & que si mes lettres ne vont pas jusques-là, c'est qu'elles ne treuvent personne qui les y porte. Par ceste-cy — 14-15. Fms : avant que d'estre nay,

---

1. AB : le 27 janvier 1623 ; CF : le 17 janvier 1623.
2. Selon Guillaume Girard, le duc d'Epernon, peu après le mariage de son second fils avec Gabrielle de Verneuil, s'était rendu à Cognac, de là à Saintes et à Bordeaux. Le début de la lettre semble toutefois indiquer que le secrétaire, sortant de maladie, devait se trouver à Angoulème. Balzac lui écrirait de sa maison de Balzac.

vous portiez un casque, ou une citroüille, j'aurois grand' pitié de vous voir en cét estat-là, & on vous adjousteroit vistement au nombre des places qui ont esté rasées. Apres tout, Philandre, ce n'est qu'un peu d'eau & de terre meslée ensemble, que nous conservons par toutes les maximes de la prudence, & toutes les reigles de la Medecine. Songeons, je vous prie, à la meilleure partie de nous mesme, & travaillons à l'advenir à nous guerir du vice, aussi bien que de la fiévre. C'est ceste Image de Dieu, que nous avons effacée de nos propres mains, qu'il nous faut refaire, & nostre premiere innocence que nous luy devons demander, & non pas nostre premiere santé. Pour moy, je suis absolument resolu à changer de vie, & n'avoir plus de soin que de faire mon salut, & de procurer celuy des autres. Et certes il vaut bien mieux consacrer ceste grande eloquence à la gloire de celuy qui nous l'a donnée, que de l'employer à loüer les sots, & à nous faire loüer des enfans. Le Pere Estrade [1] que vous pouvez connoistre, & qui est un des meilleurs esprits, & des plus polis de tous les Jesuites, me fortifie tant qu'il peut en mon dessein, & chaque heure de sa compagnie me vaut huict jours de reformation. Ce n'est pas que pour cela il face profession de ceste vertu pasle, qui donne de l'effroy à tout le monde, & qui ne compatit point à l'infir-

2. C F : de vous en cét estat là — 3-4. Cms : Après tout, Philandre, il n'est — F : Changeons pourtant de propos, Philandre, & disons que ce n'est — 6. Gms : & par toutes — 8-9. Cms : & guerissons nostre ame qui nous doit estre plus chere que le corps [2]. — 14. Fms : à n'avoir — Gms : plus soin — 15 F : Et certainement — 18. F : Le P. E. — 20. F : de toute sa compagnie, me fortifie — 24. F : & ne compâtit

1. Jésuite. Il fut supérieur de la maison professe de Bordeaux. On a trois lettres de Balzac au P. Estrade, datées de 1639, 1640 et 1641.

2. Cms renvoie à la *Conformité*, mais la citation est inexacte.

mité humaine. Au contraire il me flatte en me reprenant, & au lieu des peines que je merite, il se contente de m'ordonner des plaisirs honnestes. Vostre frere [1] vous en dira davantage d'icy à huict jours, & vous rendra conte de mes actions, & de mes pensées. Croyez-le comme la verité mesme, & asseurez-vous au reste sur ma parole, qu'il vaut un Docteur & demy, & qu'il a l'esprit fort bon, sans parler de son zele, ny de sa vertu.

Le 27. Janvier 1623.

8. F : ny de sa vertu. Adieu.

---

1. Claude Girard (V. p. 155, note).

DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU [1] A MONSIEUR DE BALZAC

Monsieur,

Bien que j'aye des-ja fait connoistre à l'un de vos amis le jugement que je faisois des lettres qu'il m'a fait voir de vostre part, je ne me satisferois pas moy-mesme, si ces lignes ne vous en portoient une approbation plus authentique. Ce n'est pas l'affection que j'ay pour vous qui me convie à vous la donner, mais la verité, qui a cét advantage qu'elle force ceux qui ont les yeux & l'esprit assez bons pour la voir telle qu'elle est, à la representer sans desguisement. Mon sentiment sera suivy de beaucoup d'autres, & s'il y a des personnes qui en ayent un contraire, j'ose vous asseurer que le temps leur fera connoistre, que les deffauts, qu'ils remarquent en vos lettres, viennent de leur esprit & non de vostre plume; & qu'ils sont comme les Icteriques, qui ayans la jaunisse jusques dedans les yeux, ne voyent rien qui ne leur semble en avoir la teinture. Autrefois les esprits mediocres admiroient tout ce qui passoit leur portée, mais maintenant leur jugement suit leur puissance : car ils n'approuvent que ce qu'ils peuvent faire, & blasment ce qui est au dessus d'eux. J'ose dire sans presumption, qu'en ce qui vous concerne, je voy les choses comme elles sont, & les dis telles que je les voy. Les conceptions de vos lettres sont fortes, & aussi esloignées des imaginations ordinaires, qu'elles sont conformes au sens commun de ceux qui ont le jugement relevé; la diction en

14. F : & s'il y en a quelques uns qui — 18. F : comme ces pauvres malades qui

1. A partir de l'édition de 1627, cette lettre est la première du recueil.

est pure, les paroles autant choisies qu'elles le peuvent estre, pour n'avoir rien d'affecté, le sens clair & net, & les periodes accomplies de tous leurs nombres. Ce sentiment est d'autant plus ingenu, qu'en approuvant tout ce qui est de vous en vos lettres, je n'ay point celé à l'un de vos amis que je trouvois quelque chose à desirer en ce que vous y mettez d'autruy, craignant que la liberté de vostre plume ne fist croire qu'il y en eust en leur humeur & en leurs mœurs, & ne portast ceux qui les connoistroient plus de nom que de conversation, à en faire un autre jugement que vous ne souhaiteriez vous-mesmes. La façon avec laquelle vous avez reçeu cet advis, fait qu'en continuant ma franchise, je finiray en vous advertissant que vous seriez responsable devant Dieu si vous laissiez vostre plume oyseuse, & que vous la devez employer en de plus graves & plus importans subjects, voulant que vous m'en faciez reproche, si vous n'avez ce contentement de voir que ce que vous ferez sera loüé & estimé de ceux mesme qui voudroient avoir occasion de le blasmer, qui est l'une des plus seures marques de la perfection d'un ouvrage. Vous en recevrez de celles de mon affection quand j'auray moyen de vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre bien affectionné à vous servir,
Le cardinal de Richelieu.

De Paris, ce 4. Fevrier 1624.

5-6. F : je ne vous ay point celé que — 8. F : de vos paroles ne — 15. F : vostre plume oysive, &

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU

LETTRE XLI

MONSEIGNEUR,

Je suis aussi glorieux de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, que si on m'avoit erigé mille statuës, & que je fusse asseuré par une authorité infaillible, de l'excellence de mes ouvrages [1]. Veritablement d'estre loüé d'un homme que nostre siecle oppose à toute l'antiquité, & sur la sagesse duquel Dieu se pourroit reposer du gouvernement de toute la terre, c'est une faveur que je ne pouvois souhaiter sans presomption, & que je ne sçay encore si j'ay receuë, ou si j'ay songée. Mais s'il est vray que mes yeux ne me trompent point, & que ce soit vous qui me donniez vostre voix, qui a esté choisie de toute la France pour porter ses prieres au Roy, & du Roy mesme pour envoyer ses commandemens dans les villes & dans les armées, je vous advoüe, Monseigneur, que vous m'avez des-ja payé de tous les services que je vous puis jamais rendre, & que je suis un ingrat si je me plains encore de ma fortune. En effect puis que les biens & les honneurs de ce monde sont d'ordinaire ou l'heritage des sots, ou mesme la recompense du vice, & qu'il n'y a que l'estime & la loüange qui soient reservées à la vertu, ne doy-je pas estre tres-satisfait de recevoir de vostre bouche le mesme prix que les conquerans attendent de leurs victoires, & tout ce que

6. Cms Gms : si on m'avoit dressé — 8. B C : Certainement — 10-11. Fms : pourroit se reposer — 15. Gms : & que ce soit bien vous qui me donnez ceste voix — 21-22. Gms : de ma fortune. Puis que les biens — 23. Gms : pour l'ordinaire

1. On voit que Boisrobert, qui préparait la première édition des *Lettres*, préparait aussi le public à accueillir un chef-d'œuvre.

vous pourriez vous mesme esperer de vos grandes & immortelles actions, s'il y avoit un autre Cardinal de Richelieu pour en rendre tesmoignage. Mais certes, Monseigneur, c'est une chose qui manquera tousjours à vostre gloire : Car quand par vostre seule presence vous aurez appaisé les esprits d'une multitude irritée ; quand par vos puissantes raisons vous aurez porté les Princes Chrestiens à mettre en liberté le païs de Jesus-Christ, & entreprendre la guerre sainte ; quand vous aurez gaigné à l'Eglise des peuples entiers, tant par la force de vostre exemple, que par celle de vostre doctrine ; qui est-ce qui vous pourra donner la reputation que vous meritez ? & où trouverez-vous pour les merveilles de vostre vie un tel tesmoin que j'ay de mes veilles & de mes estudes ? Je ne sçaurois m'empescher de le redire, & ma joye est trop juste pour estre secrette. Est-il possible que ce grand esprit, à qui Dieu n'a point donné de bornes, & qui a esté appellé dés le commencement de sa jeunesse pour persuader les Roys, pour instruire les Ambassadeurs, & pour se faire escouter des vieillards qui avoient esté de quatre Regnes ; est-il possible, dis-je, que celuy-là m'estime, en l'estime duquel tous les ennemis s'accordent, & il n'y a parmy les hommes ny de party contraire, ny de diversité de creance. Si je pretendois de troubler le repos de ce Royaume, je chercherois le consentement des mauvais esprits, & j'aurois besoin de la faveur de toutes sortes de gens si je voulois acquerir du credit dans un Estat populaire. Mais veritablement, je n'ay jamais aymé ny la confusion, ny le desordre ; & mon dessein

3-4. F : Mais, Monseigneur — 6 : Gms : d'une populace irritée — 8. Gms : & à entreprendre — 19. Gms : conseiller les Roys — 19-20. F : & se faire escouter — 24. Gms : Si je pretendois troubler. — 28. F : Mais il est vray, Monseigneur, que je n'ay

a toujours esté de plaire à peu de personnes. Puis que vous vous estes declaré en ma faveur, aussy bien que celuy que la France envie aujourd'huy à l'Italie [1], & que vous emportez apres vous la plus saine partie de la Cour, je laisse volontiers errer tous les autres avecque les Turcs & les Infidelles, qui font le plus grand nombre des hommes. Toutesfois, Monseigneur, je ne puis m'imaginer qu'à l'avenir il y ait personne si amoureux de soy-mesme, ny si persuadé en son opinion, qui ne se convertisse dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, & qui n'acquiesce à la fin à vostre grand jugement. Et s'il est certain que la verité mesme ne seroit pas assez forte contre vous, il n'y a point de doute que le party dont vous serez tous deux, doit estre suivy de tout le monde. Pour moy, Monseigneur, quoy qu'on me puisse dire, je m'attache là les yeux fermez, & sçachant ce que vous pouvez, & qui vous estes, je ne me mets plus en peine de mon interest, puis qu'il est devenu vostre cause. Je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant serviteur,

BALZAC.

Le 10. Mars 1624.

1. F : a esté de tout temps de plaire — Gms : a esté en tout temps de plaire — 2-4. F : en ma faveur, & que vous emportez — 7-8. F : m'imaginer qu'il y ait encore quelqu'un si amoureux — 9. Gms : persuadé de son opinion — 10. Gms : par la lettre — 11. Gms : enfin — 14. Gms : ne doive estre suivy — 15-16. F : tout le monde. Je me repose donc sur ce fondement, & quelques ennemys que me face la reputation que vous m'avez donnée, & sçachant — 17. Fms : & ce que vous estes — 19-20. F : vostre cause. C'est, MONSEIGNEUR,

---

1. La Valette était toujours à Rome.

A MONSIEUR DU PLANTY [1]

LETTRE XLII

MONSIEUR,

Puis que vous ne sçauriez plus arriver qu'apres la Feste, & que ce n'est pas vostre dessein d'apporter de l'opposition à l'election du Pape, je vous conseille d'attendre les beaux jours, & de laisser fondre toute la neige. Il est vray neantmoins que vous estes icy en telle reputation, que si vous ne venez bien-tost, je m'imagine qu'on vous ira chercher, & que pour avoir Monseigneur le Cardinal, la Cour de Rome fera un procez à celle de France. Il faut donc, s'il luy plaist, qu'il se contente de remettre son voyage, & qu'il laisse aux autres l'agitation & la guerre, pour venir vivre dans la gloire, & dans les triomphes. Cependant je pourray connoistre à plus près les hommes & les affaires, afin de vous donner de bons advis à vostre arrivée; Et pour vous monstrer des-ja un commencement de ce que je sçay,

6. F : l'election du Pape, qui a esté faicte legitimement, je vous — 7-8. F : fondre la neige des Alpes. — 10. F : vous ira querir, & — 10-11. F : Monsieur le Cardinal — 16. F : à peu près

1. Toutes les éditions donnent le 20 février 1621, sauf B qui dit le 10. Paul V (Camillo Borghese) était mort le 28 janvier. Le conclave s'était ouvert le 8 février, et Grégoire XV (Alessandro Ludovisio) fut élu le 9. On trouve de longues relations de cette élection dans *Conclavi di Pontefici Romani* 1667 (par le cardinal Ubaldini); *Il Conclave di Gregorio XV, Relazione del Principe*, Federico Cesi, ed. G. Gabrieli, *Arch. Romano di Storia patria*, t. L, 1927, pp. 1-32 ; *Relation du Conclave dans lequel on a élu le cardinal Ludovisi nommé depuis Grégoire XV*, dans les *Mémoires de la Régence de la Reyne Marie de Médicis*, Paris, 1660, p. 247 ; dans Duchesne, *Histoire des Papes*, 1653 ; dans les *Mémoires* d'Estrées. La relation d'Ubaldini commence par ces mots, que donne aussi à peu près Duchesne : « Non dica d'essere stato in Roma chi non vi s'è trattenuto in tempo di Sede vacante. » Il se peut qu'une partie de cette lettre ait été écrite avant l'élection de Grégoire XV.

escoutez-moy, & je vous diray de grandes choses. Il y a un homme qui tient six Astrologues à gages, afin de se faire asseurer à toutes les heures du jour que ce sera luy qui doit estre Pape. L'autre prend librement de l'argent de deux partis contraires, & treuve que c'est le moyen de mettre les ennemis bien ensemble : Le troisiesme fait une vie beaucoup plus plaisante que celle du Duc d'Ossonne, & à cause qu'il a leu dans la saincte Escriture que la sagesse du monde est folie devant Dieu, il craindroit qu'il y allast de sa conscience s'il estoit sage. Il y a des Princes, qui en pleine paix ne pardonnent ny à âge, ny à sexe : il y a d'autres gens qui gardent le lict encore qu'ils pourroient courre la poste ; & qui employent tous les secrets de la Medecine à se faire le visage mauvais [1]. En effect le plus haut lieu du monde c'est celuy-là seul, où pour arriver plus aysément il faut estre boiteux, & aller le petit pas, & d'un Cardinal malade il se fait tousjours un Pape qui se porte bien. A nostre premiere veuë je vous informeray du reste, & vous donneray en demy heure toute l'experience que j'auray acquise. Mais si ce contentement ne me vient pas si tost que je le desire, ne manquez pas à me faire sçavoir de vos nouvelles, & de celles de nos bons amis. Sur toutes choses je vous supplie d'asseurer Monsieur de Mauroy [2],

6-8. F. Le troisiesme a une vertu la plus extravagante, dont vous ayez jamais oüy parler : Et à cause qu'il a leu — 13-14. F : la poste, qui ne sont jamais sans fiévre, ny sans catharre, qui employent — 15-16. F : Et ainsi le plus haut lieu du monde est celuy-là — 18. F : se fait souvent un Pape qui

---

1. Nous n'avons presque rien trouvé qui jetât quelque lumière sur les commérages dont Balzac se fait l'écho. Goulu sait certainement comment les interpréter. Cf. *Lettres à Phyllarque*, t. I, p. 276.

2. Honoré de Mauroy, seigneur de Verrières, l'auteur du *Discours de la Vie & faits héroïques de Mr. de la Valette, amiral de France* ; Metz, 1624. En qualité de secrétaire, il avait suivi Bernard de la Valette, frère aîné

que je suis passionnément son serviteur, & que je treuve bien icy de la finesse & de la dissimulation, mais non pas une vertu pure, ny veritable comme la sienne.

BALZAC.

A Rome, le 20. Fevrier 1621.

3. F : comme la sienne. Je suis, MONSIEUR, vostre tres affectionné serviteur,

---

du duc d'Epernon, dans le marquisat de Saluces, lorsque le gouvernement lui en fut donné après la mort de Bellegarde. L'amiral le choisit pour être un de ses exécuteurs testamentaires. Passé au service du frère et héritier de son ancien maître, il devint intendant général des affaires du duc d'Epernon à Paris ; il fut aussi secrétaire du roi en ses conseils privé et d'état. Il était tout spécialement le chargé de pouvoirs du duc envers les artistes que celui-ci employait. En 1624, Girard nous montre d'Epernon se faisant rendre ses comptes par ses agents de Paris : tandis que l'infortuné Valiech était à court de plus de cinquante mille livres, « Mauroy, conseiller d'Etat et son intendant, personne de beaucoup de vertu et de grand ordre en ses affaires, lui rendit les siens fort nettement. » Cf. *Mémoires sur la vie du Maréchal de Bellegarde*, par Denis-François Secousse, Paris, 1764, et Ch. Braquehaye, *Les Artistes du Duc d'Epernon*, Bordeaux, 1888, pp. 99-101.

A MONSIEUR DE LA MOTTE SAINCT SURIN

LETTRE XLIII

Encore qu'estant à Rome je doive craindre l'Inquisition, neantmoins je vous ayme si fort, que je feray volontiers un peché pour l'amour de vous, & me hazarderay de parler à un excommunié, afin d'avoir le contentement de vous entretenir. Ce sera pourtant, s'il vous plaist, à la charge que vous me ferez une response Catholique, & qu'on ne sçaura point icy que j'aye d'intelligence avecque les Huguenots. Mais, peut-estre, que vous n'estes plus de ces gens-là, & que le voyage de Bearn [1] & la prise de Prague [2] vous ont converty. Au moins il me semble que vous seriez bien aveugle si vous ne vous hastiez de sortir d'un vaisseau qui fait naufrage, & si vous ne consideriez que ceux de vostre party sont si vivement poursuivis de tous costez, qu'ils ne se peuvent plus sauver qu'en se jettant dans l'Eglise. Je pardonnerois à un homme qui se laisseroit mourir en temps de peste : mais à ceste heure que la corruption a cessé [3], & que ceste fatale influence est passée, ne trouvez pas mauvais si je vous dy que vous ne sçauriez plus estre malade que par vostre faute. Il ne faut pas que vous vous mespreniez en ceste occasion, ny que l'exemple de nos voisins soit cause que

1. L'expédition de Louis XIII, pour faire exécuter l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques, et assurer l'exercice libre de la religion catholique dans la Guyenne et le Béarn. Parti de Bordeaux le 18 septembre 1620, le roi était rentré à Paris le 7 novembre. Les huguenots de Montauban, dans une lettre aux Églises protestantes du Languedoc, appellent cette expédition : « le terrible orage qui est tombé sur nos frères de Béarn. » (Griffet, I, 474.)

2. La victoire de Prague, 8 novembre 1620, remportée par les Impériaux sur l'électeur palatin, suivie de la reddition de la ville et de la fuite de Frédéric en Silésie : désastre pour les protestants d'Allemagne.

3. V. lettre XI (p. 46, note 2).

vous vous flattiez de quelque esperance. Ce n'est qu'aux Païs-Bas où il semble que Dieu favorise les revoltez. Par tout ailleurs il est du costé de la Royauté, & il veut que nous laissions à sa providence le changement des Estats, & la punition des Princes, sans toucher à une chose qu'il s'est entierement reservée. Pour moy, comme je trouve bon que la puissance souveraine soit moderée par le conseil des gens de bien, je n'ay jamais approuvé qu'elle fut affoiblie par la desobeïssance des rebelles. La liberté ne doit pas estre plus esloignée de la servitude que de la licence, & pour rendre un Estat heureux il faut qu'un Prince ayme ses subjects qui le redoutent. Vous m'advoüerez que ceux de la Rochelle n'ont pas esté jusques icy de ceste opinion : Ils veulent tousjours avoir quelque chose qui les dispense de l'obeïssance, & s'ils estoient asseurez que le Roy se fist demain Huguenot, encore aujourd'huy ils seroient Catholiques. C'est un peuple ennemy de l'ordre, & de la Police : Il ne peut souffrir que la teste soit au dessus des autres parties du corps ; il voudroit ou degrader, ou esteindre toute la Noblesse. Ne vous meslez donc point, si vous me croyez, avec ces gens-là, qui haïssent en partie le Roy, à cause qu'il est le premier Gentilhomme de son Royaume, & qui vous osteront d'abord tous les advantages que vostre naissance vous a donnez sur ceux qui sont au dessous de vous. Parmy eux un artizan sera bien fondé de vous disputer la preseance, & il vaut beaucoup mieux estre de la maison de Ville, que de celle de Rohan, ou de la Trimoille [1]. Et si cela est, voulez-vous employer vostre bien & vostre fortune, pour

2. F : les revoltes — 3. F : & veut — 12. CF : des subjects — 16-17. Gms : dès aujourd'huy

1. Les témoignages s'accordent sur « cette espèce d'anarchie qui avait dégoûté la plupart des seigneurs calvinistes » (Marsollier, *Histoire du duc*

maintenir une si honteuse tyrannie, & vous embarquer en ceste guerre, dans laquelle vous ne pouvez pas seulement esperer des blessures honnestes, ny une mort innocente. Je ne croy pas que vous soyez si ennemy de vous mesme, que de vous porter à une telle resolution, ny que vous faciez difficulté de changer avecque le temps, les hommes, & les affaires. Il n'y a que ceux qui sont ennuyez de vivre qui s'attaquent aujourd'huy au Roy, & tout le monde demeure d'accord que rien ne luy est impossible en son Estat, & qu'il n'y a plus de salut hors de son service. Je vous advoüe bien que la necessité a de cruelles armes, & que les morsures des bestes qui sont aux abbois sont quelquefois dangereuses : Mais vous m'advoüerez aussi qu'il y a une infinité de remedes contre le desespoir des vaincus, & qu'apres tout, la raison veut que les plus forts soient maistres des autres. J'attens là dessus de vos nouvelles, mais je vous supplie qu'elles soient telles que je les desire, puis qu'il est en vostre pouvoir de les faire bonnes ou mauvaises, & que si vous n'avez dessein de vous perdre, vous pouvez encore passer du costé de la victoire.

BALZAC.

Le 11. Mars 1621.

22. F : Je suis, MONSIEUR, vostre tres-humble serviteur, BALZAC.

---

de Bouillon, 1719, livre VIII, p. 92). Le *Mercure* (t. VIII, p. 777) déclare que « la Noblesse qui estoit allée à la Rochelle pour assister les Rochelois... faisoit pitié à tous ceux qui la regardoient, estant gourmandée par la desfiance, car à chacune fois qu'un Gentilhomme sortoit de sa maison, il estoit suivy et espié par quelque habitant où il alloit ». Girard parlant du baron de Saint-Surin, frère de celui-ci, le dit « très mal satisfait des mauvais traitements que recevoient les personnes de sa condition dans son Party, lesquels avoient beaucoup à souffrir du caprice de la plus vile populace de La Rochelle » (t. II, p. 303). Sur le caractère « républicain » des Rochelois, cf encore Howell : *Familiar Letters*, éd. 1754, p. 46. L'assemblée de La Rochelle s'était réunie le 24 décembre 1620 malgré la défense du roi. Les protestants avaient engagé les hostilités dans le Vivarais dès février, et dès mars dans le Béarn.

ADVIS DE L'IMPRIMEUR [1] AU LECTEUR

Jusques icy il est permis aux Religieuses de lire : Mais pour les dix lettres suivantes elles peuvent se fermer les yeux, ou s'imaginer que c'est en Grec qu'elles sont escrites. Au reste on a sauvé cecy de l'embrasement d'une infinité de pièces semblables que l'Autheur a bruslées de ses propres mains, & ce n'est ny de son sceu, ny de son contentement que je vous le donne.

DU BRAY.

A OLYMPE [2]

LETTRE XLIV

J'ay bien de la peine à treuver la cause de vos larmes, car pour la mort de vostre mary, ce n'en peut estre que le pretexte. Il n'y a point d'apparence que ce qui fait que les plus belles choses offensent la clarté du jour, & font peur à ceux qui les avoient admirées, vous ayt rendu agreable celuy qui ne le fust jamais à personne. Neantmoins il semble qu'apres luy il ne vous est rien demeuré

13. F. Je suis bien en peine de treuver — 14. F : pour la perte de — 15. F : ce qui est cause que — 15-19. C : le pretexte. Il semble qu'apres luy — 17-18. F : rendu un homme agreable, qui

1. Cet Avis disparaît dans l'édition de 1627 (F) et les suivantes. — Cms remarque : « *Adjoustées et augmentées en la 6e édition que l'Autheur advouë.* »

2. Toutes les éditions sont d'accord sur la date du 20 juillet 1620, mais elle ne laisse pas de présenter quelques difficultés. — Fms et Gms déclarent qu'Olympe est la maréchale de Thémines, alors veuve du grand prévôt Bellangreville. Tallemant consacre une historiette à la maréchale. Avant d'épouser Pons de Lauzières, maréchal de Thémines, Marie de la Noue avait eu non pas un, mais deux maris. D'abord Louis de Pierre-Buffière, seigneur de Chambret ou Chambray, huguenot quinquagénaire, d'une grande famille du Limousin. Ensuite Joachim de Bellangreville, seigneur de Neufville, gouverneur de Meulan, grand prévôt de France et de l'hôtel du roi depuis 1604, chevalier des

de reste, & vous joüez si bien le personnage d'une affligée, que je ne sçay plus que croire de ce que je voy. Seroit-il possible que vous eussiez de la peine à supporter patiemment vostre bonne fortune, & que la perte d'un homme vous fust sensible, de la vie duquel je pensois qu'il falloit vous consoler ? Mais si cela n'est pas, que voulez-vous faire de ce grand dueil, dans lequel vous vous estes enfermée, & de ceste nuict qui ne part jamais de vostre chambre ? Il faut advoüer que je ne fus jamais plus estonné que de trouver autour de vous un tel equipage de tristesse, avec des actions si estudiées, & des mines si contraintes. Et sans mentir, Olympe, apres ce que j'ay veu, il ne vous manque rien que de porter des chemises noires, & de vous faire servir par des Mores. Toutesfois il est

4-5. F : vostre bonne fortune, & que vous regretassiez tout de bon un pauvre gouteux, de la vie duquel — 6. Gms : fallust vous consoler. — 10-11. F : tristesse, & de voir des actions — 12-13. F : Et sans mentir (Gms : Et de sorte) apres ce que vous m'avez monstré, il ne vous manque

---

ordres du roi. Presque octogénaire, il trépassa au bout de cinq semaines. Charles de Thémines, fils du maréchal, s'éprit d'Olympe ; tué devant Montauban l'automne de cette même année, il fut remplacé par son père, âgé de soixante-dix ans. Le troisième mariage eut lieu en septembre 1622, Chambret était mort en août 1619 (c'est par erreur que les éditeurs de Tallemant ont placé son décès vers 1615, cf. *Journal d'Andilly*), et Bellangreville en mars 1621.

En 1620 donc, c'est de Chambret et non de Bellangreville qu'Olympe était veuve. La plupart des propos désobligeants de Balzac, si l'on s'en rapporte à Tallemant, conviendraient tout aussi bien, voire mieux, au premier mari qu'au second. Un homme *qui ne fut jamais agreable à personne*, c'est la description même de Chambret. Et Balzac a dû le connaître. Seulement — toujours d'après Tallemant — il était loin de pouvoir laisser une grosse fortune à sa femme, tandis que l'autre était fort riche. Faudrait-il changer la date et lire 1621 ou 1622 ? Mais alors comment Balzac a-t-il pu être le témoin scandalisé du deuil excessif d'Olympe ? En 1621 il était en Italie. En 1622 il est difficile d'admettre que ce deuil se soit maintenu pareil, si l'on songe aux assiduités des Thémines père et fils et au troisième mariage imminent. La solution la plus probable, c'est que la lettre de 1620, avant de paraître en 1624, a subi des retouches où les deux défunts ont été fondus en un seul.

temps ou jamais non, que vous rentriez en vostre bon sens, & que vous finissiez vostre Comedie. Laissez-moy, je vous prie, tout cela aux sottes : Quittez cet habit qui m'empesche de vous voir, & souvenez-vous que cinq pieds de terre vous valent vingt mille livres de rente. Pour en faire autant il faudroit tout le Royaume d'Escosse ou la meilleure de ses provinces ; & vous ne sçauriez m'accuser de ne dire pas en cela la verité, puis que je la tiens de vostre bouche : C'est pourtant une chose incroyable qu'un si petit espace soit de si grand revenu, & force gens penseront qu'il porte des diamans, ou des perles. Mais j'oubliois ce que j'ay de plus important à vous faire sçavoir, & le premier dessein de ma lettre. Au moins donnez-vous bien garde de reparer jamais la perte que vous venez de faire ; & imaginez-vous qu'il n'y a personne au monde qui merite de vous posseder tout seul. Vous rendriez conte à Dieu des qualitez qu'il vous a données pour commander aux hommes, si vous ne pouviez vivre sans obeïr à quelqu'un. Et en cecy, Olympe, il ne faut pas que la vanité d'estre femme d'un grand Seigneur vous emporte, ny que l'advantage d'entrer en carrosse au Louvre, vous face perdre celuy que vous avez d'estre Reyne de vous mesme. Quelque or qu'on mette à faire des chaisnes, & quelque esclatante que soit la servitude, croyez-moy que ce sont tousjours deux mauvaises choses. Dernierement il n'y avoit pas une seule partie de vostre corps, qui ne fust à un autre : Il vouloit

1. F : ou jamais, que — 2-3. F : Laissez, je vous prie, toutes ces grimaces aux sottes — 4. F : de vous voir : (C^{ms} : & en un mot,) souvenez-vous — 5-6. F : de rente, & que pour en faire autant — 6-7. F : il faudroit le Royaume de Suède, ou la meilleure — 7-9. F : provinces. A n'en point mentir, c'est chose — G^{ms} : provinces. C'est une chose — 9. B : de vostre bouche : C'est pourtant chose — 13-14. F : de ma lettre. Donnez-vous bien garde, Olympe, de reparer — 19-20. F : Et en cecy, il ne faut pas

sçavoir vos songes & vos pensées ; vous ne pouviez pas disposer d'un de vos cheveux ; il vous avoit osté jusqu'à vostre nom. Voila que c'est, Olympe, d'avoir un mary, & ce que vous pleurez avec de si grosses larmes. Je treuve pour moy que c'est tout ce que vous devriez faire s'il estoit ressuscité, ou que la nouvelle de sa mort fust fausse.

Le 20. Juillet 1620.

A PHILANDRE [1]

LETTRE XLV

Je vous prie de garder vos conseils pour ceux qui ne sont pas encore resolus, & d'aller persuader le mariage au Prince d'Aurange [2], afin qu'il face des Capitaines pour un autre siecle. Quant à moy, j'ayme la solitude, & la compagnie, mais je ne veux que l'une ny l'autre soit perpetuelle, & si mon pere eust esté de mon advis, je serois encore au lieu où j'estois devant ma naissance. Je croy bien que celle que vous me voulez donner est belle, mais attendez un peu, elle ne le sera plus; Elle n'est pas sotte, mais peut-estre aussi ell'est plus habile qu'il n'est necessaire de l'estre à une femme de bien ; Ell'est riche, mais il n'y a point de prix auquel je vueille mettre ma liberté. Tant y a que pour me faire changer de resolution, il faudroit un exprés commandement de Dieu, qui me proposast ou la mort, ou une femme. A Paris elles

9. F^{ms}, G^{ms} : avant ma naissance — 12. C^{ms} : mais peut-estre aussi est-elle — 14. G^{ms} à quoy je vueille

1. Il faut, manifestement, attribuer à une erreur typographique la date du 7 avril 1628 donnée par C. Toutes les autres éditions disent 1618, y compris l'in-folio. M. Ch. Drouhet a découvert à Toulouse, parmi les manuscrits de François Maynard, une lettre (donnée dans son *Tableau chronologique des lettres de Maynard*) où le poète, discutant cette question du mariage, reprend Balzac de ses propos malsonnants. Mais cette lettre, non datée, a certainement été écrite plusieurs années plus tard. Elle semble clore un débat entamé par Maynard après lecture, dans les *Œuvres*, de cette déclaration antimatrimoniale de 1618. Ni sa première missive, ni la réponse de Balzac, ne nous sont parvenues. — Il se trouve une traduction italienne de cette lettre dans le manuscrit 1051 de la Bib. Corsiniana à Rome.

2. Le Prince d'Orange en question est certainement le célèbre Maurice de Nassau, mort en 1625, qui « n'a jamais voulu se marier » (*Œuvres*, 1665, t. II, p. 198). Il venait de succéder à son frère Philippe-Guillaume, en février 1618.

sont d'ordinaire si sçavantes, qu'elles n'apprennent rien de nouveau le jour de leurs nopces, & icy [1] elles n'ont pas seulement assez d'esprit pour donner du mouvement à leur corps ; Mais par tout elles font des mal-heureux, aussi bien que la fiévre, la pauvreté, & la guerre. Pour vous dire franchement ce qui en est, je ne veux point estre en peine de conter tous les jours les cheveux de celle que j'espouseray, afin qu'elle ne donne de ses faveurs à personne, ny de craindre que toutes les femmes qui la viendront voir soient des hommes desguisez. Je ne sçaurois souffrir qu'en mon absence elle & son galand boivent à la santé de leur cocu, & que je sois le suject de tous leurs contes. Et de l'autre costé, ce seroit beaucoup pis, si elle estoit chaste & fascheuse, & que j'eusse un ennemy de jour & de nuict qui me fit la guerre. J'ayme encore mieux le vice, pourveu qu'il soit docile, que la vertu quand elle est farouche, mais s'il y a moyen, je ne veux point estre reduit à choisir les plus petits maux, puis qu'il n'y en a point que je n'estime tres-grands. En un mot, Philandre, l'exemple de nostre voisin me fait peur, qui a mis au monde tant de muets, de borgnes & de boiteux, qu'il en pourroit remplir tout un Hospital. Je ne veux point estre obligé d'aymer des monstres, à cause que je les auray faicts ; Et quand je serois asseuré de ne faillir pas en cela, je me passeray

9. F : ny craindre — 17. Gms : si elle est farouche

1. Angoulême ? Balzac ? Metz ? Il ressort du texte même que Balzac n'était pas à Paris, où son protecteur d'Epernon se querellait avec Luynes et Du Vair. Il n'y a pas lieu de croire qu'il fût déjà à Metz, à moins qu'il ne faille dès lors le compter parmi les serviteurs de l'archevêque de Toulouse, qui s'y trouvait en effet. Mais le reproche à l'adresse des femmes « d'icy » ne s'accorderait point avec l'opinion émise dans la Lettre du 7 octobre 1618 (t. II) sur les diocésaines de Coëffeteau. Philandre, c'est-à-dire Guillaume Girard, devait être à Angoulême. Il n'était pas encore attaché à d'Epernon, ni même à Rucellaï.

bien d'avoir des enfans, qui desireront ma mort s'ils sont meschans, qui l'attendront s'ils sont sages, & qui y songeront quelquefois, encore qu'ils soient les plus gens de bien du monde. Mais vous me direz peut-estre, que si ma resolution estoit generalement suivie, la mer ne seroit plus couverte de vaisseaux, & la terre deviendroit deserte. A cela je vous respons, Philandre, que puis que le monde ne doit pas tousjours durer, il vaudroit beaucoup mieux que ce fust la vertu qui le fist cesser, que toute autre chose, & qu'il ne sçauroit jamais avoir une fin plus belle, ny plus honneste*** [1].

BALZAC.

Le 7. Avril 1618.

1. Il est curieux de comparer à cette lettre le plagiat effronté de Conac, dans le Recueil Faret (t. II, p. 142 de l'éd. de 1634).

A MONSIEUR LE BARON D'AMBLEVILLE

LETTRE XLVI

Je vous attens en la saison du jasmin & des roses, & je vous fais l'essay des plaisirs de Rome, afin que vous ne soyez pas empoisonné à vostre arrivée. Il est certain que nous sommes icy au païs des belles choses, & que pour y estre heureux il faut seulement n'estre pas aveugle. Le Soleil a encore la force de nous meurir des raisins, & de nous faire naistre des fleurs [1]; & tout l'hyver tombe sur les montagnes voisines, afin que nous ne manquions point de neige pour le mois d'Aoust. Mais si vous voulez que je vienne aux choses plus essentielles, & que je ne vous cele rien, vous devez sçavoir qu'il n'y a lieu au monde, où la vertu soit si proche du vice, ny où le bien soit plus meslé avecque le mal. On void des miracles d'un costé, & de l'autre des Monstres, & au mesme temps que les uns se donnent la discipline, les autres se baisent, ou font quelque chose de plus sale. Outre cela, il y a une aussi grande paix qu'en ceste partie de l'air, qui est eslevée au dessus des vents & de l'orage; L'oysiveté est le mestier des honnestes gens, & pour sauver la moitié du monde un homme ne se leveroit pas de table à la haste, de peur de troubler la digestion. Que si par fois vous en voyez quelqu'un, qui soit blessé au visage, ne pensez pas pour cela que ce soient des marques de

4-5. F : & vous fais

1. O Soles Romani, et amabilis angulus ! Illec
Flore coronatus vario calet ipse December
Et Ianus pater Autumno non invidet uvas.
(*Œuvres*, 1665, t. II. *Carmina*, p. 17.)

l'advantage de son ennemy, car ce sont seulement des faveurs de sa maistresse : Mais en recompense on vous en monstrera, dont la saincteté esclaire toute l'Eglise : Ce sont leurs prieres qui gaignent les victoires des armées : ce sont leurs jeusnes qui font venir l'abondance sur la terre : c'est leur innocence qui conserve les coupables. En un mot il y a de si grands exemples de vertu, & de si belles occasions de pecher, que je ne m'estonneray point si vous vous y faictes homme de bien, & je vous pardonneray aussi volontiers, si vous ne le faictes pas. Veritablement comme la nouvelle Espagne est le Païs de l'or, & comme l'Afrique porte les Lyons, & la France les Soldats, aussi l'Italie est la mere des choses que vous aymez davantage : Quand vous les verrez sur les lieux, & que vous comparerez leur beauté avec la mauvaise mine des Italiens, je ne doute point qu'il ne vous semble aussi bien qu'à moy, que ces divines femmes se sont faictes toutes seules, ou que ce soit des Reynes, qui se sont mariées à leurs valets. La pluspart de celles de delà les monts n'ont de beauté que ce qu'il en faut pour n'estre pas laides ; & s'il y en a quelqu'une dont le visage vous plaise, ce sera peut estre un Palais deshabité ou une beste agreable : Mais icy elles naissent generalement eloquentes, & je vous apprens de bonne heure qu'en une mesme persone vous trouverez vostre maistre, & vostre maistresse. Pour moy, j'advoüe franchement que je ne vy plus sous le regne de Clorinde, & tout ce qui m'est permis au lieu où je suis, c'est d'honorer encore un peu sa memoire. Je m'attens bien qu'en cét endroit vous m'accuserez de legereté & de trahison, & que vous me voudrez dire des injures : Mais pensez-vous que mes

11. F : Certes comme la Nouvelle Espagne — 13. F : ainsi l'Italie — 18. F : que ce soient des Reynes

souspirs ne se lassent point de faire tous les jours quatre cens lieuës ? & estant esloigné d'elle comme je suis, que sçay-je si j'aymerois une morte, ou une infidelle ? Je n'ay point receu de faveurs d'elle, qui ne soient plustost des marques de sa vertu, que des tesmoignages de son amour, & si elle avoit perdu tout ce qu'elle me donna jamais, elle ne le treuveroit pas seulement à dire. Ce n'est donc qu'à ma parole, à qui je suis obligé, & non point à son affection. Or pour celle-là, je l'estimerois trop, si j'en faisois plus d'estat que les Princes ne font de la leur, & je serois bien glorieux si je voulois que ce que j'ay dit à l'oreille eust plus de force que les Lettres patentes, & les Edicts. C'est un poinct decidé en Theologie, que cent faux sermens d'un amoureux ne font pas la moitié d'un peché mortel, & que ce n'est que le Dieu des Poëtes que nous offensons par nostre parjure. De plus, je la fais juge elle-mesme, si luy ayant rendu du service, elle doit trouver mauvais qu'un autre m'en donne la recompense, & que j'ayme mieux estre heureux que de ne l'estre pas. Veut-elle que sa Tyrannie s'estende jusques sur les terres de l'Eglise, & que le Pape partage son autorité avec elle ? Je ne croy pas qu'elle ayt ces pretentions ; Et de mon costé aussi il faut qu'elle sçache, que je ne sçaurois plus voir de beauté que toute nuë, ny recevoir de baisers s'ils ne sont chauds, & humides. Je vous diray le reste sur le bord du Tybre, & dans ces ruines precieuses, où je vais resver une fois le jour, & marcher sur les pas de ceüx qui ont mené les Roys en triomphe. S'il y avoit moyen d'y trouver un peu de la bonne fortune de Sylla, & de la grandeur de Pompée, au lieu des medailles qu'on y cherche, j'aurois meilleure raison de vous convier d'y

19. F : j'ayme mieux posseder Lucrece, que de desirer Clorinde.

venir : Toutesfois pourveu que vous soyez encore vous-mesmes, & que par un vœu solemnel vous ayez renoncé au monde & à ses folies, je vous promets qu'il y a icy de quoy disputer de la felicité avecque Monsieur de Luynes [1], et qu'y estant une fois, vous tiendrez pour bannis tous ceux que vous aurez laissez en France.

BALZAC.

Le 15. Decembre 1622.

3-5. F : ses folies, asseurez-vous que c'est en ce pays que vostre felicité vous attend, & qu'y estant — 6. F : en France. Je suis, MONSIEUR, vostre tres-humble & passionné serviteur,

BALZAC.

---

1. Balzac ne savait pas que, le 15 décembre, le connétable expirait devant Monheur, personne, au dire de l'ambassadeur florentin, ne voulant rester près de lui que Rucellaï, pendant son agonie (Zeller, *Le Connétable de Luynes*, p. 265) ; que son corps serait transporté sans suite et sans cierges et par des voies détournées (*Ibid.*, p. 271 ; c'est l'ambassadeur vénitien qui rapporte le fait) jusqu'à Amboise ; et que, le cadavre arrivé dans son duché de Luynes, Fontenay-Mareuil verrait deux valets « jouer au piquet sur son cercueil, pendant qu'ils faisaient repaître leurs chevaux ». — C F datent cette lettre du 25 décembre 1621. La date de 1622 est évidemment fausse, puisque Balzac se trouve alors à Rome.

A CLORINDE

LETTRE XLVII

Comme si je n'avois pas assez de la fievre, j'ay encore de l'amour, Clorinde, & il ne me manque plus qu'un procez, & une querelle pour achever ma bonne fortune. Dans ce lieu, qui est destiné au repos & à la joye, je brusle continuellement, je conte toutes les heures, & je ne fais que de mauvais songes. Et au partir de là vous pensez m'obliger fort de me souhaitter tous les soirs de bonnes nuicts, comme s'il n'estoit pas en vostre puissance de me les donner. J'ay eu autrefois un maistre de vostre humeur : Il avoit moyen de me faire du bien, neantmoins il croyoit que c'estoit assez de m'en desirer, & que je devois demeurer satisfait, pourveu qu'il dist que j'estois digne d'une bonne fortune. Je ne sçay pas si c'est vostre dessein de me traiter de la façon : Quoy qu'il en soit, je ne sçaurois trouver mauvais que vous vous mocquiez de moy, puis que vous le faictes de si bonne grace. Conseillez-moy, si vous voulez, d'aller chercher du repos en Allemagne ; Jettez-moy dans un precipice, & puis dites que Dieu me conduise ; Souhaittez-moy une bonne nuict hors de vostre chambre, tout cela ne me touche point, Clorinde, si je reçoy des offenses de vostre part, je ne suis plus en estat de les reconnoistre. Toutesfois il me semble que vous devriez estre plus sensible à ma douleur, & me tesmoigner de la pitié, si vous reservez vostre affection pour quelque autre. Ce n'est pas une action genereuse d'avoir tué un malade ; Il n'y a si mauvais Medecin qui n'en face autant. Et bien, Clorinde, tout ce qu'on dira de vous apres ma mort, c'est que vous avez eu un peu plus de force que la fiévre lente.

Dans le lict, le 20e de ma fievre.

3. F : n'eusse pas eu — 4. F : de l'amour & — 8. F : apres cela — 18. F : tres-bonne — 22-23. F : point, & si — 24-25. F : Il me semble pourtant

A LA MESME

LETTRE XLVIII

Nous ne sommes separez ny par les Mers, ny par les montagnes, vostre logis & le mien se touchent [1], & neantmoins il est impossible que je vous voye. Si vous estiez au Japon, ou au Royaume de la Chine, je me resoudrois d'y aller, & je trouverois quelque vaisseau qui feroit le le voyage. Ne pensez pas que je me mocque ; Il n'y a point d'escueil en toute la Mer, ny de fortune à courre d'icy là, que je n'apprehende moins que la rencontre de ce petit frere. Mais peut-estre c'est vous qui faictes les difficultez, que je m'imagine venir d'ailleurs : Vous estes bien ayse de ne manquer point de pretexte, pour me donner de la peine, quand il vous plaist. S'il est ainsi, Clorinde, obligez-moy de ne me le dire pas : J'ayme bien mieux estre trompé que de sçavoir la verité à mon prejudice. Ou ma compagnie vous est ennuyeuse, ou vous avez de l'amour pour un autre : Neantmoins je veux croire que vostre mere est malade, & que vous ne pouvez sortir de sa chambre. Il n'y a si mauvaise excuse que je ne reçoive, pourveu qu'elle donne du soulagement à mon esprit ; Ayant le pouvoir que vous avez sur moy, c'est peu de chose de vous contenter de m'en faire à croire. Encore vous sçay-je bon gré, Clorinde, de violer la justice avec quelque forme, & de chercher des raisons, afin de faillir legitimement. Par là vous ne me permettez pas mesme de paroistre miserable, & vous me faictes du mal si finement, que je ne sçaurois m'en plaindre, ny

27. F : & me faictes

1. La lettre est donc écrite d'Angoulême et non de Balzac.

vous en blasmer. Toutesfois il est impossible que je cache tousjours mes ressentimens : Quelque violence que je face à mon humeur, elle ne peut plus estre retenuë. Et en effect, Clorinde, si vous m'aymiez, comme vous dites, vous ne vivriez pas avecque moy de la façon que vous faictes; Je recevrois de vous de veritables faveurs, & non pas de vaines apparences, & quoy que vous puissiez dire, nous nous verrions seuls une fois en nostre vie. Je vous supplie que ce mot ne vous face point de peur : Quand on nous trouveroit en cét estat, personne ne croira que nous conspirions contre le Roy, ni que je vous apprenne la Magie. Les actions innocentes se justifient d'elles-mesmes, & ce n'est pas une necessité que deux personnes ne puissent estre ensemble sans faire un tiers. Croyez-moy, Clorinde, si nous nous enfermions trois heures dans un cabinet, on ne s'imagineroit autre chose, sinon que je vous ferois voir les erreurs de vostre Religion, ou que vous me donneriez quelque remede pour guerir ma fiévre.

Le 15. Avril 1620.

4. F : Et en effect, si vous — 10-12. F : en cét estat, on ne croiroit pas que nous conspirassions contre le Roy, ny que je vous apprisse — 16-17. F : cabinet, les mesdisans ne s'imagineroient autre chose, si ce n'est que

A LA MESME

LETTRE XLIX

Je ne sçay si je doy appeller ou lascheté, ou patience, le peu de ressentiment que je tesmoigne des desplaisirs que vous me faictes. Peut-estre que vous avez resolu de voir jusques où peut aller ma fidelité, & d'en tirer les dernieres preuves. Mais encore vaut-il mieux, Clorinde, souffrir l'injustice que de la faire. Soyez ingenieuse à me donner tous les jours de nouvelles peines, & fuyez les occasions de m'obliger avec autant de soin que je recherche celles de vous servir, j'ay preparé mon esprit à tous les mauvais succés qui me peuvent arriver de ce costé-là. Il n'y a rien qui ne me soit supportable, pourveu qu'il vienne de vous, fors vostre mespris : Mais en cela il faut que je vous die que je suis si delicat, qu'on me blesse pour peu qu'on me touche. Je ne voudrois pas que le Roy me fist du bien avec des paroles rudes, & je n'aurois que faire de sa faveur, s'il falloit que je la gaignasse au prix d'une chose que j'estime plus que son Royaume. Vous sçavez bien ce que j'entens par là, & le suject que j'ay de me plaindre; mais vous voudrez encore que j'aye le tort & je ne doute point que vous ne m'accusiez de vostre faute. Toutesfois dites-en la verité, n'avez-vous point peur que celuy que vous offensez si souvent, se lasse à la fin de le souffrir, & qu'il perde la crainte avec l'esperance? Vous devriez vous souvenir, Clorinde, que je n'ay point de petites passions. Au moins je vous apprens

7-8. F : vaut-il mieux souffrir — 8. F : la faire, & estre le Martyr que le Tyran. Soyez — 23. F : Dites en pourtant la verité — 27. F : petites passions, & que vous m'avez dit vous mesme autre-fois que si Dieu

que si Dieu me donnoit la foudre quand je suis en cholere, dans vingt-quatre heures il n'y auroit plus de tours, ny de pavillons au monde : tantost le feu se mettroit chez tous les jaloux, tantost il brusleroit toutes les Meres, & tous les petits freres d'une Province ; & si je ne vous faisois point de mal, je vous ferois tant de peur, que vous seriez contrainte de vous cacher sous terre, & de m'aller attendre dans une grotte. Mais j'ay beau vous en conter, & faire le mauvais, je m'asseure que vous vous mocquez de moy & de mes menasses. Il y a long-temps que je vous ay monstré l'endroit, par où je me laisse prendre, & que vous sçavez le moyen de me faire revenir à mon devoir. Veritablement je ne suis pas assez fort pour resister à Clorinde. Ses baisers effaceroient de l'esprit d'un Prince d'Italie la memoire d'une injure receuë ; Au plus fort du combat ils feroient tomber les armes des mains de Monsieur du Mayne [1]. Et partant je vous prie, concluons bientost une chose qu'il faut conclure necessairement. Quelque desadvantageuse que soit la paix que je traite avecque vous, j'y gaigneray tousjours ce que je perdrois en vostre absence. Je vous ay donc fait des plaintes pour recevoir des satisfactions ; Je ne suis fasché qu'afin que vous m'appaisiez ; Je vous diray demain que je m'en vais, pour vous obliger de prendre la peine de me retenir.

Le 25. Avril 1620.

3. F : au monde : C'est pourquoy, afin que je suive vostre pensée, sçachez que si cela estoit, tantost

1. Le duc de Mayenne, Henri de Lorraine, dont l'ardeur au combat était proverbiale (v. p. 167, note 1). Bassompierre dit qu'il n'avait point de plus grand plaisir que de faire tirer sur lui.

A LA MESME

LETTRE L

Je voy bien, Clorinde, que je perds mon temps, & qu'il seroit plus aysé d'allumer de la glace, que de vous donner de l'amour. Tout ce que je vous sçaurois dire, ne fait point d'impression sur vostre esprit ; vous ne voulez pas seulement escouter la raison, à cause qu'elle me favorise. Et bien, Clorinde, il faut se resoudre au pis qui m'en sçauroit arriver, & attendre que vos rides me vengent de tous les maux que vous me faictes. Ne pensez pas que ceste grande puissance doive durer jusqu'à la fin du monde : Le temps qui ruine les Empires, & qui met des bornes à toutes choses, vous traitera comme le reste des beaux ouvrages. Je vous supplie de me pardonner si j'entreprens de vous porter une si mauvaise nouvelle. Mais je ne suis pas aujourd'huy en humeur de flatter personne ; quand vous en devriez estre faschée, il faut que je vous die que vous vieillirez, & que vous ne serez plus ce que vous estes. Je ne doute point que vous ne souspiriez toutes les fois que vous pensez à ce changement, & que vostre imagination mesme n'en reçoive de la douleur : Cela arrivera toutefois, & des-ja, Clorinde, il ne se passe heure du jour qui ne vous emporte quelque chose. Mais il viendra une saison, où vous aurez plus de peur de vostre miroir que les coupables n'en ont de leurs Juges. Vostre front s'estendra jusqu'au haut de vostre teste, les joües vous tomberont sous le menton, & vos yeux de ce temps-là seront de la couleur de

12-13. F : & met des bornes — 23-24. F : qui n'emporte quelque chose de vostre visage.

vostre bouche d'à ceste heure. Je voudrois bien pour l'amour de vous ne parler point si veritablement que je fais ; Neantmoins puis que j'ay quitté la complaisance, il n'y a plus moyen que je me retienne. Clorinde, le Soleil est encore beau quand il se couche ; l'arriere-saison est agreable, mais nous n'avons de bonnes années que les premieres, & quelque soin que vous ayez de vous-mesme, vous ne sçauriez conserver vostre beauté, & acquerir de l'experience. Voulez vous que je vous en die davantage, & que je vous face part de ce que je viens d'apprendre d'un estranger[1], que j'ay entretenu tout aujourd'huy ? Il faut que vous sçachiez qu'il n'y a partie du monde si esloignée, où sa curiosité ne l'ayt porté, ny merveille en toute la Nature, qu'il n'ayt considerée avecque soin. Il a veu des montagnes qui bruslent tousjours sans se consumer : Il a abordé en des Isles, qui ne s'arrestent jamais en mesme lieu : On luy a monstré des hommes marins. Mais il m'a juré que parmy tant de miracles il n'a jamais peu voir une belle vieille. Cela veut dire, qu'il faut user de vostre jeunesse, & faire des bouquets devant que les roses soient fletries. Vous sçavez bien que d'estre belle c'est regner sans avoir besoin de gardes, ny de forteresses : Vous voyez que vous estes le souhait de tout le monde, & que personne ne demande plus rien à Dieu que Clorinde. Mais ne pensez pas conserver ceste grande authorité, ny ceste estime generale par d'autres moyens que vous ne l'avez acquise, & asseurez-vous que quand vous n'aurez plus que de l'eloquence, personne ne la viendra chercher dans les ruines de vostre

1. Serait-ce Saint-Amant ? Un peu plus âgé que Balzac, il avait visité l'Afrique et l'Amérique avant 1617, ainsi que l'a fait remarquer Rémy de Gourmont. Cf. Avertissement aux *Œuvres* de 1629. Mais nous ne savons quand lui et Balzac ont fait connaissance.

visage. Il faut bien de la vertu en une femme pour reparer le defaut de la beauté : Tout l'esprit & toute la science du monde ne luy servant de rien en cét estat-là, & à moins que changer de sexe, elle ne sçaurait empescher qu'on ne la haïsse. Souvenez-vous donc, Clorinde, de n'attendre point à vivre quand vous serez morte, & ne perdez pas à deliberer, le temps qui doit estre employé à bien faire. Vous estes en un âge, où vous pouvez donner du contentement, & en recevoir : Nous sommes au mois, où tout fait l'amour, sans excepter les Lyons, les Tigres, & les Philosophes. Je vous supplie, ne soyez pas seule insensible dans le monde : Laissez-vous gaigner à la raison, puis que vous ne pouvez y resister qu'à vostre desadvantage. Mes paroles ne vous doivent point estre suspectes : Je ne vous conseille rien, Clorinde, que je ne vueille faire avecque vous.

Le 3. May 1620.

3. C F : ne luy servent de rien.

A LA MESME

LETTRE LI

Clorinde, il faut bien que vostre Religion soit mauvaise, car si vous n'en estiez, je vous verrois une fois le jour à l'Eglise : Mais je croy certes qu'il seroit plus aysé de convertir toute l'Angleterre, que de vous disposer à me donner du contentement. Ce qui vous oblige à aymer si fort vos opinions, c'est qu'elles sont contraires aux miennes : Vous ne voulez pas faire une action qui resjouïsse les Anges, de peur que j'en tire quelque advantage. A tout le moins, vous ne m'empescherez pas de dire que vous estes le seul bien que les Huguenots ont fait en France. Je vous supplie de trouver bon que je separe vos interests d'avecque les leurs. Ce sont des ennemis publics ; Ils sont nais à la ruine du monde ; Il n'y a personne qui n'ayt quelque suject de s'en plaindre. N'ont-ils pas violé ce qu'il y a de plus auguste & de plus sainct entre les hommes ? N'ont-ils pas troublé le repos de toute la Chrestienté ? Encore aujourd'hui ils ne veulent pas obeïr au Roy, & ils m'empeschent de voir Clorinde. Quand il n'y auroit que ceste derniere consideration, qui m'obligeast à leur vouloir mal, elle est si juste que mes ressentimens ne sçauroient estre blasmez de personne. Il faudra donc que je m'en aille sans vous voir, & que je ne puisse donner à mon affection ce que la bien-seance exigeroit de moy, si je ne vous aymois point. Veritablement je ne sçay pas comme quoy me resoudre à souffrir un si sensible desplaisir, & je ne me connoy pas assez pour respondre de moy-mesme en ceste

14. Fms : vos interests des leurs — 27. F : point. Je ne sçay

occasion. Tout ce que je vous puis dire, Clorinde, c'est que pour m'oster de peine, vous devriez faire ce que je vous ay souvent proposé, & vous rendre capable d'une forte resolution. Jamais Prince n'entreprit un plus glorieux voyage que sera le mien, si vous voulez estre de la partie [1]. Et certes, il me semble que vous ne devez point y apporter de difficulté. Tant plus vous ferez de chemin, tant plus vous vous esloignerez de la Tyrannie ; C'est un Monstre qu'il faut fuïr jusques aux extremitez de la terre, & avecque qui la paix mesme est dangereuse. Craindrez-vous de venir au Pays de la Comedie, de la Peinture, & de la Musique, & en un lieu, où l'on porte autant de respect aux femmes qu'aux choses sainctes ? Sans mentir vous auriez trop peu de soin de vostre repos, si vous perdiez une si favorable occasion de le procurer. Il est temps, Clorinde, que vous faciez voir ce que vous estes, & que nous commencions l'histoire de nos advantures. Pourveu que vous aymiez, toutes choses vous seront aysées. Vous n'aurez pas plus de peine à passer les Alpes, qu'à monter en vostre chambre ; & l'eau de la Mer deviendra douce, si vous ne vous contentez qu'elle soit tranquille. Mais j'ay grand peur que je ne recevray pas là dessus la satisfaction que je desire. Vous me direz à vostre ordinaire, que nous laissions faire à la Nature, & qu'elle nous vengera bien-tost de nostre ennemy. Je croy, Clorinde, que tout cela peut arriver, mais il ne faut pas que nous soyons obligez de nostre liberté à la mort du Tyran, il faut que ce soit à nostre courage.

Le 30. Juillet 1620.

27-28. F : la mort d'autruy, il faut

1. Il faut croire que le voyage de Rome était déjà décidé, au moins en principe, à moins que la lettre ne soit antidatée de quelques semaines.

A CRYSOLITE

LETTRE LII

Il faut que je vous detrompe, Crysolite, & que je vous face l'histoire de la vieille, que vous avez prise pour une saincte. Premierement, vous devez sçavoir qu'elle est née des pechez de sa mere, & que jamais virginité ne dura moins que celle qu'elle apporta en ce monde. Il y a apparence qu'elle en a perdu le souvenir, mais ceux de son temps disent que la premiere fois qu'elle sortit du logis, au retour elle treuva à dire ses gans, & son pucellage. Apres cela sa beauté se formant avecque l'âge, elle fut regardée des yeux de toute l'Italie, & vendit cinquante fois à la Cour ce qu'elle avoit perdu à l'escole. Mais dépuis elle a acquis une experience, qui surpasse de beaucoup celle de Monsieur le Chancelier, & du Dataire du Pape ; & quand je vous diray qu'elle sçait s'il y a plus de goust à un Circoncis qu'à un Chrestien, & qu'elle connoist les appetits des Indiens, & des Moscovites, je ne vous diray que la moitié de la verité. Tant y a qu'apres avoir remply les Limbes de ses parricides, & enseigné soixante ans le vice, elle vous veut faire acroire qu'elle se reforme, & neantmoins n'ayant plus rien à perdre, je sçay de bonne part qu'elle sollicite les autres à faire mal, & qu'il n'y a chasteté qui luy puisse eschapper, si elle ne se sauve dans les Carmelites. Elle ne sçauroit souffrir qu'en toute la ville une femme garde son honneur, & cela luy fasche, comme si elle luy emportoit quelque chose du sien, ou

22. Gms : veut vous faire croire

qu'elle se declarast son ennemie. C'est pourtant, Crysolite, la saincte que vous vous imaginez, & celle dont vous me promettiez des miracles. Pour moy, qui la connoy jusques dans le cœur, je vous escris ce que vous en devez croire desormais. Et quelque mine qu'elle face, je suis asseuré qu'elle est aussi esloignée de sa conversion que de sa jeunesse. Les Capucins n'ont pas pû seulement tirer parole d'elle qu'elle se repentiroit au grand Jubilé[1]. Pour toute response elle leur a dit qu'elle n'avoit pas achevé encore, & qu'elle attendroit bien celuy qui doit venir d'icy à vingt-huict ans.

A Rome, le 5. Fevrier 1622.

11. Cme Gme : à vingt-cinq ans. (D'après l'*Apologie*.)

---

1. Les jubilés « *de cinq lustres* » : ceux qui devaient venir en 1625 et 1650.

A LYDIE

LETTRE LIII

Je suis au desespoir de ce qu'on vous a veu rire aujourd'huy. Est-ce m'aymer, Lydie, que de se resjoüir en mon absence, & d'en faire autant que quand vous estes aupres de moy? Mais encor je me consolerois, si vous vous estiez contentée de rire avecque vostre miroir, & que cét homme habillé de fer n'eust pas esté où je devois estre. Je ne le vis jamais qu'une seule fois; Mais, ou c'est un sot, ou toutes les reigles de la Physionomie sont fausses. Et neantmoins, à cause qu'il s'appelle le Capitaine, vous souffrez qu'il vous persecute de ses complimens, & vous estes quasi preste de vous rendre. S'il vous touche, Lydie, il faudra toute l'eau de la mer pour vous purifier, & si vous luy permettez le reste, donnez-vous garde qu'en songeant il ne vous prenne pour son ennemy, & qu'au lieu de vous embrasser il ne vous estouffe.......

....

....

....[1]

1. Commentaire de Cms : « *Il faut qu'au reste il y ait bien des ordures.* » — Cette lettre clôt la série de celles (XLIV-LIII) dont Dn Bray ne permettait point la lecture aux « Religieuses ».

A MONSIEUR DE LA ROCHE

LETTRE LIV

MONSIEUR,

Je ne sçay ce que vous voulez dire de parler de mon amitié comme de la faveur, ou de la predestination, & d'estre si prodigue de vos complimens, & de vos loüanges. Il y en auroit assez dans la lettre que j'ay receuë pour m'oster à jamais la parole, & me faire fuïr jusques aux Indes, s'il m'y falloit respondre punctuellement : Mais puis que vous avez accoustumé de vaincre, treuvez bon que vostre courtoisie face le mesme effect que vostre courage, & que je vous cede en ceste occasion, comme je le voudrois faire en celles de la Rochelle, & de Montauban. Seulement je vous prie à l'advenir de m'aymer avec moins de bruit & d'esclat que par le passé, & puis qu'il n'est pas en ma puissance de vous empescher de m'avoir en quelque estime, faictes-le tout de mesme que si vous commettiez un peché, c'est à dire sans chercher de preuves, ny appeller de tesmoins. Autrement certes le monde dira que vostre affection fait tort à vostre jugement, & j'ay peur qu'on m'accuse de vous avoir rendu aveugle, & d'estre plus meschant que la guerre, qui s'est contentée de faire nos amis borgnes [1]. Veritablement ceste personne si parfaicte, dont vous me promettez la connoissance [2], ne me treuvant pas semblable au portraict que vous luy avez monstré, pourra dire qu'il ne vous suffit pas de faillir tout seul, mais que

1. Du Plessis. V. lettre LVIII.
2. Nous ne savons de qui il s'agit.

de vos erreurs vous voulez faire des Heresies, & de vostre maladie une contagion. Et cela estant je ne voy point de moyen de sauver ny ma reputation, ny vostre parole, qu'en me bannissant volontairement du lieu où vous estes, & n'allant pas ruiner par ma presence tout le bien que vous m'y avez acquis. Si vous ne voulez donc paroistre un trompeur, & vous declarer mon ennemy, laissez-moy je vous prie dans la solitude, où je n'estudie qu'à ma santé, je ne travaille qu'à mon repos, & je ne parle plus qu'à moy-mesme.

Vostre serviteur tres-humble,
BALZAC.

Le 10. Avril 1623.

2-3. Gms : je ne voy pas

A HYDASPE

LETTRE LV[1]

Mon cher Hydaspe, si Dieu m'avoit donné un Royaume, pourveu que je ne dormisse pas plus que je fais, je serois le plus vigilant Prince du monde, & je n'aurois besoin aupres de ma personne ny de gardes, ny de sentinelles. Veritablement il n'y a que moy, pour qui la nuict n'a point esté faicte, & quand les vents se reposent, & que toute la nature est tranquille, je veille tout seul avecque les Astres. Mais j'ay peur encore que Dieu ne se vueille pas contenter de cela, & je voy tant de maux que l'advenir me prepare, que je suis asseuré d'estre beaucoup plus mal-heureux demain qu'aujourd'huy. Le seul visage d'Hydaspe me consoloit, & me rendoit la douleur mesme en quelque sorte agreable ; Mais à ceste heure qu'entre luy & moy il y a une douzaine de villes, & cent lieuës de neige, j'ay bien de la peine à ne mourir pas, & à me soustenir sur la plus mauvaise partie de moy-mesme. Je n'entens pas pour cela que tu reviennes, car s'il m'estoit possible, je desirerois plustost de t'aller trouver, & d'estre tesmoin aussi bien que toy de la plus belle vie de ce siecle. Il est certain

7. F : de sentinelles. Je croy sans mentir qu'il n'y a — 12. F : je suis quasi asseuré — 14. F : La seule mine d'Hydaspe — 21-22. F : trouver, & de regarder tousjours ce visage, duquel j'ay faict de si beaux portraicts. Certes il

1. Du 25 janvier 1624 d'après toutes les éditions. D'après la lettre, en effet, Hydaspe attaché au service d'Epernon est à la Cour, ce qui serait bien le cas en janvier. Mais ce n'est pas à la date indiquée que Balzac peut se plaindre *du 3e hiver de cette année, et du plus grand déréglement qu'il vit jamais en la nature*. D'Epernon — et avec lui, sans doute, Hydaspe, — ayant quitté Paris dans les premiers jours d'avril, nous proposerions mars.

qu'il y a peu de gens au monde qu'il faille preferer à la liberté : Mais asseure-toy que ton maistre est de ceux-là, & ne sois pas plus glorieux que le Roy Henry troisiesme, qui luy a obey le premier. Pour moy, quoy que je sois naturellement rebelle, j'ay tousjours eu de l'inclination à son service, & quand toutes choses luy estoient contraires, & que ses meilleurs amis passoient de l'autre costé, je prenois plaisir de me perdre pour luy chercher de la consolation en sa mauvaise fortune. Beaucoup de gens s'attachent à luy par la consideration de leur interest, mais il faut avoir un dessein plus noble, & sa seule vertu merite d'estre suivie, & de faire de la foule par tout où il est. En verité le service qu'on rend à un si grand personnage doit tenir lieu de la premiere recompense qu'il en faut attendre : Neantmoins apres celle-là il en vient une seconde, qui ne manque gueres à ceux qui ont du merite, & à ceux mesmes qui n'ont que de la patience. Si tu es jamais des uns ou des autres, souviens-toy de ma maxime, & ne fais pas comme ces gens de bien, qui pensent servir l'Estat quand ils trahissent leur maistre. Les bestes mesmes sont capables de reconnoissance, & cét Italien avoit quelque raison qui appelloit bons Anges les Diables qui guerissent de la fievre. Toutesfois c'est estre trop honneste que d'en venir là, & je ne voudrois pas remercier les ennemis de Dieu, des graces que veritablement il m'auroit faictes. Mais au reste des choses du monde, il est certain qu'il faut tousjours regarder la plus proche cause de sa fortune, & ceux qui en cherchent de plus esloignée, treuvent en fin de degré en degré que c'est à Hues Capet, à qui ils ont

13. F : Le service — 24. F : estre un peu trop — 26-27. F : que j'aurois receues de Luy. Mais pour le reste

de l'obligation. J'aurois peur de laisser les doigts sur ce papier, & de ne faire plus de lettre apres ceste-cy, si je t'en voulois dire davantage. Sans mentir, Hydaspe, voicy le troisiesme hyver de ceste année, & le plus grand desreiglement que je vis jamais en la Nature[1]. Au nom de Dieu, demandes-en raison au Pere Joseph, & prie-le de ma part, si tu ne le connois pas, d'employer le credit qu'il a au Ciel pour nous faire venir le beau temps***.

Le 25. janvier 1624.

3. F : En verité, voicy — 5-6. F : Au nom de Dieu, Hydaspe, demandes-en — 7. F : de ma part d'employer — 8. F : le beau temps, & remettre les saisons en leur premier ordre. Adieu.

BALZAC.

---

1. L'hiver 1623-24 semble avoir été particulièrement long et rigoureux. Balzac se plaint qu'il soit déjà venu, dans la lettre XXXIV, qu'on ne peut mettre plus tard que le commencement de décembre, et qui serait plutôt de novembre. Le *Mercure* (t. X. p. 359) parle de « la froide saison pleine de neiges et de glaces qu'il fit au mois de janvier et de février, laquelle fit demeurer le Roy et la Cour à Paris, et les Gouverneurs des Provinces aux villes principales de leurs Gouvernements »; et il rapporte que l'armée espagnole des Pays-Bas repassant l'Yssel à la fin de février, « fut diminuée par les froidures qui en firent mourir un grand nombre et perdre à plusieurs le nez, les aureilles, les mains et les pieds ». (*Ibid.* p. 228.)

A MONSIEUR DE LA MAGDELENE

LETTRE LVI[1]

MONSIEUR,

J'ay esté infiniment aise de ne vous avoir point veu au nombre de ceux que le Roy a perdus devant Sainct Jean d'Angely[2]. Quoy que je sois bon Catholique, il me fascheroit fort de donner un seul de mes amis pour tous les heretiques qui sont au monde, & je ne voudrois pas acheter à ce prix-là la ruine du mauvais party. Conservez-vous donc, je vous prie, autant que vostre honneur & vostre courage vous le pourront permettre, & contentez-vous d'avoir tasté de la guerre, que vous ne devez plus voir, si vous me croyez, qu'avecque des lunettes de Flandres. Il faut bien faire de bonnes actions, mais il en faut faire plusieurs, & longtemps, & estre meilleur mesnager de la vie d'un honneste homme que de celle d'un simple Soldat des gardes. Au moins tant que vous serez à l'Assemblée du Clergé[3],

4. F : J'ay esté fort content de — 14. F : de Flandres. A tout le moins, il faut

1. Du 1er août 1622, disent toutes les éditions. Il est évident, d'après le contenu de la lettre, d'ailleurs écrite de Rome, que cette date est fausse.

2. Pressé d'agir par le nouveau connétable, Louis XIII était parti de Fontainebleau le 29 avril 1621 pour ramener à l'obéissance les huguenots du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne et du Languedoc. La nouvelle assemblée de La Rochelle avait répondu le 10 mai par un règlement qui partageait tout le royaume « en differens cercles... qui formoient une espèce de republique... formée sur le modele de la republique de Hollande. » (Griffet, I, 204). Après être allé à Tours et à Saumur, et n'avoir rencontré aucune résistance dans le Poitou, le roi avait lancé une déclaration contre les villes de la Rochelle et de Saint-Jean d'Angély. Saint-Jean d'Angély, investi le 16 mai, s'était rendu le 25 juin.

3. L'Assemblée du clergé, sous la présidence du Cardinal de la Valette, avait commencé ses travaux le 21 mai à Paris, après une réunion préparatoire à l'hôtel d'Epernon. Elle se transporta ensuite à Poi-

vous servirez l'Eglise à vostre ayse, & du danger à vous il y aura tousjours prés de dix journées. Encore que je ne sois pas plus de ce monde que ceux qui vivoient devant le feu Roy, ou qui doivent naistre apres celuy-cy, je ne craindrois point de me hazarder de la façon, & de conserver tout mon sang pour le public, aussi bien que le plus vaillant Jesuite de France. C'est ainsi que j'ay appris de parler en ceste Cour, où les gens de bien s'attachent tellement à leurs interests, & regardent si peu les affaires generales, qu'ils croyent qu'il n'y a rien au delà de leurs cheveux, & que le monde finit à leurs pieds. Le C. L. songe seulement à se fortifier d'hommes & d'argent contre le C. B. [1] qu'il prend pour le Turc & pour l'heretique ; & quoy que vous puissiez dire, cinquante Abbayes qu'il a gaignées en un an, c'est la partie de l'Eglise qu'il ayme mieux que toutes les autres. Voila aujourd'huy à quels termes nous en sommes. Au lieu de procurer la conversion de l'Angleterre, & de chercher les moyens de mettre le Levant en liberté, un P. [2] croit s'acquitter dignement de sa charge, pourveu que son neveu soit plus grand que celuy de son predecesseur. Si je ne craignois que le zele m'emportast trop avant, & que vous me voulussiez

3-4. Fme : avant le feu Roy

---

tiers et à Bordeaux, la clôture eut lieu le 7 octobre 1621. (*Mercure*, t. VIII, p. 118, et *Coll. des Procès-Verbaux des Ass. Gén. du Clergé de France*, Paris, 1668, t. II).

1. Les cardinaux Ludovisi et Borghese, qui étaient à couteaux tirés. Au conclave de 1623, dit Gregorio Leti, on craignit un éclat entre les deux. (*Storia des Conclavi*, p. 399.) Le *Mercure* (t. IX, a. 1623, p. 601) parle longuement de leur rivalité.

2. Un Pape (Grégoire XV). Son neveu est le cardinal Ludovico Ludovisi, « amatissimo del Papa, con cui tiene tale autorità, che si può dire in sue mani sij lo arbitrare del governo del Pontefice. (Barozzi et Berchet, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, Roma, t. I, p. 117).

autant de mal qu'à un long Predicateur, je m'estendrois davantage sur ce suject, mais je sçay que les affaires de deça vous sont assez indifferentes, & il vaut mieux que je reserve à Monsieur le Marquis de Coeuvre[1] tout ce que j'avois à vous en dire. En effect il n'y a que luy & le Concile qui puissent faire venir le Pape à raison, & je vous diray, sans le flatter, que tant qu'il sera icy, le Roy se peut vanter de regner à Rome.

BALZAC.

Le 1. Aoust 1622.

8. F : de regner à Rome. Au reste quelques beaux objects que ceste belle Rome presente à mes yeux, & quelque plaisir que chacun y trouve conforme à son inclination & à son humeur, je n'en sçaurois recevoir estant esloigné des personnes qui me sont cheres, & je m'estimeray malheureux, tant qu'il faudra que je vous escrive des lettres, & que je vous die ce que je ne puis vous faire paroistre, que je suis,

MONSIEUR,

Vostre tres-fidelle serviteur,
BALZAC.

---

1. François-Annibal d'Estrées, plus tard duc et pair, et maréchal de France, frère de Gabrielle d'Estrées, 1573-1670. Tallemant prétend que « ce fut par sa cabale et ses violences que Grégoire XV fut élu. » (*Historiette* du maréchal d'Estrées).

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALLETTE

LETTRE LVII

MONSEIGNEUR,

Je pense que vous aurez appris la nouvelle de l'election du Pape à deux journées de Paris, & que vous ne vous hasterez point de venir apporter vostre consentement à une chose qui est des-ja faicte [1]. Je vous eusse despesché un Courrier expres pour vous en advertir, mais Monsieur l'Ambassadeur [2] ne l'a pas jugé à propos, & a donné charge au sien, qui vous doit treuver par les chemins, de vous rendre conte de toutes choses. Cela me fait croire que le suject de vostre voyage ayant cessé, & la saison estant encore assez rude pour l'entreprendre, vous le remettrez à un autre temps, où vous le pourrez faire moins en desordre, & plus utilement pour le service du Roy. C'est à dire qu'il faudra partir sur le declin de l'Automne, afin de venir passer avecque nous un de ces Hyvers tiedes, & chargez de roses, qui sont reservez à nostre belle Italie. Et en cecy, Monseigneur, s'il ne sembloit que la consideration de mon interest me fist plustost parler que celle de vostre service, je vous dirois que toutes sortes de contentemens vous y attendent, &

19. F : tiedes, & fleuris, qui

---

1. Le 16 février 1621, le duc d'Epernon écrivait de Bordeaux à son fils une lettre relative au départ de celui-ci pour Rome. (Cf. E. Charavay, *Collection de lettres autographes, &c., formée par M. A. Pecard*. Paris 1873.) Mais en effet, Grégoire XV élu, le cardinal de La Valette ne songea plus à se rendre en Italie.
2. Le marquis de Cœuvres.

que si vostre grand esprit cherche de grandes choses pour s'occuper, il les treuvera infailliblement à Rome. Cependant, pour peu que vous y demeuriez, vous aurez le plaisir de voir changer la France cinq ou six fois. A vostre retour il n'y aura plus rien de reconnoissable, ce ne seront pas les mesmes hommes que vous y aurez laissez, ce seront les affaires d'un autre Royaume. Mais pourtant devant que d'en venir là, il est besoin que vous regniez icy souverainement, & que vous soyez l'Arbitre de trois ou quatre Conclaves: Et peut-estre, Monseigneur, qu'en ces grandes occasions je vous pourrois servir de quelque chose, si j'avois de la santé : mais à mon grand regret c'est un bien qu'il faut que j'envie à ma grand mere, & soit qu'autrefois j'aye valu peu ou beaucoup, je vous advouë aujourd'huy que je ne suis plus que la moitié de moy-mesme. C'est donc inutilement que vous me demandez de grands ouvrages, & que vous desirez que je travaille pour le public : car en conscience, quels desseins peut avoir un homme entre le sentiment du mal, & l'apprehension de la mort, dont l'un ne me quitte jamais, & l'autre me menasse tousjours ? & comment pensez-vous que je conçoive des choses eternelles, moy qui dois finir à tous les momens ? Il est vray que la necessité de vous obeïr, que j'ay perpetuellement devant les yeux, est une chose bien forte, mais sans mentir, l'impuissance de le faire l'est encore davantage, & tant que je seray en l'estat où je suis, je ne vous sçaurois pas seulement

2-3. Fms : à Rome. Pour peu que — 7-8. F : autre Royaume. Il faut pourtant devant que (Fms : avant) d'en venir là, que vous — 15. F : vous advouë maintenant que (Fms : que maintenant) je ne suis plus — 16-18. F : Vous me demandez donc inutilement de grands ouvrages & je ne sçay pourquoy vous desirez que je travaille — 25. Fms : est bien forte, mais

promettre l'histoire du Royaume d'Yvetot [1], ny celle du Pontificat de Campora [2], quoy qu'il n'ait duré que demy quart d'heure.

A Rome, le 27. Fevrier 1621.

3. F : C'est, MONSEIGNEUR, Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

A Rome, le 27. Février 1621.

---

1. Sur la bourgade-royaume d'Yvetot, cf. Tallemant, 3e éd. tome VI, p. 442, et le *Perroniana* : Yvetot. « Les seigneurs d'Yvetot sont qualifiés du titre de roi dans un édit de la couronne à la date de 1392. Cet acte existe dans les archives de l'Échiquier de Normandie. Il est constant d'ailleurs que dès 1376, Yvetot jouissait de toutes les prérogatives d'un franc fief, libre de tout service, hommage, etc... » *Histoire des Environs de Paris*, 1837, t. II, pp. 253-256.

2. Le cardinal Campora faillit être élu par les efforts de Borghese, au lieu de Ludovisi : « Il cardinale Campori era fatto Papa dalle voce commune... Ma chi entra in Conclave Papa ne esce Cardinale. » (Giuseppe Campori, *Biografia del Card. Pietro Campori*, ed. Gaetano Ferrari, Modena, 1878.) Borghese était si sûr de son affaire qu'avant l'ouverture du Conclave il dit à Pignatelli : « Entriamo nel conclave col Papa fatto ». Et d'Estrées rapporte que « le pape étoit élu il y avoit plus d'une heure qu'il [Campora] n'en savait rien, et qu'il attendoit encore une issue favorable ». Il attendait qu'on vînt le prendre pour le conduire sur l'autel, dit Le Vassor dans son *Histoire de Louis XIII*.

A MONSIEUR DU PLESSIS
GOUVERNEUR DE TALLEMONT.

LETTRE LVIII

MONSIEUR,

Puisqu'il semble que vous vouliez perdre à toutes les heures ce que vous ne sçauriez perdre qu'une seule fois, & que vous faictes aussi peu d'estat de vostre vie que si ell' estoit à un autre, je treuve que la guerre vous a traité favorablement de s'estre contentée d'une partie de vostre visage, & que vous avez gaigné tout ce qui vous est demeuré de reste [1]. Monsieur du Mayne, & les autres n'en ont pas esté quittes à si bon marché [2], & Dieu en a voulu faire des exemples, afin qu'il ne semblast pas approuver la vanité, ny avoir besoin du vice des hommes pour la deffense de sa cause, & de son Eglise. Veritablement quand ils eussent eu intelligence avec les ennemis, ils ne s'y pouvoient pas fier davantage, ny aller plus nuds à la guerre, s'ils eussent eu à combattre contre des femmes. Aussi tant s'en faut que je loüe leur desespoir, que je ne leur pardonne pas mesme leur mort, & si j'eusse esté creu, on leur eut fait leur procez, comme à des gens qui se sont tuez eux-mesmes, & qui ont commis le plus grand de tous les parricides. Il me sieroit mal en cét endroit de faire des leçons à mon maistre, & si j'entreprenois de prescrire à vostre courage jusques où il

1. Du Plessis avait perdu un œil au siège de Montpellier. Plusieurs des relations contemporaines mentionnent le fait, entre autres les Mémoires de Bassompierre. « Le dimanche 2 octobre une mousquetade crève un œil au sergent de bataille nommé Le Plessis. »

2. C'était d'une blessure pareille qu'était mort le duc de Mayenne : un coup d'arquebuse dans l'œil gauche. La témérité excessive du duc lui avait été vivement reprochée.

doit aller, ce seroit vouloir donner des bornes à une chose infinie. Toutesfois trouvez bon que je vous face souvenir que la vaillance est une vertu si tendre & si delicate, que si les autres ne la couvrent quelque-fois, & ne la conservent, ell' est plus dommageable à celuy qui l'a, qu'elle n'est utile au bien de l'Estat, & au service du Prince : Et certes sans la raison qui luy doit servir de maistresse, & la prudence de guide, il n'y a point de passion plus aveugle, ny qui differe moins de la fureur des bestes, & de l'impetuosité des Barbares. Ceux-cy croyent que ce soit lascheté de fuïr quand une riviere se desborde, ou de n'attendre pas la cheute d'une maison qui s'en va par terre. Mais eux & nous n'avons pas la mesme fin, & comme ils se proposent sans plus de tuer & de mourir, aussi nous devons songer à vaincre, & negliger tout le reste. Autrement que nous serviroit-il de connoistre la vertu, & les extremitez qui la bornent, & d'estre nais sous un Ciel plus heureux que celuy de Pologne & de Moscovie, si nous ne tirions aucun advantage, ny de la bonté de nostre institution, ny de celle de nostre naissance ? Je ne m'estonne point qu'il y ayt des gens qui preferent la mort à la pauvreté, & qui ne treuvant point de contentement en eux-mesmes, sont bien ayses de sortir par là de la glace de leur païs, & de la misere de leur fortune : Mais un honneste homme, qui à toutes les heures du jour reçoit des plaisirs tres-parfaicts & tres-innocens, & qui a une grande partie de la vertu de son siecle à perdre, est traistre au public, & ennemy de soy-mesme, s'il quitte tout cela de bon cœur, & s'il en prive le monde pour un peu de bruit, & de vaine gloire. Vous

7. F : du Prince : De sorte que sans — 15. B : aussi devons nous songer — 24. F : de sortir, en quelque façon que ce soit, de la glace

le sçavez, Monsieur, beaucoup mieux que moy : & si vous jugez que la Philosophie, que vous avez autrefois tant estimée, soit encore assez sage pour vous conseiller, elle vous dira que la vie est le fondement de tous les autres biens, avec lequel on peut recouvrer des Royaumes perdus, & demeurer le maistre apres la perte de quatre batailles. Il n'y a point de doute qu'un Lyon mort ne vaille moins qu'un chien qui se porte bien, & que la plupart des Roys dont on parle, & des Capitaines dont les histoires sont pleines, ne voulussent avoir changé leur reputation pour nostre vie. Et partant, Monsieur, resjoüissez-vous avec toute la nature, de ce que vous estes encore au nombre des hommes, & consolez-vous avec Hannibal & le pere d'Alexandre, de la perte que vous avez faicte. Quoy que vous puissiez dire, il vous reste assez de veuë pour devenir amoureux, & pour considerer les beautez du Ciel, & de la terre. Et quand vous seriez tout à faict aveugle, n'est-il pas vray que la nuict a ses plaisirs aussi bien que le jour, & que ce sont ceux que vous aymez davantage.

Le 15. Decembre 1622.

16. F : amoureux, & vous avez encore dequoy pouvoir considerer — 17-18. F : Mais quand vous seriez tout à fait aveugle, vous sçavez que la nuict — 19. F : & je pense que ce sont ceux — 20. F : davantage. Je suis, MONSIEUR, vostre tres-humble & passionné serviteur, BALZAC.

A MONSIEUR L'EVESQUE D'AYRE

LETTRE LIX [1]

MONSIEUR,

Ceste saison est fatale pour abbattre les testes qui paroissent au dessus des autres, & pour changer la face du monde ; Et certes si elle dure davantage, il faudra que le Roy envoye chercher un nouveau peuple, ou qu'il face estat de regner dans une solitude. Neantmoins, parmy les personnes que nous regrettons, il y a tousjours quelqu'un que nous perdons de bon cœur, & dont la mort nous sert de consolation pour le reste. Sans aller plus loin, celuy-là a esté pris qui devenoit maigre de la prosperité d'autruy, & qui estoit de ces pasles & de ces sobres, qui naissent à la ruine des Republiques. Il y a apparence qu'il est mort tant du pourpre de M. L. C. D. R. [2] que du sien, & que vous lui avez envoyé de Rome le commencement de sa maladie. Ou veritablement ayant veu qu'il n'y avoit plus de faveur à suivre, ny de favory à flatter, il n'a pas voulu vivre davantage, comme s'il ne sçavoit plus que faire en ce monde. Quoy qu'il en soit, nous

8. F : une solitude. Toute la Cour est noire de dueil : Il n'y a point de François qui ne pleure, ou qui ne soit pleuré, & la guerre ne fait que les petits maux. Neantmoins vous devez savoir que parmy — 9. Fms : il y en a — 11. Fms : pour les autres. — 15. Fms : de la pourpre

---

1. A B, 25 octobre ; CF, 15 octobre. Mais le 15, Rucellaï était encore en vie. Le siège de Montpellier s'était terminé le 18 octobre. La paix avec les réformés fut signée le 22.

2. De M. le Cardinal de Richelieu. Rucellaï mourut du pourpre le 22 octobre, laissant ses papiers à Bassompierre. Sa brouille avec Richelieu datait du séjour de Marie de Médicis à Angoulême en 1619 ; supplanté auprès d'elle par l'évêque de Luçon dès qu'il fut arrivé d'Avignon, Rucellaï se jeta dans le parti de Luynes. Il fut du moins fidèle à celui-ci, l'assistant sur son lit de mort quand tous les siens l'avaient abandonné. Richelieu, lui aussi, compte que la nouvelle de sa promotion au cardinalat a dû hâter la fin de Rucellaï (*Mém. de Richelieu*, éd. S.H.F., t. III, p. 252).

devons reconnoistre en cela le doigt de Dieu, & advoüer qu'il punit quelquefois les coupables sans observer les formes de la justice. Au moins ne sçauroit-on nier qu'il n'ayme bien la Reyne, puis qu'il se reserve la vengeance de toutes ses injures, & qu'il ne veut rien laisser dans le monde qui luy soit desagreable [1]. Si elle desiroit que la Mer fust tranquille aux plus mauvais jours de l'Hyver, & qu'il y eust deux Automnes sur la terre, je croy que la nature se changeroit pour l'amour d'elle, & il n'y a rien qu'elle ne puisse obtenir du Ciel, qui exauce mesme les prieres qu'elle ne luy a pas encore faictes. Je suis icy à cent cinquante lieuës de ces belles choses, où je tasche de me resjoüir tant qu'il m'est possible. Et pour cét effect je m'enyvre tous les matins : mais afin que vous n'ayez pas mauvaise opinion de moy, je vous declare que c'est d'eau de Pougues, qui seroit de l'encre si ell' estoit noire [2] ; de sorte que je fais des excez sans pecher contre les reigles de la sobrieté, & mes desbauches sont plus austeres que les jeusnes des Minimes. Je voudrois bien passer un accord avec les Medecins, par lequel il fust

5. F : & ne veut — 8-9 F : sur la terre, l'ordre de la nature — 17. F : noire. Ainsi je fais des excez

1. A quel point Rucellaï était considéré un ennemi personnel de la Reine, Richelieu l'indique dans ses *Mémoires*, éd. cit., t. III, pp. 245-7.

2. Il s'agit des eaux de Pougues en Nivernais, entre la Charité et Nevers, alors fort en vogue. Jean Pidoux, dans le Traité qu'il leur consacra en 1597, attribue leur vertu, dit Dreux du Radier, « à une substance vitriolique. Le goût acide et âcre qu'elles ont, ressemble à celui qu'aurait de l'eau détrempée dans du vitriol. » Elles étaient aussi administrées sous forme de douche, « decoulante liqueur en manière de fontaine sur le corps humain », usage déjà répandu en Italie, mais inconnu jusqu'alors en France. Le catalogue des livres de M. Secousse, à la Bibliothèque Mazarine, énumère neuf livres ou recueils parus entre 1584 & 1633, exaltant les mérites des fontaines de Pougues. Mais le fait que Balzac essaya de ce traitement ne nous renseigne pas sur ses maux, car le nombre des maladies auxquelles ces eaux peuvent servir de remède, est, assure Jean Pidoux, « presque infini. » (Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou*, 1574, t. III, pp. 180 & suiv.)

dit, que toutes les choses agreables fussent bonnes, & qu'on se pût guerir en sentant des fleurs, au lieu que les remedes sont de seconds maux qui viennent apres les autres. Neantmoins sans beaucoup de temps & de peine je me suis rendu aisé tout ce qui me sembloit impossible, & en l'estat où je suis j'avalerois du feu si on me l'ordonnoit pour le bien de ma santé. C'est un grand advantage de n'estre point reduit à ces termes-là, non plus que vous, ny que Monsieur vostre frere [1], qui estes composez d'une matiere si excellente & d'un temperament si parfait, que de toutes les fonctions de la vie il n'y en a pas une que vous ne faciez avecque plaisir. Mais c'est aussi pour le bien du monde que Dieu vous a donné ceste santé vigoureuse, & pour l'employer à servir les Roys, & veiller à la conduite des peuples. Quant à moy qui n'en userois pas comme il faut, & qui ay beaucoup plus d'inclination au vice qu'à la vertu, je pense qu'il est bon que je me porte tousjours mal, & que Dieu m'oste les moyens de l'offenser dont infailliblement je me servirois. C'est,

MONSIEUR,

Vostre tres humble & passionné serviteur,

BALZAC.

Le 25. Octobre 1622.

7-12. F : Vous estes fort heureux de n'estre point reduit à ces termes-là, & de ne sçavoir que c'est de souffrir, ny de vous plaindre. Aussi est-ce pour — 14. Gms : pour veiller — 19-21. F : dont peut-estre, je me servirois. Je n'escris point pour ceste fois à M. C'est tout ce que je puis faire que d'achever ceste lettre à la haste, & vous dire ce que vous sçavez il y a long temps, que je suis, MONSIEUR, Vostre

---

1. Claude Bouthillier, secrétaire des commandements de Marie de Médicis (1619-1629), secrétaire de la chambre de Louis XIII en 1630 (*Etat de la maison du Roi Louis XIII & de celle de sa Mère Marie de Médicis*, publié par Eugène Griselle. Paris, 1912). Secrétaire d'Etat en 1627, il eut, conjointement avec Bullion, la charge de surintendant des finances.

A MONSIEUR DE MONTIGNY.

LETTRE LX

MONSIEUR,

Bien que vous me traitiez mal, & que vos mespris me devroient estre insensibles, j'ay resolu de m'obstiner à souffrir de vous, & de prendre par force vos bonnes graces, s'il n'y a point moyen de les gaigner autrement; Je croy neantmoins que vous n'estes pas si sauvage, que vous n'enduriez qu'on vous ayme, ny si attaché à vous-mesme, qu'il ne vous reste quelque affection pour les choses qui en sont separées : Ou certes il faudroit qu'il se fust fait un aussi grand changement en vostre humeur qu'aux affaires de France, & que vous fussiez devenu un autre dépuis peu de temps. En cela je veux estre de l'opinion qui me peut donner le plus de contentement, & m'imaginer que vous estes bien assez mon amy pour vous souvenir de moy, mais que vous estes trop bon François pour avoir des intelligences hors du Royaume. Peut-estre que l'exemple du Mareschal de Biron vous fait peur, & que vous prenez tous ceux qui sont en Italie pour des Ducs de Savoye, ou des Comtes de Fuentes [1] : En ce cas-là sans mentir vous avez raison, & il vaut bien mieux n'escrire point de lettres, que d'estre obligé de les expliquer à la Cour de Parlement. Mais si vous estes de mon humeur, & que vous laissiez tout

5. C F : estre sensibles, — 13. F : qu'en l'estat des affaires — 21. F : pour des Dons Pedres, ou des — 25. Gms : & si vous laissiez

---

1. On sait que ce fut par des lettres et mémoires dont Biron croyait les originaux détruits qu'il fut convaincu d'avoir conspiré contre l'État avec la Savoie et l'Espagne en 1602.

l'Estat & toutes ses affaires à Monsieur de Luynes, il me semble que nostre amitié ne sçauroit passer pour conspiration, & que vous me pouvez bien donner de vos nouvelles, & de celles de nos amis, sans courre aucune sorte de fortune. Je veux seulement sçavoir ce que vous faictes, & à quoy vous employez la plus belle saison de vostre vie. Ne partez-vous jamais de dessus la bouche d'Opale, dont l'haleine est si douce, qu'il semble qu'elle ne vive que de fleurs & de parfums ? Estes-vous autant aymé de vostre maistre, que vos services le meritent, & que vostre fidelité l'y oblige ? N'y a-t'il pas de l'inclination en tous les esprits de la Cour pour nostre grand Cardinal ? [1] & ne croit-on pas que s'il estoit Pape, l'Eglise seroit bien tost la maistresse aussi bien en Allemagne qu'à Rome ? Apres que vous m'aurez satisfait sur tout cela, je suis content de faire des trefves avecque vous pour si longtemps que vous le voudrez, & s'il est besoin, je vous laisseray vieillir dans le sein d'Opale, sans vous demander jamais ce que vous y faictes.

A Rome, le 3. May 1621

11. F : l'y oblige ? Clitophon [2] resve-t-il tousjours genereusement ? prend-il tousjours des villes à table ? faict-il tousjours des desseins d'outre-mer en sa ruelle de lict ? N'y a-t-il — 14. F : seroit la maistresse — 16-17. B : pour un si long temps — 18. F : vous laisseray mourir — 19. F : y faictes. Vostre tres-humble serviteur, BALZAC.

---

1. Ce ne peut être que La Valette : Richelieu n'était pas encore cardinal.

2. Le duc de Nevers, apparemment. (V. t. II, lettre du 22 avril 1621). Le nom de Clitophon a probablement été suggéré par le héros « brave en parolles » du roman grec d'Achilles Tatius, ouvrage « qui n'est guere moins estimé qu'Éliodore, » écrira Balzac plus tard, « par ceux qui n'ont guere plus de jugement que Monmor. » (*Œuvres*, 1665, t. II, p. 624).

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE [1]

LETTRE LXI

MONSEIGNEUR,

Je suis icy retiré en la maison de Ciceron [2], où je prens du frais, & de l'ombre à toutes les heures du jour, & je me mocque de ceux qui bruslent à Rome. Mais encore que j'y sois venu autant pour delasser mon esprit, que pour recréer mon corps, toutesfois il est impossible que le premier se repose; & qu'il ne se face des affaires, s'il n'en treuve pas. Sans mon consentement il traverse la Mer, & passe les Alpes, & à cause qu'il n'y a point d'occupation à Frescaty, il en va chercher à Constantinople, à Madrit, à Londres, & à Montauban [3]. Or afin que vous ne pensiez pas que je sois menteur, & que je vueille couvrir d'un pretexte honneste une oysiveté blasmable, je m'en vais vous escrire les adventures de ma pourmenade d'hier, & vous parler du mesme style, & de la mesme sorte que je resve. Cependant que le Roy est occupé à faire la guerre, le Roy d'Espagne passe son temps avecque les Dames, & va en des lieux qui ne se peuvent pas nommer honnestement. Je ne veux point faire de jugement sur les differentes inclinations de ces deux Princes : mais je sçay bien que tant qu'ils vivront de la façon, le Roy d'Espagne ne prendra point de Villes, ny

7. F : & me mocque

1. Du 20 août 1621, disent toutes les éditions. Mais le siège de Montauban ne serait commencé que depuis deux jours ! Au reste cette lettre semble s'étendre sur une durée de plusieurs semaines.

2. Villa Ruffinella ou Tusculana, dont les plans furent dressés en 1552 et qui passait pour avoir été bâtie sur l'ancien emplacement de la villa de Cicéron. Elle appartint plus tard à Lucien Bonaparte. Grégoire XV avait aussi une maison à Frascati.

3. L'armée royale avait mis le siège devant Montauban le 18 août.

le Roy de France la verolle. Vous avez bien ouy dire que les Polonnois ont defait l'armée du Turc, qui estoit composée de deux cens mille combattans, dont la moitié a demeuré sur la place[1]. Il faut advoüer qu'il n'y a que luy seul qui apres ceste perte en pût faire une seconde, & qu'il a une source d'hommes, qui ne s'espuise ny par les guerres, ny par les pestes, ny par les autres mauvaises dispositions de l'air, puis qu'en l'abondance de toutes choses que son Empire produit, rien n'est jamais à si bas prix que la vie des gens de guerre. Quand je songe que Monsieur de Bouillon est enfermé à Sedan, d'où il ne peut sortir pour aller rendre à son party les dernieres preuves de son affection, je me figure une pauvre mere estant sur le bord d'une riviere, qui void tuer son fils de l'autre costé, sans le pouvoir ayder, ny luy dire adieu. Jamais homme ne fut combattu de si diverses pensées, ny travaillé de tant de soins inutiles. Tantost il se fasche de ce qu'on n'a pas fait assez de resistance à Sainct Jean, tantost il treuve qu'on ne s'est pas servy des advantages qu'on pouvoit prendre : En mesme temps il voudroit estre à Montauban pour le deffendre, & en Angleterre pour en tirer du secours. Mais que peut faire ce grand esprit dans un corps qui n'a plus de chaleur que celle que luy donne la fiévre, & qui ne se remuë qu'à force d'ambre gris & de medecines ? Il connoist bien que la meilleure partie de luy-mesme est demeurée en l'histoire

3-4. Fms Gms : est demeurée — 4-5. Fms : que luy qui — 6. F : source de gens, qui — 6-7. B : ne s'espuise par guerres, ny par pestes, ny par autres — 10. F : la vie des hommes — 11. F : M.L.D.D.B. — Gms : Monsieur le duc de Bouillon — 13-14. Fms : une pauvre mere sur le bord — Gms : qui, estant sur le bord d'une riviere, void

1. C'est la « grande desconfiture des Turcs » par les Cosaques et les Polonais, la première semaine de septembre, rapportée par le *Mercure*, t. VII, p. 771 et suiv.

dès troubles [1], & qu'il ne fait rien que tenir la place d'un autre en ce monde. Cependant les affaires des rebelles s'achevent de ruiner, & s'ils font quelques petits efforts, ce n'est pas que leurs esperances s'augmentent, ny que leur courage se fortifie : C'est que Dieu veut qu'ils n'ayent ny la victoire, ny la paix. Monsieur de Bouillon regarde tout cela sans y pouvoir apporter remede, & si quelquefois pour divertir son esprit de ce fascheux object, il pense chercher quelque consolation hors du Royaume, & dans les affaires estrangeres, il descouvre d'un costé une puissante armée sous la conduite de Spinola qui menasse toute l'Allemagne [2], & de l'autre il void son neveu qui de Comte Palatin & de Roy de Boheme est devenu pensionnaire des Hollandois, & Gentilhomme de la suite du Prince d'Aurange [3]. Comme on couronnoit

1-2. F : & qu'il est impossible d'avoir esté de l'autre siecle, & d'estre encore de celuy-cy. — 6. F : M.L.D.D.B. — Fms : Monsieur le duc de Bouillon — 13. F : qui de C.P.E.D.R.D.B.

---

1. Les troubles de la régence qui s'étaient terminés par la mort du Maréchal d'Ancre. Le duc de Bouillon passait pour en avoir été l'un des principaux fauteurs. — Peut-être éprouvait-il les émotions que décrit Balzac ; il avait certainement fort à cœur le succès des entreprises de l'électeur palatin, et s'était vainement efforcé de porter Louis XIII à le secourir. Mais il avait blâmé la tenue de l'Assemblée de la Rochelle, et refusé le commandement général de ses armées. « Il faisoit réflexion qu'il était avancé en âge et accablé d'infirmitez », que ses enfants étaient bien jeunes, « qu'en se déclarant chef du parti Calviniste, il s'exposait à leur faire perdre la Principauté de Sedan, et toutes les belles terres qu'il possédoit en France. » (Marsollier, *Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, 1719.) Il ne protesta même pas quand sa ville de Nègrepelisse, coupable d'avoir égorgé sa garnison catholique, fut prise et mise à sac ; il admit qu'elle avait mérité ce châtiment.

2. La guerre avait repris le 3 août entre les Provinces-Unies et l'Espagne. Spinola, à la tête de 30.000 hommes, dit le *Mercure*, avait passé le Rhin le 2 septembre.

3. Le Palatin s'était d'abord sauvé en Silésie : « N'estans en estat de resister à la multitude des ennemis, je fus conseillé pour ne tomber en leur discretion et puissance, de me retirer avec ma femme et mon fils en Silesie, ce que je fis, » avait-il écrit à Bethlen Gabor. (*Mercure*, VII, 93.) Il dut ensuite chercher asile dans le Brandebourg, puis à Hambourg,

autrefois les victimes qui devoient estre sacrifiées, aussi la fortune presenta un Royaume à ce pauvre homme, afin de luy faire perdre la vie, s'il l'eust voulu croire. Mais sans mentir il luy a monstré qu'il estoit plus fin qu'elle, & qu'il fuyoit si bien qu'on ne le sçauroit jamais attraper. Toutesfois, à parler sainement, le gain qu'il a fait de ne mourir pas à la bataille de Prague, n'est point si grand que le reproche qu'on luy fera de vivre par sa faute, & d'avoir tesmoigné à tous les peuples du monde que la fin de ses desirs estoit de parvenir jusqu'à la vieillesse. Et certainement comme c'est un grand advantage d'estre petit fils d'un usurpateur, aussi il n'y a point de plus miserable condition que d'avoir esté Roy, & n'estre plus que le suject des tragedies, & des farces [1]. Qu'on loüe donc tant qu'on voudra les desseins de cettuy-cy, & sa bonne volonté, je treuve pour moy qu'il n'y a rien si aysé que de fuïr & de perdre ; & la posterité le mettra plustost au nombre des larrons qui ont esté punis, que des conquerans qui ont triomphé de la terre. Puis qu'il est vray que la persecution cesse en Angleterre, & que le Roy [2] se lasse de nous donner des Martyrs, peut-estre que d'icy à quelque temps il mettra tout à faict les ames en liberté, & ce qu'il fait, c'est tousjours faire un pas pour retourner à l'Eglise de sa mere. Quant à moy je ne desespere point de cette grande conversion, que tous les

1-2. F : ainsi la fortune — 4. F : Mais certes il luy a — 5. F : si bien qu'elle ne — 7. F : de conserver sa vie à la bataille — 10-11. F : estoit de ne mourir pas de mort violente. Certainement — 25. F : de sa conversion, que

puis à la Haye, où Maurice lui accorda une réception « fort honorable et magnifique ».

1. Cf. le *Mercure*, t. VI, p. 436, sur les « livrets et portraits boufonesques » que publiaient Catholiques et Calvinistes, et en particulier celui qui parut à Anvers en dérision de l'électeur palatin, après sa défaite et sa fuite.

2. Jacques Ier, fils de Marie Stuart.

gens de bien demandent au Ciel à chaudes larmes ; au contraire sçachant qu'il a l'esprit raisonnable, & qu'il peut estre persuadé sur une chose dont il delibere, je m'asseure qu'il treuve tous les jours la verité dans l'instruction que le grand Cardinal du Perron luy a laissée, & qu'elle sera la plus forte en ses Royaumes, si tost que sa conscience sera pour elle. En effect il ne fut jamais de puissance si absoluë, ny d'authorité mieux establie que la sienne : Ses predecesseurs ne sçavoient que c'est de regner au prix de luy, non pas mesme celle qui s'est joüée de tant de testes, & qui a esté plus heureuse qu'il n'eust esté besoin pour le bien commun de la Republique Chrestienne. Il est certain que l'Angleterre a creu autrefois en Dieu, mais aujourd'hui elle croit seulement en son Prince, & la Religion ne fait qu'une partie de l'obeïssance qui luy est renduë : de sorte que s'il vouloit mettre en la place de tous les poincts de la foy toutes les fables de la Poësie, il treuveroit assez de complaisance en ses subjects pour se porter à sa volonté, & se persuader qu'il peut rendre juste tout ce qu'il fait, & coupables tous ceux qu'il condamne. Son authorité n'est pas venuë là du premier coup, & il a fallu du temps pour faire perdre la raison aux hommes. Mais aujourd'huy que tous les esprits sont entierement vaincus, & que la grande creance qu'il a donnée de son jugement leur oste la liberté du leur, ils ne peuvent rien s'imaginer au delà de la sagesse du Roy, & sans se mesler de ce qui se passe entre Dieu & luy, ils croyent que s'il leur commandoit de fouler aux pieds toutes les choses sainctes, & de violer toutes les loix, ce ne pourroit estre que pour le salut de leur con-

5-6. F : laissée, & partant que la verité sera — 8-9. F : que la sienne : Et si mon auteur ne me trompe point, ses predecesseurs — 20-21. F : & injuste tout ce qu'il condamne — 24-25. F : la grande opinion qu'il a donnée

science. Or il est à croire que la providence divine, qui conduit les choses à leur fin par des moyens qui en apparence luy sont contraires, veut se servir de l'aveuglement de ce peuple pour procurer son salut, & pour le faire rentrer dans l'Eglise par la mesme porte qu'il en est sorty; Et puis que le cœur des Roys est entre les mains de Dieu, il ne faut qu'un bon mouvement qu'il envoye à celuy-cy pour luy faire redresser les Autels qu'il a abbatus, & rendre tout d'un coup à la vraye Religion les ames de trois Royaumes. Dépuis quelque temps il a envoyé un gentilhomme exprés en ceste Cour [1], afin de ne l'avoir point contraire au mariage qu'il traicte en Espagne, & tascher de le faire trouver bon aux Romains, qu'il appellera peut-estre un de ces jours sa Sainteté, & le sacré College des Cardinaux, mais jusques icy ce sont des termes d'une langue qui ne luy est pas connuë. Au demeurant nous nous imaginons en ce païs, qu'il ne s'en faut de gueres que la Rochelle ne soit à l'extremité [2]. Il est bien vray que les forces que le Roy a laissées devant, ne sont pas grandes, mais pour combien pensez-vous qu'on conte le Capitaine entre les mains de qui il les a

4. F : de ce peuple pour procurer son salut & le faire — 16-17. F : pas connuë. Je ne sçay pas s'il y a du mesconte en nostre calcul, mais nous nous — 17-18. F^ms : ne s'en faut gueres — 21. G^ms : entre les mains duquel

1. George Gage, d'une famille catholique du comté de Sussex, secrétement ordonné prêtre par le cardinal Bellarmin en 1614. Fort au fait des choses d'Espagne et d'Italie, sachant les langues de ces deux pays, ami intime de Sir Tobie Matthew, il fut employé ainsi que lui par Jacques Ier dans les négociations qui avaient trait au mariage du prince de Galles avec l'infante. Cf. *Narrative of Spanish Marriage Treaty*, Camden Soc., 1869, et *The life of Sir Tobie Matthew*, by Arnold Harris Mathew and Annette Calthrop, 1907. Arrivé à Rome en 1621, il en repartit en 1622 ; on l'y retrouve l'année suivante.

2. Le duc d'Epernon assiégeait La Rochelle depuis la fin de juillet avec 4.000 hommes de pied et 600 chevaux, dit Bernard. On sait que la ville résista avec succès.

mises ? Il n'est pas permis de juger de ce qu'il fera par le cours ordinaire des choses du monde ; ses actions ne peuvent estre tirées en exemple, & quoy qu'il soit infiniment sage, neantmoins il est certain qu'en ce qu'il entreprend il paroist tousjours quelque chose de plus grand que la prudence des hommes. Ouy certes, Monseigneur, apres avoir consideré les mouvemens des Astres, qui sont si justes, l'ordre des saisons, qui est si reiglé, les beautez de la nature, qui sont si diverses, je treuve à la fin qu'il n'y a chose au monde où Dieu se monstre si admirable qu'en la conduite de la vie de Monseigneur vostre Pere. Mais à propos, voicy ce que j'adjoustay hier au grand discours que je fais par vostre commandement, & dont vous avez tant loüé les premieres lignes.

Sire, le feu Roy vostre Pere n'en a pas fait davantage ; Et neantmoins pour ne parler point des actions de sa vie, vostre Majesté sçait que ses dernieres pensées ont fait trembler tous les Roys de la terre, & sa memoire est aujourd'huy reverée jusques aux extremitez du monde. Toutefois, Sire, soit que vous soyez venu en un meilleur temps que luy, soit que Dieu destine vostre Majesté à des choses plus hautes, la gloire qu'elle s'est acquise à la sortie de son enfance, n'est pas moindre que celle que ce grand Prince a meritée apres avoir vieilly dans les armes, & dans les affaires. Comme luy, Sire, vous avez conquis vostre Royaume ; comme luy vous vous faictes redouter sans tyrannie ; comme luy vous estes l'esperance de tous les peuples. Je suis pourtant contraint d'advoüer, qu'il faut que vostre Majesté luy cede en une chose, c'est que vous n'avez point encore comme luy faict un fils qui vous ressemble. Mais certes, Sire, nous ne pouvons

12. F : Au reste, voicy ce que — 20. F : Toutesfois, soit que

souffrir plus longtemps qu'il ayt cét advantage sur vous : Toute l'Europe vous demande des Princes et des Princesses, & il est certain que le monde doit finir aussi-tost que finira vostre race. Si vous voulez donc que la beauté des choses que nous voyons, passe jusqu'à l'autre siecle ; Si vous voulez que la tranquillité publique ayt un fondement asseuré, & que vos victoires soient eternelles, il ne faut plus que vous parliez d'agir puissamment, ny de faire des coups d'Estat qu'avecque la Reyne.

A Frescaty, le 20 Aoust 1621.

9. F : ny de faire des coups d'Estat qu'avecques la Reyne.
Mais, Monseigneur, il est arrivé tout à ceste heure une nouvelle qui m'oblige quasi de me desdire de la moitié de ce que je vous ay escrit. Est-il vray que Montauban ne vueille pas se rendre, & que la peste soit venuë à son secours ? [1] Si cela est, & que nos troupes se desfacent d'elles-mesme, il me semble qu'il ne faut point donner aux mauvais François le plaisir de voir mourir tant de gens de bien sans se deffendre. Et le Roy se retirant de bonne heure, il gagnera tousjours ce qu'il perdroit dans la rigueur de la saison, & par la continuation du mal. L'Hyver une fois venu, il n'est pas raisonnable de lasser les hommes à ne rien faire, & si la corruption de l'air dure plus long temps, vous sçavez bien qu'une armée de malades ne sçauroit estre employée qu'à la conqueste de l'autre monde. Quand j'ay commencé ma lettre, je pensois que la fin en dût estre plus agreable. Mais les evenemens des choses ne dependent pas des conjectures des hommes, & si vous trouvez les miennes peu certaines, j'ay cette consolation qu'il faut estre sage pour se tromper aux affaires de France. C'est,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

---

1. Le 4 octobre, Bassompierre dit que « les maladies attaquent déjà l'armée ».

PRÉFACE

SUR LES LETTRES DU SIEUR DE BALZAC PAR LE SIEUR DE LA MOTTE AIGRON

Que je te donne icy, Lecteur, pour ce qu'estant arrivée trop tard, elle n'a pû estre mise au commencement du Livre.

Je sçay bien que parmy ceux qui verront ces ouvrages, il s'en pourra treuver quelques-uns lesquels estimeront qu'ils meritoient un tiltre plus advantageux que celuy des lettres, & pour la grandeur des choses qui s'y traictent quelquefois, & pour le soing avecque lequel semble qu'elles ayent esté escrites. Mais comme je pardonne volontiers à ceux qui d'un mauvais compliment pensent avoir faict une bonne lettre, & que je ne blasme pas ceux-là non plus qui ne s'y esloignent jamais de leurs affaires particulieres; Aussi faut-il advouër que cette sorte d'escrits n'ayant pas esté faicts pour estre imprimez, le monde s'en passeroit bien, & qu'il n'est permis qu'aux Allemans de rendre conte à leur siecle, & à la posterité, si Dieu le veut, des necessitez de leurs maisons, et des sottises de leurs Colleges[1]. *Veritablement c'est se tromper que de*

9-10. B : que celuy-là des Lettres — F : que celuy de Lettres — 13. F : pensent en avoir fait — 15. C : qui ne s'esloignent — 16. C : Ainsi faut-il — 16. F : des escrits de telle sorte — C : des escrits tels que ceux-ci — 19-20. F : à la posterité des necessitez

1. Il y a ici sans doute une allusion aux *Epistolae Obscurorum Virorum* parues pour la première fois en 1515 et dont il y eut douze éditions au cours du xvie siècle. Une treizième parut en 1624, l'année même de la première édition des Lettres de Balzac.

croire que les grands subjets doivent estre bannis de toutes les lettres ; que l'eloquence mesme n'y doive paroistre que laschement, & que la majesté des deux soit seulement reservée pour les chaires & pour les harangues, tout de mesme certes que si la vaillance ne se monstroit que dans les batailles, & qu'aux combats de seul à seul elle fut inutile pour avoir moins de tesmoins, & estre moins regardée. Mais outre que nous ne sommes plus en ce temps-là, où l'on accusoit publiquement le gouvernement de l'Estat, & que les Orateurs faisoient rendre conte de leur charge aux Lieutenans Generaux des armées, & que par consequent il n'y a plus moyen d'estre eloquent de cette sorte, il y a encore des raisons par lesquelles on peut connoistre que le merite des lettres n'est pas moindre que celuy-là des harangues. Et toutesfois s'il faut qu'entre elles il se treuve de la difference, comme il n'y a point de doute, pour le moins cela ne peut estre ny pour la dignité des subjects, ny pour la force des raisons, ny pour la grandeur des pensées. A n'en mentir point, lors que je considere les harangues qui nous sont restées de la ruyne des siecles passés, dont les unes ont esté prononcées, & les autres ont esté escrites, tant s'en faut que je m'estonne de l'advantage qu'elles ont sur les lettres qui nous sont demeurées, & des mesmes Autheurs, & du mesme temps, qu'encore je ne m'esmerveille pas que les premieres ayant esté armées du secours de la voix, du geste & du mouvement du corps, ayent faict les miracles que nous sçavons tous, & arraché si souvent de vive force le consentement de ceux qui les ont ouyes. Les secondes, quoy qu'elles n'eussent pas les mesmes

6-7. F : de seul à seul il fut permis de fuyr, & que la vertu y fut inutile — 14-15. F : que celuy des Harangues. — 16-17 F : de la difference, pour le moins — 19. F : En effect lors que je considere

armes, n'en ont pas manqué toutefois. Ces avant-propos par lesquels on se prepare, & on se met peu à peu comme en possession de la creance des Lecteurs, ces destroits & passages, par où l'on conduict les esprits des objects plaisans aux fascheux, ou des tristes aux agreables, afin qu'apres les avoir esbranlez & comme jettez hors de leur assiette, on les face tomber par apres du costé que l'on desire : Tout cela certes sont des moyens si particuliers aux harangues, que je confesse ingenuëment que les lettres ne les connoissent seulement pas. En celles-cy on entre d'abord en matiere, & on n'en sort quasi jamais ; les raisons y vont toutes seules & sans assistance, & tout ce qu'on leur permet d'ornement, c'est la liberté des pensées, le choix du langage, & de n'aller pas en desordre : Mais pour les subjects, ils sont communs à ces deux genres d'escrire ; & c'est faillir que de croire qu'il y en puisse avoir de tellement propres à l'un, que l'autre n'y puisse toucher sans luy faire tort. En effect les discours Panegyriques, les Apologies, les consolations, les jugemens sur les actions morales, bonnes ou mauvaises, les opinions & sentimens des choses du temps, celles qui plaisent, & celles que l'on doit hayr, les indifferentes encore ; bref tout ce qui peut tomber dans le discours, & sous la raison, est l'object des lettres. Aussi voyons-nous que les plus grands & plus importans mysteres de nostre Religion, nous ont esté laissez dans des lettres. Toute la sagessē des Payens est dans celles de Seneque ; & nous devons à celles que Ciceron a escrites à ses amis la cognoissance des secrets & veritables mouvemens, qui furent cause de la plus grande mutation qui

2. F : & se met on — 3-4. F : ces destroits & ces passages — 7-8. F : que l'on desire. Toutes ces choses certes sont — 11. F : & n'en sort on — 16. F : qu'il y en ayt — 29. F : la plus grande revolution

arriva jamais dans le monde, du bransle & de la cheute de la Republique Romaine. Il faut donc advoüer que les traittez Oratoires n'ont point d'autres subjets que les lettres, & que s'il y a de la difference, elle n'est autre que celle qui se remarque entre nostre ancienne Mer, & celle qui ne fut ouverte que du temps de nos peres : Celle-cy n'est pas moins profonde que l'autre : elle est capable des mesmes vaisseaux, ses marées ne sont ny plus justes, ny aussi moins incertaines, & toute la diversité qui se treuve entre elles, c'est que les vents n'agitent pas celle-là de la mesme façon que la nostre, & qu'elle ne souffre presque jamais ny d'orages, ny de tempestes. Aussi les lettres pouvant toucher les mesmes choses pour grandes & excellentes qu'elles puissent estre, que tout autre genre d'escrits, elles ne reçoivent pourtant pas ces mouvemens extraordinaires, qui paroissent dans les harangues. La grandeur des excez, les eslancemens & transports ne s'y treuvent point & en un mot c'est une beauté plus douce, & une eloquence plus tranquille. Et certes si le subjet que l'on a choisi est aussi illustre que celuy devant qui on le doit traitter, ne seroit-ce pas abuser de l'un & de l'autre, pource que l'action ne doit estre ny publique ny generale, de la faire negligemment, & de ne luy donner pas tous les ornemens dont elle est capable ? Et qui pourroit douter que Ciceron ayant à haranguer en particulier devant Cesar apres le changement de la Republique, n'apprehendast davantage, & ne se fut préparé avec plus de soin, que s'il n'eust deu avoir à faire qu'à cette beste à cent testes, qu'il avoit menée si souvent à sa fantaisie, & à laquelle il estoit en possession

6. F : ne fut qu'ouverte du temps — 16-17. F : dans les Harangues. Car ny la grandeur des excez, ny les eslancemens & les transports — 17. F : point. En un mot — 28-29. F : qu'il avoit si souvent menée

il y avoit si long-temps de faire prendre le party qu'il desiroit? En ces dernieres occasions, & en la presence de cét homme seul il sçavoit à qui c'estoit qu'il avoit à faire, & s'il avoit peur de faillir devant son Maistre, gardez-vous pourtant bien de croire que ce fut ou pour la consideration de sa grandeur, ou pour celle des choses qu'il venoit de faire; Mais c'est d'autant qu'il le regardoit comme un homme qui n'estoit pas ignorant en l'art de parler non plus que luy, & qui autrefois avoit apporté à l'estude de cette science tant de dons d'esprit, & de qualitez naturelles, que si par apres il n'eust estimé que c'estoit quelque chose de plus noble de dompter les hommes que de les persuader, & que des deux plus excellens exercices de la vie, sa fortune & la grandeur de son courage ne luy eussent fait choisir le premier, il eust peu disputer de la gloire du second avecque luy. Que si ce celebre Orateur retournoit aujourd'huy au monde, & qu'il eust à traiter de vive voix, ou par escrit avec ces deux grands Cardinaux, à qui la pluspart de ces lettres sont addressées, n'est-il pas à croire que venant à les cognoistre comme nous faisons, il n'y apportast plus d'estude & plus de soin, que quand il n'avoit qu'à plaire à la foule d'un peuple ignorant, & toute cette lie de la vieille Rome? Et puis nous nous estonnerons encore de la perfection de ces lettres, dont les unes ont esté escrittes au Roy, & destinées à estre leües, ainsi qu'elles ont esté avec admiration, en plein Conseil, & la plus part des autres envoyées aux plus grands hommes de ce siecle? A la verité nous pouvons dire que voicy la pre-

3-4. F : à faire. Que s'il craignoit & s'il — 4-6. F : gardez vous bien de croire que ce fut ny pour la consideration de sa grandeur, ny pour celle — 9. F : qui avoit autrefois apporté — 10. F : & tant de qualitez — 13. F : & si des deux — 21. F : d'estude & de soin — 22. F^ms : n'avoit à plaire qu'à la foule

miere fois qu'il a paru quelque chose de parfait en nostre langue, & si de toute nostre eloquence passée il falloit estimer quelque chose prés de cela, peut-estre ne trouverions-nous qu'une seule lettre. De ceux qui ont escrit jusques icy nous pouvons dire que les plus heureux lors qu'ils ont choisi des matieres qui se soustenoient d'elles-mesmes n'ont pas esté absolument condemnables, & que parmy leurs escrits, la solidité de la doctrine, & la rudesse de la langue, c'est-à-dire le bien & le mal, paroissent esgallement. Mais dès lors qu'ils se sont attaquez à des subjects où l'eloquence regne toute seule, ç'a esté là certes, que la fortune les a quittez & que la foiblesse de leurs propres forces s'est reconnuë, quand ils n'ont plus esté soutenus par les estrangeres. Quelques uns à la verité se sont doutez du chemin qu'il falloit tenir, & l'ont enseigné aux autres, quoy qu'eux-mesmes n'y fussent pas. Et enfin la plus grande gloire que meritent ceux qui ont escrit avec plus de soin & de pureté, c'est celle-là mesme que la nature a reservée pour les femmes, à qui celle des grandes actions estant desniée, il semble qu'elles font assez de s'abstenir de mal faire; Mais que quelqu'un ait meslé l'art avec l'abondance, & joint la douceur à la Majesté, & qu'il se soit eslevé sans se perdre ou sans s'esgarer, c'est ce qu'à la verité nous n'avions peu voir jusques icy. Certes ces belles & genereuses façons de parler, & ces grandes & fortes pensées dont ces lettres sont toutes pleines, ont esté si peu connuës auparavant... Cét ordre mesme & ce nombre dont toutes

14. F : En un mot quelques uns — 15. F : & l'ont voulu monstrer — 16. F : n'y fussent pas. Finalement — 22. B : & qui se soit — 24. F : jusques icy. Et certes — 27. F : auparavant qu'il faut advoüer que ce sont des beautez pour lesquelles nos escrivains avoient vescu jusques icy comme en estat d'innocence, & soit qu'ils eussent les yeux mauvais, ou qu'elles se cachassent d'eux, il ne les avoient jamais apperceües. Cet ordre

les langues ne sont pas capables, & en quoy la nostre ne doit rien à la Latine, & qui paroissent en tous ces ouvrages, bien que diversement selon que leur genre le desire, s'y treuvent aussi heureusement, que la plus part devant cecy les ont estimez de peu d'importance. Et toutesfois sans l'ayde de ces deux grands secrets, tous les ornemens de l'art, toutes les graces de la nature, ne peuvent plaire qu'à demy; toutes les raisons du monde ne sçauroient persuader une femme qui voudra faire resistance, & à parler sainement ils ne sont pas moins necessaires parmy les belles paroles & les pensées, que la discipline parmy les soldats, sans laquelle le courage ne fait point d'effet, & la valeur le plus souvent demeure inutile. Quant à moy qui connois l'Autheur dés son enfance & dés la mienne & qui mieux que tout autre puis deposer de la façon dont il travaille, & qui sçais les grands advantages qu'il a sur tous ceux qui escrivent en ce temps, j'ay tousjours bien creu, que si quelqu'un devoit eslever nostre langue jusqu'au merite & à la reputation de l'eloquence des anciens, que c'estoit à luy seul à qui nostre siecle en devroit la gloire. Aussi ne douté-je point, que la comparaison venant à se faire maintenant de ces escrits icy avec ceux des autres, il ne soit aisé d'en remarquer la difference, & que tous les esprits ne se disposent à se ranger à mon opinion, & à ceder volontairement. Pour moy qui lis les anciens avec le respect qu'on leur doit, & les nouveaux sans envie, je confesse neantmoins que tout ce que je puis concevoir est si

6-7. F : secrets, ny les ornemens de l'art, ny les graces — 7-8. F : qu'a demy, & toutes les — 9. F : qui voudroit — 13. F : Pour moy qui connois — 15. F : de la mesme façon — 15-16. F : travaille, joint que je sçay — 17. F : escrivent aujourd'huy — 19-20. F : des anciens, ce seroit à luy seul à qui — Fms : à luy seul que — 20-21. F : Aussi je ne doute point — 27. F : tout ce que j'y puis

esloigné du merite de ces escrits, que sans la passion que j'ay pour eux & pour leur autheur, à peine eussè-je peu me disposer à leur faire cette Preface. Et qui est-ce qui fera difficulté de leur rendre ce qu'on leur doit, puis que celuy-là[1] *de qui les fautes mesmes ont esté treuvées si belles qu'elles se sont faictes une secte durant sa vie qui dure encore apres sa mort, ayant veu à Mets quantité de choses que cet Autheur avoit escrites dans le malheur du temps, & qui auroient besoin d'un autre siecle pour estre veües, fut estonné de ses commencemens, & confessa que c'estoit avec regret, que la seule chose qu'il pensoit posseder du consentement de tous, luy fust ostée par un homme qui n'avoit pas encore vingt ans? Aussi estoit-ce en ce genre d'escrire, qui pour n'avoir pas les bornes si estroites que celuy des lettres, reçoit tous les mouvemens & embellissemens de l'art, & de la mesme sorte que cet autre discours qu'il adresse au Pape d'aujourd'huy, sur un semblable subject que celuy de sainct Bernard*[2] *à Eugene; Et comme jamais Dieu ne choisit parmy les hommes un homme si parfait que celuy-cy pour commander à tous les autres; aussi ne se peut-il concevoir rien de si grand ny de si extraordinaire qui ne paroisse en cet ouvrage, ny de si approchant de l'excellence du suject, & de la Majesté de celuy à qui il parle. Que si pour revenir au particulier de ces lettres, il falloit pour en juger dignement, considerer celle des anciens, il me semble que ce seroit avoir du respect plus qu'il ne faut, de les faire toutes*

1. F : du merite de ces Lettres — 2. F : pour elles — 12-13. F : n'avoit encore que vingt ans — 13. F : Mais il est vray que c'estoit en ce genre — 20. F : les autres ; de mesme il ne se peut concevoir

1. Nicolas Coëffeteau, en 1618.

2. *Les Cinq Livres de la Consideration*, adressés à Eugène III, discours qui traite de l'autorité et des fonctions du pape (*Œuvres de St Bernard*, éd. Charpentier, 1866, t. II, p. 133 et suiv.). — Balzac a-t-il jamais fait imprimer un discours à Urbain VIII ?

ensemble entrer seulement en comparaison avec celles-cy, si nous ostons celles de Seneque. En celles-là, qui neantmoins n'en approchent pas, il y a une abondance si grande, qu'à peine se peut-elle imaginer. Et pource que toutes les choses y paroissent confusément, & qu'il semble qu'elles y ayent esté jettées sans choix, & à bien dire comme à l'adventure, quelques uns qui blasmeront encore le stile diroient peut-estre que ce sont plus-tost des matieres que des ouvrages. Mais quant à moy, s'il y a du mal, j'estime qu'on le doit souffrir pour tant de beautez qui s'y rencontrent ; & apres tout quelle apparence y auroit-il de treuver rien mauvais d'un homme qui eust vaillant sept millions d'or, & qui une fois en sa vie eut le cœur assez bon pour songer à l'Empire de tout le monde? Estimons donc tout ce que nous avons de luy, & de ce temps-là, & louons toutesfois le nostre, auquel cette science qui se mesle de commander à l'esprit, & laquelle n'estoit auparavant qu'en son enfance, se treuve maintenant en sa force, & comme en son aage viril ; Et si vous advoüez que l'obligation en soit deuë, comme il est sans doute, à ces belles lettres, vous verrez sortir du mesme autheur un de ces jours un Jugement *si solennel & si juste que le Parlement mesme n'en rend pas de plus equitable, & sa* Solitude *vous plaira si fort, que vous ne ferez point de doute non plus que moy de la preferer à la Cour des Roys, & à la Pompe des plus grandes Villes.*

12. F: qui estoit riche de sept millions d'or, — 13. F : en sa vie se trouva le cœur assez bon — 19. G^ms : comme elle est — 21-23. F : de ces jours un Prince si parfaict, (C^ms : un Jugement si parfaict,) qu'il effacera la gloire de tous les autres, & sa Solitude

LETTRES

DE

MONSIEVR

DE

BALZAC

Troisiesme Édition
Augmentée de nouveau

A PARIS
Chez TOVSSAINCT DV BRAY, rüe
Sainct Jacques, aux Espics-meurs.

M.DC.XXV.

—

Avec Privilege du Roy.

Cette édition, semblable à la première, est augmentée des trois lettres qui suivent. (Voir l'*Introduction*, p. xx).

ADVERTISSEMENT

Voicy la troisiesme fois que ces belles Lettres paroissent au jour, avec l'applaudissement general des meilleurs esprits, & de ceux qui sçavent le mieux cognoistre les bonnes choses. Pour moy tout le jugement que j'en puis faire, c'est que l'Eloquence s'y voit mise au plus haut degré de gloire & d'admiration où les Romains et les Grecs l'ayent jamais eslevée. Les pensées en sont excellentes, les raisons puissamment deduites, & les Periodes si bien remplies, que pour les dignement louer, il faudroit avoir le mesme merite & la mesme eloquence de leur Autheur. Le deplaisir qui luy reste, c'est de n'avoir eu la commodité de lire une seule espreuve de l'impression, & par ce moyen corriger les fautes, qui s'y peuvent estre survenues. Mais pour suppléer à ce defaut, il vous promet en peu de temps la quatriesme Edition qui sera à mon advis un juste volume, & qui est la seule qu'il veut advoüer pour sienne. Là vous verrez une augmentation de plusieurs pieces tant politiques que morales [1], & il espere de vous garantir non seulement les pages, mais aussi les lignes et les sillabes, nettes de toutes ces fautes qui se glissent ordinairement dans les livres, ou par le peu de soing de leurs Autheurs, ou par l'ignorance de ceux qui se meslent de les corriger.

---

1. Cette quatrième édition est demeurée introuvable, de même que la cinquième. (Voir *Introduction*, pp. XXI-XXII). Peut-être contenait-elle certaines des augmentations que referme la sixième édition, augmentation qui feront l'objet de notre tome II.

RESPONSE A UNE LETTRE DE M. D. G.[1]

MADEMOISELLE,

Je vous declare d'abord que je n'ay point d'autre opinion de vous que celle que vous me donnez vous-mesme, & j'ay tousjours jugé plus hardiment des qualitez de l'ame par la parole, que par la physionomie. Que si apres ce que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, il faloit chercher des preuves estrangeres, le tesmoignage de ces deux grands personnages, qui ont admiré vostre vertu naissante, & laissé vostre portrait de leur main, me doit servir de contrepoison pour me guarentir des impressions & de la vray-semblance mesme de la calomnie. Moy qui sçay que l'Asie, l'Afrique, & la pluspart du reste du monde croyent une fable pour fondement de leur religion, & que tous les jours on equipe des vaisseaux & on leve des armées pour soustenir le mensonge, je n'ay garde de m'estonner qu'en ce qui vous touche quelques uns ne soient pas du costé de la verité, qui est asseurée de treuver des ennemys par tout où il y a des hommes. C'est un effect de cette erreur qui a vieilly dans l'esprit du peuple, qu'il est besoin qu'une honneste femme ignore beaucoup de choses, & que pour porter ce nom-là il n'est pas necessaire qu'elle soit loüée de tout le monde, mais il faut qu'elle ne soit connuë de personne. Quand toutesfois communément parlant, &

22-23. F : qu'il faut qu'une femme — 23-25. F : & qu'il vaut mieux qu'elle ne soit connuë de personne, que d'estre loüée de tout le monde. — 25-26. G H : le monde. Je dis bien encore plus. Le vulgaire regarde ordinairement d'un air injurieux, & avec quelque reproche d'extravagance, les grandes et heroïques qualitez, si elles paroissent en ce sexe, auquel il ne croit pas qu'elles doivent appartenir. Quand

1. Mademoiselle de Gournay. Nous n'avons pas cette lettre.

eu esgard à l'ordre du monde, & au bien de la police, je m'accorderois à cette opinion, si est-ce que je m'empescheray bien de croire, qu'il ne soit pas permis à la Nature de passer sans blâme les bornes qu'elle s'est faictes, ny d'aller quelquesfois plus loin que son but, afin de produire des choses qui soient plus parfaictes que les autres. Ce n'est pas à dire que pour avoir les vertus de nostre sexe, vous ne vous soyez pas reservée celles du vostre, & que ce soit un peché à une femme d'entendre le langage que parloient autresfois les Vestales. Je laisseray donc là ces mesdisans, qui voudroient oster la blancheur aux lys, & la pureté au crystal, pour venir à la lettre que j'ay receuë, où je vous diray sans vous flatter, que cet homme qu'on vous a figuré si glorieux, celuy qui mesprise le temps passé, qui se mocque du present, & qui juge mal de l'avenir, a treuvé force choses qui luy plaisent : De sorte qu'aujourd'huy, Mademoiselle, si mon approbation est de quelque poix, vous la pouvez adjouster en vostre faveur à celle de Lipse & de Montagne, & dire hardiment que vous avez cet avantage sur les Roys & sur les Empereurs, que pour vous le goust de deux differens siecles a esté semblable. Despuis le temps qu'on vous loüe, la Chrestienté a changé dix fois de face. Ny nos mœurs, ny nos habillemens, ny nostre Cour ne seroient pas reconnoissables à celle que vous avez veuë : Les hommes ont faict de nouvelles loix, & introduict un autre Dieu dans le monde, & les vertus de l'aage de nos peres sont les vices de celuy-cy : Neantmoins on sçaura que parmy de si notables changemens, & des revolutions si estranges, vous avez apporté jusques à nous une

7-8. F : de nostre sexe. les dames ne se soient reservées celles — G H : vous ne vous soyez reservée — 17. F : qu'aujourd'huy si

mesme reputation, & que vostre beauté, je parle de celle qui donne de l'amour aux Capucins & aux Philosophes, ne s'en est point allée avecque vostre jeunesse. Je seray fort ayse pour moy, que le monde voye que j'honore la vertu, de quelque nom qu'elle s'appelle, & sous quelque visage qu'elle se cache, & je tiens mon party plus fort de la moitié qu'il n'estoit despuis que vous y estes entrée. Mais si sans pecher contre les reigles de la Grammaire, & celles de la bienseance, j'oze vous prendre pour mon second, je m'asseure que s'il faut declarer la guerre à ces petits Auteurs [1] qui ont esté produits fortuitement de la corruption de ce siecle, vous n'en aurez pas trop de demy-douzaine à vostre part, & qu'à tout le moins vous ferez taire ceux qui se vantent de m'avoir appris à parler [2]. Je vous diray pourtant avant que de passer outre, & afin qu'ils le sçachent s'il vous plaist, que ma Mere n'est pas resoluë de leur accorder cela, & que s'il y a de la gloire à gaigner en si peu de chose, elle faict estat de la disputer à tous les faiseurs de livres. J'ay creu jusques icy qu'en ce qui est du choix des mots je devois me laisser gouverner à l'usage commun, sans m'attacher à l'exemple de personne, & qu'au lieu de reconnoistre l'authorité d'un particulier, j'avois à suivre le consentement du peuple : Mais quoy qu'il en soit, de parler bien nostre langue, ce n'est pas la loüange d'un grand Orateur, c'est seulement la marque d'un vray François, & je ne pretens pas qu'on m'estime pour n'estre

11. F : ces M.P.P. qui ont — 13. Cms : pour vostre part

1. Les « petits Auteurs » étaient apparemment les « trois ou quatre faiseurs de Romans » de 1626 (lettre XXXV), devenus M. P. P. (Mauvais Prestres, v. *Apologie*, éd. 1628, p. 91), en 1627.
2. Garasse.

pas nay en Hollande ny en Allemagne. Il est vray que je donne beaucoup à l'elocution, & je sçay que les grandes choses ont besoin de l'ayde des paroles, & qu'après avoir esté bien conceuës, elles doivent estre heureusement exprimées. Il me fasche seulement que de la moindre partie de la Rhetorique des anciens on en veüille faire toute la nostre, & que pour contenter les petits esprits, il faille que nos ouvrages ressemblent à ces victimes, à qui on ostoit le cœur, & on laissoit seulement la langue de reste. Je respondrois aux autres advis que vous me faictes la faveur de me donner, s'ils ne regardoient une matiere que je me reserve à traicter pleinement dans L. que je medite, & que j'espere de vous porter bien tost à Paris. Ce sera là que je vous feray voir qu'il n'y a rien si aisé à la raison que de persuader un esprit faict comme le mien, & que j'ayme esgallement la verité, soit que je la reçoive de quelqu'un, ou que je la treuve de moy-mesme.

Le 30. Aoust 1624.

2-3. F : & sçay que les grandes choses — 12-13. F : dans le grand discours que je medite, — 18. F : de moy- mesme. C'est, MADEMOISELLE, Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur, BALZAC.

A MONSEIGNEUR LE COMTE DE SCHOMBERG

MONSEIGNEUR,

Je vous envoye ce que vous avez des-ja veu [1], & à quoy vous avez donné tant de loüanges, que j'aurois honte d'y consentir, s'il n'y avoit moins de presomption de croire que je les merite, que de m'imaginer d'avoir un flateur fait comme vous. Il faudroit que je fusse eslevé en une fortune plus souveraine que celle des Roys, pour attendre cela d'un homme, qui n'a jamais pû approuver le mal, & de la desfaveur duquel on ne sçauroit peut-estre treuver de cause que la seule verité qu'il a dicte. Quoy qu'il en soit, puis que vous estes en Lymosin, & que vous ne faictes point de voyage en ce pays-là, que vous n'ayez mille vieilles querelles à accommoder, & que vous n'en preveniez autant de naissantes, il y a apparence qu'apres une si fascheuse occupation, & un si grand rompement de teste, mon livre arrivera justement au temps, où vous ne sçauriez rien treuver de plus mauvais que ce que vous viendrez d'escouter : Car de me persuader que dans les promenoirs de Duretal, où tous vos momens sont chers, & toutes vos heures precieuses, il y ayt du temps pour moy, & pour mes ouvrages, ce seroit ne sçavoir pas les divertissemens qui vous y attendent, ny la compagnie qui vous y doit aller voir. Quand vous n'auriez avecque vous que la memoire des actions que vous avez faictes, vostre solitude n'a que faire

4-5. F : Je vous envoye les escris que vous avez des-ja veus, & auxquels vous avez

1. Évidemment le premier recueil de *Lettres*, imprimé par les soins de Boisrobert.

de livre pour estre plus agreable, & au pis aller cherchant du contentement hors de vous-mesme, vous devez vous arrester à la personne de vos enfans. C'est donc seulement aux mauvais jours, & dans les deserts que je pretends d'estre le bien-venu, & de recevoir des caresses. Par tout ailleurs, sans vouloir passer pour Autheur, ny pour Poëte, Il me suffira que vous me faciez l'honneur de croire que je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres fidelle serviteur,

BALZAC.

Le 25. May 1624.

2-4. F : vous arrester à ceste divine fille [1], dont j'apprens tous les jours quelque miracle. C'est donc seulement en son absence, & dans — 6. F : passer pour Orateur, ny

---

1. Jeanne, mariée en 1618 au comte de Brissac, « fort brune, mais fort agreable, fort spirituelle et fort gaye. » (Tallemant, *Historiette de Mme de Liancourt & sa belle-fille*). Elle épousa plus tard Roger du Plessis-Liancourt, duc de la Roche-Guyon. V. une note sur Jeanne de Schomberg dans les *Œuvres de La Rochefoucauld*, éd. Gilbert, 1878, t. I, p. 373.

LETTRE DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE SCHOMBERG A MONSIEUR DE BALZAC

Monsieur,

Le stile dont vous escrivez fait tomber la plume de la main de ceux qui s'en veulent mesler, & l'Eloquence se peut dire tellement vostre, qu'il n'est pas estrange que les autres y ayent peu de part. Sçachez donc que si je me cognois en lettres, les vostres effacent tout ce qui a esté fait jusques icy en nostre langue, & qu'il n'y a point, sans vous flater, d'agreable divertissement, qui ne doive ceder à la lecture de ce que vous m'avez envoyé. Ceste occupation est digne du Cabinet des Roys, & des plus belles ruelles de lict de France : non pas comme vous dites du sejour de Lymosin, d'où je suis à la veille de partir, en resolution de ne me departir jamais de l'affection que je vous ay promise, dont vous tirerez preuve toutes les fois que vous voudrez employer pour vostre service,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur,
Schomberg.

Du premier Juin 1624.

22. F : Vostre humble & plus affectionné serviteur,

APPENDICES

APPENDICE I

Notices biographiques sur les correspondants de Balzac.

AMBLEVILLE

(*Lettre XLVI.*)

François de Jussac, baron d'Ambleville (mort en 1625), gentilhomme du duc d'Épernon dont il était l'ami dévoué. Après avoir été capitaine de ses gardes, il passa au service du roi et devint capitaine d'une compagnie d'infanterie. En 1588, étant à Angoulême en cette capacité, il contribua à sauver la vie du duc lors de la fameuse attaque du château. Dans le contrat de mariage de sa fille Henriette, en 1615, il est qualifié de « Conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, lieutenant-général pour S. M. ès pays d'Angoumois, Xaintonge, ville et gouvernement de La Rochelle. » Cette même année, le duc d'Épernon étant tombé malade à la suite d'un emportement contre son fils Candale, ce fut Ambleville qui le reconduisit à Angoulême. Il ne le quitta que pour revenir apaiser les troubles à Cognac. Après la reddition de Saint-Jean-d'Angély en 1621, il était à Cognac avec Louis XIII et le duc, et aida celui-ci à organiser des troupes pour les mener à La Rochelle. Le baron d'Ambleville avait épousé Isabelle de Bourdeille, nièce de Pierre de Bourdeille, auteur des *Illustres Capitaines*. Leur second fils fut l'infortuné François de Jussac, sieur de Saint-Preuil, qui après avoir longtemps joui d'une grande faveur auprès de Richelieu, fut décapité à Amiens en 1641. Ambleville était une toute petite terre dans l'élection de Cognac à trois lieues de la ville. La veuve du baron, de concert avec ses enfants, la vendit en 1629 à la maison d'Albret.

Bulletin des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XX, 1900, p. 281. — A. Janvier : *François Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil*, Paris, 1859.

BOISROBERT

(*Lettres X, XI, XII, XIII, XXXIV, XXXV.*)

François le Métel, seigneur de BOISROBERT (1589-1662), plus tard abbé de Chastillon. Avocat au Parlement de Normandie où son père était procureur, Boisrobert arrive à Paris vers 1616 et obtient la protection du cardinal du Perron — Normand comme lui — qui vit retiré à Bagnolet. Du Perron introduit Boisrobert à la cour et en 1617 celui-ci fait déjà partie de la suite de Marie de Médicis qu'il accompagne dans sa retraite à Blois. Peu de jours après son évasion, à la fin de février 1619, il la suit à Angoulême où il renoue connaissance avec Balzac ; — d'après une lettre de Boisrobert ils se seraient déjà connus à Paris dès 1617 [1]. Pendant les sept mois que la Reine Mère passe à Angoulême, le poète fait un séjour à Balzac dont il prend congé dans une jolie ode. En voici les première et dernière stances :

Entre la Charente et la Touvre
Dedans un sejour écarté,
J'ay plus d'heur et de liberté
Que le Roy n'en a dans le Louvre...

Adieu, jardins de musc et d'ambre !
Je m'en vais encore à la Cour
Faire le badin tout le jour
Sur le coffre d'une anti-chambre [2].

Rentré à la cour avec Marie de Médicis, Boisrobert assiste au mariage d'Henriette de France, puis passe en Angleterre dans la suite de M. de Chevreuse. Il rentre en France au mois d'août 1626. Quelques années plus tard il fait un voyage en Italie en compagnie de Léon Bouthillier (oct. 1630-juillet 1631). A son retour de Rome il apprend que Marie de Médicis s'est enfuie de Compiègne vers les Pays-Bas. A partir de cette date Boisrobert cesse de faire partie de la maison de la Reine Mère et s'attache définitivement à Richelieu, auprès duquel il deviendra — c'est

1. Faret : *Recueil de Nouvelles Lettres*, 1634, t. I, p. 299.
2. *Annales poétiques*, 1781, t. XVIII, p, 9.

le mot du cardinal — « le solliciteur des Muses affligées [1] ». En 1637 Balzac, qui n'a eu qu'à se louer de son ami dans ce rôle, l'en félicite :

« Vous estes tousjours le Père des Courtoisies et le bien commun de tout le monde. Mais vous estes particulierement necessaire au Monde sçavant et à la Republique des belles lettres. Sans vous les Orateurs crieroient sans cesse dans leurs harangues contre le Temps et contre les Mœurs, et les Poètes ne feroient autre chose dans leurs vers que maudire les Muses et Apollon. Les bons offices que vous leur rendez auprès de son Eminence adoucissent leur mauvaise humeur et leur donnent des pensées moins violentes. Tellement qu'à prendre les choses dans leur principe, il ne se fait aujourd'huy ny Panegyrique, ni Ode, dont vous ne soyez le premier autheur, et la Postérité vous sera obligée de tout le Latin et de tout le François de nostre Siecle [2]. »

Toute sa vie Boisrobert est resté fidèle à Balzac. C'est lui qui s'est chargé de la première édition de ses lettres, et qui a été le premier à les vanter dans une ode imprimée parmi les pièces liminaires [3]. Plus tard il éditera le *Discours sur une tragédie de M. Heinsius* (1636), le faisant précéder d'une épître dédicatoire au chancelier Séguier où Balzac est hautement loué. En 1635 il s'occupe de le faire entrer à l'Académie, et pendant des années il ne cesse d'agir en sa faveur auprès du cardinal de Richelieu, surtout pour obtenir le payement des arrérages de sa pension « d'heureuse memoire ».

De tous les correspondants de Balzac, si l'on en excepte Chapelain et Conrart, Boisrobert est, avec le cardinal de la Valette celui à qui il semble avoir adressé le plus grand nombre de lettres : dans les *Œuvres* de 1665 on en trouve 27 françaises et une latine, dont 24 sont antérieures à la mort de Richelieu. A partir de 1642, Balzac, oublieux des bons offices de Boisrobert, semble prendre un malin plaisir à tourner en ridicule « l'abbé comique », comme il l'appelle dans ses lettres à Chapelain.

1. *Epistres en vers du s^r de Boisrobert*, éd. de la S.T.F.M., t. II, p. 13.
2. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 716.
3. « *Superbes filles de Mémoire...* »

Emile Magne : *Le plaisant abbé de Boirobert*, Paris, 1909, in-8. — Boisrobert : *Epistres*, éd. Maurice Cauchie, S. T. F. M., 1921 et 1927. — M. Cauchie : *Documents pour servir à l'Hist. litt. du XVIIe siècle*, Paris, 1924.

BOUTHILLIER

(*Lettres IX, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, LIX.*)

Sébastien Bouthillier (1581-1625), second fils du célèbre avocat Denis Bouthillier, natif d'Angoulême, qui s'était fait le protecteur des jeunes Richelieu restés orphelins de bonne heure. Dès son enfance, Sébastien était devenu le compagnon et l'ami d'Armand. Successivement abbé d'Arçay et abbé de la Cochère, vers 1609, il l'avait suivi à Luçon où Richelieu le créa chanoine du chapitre en 1611, doyen en 1614, puis, en 1617, aumônier ordinaire d'Anne d'Autriche. Il contribua à faire rappeler son protecteur de l'exil d'Avignon en 1619, et lui-même, le 2 mars, fut aussi envoyé vers la Reine Mère à Angoulême. En 1620 il fut chargé par le Roi, Marie de Médicis et Richelieu, d'aller à Rome pour presser la promotion de ce dernier au cardinalat. L'année suivante, pendant son séjour à Rome, qui dura jusqu'en décembre 1622, il fut nommé à l'évêché d'Aire lorsque Philippe Cospéan quitta ce diocèse pour celui de Nantes. Bien que d'une quinzaine d'années plus jeune que l'abbé de la Cochère, Balzac, qui l'avait probablement déjà connu à Angoulême, devient son ami intime à Rome. « Nous vivons luy et moy comme frères », peut déjà écrire Bouthillier le 18 février 1621, et, dans la même lettre adressée à son frère Claude : « il importe de conserver à M. de Luçon une personne d'un tel merite et qui a de la passion pour son service[1]. » Le 5 avril 1622, jour où Balzac quitte Rome pour rentrer en France, Bouthillier le représente à son frère comme « un des plus rares esprits de son siècle », et « le plus parfaict ami au monde[2] ». Rentré en France dans les derniers

1. Aff. Etr. Rome, Corr., t. XXVII, f° 7.
2. *Ibid.*, t. XXVIII, f° 18.

jours de 1622, Sébastien Bouthillier rejoint la cour à Lyon, l'accompagne à Paris où il prête son serment de fidélité, puis, au printemps de 1623, se rend dans son diocèse emmenant avec lui son ami intime l'abbé de Saint-Cyran, « pour l'aider à commencer une vie veritablement épiscopale [1]. »

« Homme de cœur et d'esprit tout ensemble », dit Richelieu, « et dont l'adresse et la fidélité étoient égales [2], » et le Nonce Bentivoglio écrit au cardinal Borghèse le 3 juin 1620 : « E un soggetto di molto merito e di molta stima in questa corte, dove egli ha grande adito [3]. » Goulu, qui l'avait eu pour condisciple au collège, en parle avec éloge :

« J'ay connu la valeur de son esprit aussi delié, que d'aucun autre Prelat qui soit en France : je sçay quelle a esté la probité de ses mœurs, le soin qu'il a eu de son troupeau, et qu'il est mort dans les fonctions de sa charge et au lieu de sa residence [4]. »

En effet, Sébastien Bouthillier mourut à Mont-de-Marsan le 17 janvier 1625, « non sans soupçon d'une mort avancée, » dit méchamment l'auteur anonyme d'une *Tres-humble remonstrance au Roy*, laissant entendre que Richelieu n'était pas étranger à cette mort ; mais la *Réponse* à ce libelle le contredit formellement :

« Il est mort entre les siens en son evesché, affligé de maladie et de fiévre continuë qui dura un mois [5]. »

Balzac comptait aller retrouver son ami à Aire le printemps même de cette année.

Gallia Christiania, t. I, pp. 1168-1169. — Avenel : *Lettres et Papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu, passim.*

1. Lancelot : *Mémoires touchant la vie de M. de S. Cyran*, 1738, t. II, p. 267.
2. *Mémoires*, éd. S. H. F., t. II, p. 334.
3. Bentivoglio : *Nunziatura di Francia*, IV, p. 266.
4. *Lettres de Phyllarque*, II, pp. 708-709.
5. *Diverses pieces pour la defense de la Reyne Mere du Roy*, s. l. n. d.

CLORINDE

(*Lettres XLVII, XLVIII, XLIX, L, LI.*)

CRYSOLITE

(*Lettre LII.*)

DU PLANTY

(*Lettre XLII.*)

DU PLESSIS

(*Lettre LVIII.*)

Du Plessis ou Le Plessis Baussonniere (mort en 1631), domestique et ami dévoué du duc d'Epernon que nous verrons solliciter la protection de son maître pour Cospéan, et qui en fera autant pour Guillaume Girard. Celui-ci affirme que du Plessis avait servi d'Epernon « dès ses plus jeunes années », et que « durant la longue vie du Duc on l'a tousjours vu employé dans les plus grandes et plus importantes affaires qu'il ait eues. » Il était à Metz avec son maître en 1618, et avec les fils de celui-ci fut seul admis aux conférences avec Rucellai au sujet de l'évasion de la Reine Mère. C'est lui qui, l'année suivante, accompagna La Valette à Blois pour mettre le projet à exécution [1]. Au moment de quitter Angoulême, Marie de Médicis lui donne, en récompense de ses services, « une enseigne de 4 mil escus de pension [2]. » Son fougueux maître, qui ne se laissait pas facilement mener, prêtait quelquefois l'oreille aux conseils de du Plessis, et plus tard il l'employa presque toujours dans ses difficiles relations avec Richelieu et avec la cour [3].

Sergent, puis maréchal de bataille et gouverneur de Talmont : au moment où Balzac lui écrit, du Plessis venait de perdre un œil devant Montauban, accident, dit Girard, « qui fut cause par

1. *Mémoires de Richelieu*, éd. S. H. F., t. II, p. 324.
2. Arnauld d'Andilly : *Journal*. Année 1620, p. 445.
3. Avenel : *Lettres et Papiers d'Etat*, t. II, p. 436, et *passim*.

succession de temps de la perte de sa vie. » Il mourra le jour de Noël 1631, quelques heures après avoir assisté à la messe de minuit. « Il ne pouvoit, » écrit son ami Girard, « par une plus Chrestienne ni par une plus douce mort finir une très-belle vie ; mais le duc d'Espernon fut longtemps sans se pouvoir consoler de sa perte. » Balzac a dû le connaître étant encore petit garçon.

Girard : *Vie du Duc d'Espernon*, t. II, p. 170-171, et *passim*.

ÉPERNON

(*Lettres I, XV*, [*XVI, XVII, XVIII*,] *XXXII*.)

Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'ÉPERNON (1554-1642). On remarquera le ton de profond respect dont Balzac ne s'est jamais départi dès qu'il s'adressait au duc d'Epernon ou parlait de lui, encore qu'il fît « le libre et le familier » avec les autres grands seigneurs, ainsi que Goulu le lui a reproché. On sait assez combien le duc en imposait même à ses ennemis. Balzac a grandi dans un milieu où le prestige d'Epernon devait être plus grand que celui du roi lui-même, parmi ses serviteurs et ses créatures. Tous ses amis et alliés en avaient reçu des bienfaits. Guillaume Guez, longtemps son principal secrétaire, lui était tout dévoué. Ses fils — Jean-Louis d'abord, et François ensuite — ont tous deux été, à un moment donné, au service du duc. Anne de Guez, sœur de Balzac, épouse un ancien lieutenant de ses gardes, François Patras de Campagno. Leur fille Marie, tenue comme son oncle sur les fonts par d'Epernon, sera donnée en mariage à Bernard de Forgues, fils d'un de ses anciens secrétaires. Gratitude et relations à part, la personnalité du duc explique suffisamment la déférence constante de Balzac. « Qui dit feu M. le duc d'Espernon, » écrira-t-il, « dit quelque chose de plus que le grand Turc, le grand Khan et le grand Mogol [1] ». D'Epernon est le dernier type du grand seigneur féodal. Comme le roi il a sa cour, ses gardes, ses leudes. Il ne veut que des

1. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. Tamizey de Larroque, p. 680.

gentilshommes dans sa maison, exigeant de ses simples gardes des preuves pareilles à celles de l'ordre de Malte.

L'appellation « demi-roi » lui convient parfaitement. Qu'il soit à Angoulême, à Plassac, à Cadillac, son hospitalité est également magnifique. Grand bâtisseur aussi (château de Cadillac, hôtel d'Epernon rue Saint-Thomas du Louvre, restauration de la chapelle funéraire de Saint-Cloud, etc.), il emploie à Cadillac de nombreux artistes et tout un peuple d'habiles artisans. Dans les vastes soubassements bien éclairés du château, il installe des fonderies, des ateliers de marbrerie, de menuiserie, et, toujours dans le château, une importante manufacture de tapisseries. Tous ces ouvriers travaillent pour lui, et de cette façon il crée en Guyenne un centre d'industrie artistique qui lui fait personnellement honneur. Balzac qui, plus tard, ira plus d'une fois le retrouver à Cadillac, ne parle jamais des trésors artistiques du château. Est-ce parce qu'ils étaient trop connus, ou parce que ce grand amateur de la nature avait moins de goût pour l'art [1] ? Il semble que Balzac ait surtout apprécié le rôle politique et la grandeur morale de son parrain : cette fierté que rien n'a jamais pu fléchir, cette constance dans la mauvaise fortune, cette générosité qui ressort de toutes les pages de Guillaume Girard, alors même que l'écrivain déplore les emportements de son maître, sa hauteur intraitable, son besoin de faire enrager ses ennemis par des taquineries ingénieuses qui lui attiraient de nouvelles haines.

Après la retraite de Balzac en Angoumois, ses allusions au duc se font rares. Même alors de la grande querelle Epernon-Sourdis en 1634, et des démêlés avec Richelieu, c'est à peine si on relève sous la plume de Balzac quelques allusions prudemment voilées. Mais un peu après ou un peu avant la mort du duc, il écrit à Guillaume Girard :

« Vous avez esté tesmoin de la magnanimité qu'il a fait paroistre à Plassac et à Loches, celebres aujourd'huy par sa Retraite, comme le Marais de Minturne par celle de Marius. Il n'a jamais paru si grand que par ses dernières disgraces, qui lui

1. Cf. Lettre XXVIII, p. 122.

sont arrivées sans avoir failli, et ainsi je tiens que les caresses de ses ennemis eussent moins fait pour sa gloire que la haine [1]. »

Pour Balzac il est toujours resté l'*Adamante* des premières lettres, l'indompté, l'inapprivoisé.

Girard : *Histoire de la Vie du Duc d'Espernon. — Portrait du duc d'Espernon et sa fortune jusqu'en 1619. Recueil Y*, Paris, 1671, in-8. — Léo Mouton : *Un Demi-Roi*, Paris 1922 ; *Le Duc et le Roi*, Paris, 1924. — Ch. Braquehaye : *Les Artistes du duc d'Epernon*, Bordeaux, 1888.

GIRARD (Philandre)

(*Lettres XXXVIII, XXXIX, XL, XLV.*)

Guillaume Girard (1597-1665), fils de Pierre Girard, bourgeois d'Angoulême, et de Valentine de Laborie. Dans le contrat de mariage qu'il passe avec Marie de Baritault, fille d'un magistrat présidial en la sénéchaussée de Guyenne, le 22 janvier 1633, il est qualifié de « conseiller du Roy, son receveur des tailles en Saintonge, et secrétaire de Monseig. le duc d'Espernon. » Dans sa charmante *Vie* du duc, Girard raconte lui-même comment, au printemps de 1619, il a passé du service de l'abbé Rucellai à celui d'Epernon :

« Le Plessis, porté d'une ancienne affection qu'il avoit pour mon Père, m'avoit retiré des Estudes pour me mettre auprès de luy [Rucellai] esperant que sa faveur me donneroit entrée dans la maison de la Reyne, mais comme après cette rupture [entre Rucellai et Epernon], je connus que je luy estois devenu suspect, et qu'il me consideroit comme creature du Duc, estant né dans son gouvernement et introduit près de luy par un de ses domestiques, j'en avertis Le Plessis, qui approuvoit le dessein que j'avois de m'en retirer. Il en parla au Duc, lequel par sa bonté me reçut à son service [2]. »

Guillaume Girard — *le Philandre* des premières Lettres de Balzac — restera secrétaire d'Epernon jusqu'à la mort de celui-ci

1. *Œuvres*, 1665, t. II, p. 408.
2. Girard, *op. cit.*, t. II, pp. 204-205.

en 1642. Balzac qui l'a connu et aimé dès son enfance — « nostre amitié est aussi vieille que vous et moy » — entretiendra avec lui, trente ans durant, une correspondance suivie. Une vingtaine de lettres, dont quatre latines, se retrouvent dans les *Œuvres* de 1665, et après la mort du duc, au moment où Girard s'apprête à se retirer dans sa seigneurie de Sallegourde ou Bois-Lalande en Guyenne, Balzac lui dédiera la 23e de ses *Dissertations morales et chrestiennes*. Le recommandant à Chapelain en 1640 il écrit :

« Cettuy-ci n'est pas un diamant brut. Il a esté taillé avec tant d'art, et par les mains d'un si grand Maistre, qui le considère comme un de ses chefs-d'œuvre, que vous m'advouërez que la façon est digne de la matière [1]. »

Deux heures de conversation avec M. Girard dictent à Chapelain la réponse suivante :

« A mon gré et à mon goust, c'est une personne accomplie, et je n'ay point pratiqué d'homme qui engageast si tost les cœurs à l'aimer, ni qui donnast plus promptement haute opinion de soy à ceux qui le pratiquent [2]. »

Au mois de juillet 1650, Girard, pendant un de ses fréquents séjours à Balzac, déclare à Saumaise que c'est son ami qui l'a tiré de l'obscurité, « m'aiant fait l'honneur depuis trente ans de faire voir mon nom dans tous ses ouvrages [3]. » Girard en effet est un méconnu. On n'a point rendu justice à sa *Vie du duc d'Epernon*, qui attend encore la nouvelle réimpression qu'elle mérite [4]. Mme de Sévigné, en 1689, l'a trouvée « fort amusante ». Au cours de l'hiver de 1644, quand Girard fera lecture au château de Balzac de la première partie de son livre, son hôte écrira à Chapelain :

1. *Œuvres*, 1665, p. 860.
2. *Lettres de Chapelain*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 715.
3. B.N. Fonds fr. 3930, f° 438.
4. Cet ouvrage eut sept éditions : 1655, in-f° ; 1663, 1673, 1730, 1736, in-12 ; 1730, in-4, et fut traduit en anglais par Sir Charles Cotton en 1717.

« J'ay desja donné à M. Girard trois audiences, et de deux heures la moindre, qui ne m'ont pas duré trois momens. Ou je ne me connois point en histoires, ou celle-ci ira loin. Elle sera estimée de l'avenir comme du present, et passera à la postérité avec l'approbation et les eloges de nostre siecle. Vous y trouverez du bon et du beau, du fort et du delicat... Vous estimerez *mon parrain* le plus heureux maistre qui fust jamais, d'estre encore si bien servi après sa mort dans un monde où il n'est plus [1] ».

Antoine de Lantenay : *Mélanges de Biographie et d'Histoire*, Bordeaux, 1875.

MADEMOISELLE DE GOURNAY

(*Lettre de la page 249.*)

Marie le Jars de GOURNAY (1565-1645).

« Parmy nostre vulgaire, on fagotte à fantaisie en general et sans exception l'image d'une femme lettrée : c'est-à-dire on compose d'elle une fricassée d'extravagances et de chimeres ; et ne la voit-on plus qu'avec des presomptions injurieuses et soubs la forme d'un espouvantail. C'est merveille des belles choses qu'on luy fait dire et faire en dormant : tous les saincts de la kyrielle ne firent oncques tant de miracles que cette pauvre creature, vraye martyre en la bouche des fous [2]. »

Elle ne le savait que trop, cette pauvre demoiselle de Gournay, qui doit sa mince immortalité à l'amitié et à l'admiration passionnées qu'elle voua à Montaigne vivant et mort, faisant de ses *Essais* sa chose, se constituant et leur éditeur et leur apologiste.

Seul champion de la vieille école, en 1624, au moment où Balzac lui écrivit, elle tenait chez elle une espèce de salon, avant-coureur de l'Académie qui allait naître. Là se rencontraient l'évêque de Nantes, Cospéan ; l'évêque de Poitiers, La Roche-

1. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., pp. 601-602.
2. *Apologie de celle qui escrit*, dans *l'Ombre de la demoiselle de Gournay*, 1626, p. 729.

posay ; l'abbé de Marolles, Charles et François Ogier, La Mothe le Vayer, Cérizay, Boisrobert, Colletet, Malleville. Selon Marolles, qui avait pour la demoiselle de Gournay beaucoup d'estime et d'affection, et qui à partir de 1636 habita, rue Saint-Honoré, la même maison qu'elle, elle comptait ces huit derniers habitués parmi ses meilleurs amis. D'autres encore, qui se moquaient d'elle derrière son dos, ne manquaient pas pour cela de lui rendre visite et de correspondre régulièrement avec elle. Balzac était de ce nombre. Les papiers de Marie de Gournay, qui après sa mort passèrent aux mains de son fidèle ami La Mothe le Vayer, renfermaient, au dire d'Hilarion de Coste [1], de nombreuses lettres de tous les personnages connus de l'époque, — évêques, princes, guerriers, magistrats, savants, poètes. Celles de Balzac y figuraient avec les autres [2]. Une seule nous reste, écrite sur un ton d'ironie dont la méchanceté est à peine voilée. D'ailleurs Balzac et Marie de Gournay n'étaient pas faits pour s'entendre. D'abord ils partageaient certain travers d'esprit qui agace particulièrement, chez d'autres, ceux qui en sont atteints : tous deux avaient une opinion par trop favorable d'eux-mêmes. Jean-Louis a souscrit plus d'une fois à ce sentiment de Marie :

« Qui ne void ses vertus, ses vices ne void point.
Le siecle trop aveugle en mon malheur estrange,
Me force outre cela d'arborer ma louange [3]. »

De plus, tous deux se laissent facilement duper quand leur vanité entre en jeu. On en a la preuve pour Mlle de Gournay dans l'anecdote que raconte Tallemant :

« Ces pestes (Moret, Racan, Yvrande) lui supposèrent une lettre du roi Jacques d'Angleterre, par laquelle il lui demandoit sa Vie et son portrait. Elle fut six semaines à faire sa Vie. Après cela, elle se fit barbouiller, et envoya tout cela en Angleterre, où l'on ne savoit pas ce que cela vouloit dire [4]. »

1. *Mémoires*, 1656, p. 56.
2. *Les Eloges et les Vies des reines, des princesses et des dames illustres*, etc., Paris, 1647, pp. 668-672.
3. *Peincture de Mœurs*, v. 45-47.
4. Tallemant, t. II, p. 345.

Anecdote qui trouve son parallèle dans la mystification dont Balzac fut la victime de la part de Charles Ogier, lequel lui fit accroire que le roi et les princesses de Danemark, en pleine cour de Copenhague, avaient prononcé un jugement solennel en sa faveur lors de ses démêlés avec Goulu [1]. Leurs communes admirations même — Ronsard et Montaigne — ont pu être une source d'irritation pour l'irascible Balzac : ils ne les admiraient ni au même degré, ni pour les mêmes raisons. D'autre part, deux des plus chères idées de la demoiselle de Gournay, pour la défense desquelles elle taille sans cesse sa plume, — l'égalité intellectuelle de l'homme et de la femme, et la préexcellence des grands écrivains du XVIe siècle — n'étaient pas pour plaire à celui qui n'avait qu'une sympathie tant soit peu restreinte pour les femmes savantes, et qui croyait fermement qu'en matière de style et de langage il avait « descouvert de nouvelles estoiles au ciel de l'eloquence ». Jusqu'au bout Balzac ne perdit aucune occasion de se moquer de « la fille d'alliance ». Celle-ci, dans les dernières années de sa vie, s'avisa de traduire quelques scènes de l'*Herodes Infanticida*, tragédie de Daniel Heinsius à laquelle Balzac avait trouvé fort à redire. Après la mort de Marie de Gournay, Heinsius le fils lui consacra une des élégies de son *Liber Elegiarum*. Balzac, paranymphé dans le même volume, écrivit le 13 avril 1646 à Chapelain

« Je me suis veu dans son livre auprès de M. nostre Gouverneur [Montausier]. Mais ma vanité a esté un peu mortifiée quand j'ay veu la demoiselle de Gournay aussy bien ou mieux traittée que moy, et à vous dire le vray, je ne tire pas beaucoup d'advantage de cette seconde societé [2]. »

Mario Schiff : *La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay*, Paris, 1910.

1. A. Roux : *Lettres du Comte d'Avaux à Voiture*, 1858.
2. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., p. 761.

LA MAGDELEINE

(*Lettre LVI.*)

Aucune certitude sur l'identité de ce personnage. Dans le ms. fr. 18014, f° 250 et *seq.* il est question à plusieurs reprises d'un gentilhomme de ce nom envoyé à Rome par le duc d'Épernon pour presser la promotion de son fils au cardinalat. Il repart pour la France le 19 mai 1620. Au moment où Balzac lui écrit, La Magdeleine assiste à l'Assemblée du Clergé, mais le procès-verbal pour l'année 1621 ne cite aucun agent de ce nom. Appartenait-il à la grande famille des La Magdeleine, comtes et marquis de Ragny ? Peut-être est-ce le troisième fils de François de La Magdeleine (mort en 1626), Claude, devenu par la suite évêque d'Autun, et mort en 1652.

Autre possibilité : le sieur de La Magdeleine, gentilhomme saintongeais, auteur d'un *Véritable Recit des choses les plus remarquables arrivées en l'île de Ré à la descente des Anglois*, in-4, paru à Saint-Jean-d'Angély en 1628.

Il est aussi question dans Serres d'un La Magdeleine qui en avril 1625 commandait la compagnie de gens de pied dans « le regiment de Monsieur de la Valette par commandement de Monsieur d'Espernon [1]. »

LA MOTTE AIGRON

(*Lettre XXXI.*)

Jacques DE LA MOTTE AIGRON OU AIGRON DE LA MOTTE (mort en 1644), appartenait à une famille protestante originaire de Montignac, où elle possédait le fief de Combizan. François Aigron, seigneur de Combizan, frère aîné de Jacques, après s'être engagé dans le service, devint successivement lieutenant particulier au présidial d'Angoulême, président et lieutenant général à Cognac, enfin vice-sénéchal d'Aunis, de Saintonge et d'An-

1. Jean de Serres : *Inventaire général de l'Histoire de France*, 1643, in-f°, p. 1023.

goumois. Tous les deux étaient fils d'Abraham Aigron, élu d'Angoulême et conseiller de la Maison de ville (1626-1631), plus tard maire de Cognac.

Le cadet, Jacques, a été le condisciple de Balzac à l'université de Leyde. Il s'y est inscrit le 15 mai 1615, une semaine après son illustre ami. Il s'est surtout fait connaître comme auteur de la Préface des premières Lettres de Balzac, réimprimée en tête de toutes les éditions, comme aussi pour le rôle qu'il a joué dans la querelle avec Goulu. En 1624, il avait déjà à son compte deux petits ouvrages : *Themis en deuil, ou Regret funebre sur la mort du jeune Robert, advocat en la cour du Parlement*, s. l., 1613, in-8, et la *Harangue d'Uranie au Roy ou le parfait restablissement des Lettres*, Paris, 1615, in-8. De plus, ayant apparemment passé quelque temps en Espagne, il avait composé certains travaux sur l'histoire de ce pays, travaux détruits dans un incendie et dont, en 1628, il déplore la perte [1]. Beaucoup de ses contemporains se sont néanmoins obstinés à croire que La Motte Aigron n'a fait que prêter son nom à cette fameuse Préface, et que Balzac lui-même en était le véritable auteur. Il est certain que, si on la compare avec sa *Réponse à Phyllarque*, écrite trois ans plus tard, on a peine à croire que les deux ouvrages soient sortis de la même plume. Vraisemblablement, comme un peu plus tard pour l'*Apologie* d'Ogier, « Balzac avoit fourni la soye et l'autre n'avoit fourni que le canevas [2] ». Toujours est-il que la Motte Aigron, fervent « Balzaquiste », se trouve au fort de la mêlée en 1627-1628. C'est lui qui, accompagné du Prieur de Chives selon Goulu, de Vaugelas selon La Motte Aigron lui-même, se présente à deux reprises devant le redoutable Feuillant au moment de la publication simultanée de l'*Apologie de M. de Balzac* et de son prétexte, la *Conformité* de Frère André, « pour essayer d'adoucir le desplaisir de Phyllarque, et d'empescher que de ce commencement il n'arrivast quelque ouverture de guerre entre des personnes qui nous estoient à tous deux si chères. » Peine

1. *Réponse à Phyllarque*. Préface.
2. Ménage : *Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault*, 1675, in-4, p. 252.

inutile. Quelques mois plus tard apparaissent les *Lettres de Phyllarque*, et La Motte Aigron a le plaisir de se voir qualifié de « fils de pharmacien » et de jeune homme obscur « qui mange ordinairement à la table de M. de Balzac ». Affront qui semblait violer en quelque sorte les droits de l'hospitalité, le P. Goulu, pendant d'assez longs séjours à Angoulême, ayant toujours logé chez Abraham Aigron. Touché au vif, l'offensé fait précéder les 341 pages de sa défense de Balzac d'une pièce latine qu'il adresse à son père et qui a pour unique objet d'étaler une généalogie illustre. Jamais, s'écrie-t il en belles périodes de Cicéron, ses aïeux n'ont servi l'Etat que l'épée à la main, et quand il ont secouru des malades, ç'a été en amis seulement. Plus loin, en français cette fois, il déclare que son bisaïeul accompagna Henri II en Allemagne et fut un des premiers capitaines laissés à Metz après la conquête de cette ville; qu'un grand-oncle maternel fut ministre et secrétaire des commandements de Marguerite d'Albret, reine de Navarre. Quant à son père, ses charges sont parmi les plus belles de la ville d'Angoulême. Mais ses efforts pour éloigner de sa famille tout soupçon de pharmacie furent vains, comme on le voit par l'épigramme de Malleville qui se lit dans le *Ménagiana*:

Objet du mépris de Goulu,
Que ton insolence est publique,
Depuis que ton père est Elu,
Et qu'il a fermé sa boutique !
Et bien que cette qualité,
Si l'on en croit ta vanité,
Ne trouve rien qui la seconde :
Il n'en est pourtant pas ainsi :
C'est un beau titre en l'autre monde,
Mais on s'en moque en celui-ci [1].

Sur ces entrefaites, Balzac, pour qui La Motte Aigron professe « une inclination aussi vieille que la vie », écrit à son frère François de Roussines :

1. *Ménagiana*, éd. de 1713, t. I, pp. 159-160.

« Je voudrois avoir racheté les trois lignes où il [Goulu] touche l'honneur de *** d'un troisiesme volume d'injures qui me fussent toutes propres, et où personne n'eust aucune part... Obligez-moi de faire sçavoir ma douleur à mon ami, et de me conserver une personne si rare..., un des plus achevez ouvrages de la nature[1]. »

Et cependant l'incorrigible Javerzac affirme hautement que Balzac et La Motte Aigron se sont brouillés peu de temps après. Si brouillerie il y eut, elle ne fut pas de longue durée, car en 1630, à l'occasion de son mariage avec Marie Bigotteau, Balzac lui adresse une lettre tout à fait affectueuse, et en 1637 il lui en écrit une autre pour le remercier d'un don de cannes, lui envoyant en échange son propre portrait. En 1629, La Motte Aigron avait commandé une compagnie rocheloise au siège de cette ville, puis ayant épousé une Rocheloise, il s'y établit définitivement. Il y mourra en 1644, conseiller au présidial, premier assesseur au Prévôt des marchands, et assesseur en la maréchaussée d'Aunis[2].

Vigier de la Pile : *Histoire de l'Angoumois*, éd. Michon, Paris, 1846, in-4. — Bugeaud : *Chronique protestante de l'Angoumois*, Paris, 1860, in-8. — La Motte Aigron : *Response à Phyllarque*, Paris, 1628, in-8.

LA MOTTE SAINT-SURIN

(*Lettre XLIII.*)

La Motte Saint-Surin était membre d'une famille de huguenots convaincus, et qui paraît être toujours demeurée fidèle à la religion réformée, malgré les avis de Balzac. Le correspondant de celui-ci est un des deux frères — nous ne savons pas lequel — d'Henri de La Motte Fouqué, baron de Saint-Surin, ami du duc d'Epernon, de Balzac, de Mme Desloges, de Fortin de la Hoguette, et que le chevalier de Méré regarde comme « le plus

1. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 346. Lettre faussement datée de 1634.
2. Bibl. de la Rochelle, ms. 350.

honneste homme de son tems ». Il mourut au siège de Maestricht (1632), l'année même qu'il avait mis Balzac en relation avec Huyghens. « De tous les François, écrit celui-ci au baron, il n'y en a peut-être que trois qui sachent apprécier Balzac à sa juste valeur. Rien ne plaide tant pour vous que d'être son ami [1] ».

Le baron de Saint-Surin avait deux frères : Lévy (ou Guy), et Jean, tous deux morts sans postérité avant 1626. L'un d'eux, que les mémoires du temps appellent seulement M. de La Motte Saint-Surin, fut, avec son cousin et son beau-frère, fait prisonnier dans l'île de Ré en 1622. Le roi menaçait de ne pas les traiter en prisonniers de guerre : le baron, gouverneur de Royan depuis 1620, se laissa intimider et séduire, et convint de livrer la ville ; il échoua d'ailleurs assez piteusement. On serait tenté de croire que le Saint-Surin à qui Balzac adresse sa lettre est le même jeune homme avec lequel il avait lié amitié « sur les bords du Rhin », et à la mémoire duquel il écrit son *Euria-lus Rupellensis* [2], celui dont il dit plus tard dans une lettre à d'Ablancourt :

« Se trouvant engagé dans la Revolte de la Rochelle, il mourut en un Combat naval, où il commandoit un vaisseau contre le service du Roy. On pourroit dire de luy, qu'il se signala en se perdant, et qu'il fit des miracles de courage, s'il ne les avait faits pour une mauvaise cause, et si sa vertu n'estoit son crime [3]. »

La Motte Saint-Surin appartenait à la famille illustre de La Motte Fouqué, originaire de la Normandie, mais établie dès le XVIe siècle en Saintonge où elle possédait sa baronnie de Saint-Surin, famille dont on peut suivre la descendance en ligne directe à partir d'un Jean de La Motte Fouqué qui épousa en 1452 Marguerite de Saint-Maure. Le grand-père du baron et de ses deux frères, Gabriel de La Motte Fouqué, après avoir pris les armes contre l'hérésie, embrassa en 1561 la religion protes-

1. Huyghens : *Briefwisselung*, t. I, p. 336.
2. *Œuvres*, 1665, t. II, *Carmina*, p. 15.
3. *Ibid.*, t. I, p. 612.

tante, et peu après devint gouverneur d'Angoulême. Leur père, Charles, épousa Élisabeth de Cassaigne, dame de Tonnaye-Boutonne, qui survécut à tous ses enfants. Des deux fils du baron, l'aîné meurt sans postérité, le cadet, Charles, se réfugie en Hollande. Le fils de celui-ci, Henri-Auguste de La Motte Fouqué, passe en Allemagne et devient un des guerriers les plus illustres de la Prusse au XVIIIe siècle. Un de ses petits-fils — arrière-arrière petit-fils du baron — sera le célèbre poète, romancier et dramaturge allemand : Frédéric-Henri-Charles de La Mothe Fouqué (1777-1804)

Bull. des Arch. de la Saintonge et de l'Aunis, t. V, p. 381 ; VI, 55, 241 ; X, 208, 298, 424.

MARIE DE LA NOUE (OLYMPE)
(*Lettre XLIV.*)

Marie de LA NOUE (1595-1652), l'*Olympe* de Balzac, fille d'Odet de La Noue, et petite-fille de François de La Noue dit Bras-de-Fer, auteur des *Mémoires*, était huguenote comme toute sa famille et, selon Tallemant, « une des plus aimables personnes du monde ». Balzac a pu la connaître de bonne heure, car dès sa quatorzième année on lui fit épouser Louis de Pierre Buffières, sieur de Chambret, qui appartenait à une des plus grandes familles du Limousin. La cour étant à Angoulême en 1619, le duc d'Epernon présenta ce sexagénaire à la Reine Mère avec des paroles flatteuses, et il semble avoir eu une aussi haute opinion du père de Marie de La Noue que de son mari. L'ayant fait prisonnier près de la Rochelle en 1621, « il le traita », nous raconte Girard, « avec toute sorte de courtoisie dans son camp ; il luy donna mesme sur sa parole, la liberté d'aller voir sa mère en Poitou. Le Roy en fut averti, et tesmoigna au Duc d'estre fort mal satisfait d'un traitement si favorable... » D'Epernon, ne pouvant plus laisser à son prisonnier la liberté du camp, l'envoya sous la garde de deux de ses soldats au château d'Angoulême. La Noue s'évada ;

« et ainsi il delivra le Duc d'une peine qui n'estoit point petite ; ayant ou à offenser le Roy, en insistant trop longtemps contre les volontez de sa Majesté pour le salut de ce gentilhomme ; ou à donner les mains à la perte d'une personne de cettecondition, à quoy il eust eu bien de la peine à se resoudre [1]. »

Tout cela arrive l'année même où la fille d'Odet de La Noue épouse et perd son second mari, le vieux Joachim de Bellengreville, grand Prévôt de France. Un an plus tard, ou environ, elle en prend un troisième appartenant à la même génération : Pons de Lauzières, marquis, puis maréchal de Thémines. En 1625, elle est choisie pour accompagner Mme de Chevreuse en Angleterre à l'occasion du mariage de Charles Ier. Peu après sa rentrée en France, le maréchal meurt à son tour, laissant Marie de La Noue, qui ne dépasse que de peu la trentaine, veuve pour la troisième fois. Elle ne manquera pas de soupirants, notamment le vieux duc de Nemours, mais elle ne se hasardera pas à un quatrième mariage. Ogier [2] et Malleville [3] ont célébré sa beauté et sa bonté dans leurs vers. Tallemant, rarement élogieux, ne dit que du bien de la maréchale de Thémines, vantant sa douceur, son esprit, sa générosité. Il nous apprend qu'elle aimait les divertissements, la musique, le jeu, « payoit bien et se faisoit mal payer. » Elle fréquente le salon de Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy, où, selon Malleville, elle brille comme un soleil. Elle meurt à Poitiers, deux ans avant Balzac, sans laisser « un sou de debtes ».

. . . Au mois de fevrier
De Themines la Maréchale
A senty la rigueur fatale
De la Parque dedans Poitiers,
Mais pas, dit-on, tres-volontiers,

écrit Loret le 25 février 1652.

Tallemant : *Historiettes*, t. IV.

1. Girard, *op. cit.*, II, 466-467.
2. Bibl. de l'Arsenal, ms. 4127, p. 323.
3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 4115, p. 98.

LA ROCHE

(*Lettre LIV.*)

La Roche, lieutenant, puis capitaine des gardes du duc d'Epernon, se distingue aux sièges de Royan et de Montpellier en 1622, et se signale également, au service du duc, en 1635, lors des troubles à Bordeaux. C'est sans doute ce même La Roche qui, en 1638, prend part au siège de Fontarabie, et qui avec d'autres domestiques du duc de la Valette, lui représente le tort qu'il se fait de ne pas donner promptement l'assaut.

En 1641, à l'ouverture du testament du duc d'Epernon à Plassac, se trouve parmi les assistants un « Messire Anthoine de Hamelin, chevalier, seigneur de la Roche. »

Girard : *op. cit.*, II, pp. 509, 583 ; III, 290, 296 seq., 356. — Braquehaye : *op. cit. Pièces justificatives.* — Avenel : *Lettres et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 199.

LE DUC DE LA VALETTE

(*Lettre XXV.*)

Bernard de Nogaret, marquis, puis, à partir de 1622, duc de La Valette, (1592-1661), second fils du duc d'Epernon et de Marguerite de Foix-Candale. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie avec son frère aîné, le duc de Candale, il fit son entrée à la cour vers 1612. Quand le duc d'Epernon quitta Metz en janvier 1619 pour le « voyage d'Amadis », il confia la ville à la garde du marquis, son fils préféré, qui en demeura gouverneur jusqu'en 1634. Cela ne l'empêcha pas, en 1620, de prendre part comme colonel-général de l'infanterie française au siège de Saint-Jean-d'Angély, où il fut assez gravement blessé, puis en 1623 de prendre Royan. A la fin de cette même année il épousa à Lyon, « en presence du Roy, des Reynes et de tout ce qu'il y avoit de grand et de relevé dans la Cour », Gabrielle-Angélique de Bourbon, fille légitimée

d'Henri IV. En 1638, après le malheureux siège de Fontarabie, dont on lui attribuait l'insuccès, le duc de la Valette, poursuivi à outrance par Richelieu qui le fit condamner et exécuter en effigie, se retira en Angleterre. La mort du cardinal, arrivée la même année que celle de son père, permit au nouveau duc d'Epernon de rentrer en France où il ne tarda pas à se faire réintégrer dans ses droits et prérogatives. Dépossédé de son gouvernement de Guyenne en 1658, il se fixa définitivement à Paris, où il fit travailler dans son hôtel de nombreux artistes.

Il ne nous reste que cinq lettres (dont une inédite) de Balzac à Bernard de la Valette, et d'après leur teneur on serait tenté de croire qu'il existait une admiration mutuelle entre l'homme de guerre et l'homme de lettres. La Bibliothèque de l'Arsenal possède une lettre inédite et non datée de Bernard à Balzac avec la réponse de celui-ci. La Valette, en le remerciant d'un livre de sa façon (*le Prince* probablement), déclare qu'il apprend à parler et à écrire dans les ouvrages de Balzac. Il n'ose le louer cependant, car « la louange qui vient d'un homme peu intelligent n'est pas fort advantageuse » (l'éducation des deux fils aînés d'Epernon avait été beaucoup plus sommaire que celle de leur cadet). Néanmoins ajoute-t-il, quand il faudra soutenir les intérêts de son ami, « je le feray tousjours par les actions les plus perilleuses de ma profession [1]. » On a cependant un témoignage qui ne laisse pas de contredire cette impression de véritable amitié dans quelques lignes que Chapelain adresse à Balzac au moment de la disgrâce de Bernard :

« J'ay appris avec beaucoup de consolation que le malheur de vostre amy ne vous avoit touché que dans la superficie, ou plustost... que ce n'estoit qu'un amy superficiel et qui faisoit plustost galanterie avec vous que profession de solide amitié [2]. »

Girard : *Vie du duc d'Espernon*, *passim*.

1. Ms. 4119, f°. 966.
2. *Lettres de Chapelain*, éd. T. de L., t. I, p. 309.

LE CARDINAL DE LA VALETTE

(Lettres II, III, IV, V, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXXVII, LVII, LXI.)

Louis de Nogaret, cardinal de La Valette (1593-1639) était le plus jeune des trois fils du duc d'Epernon. Né, semble-t-il avec une véritable passion pour les armes, mais destiné dès ses plus jeunes années à l'Eglise, il reçut tout enfant une excellente éducation au Collège de la Flèche, où il eut probablement pour maître le célèbre Montmaur. Plus tard il passa sous le préceptorat du grand latiniste Guyet et du savant Montchal.

En 1604 le cardinal de Joyeuse, recevant l'archevêché de Rouen, abandonnait à Louis de La Valette celui de Toulouse, mais l'enfant n'ayant encore que onze ans, il n'y fut nommé effectivement qu'en 1614, et même alors le Pape lui imposait un administrateur, jusqu'à ce qu'il eût atteint ses 25 ans révolus; Philippe Cospéan, évêque d'Aire, prit entre ses mains la direction spirituelle et temporelle du diocèse. Simple clerc, La Valette était déjà à cette époque abbé de la Grande Selve et de Saint-Vincent de Metz, et doyen du chapitre d'Angoulême. Dès 1615, son père remue ciel et terre pour lui faire obtenir le chapeau[1]. Cependant le jeune homme se laisse de plus en plus absorber par la vie des armes et de la cour. Plus tard l'historien du duc l'appellera « un des plus grands et des plus habiles courtisans qui s'y soient nourris depuis longtemps ». En 1619 il prend part au voyage de Blois, et au cours de cette même année, le nonce Bentivoglio, qui a de fréquents entretiens avec lui, déclare que La Valette ne tient pas beaucoup à être promu cardinal, espérant qu'une nouvelle remise de l'affaire, qu'on agite depuis quatre ans, lui donnera un bon prétexte pour quitter l'habit ecclésiastique pour lequel il se sent peu d'inclination[2]. Quelques semaines plus tard Bentivoglio ajoute que l'arche-

2. Voy. *Un Cardinalat différé*, Griselle : *Documents d'Histoire*, 1914.
1. Bentivoglio : *Nunziatura*, III, pp. 548-549

vêque de Toulouse s'habille souvent en séculier, qu'il est même allé trouver le roi à Amboise en habit de voyage « non senza mortificazione di molti »[1]. Un an plus tard, son cardinalat est remis sur le tapis et le Nonce commente : « Questa nominazione ormai sarà una commedia, poichè tre ou quattro volte egli sarà nominato e sospeso[2]. » La chose se fit pourtant en janvier 1621, quelques semaines après l'arrivée à Rome de Balzac ; mais bien que sa promotion ait précédé la mort de Paul V, le nouveau cardinal ne se rend pas au conclave, et deux ans plus tard, après la mort de Grégoire XV, il faut des commandements réitérés du roi « de se mettre presentement en chemin » pour le décider à prendre la route de Rome. Il n'y arrive qu'après l'élection d'Urbain VIII. Selon l'auteur anonyme d'une *Relation de la Cour de Rome*, La Valette « s'y est fait une tres-grande reputation, non seulement dans le College, mais encore parmi la Noblesse et le peuple »[3]. L'ambassadeur vénitien est moins enthousiaste : tout en admettant que le cardinal est un « bon François » qui sait bien démêler les intérêts de sa Couronne, en reconnaître les amis et les ennemis, il blâme en lui « l'instabilité, tache ordinaire de sa nation », et déclare que pour rien au monde il n'eût voulu négocier avec lui[4].

Rentré en France, il assiste en mai 1625 à l'Assemblée générale du Clergé — il avait présidé celle de 1621 — et, à la fin du même mois, à la réception solennelle du légat Barberini. Après le départ de celui-ci, au mois de septembre, il rend compte au conseil du Roi « de ce qu'il a vu, estant à Rome, touchant la Valteline ». En 1626-1627 nous le retrouvons à l'Assemblée des Notables, et en qualité de président-adjoint, il est un des signataires de leur cahier. L'année suivante, ne pouvant se résoudre à prendre les ordres, il se démet de son archevêché en faveur de Charles de Montchal, endosse l'habit de mousquetaire pour s'en aller à la Rochelle, et dès ce jour

1. Bentivoglio : *Nunziatura*, III, pp. 616-617.
2. *Ibid.*, IV, p. 351.
3. *Recueil* E, 1760, p. 46.
4. Barozzi et Berchet : *Relazioni di Roma*, t. I, p. 171.

embrasse tout de bon la carrière des armes. Il reste quand même haut dignitaire de l'Eglise avec qui il est toujours bon de compter, et abbé commendataire d'une vingtaine de grandes abbayes.

Courtisan habile et aimé, spirituel, amateur de lettres — « il avoit le goût excellent en prose et en vers », dit Balzac — en quartier d'hiver il fréquente l'hôtel de Rambouillet, et entretient de bonnes relations avec tous ses habitués, surtout avec Voiture, pour qui il semble avoir délaissé Balzac, l'ami de la première heure. Serviteur dévoué de Richelieu, ce qui, au dire de Tallemant, lui valut de la part de son père le sobriquet de *cardinal-valet*, à la journée des Dupes il rend un éminent service au cardinal ministre qui, en 1636, le fait nommer lieutenant général des armées du Roi.

Dans les premières lettres que Balzac adresse à « son premier ami », comme l'appelle Chapelain, il donne l'impression d'être avec La Valette, son aîné de quelques années, sur le même pied d'intimité qu'avec Sébastien Bouthillier : libre de dire tout ce qui lui passe par la tête. A cette époque, selon Balzac lui-même, le Cardinal l'aime « chaleureusement ». Vers 1625 il y a changement de ton : on ne rencontre plus dans les lettres adressées à La Valette ni l'allure familière, ni les plaisanteries d'autrefois. On ne sait pas au juste ce qui est arrivé. Balzac parle d'un bouffon — Bautru, selon le *Ménagiana* — qui l'aurait desservi auprès de son protecteur. Goulu laisse entendre que le cardinal a pris en mauvaise part les louanges données par Balzac à un ennemi de sa famille (Pontgibaut). Toujours est-il que leur amitié subit un refroidissement, et qu'à partir de 1633 ils ne s'écrivent plus. En 1638 Chapelain annonce à Balzac que « M. de Voiture a resolu de passer les monts à quelque prix que ce fust pour voir le cardinal qui est le sien, et qui fut autres fois le vostre »[1] ; et l'année suivante : « je sais que son amitié n'estoit pas une chose dont vous eussiez trop de sujet de vous contenter[2]. » Des 27 lettres qui nous restent de toutes

1. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 492.
2. *Ibid.*, p. 535.

celles de Balzac au cardinal de La Valette, 26 sont antérieures à 1634. La fameuse lettre de consolation de 1638, écrite surtout pour être lue à l'hôtel de Rambouillet où le destinataire était très aimé, n'est qu'un discours éloquent où l'émotion personnelle fait complètement défaut. Cependant quand La Valette meurt à Rivoli en septembre 1639, Balzac écrit à Chapelain : « Je pleure toujours la mort de Monsieur le Cardinal de la Valette, et la Philosophie n'a point de remède pour m'en consoler[1]. » Il déclare également un peu plus tard que l'estime que le cardinal avait pour lui « s'est conservée entiere dans son esprit jusques à la mort, et en despit des mauvais offices et des bouffons »[2].

Vicomte de Noailles : *Le Cardinal de la Valette*, Paris, 1906. — Émile Magne : *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, 1929-1930.

LYDIE
(*Lettre LIII.*)

MONTIGNY
(*Lettre LX.*)

MONTIGNY appartenait peut-être à la famille de la Grange de Montigny. Un certain Loys de la Grange était secrétaire du duc d'Epernon en 1597. Le Montigny auquel Balzac adresse sa lettre ne peut guère être Henri-Antoine qui, en 1617, succéda à la charge de son père François de la Grange, sieur de Montigny, depuis 1607 lieutenant général de Metz, Toul et Verdun. Ce serait plutôt le Montigny écuyer du marquis de la Valette dont parle Girard, « homme grand et fort » qui, en 1622, sauva la vie de son maître au siège de Royan[3]. Au moment où Balzac écrit à Montigny, celui-ci est évidemment à la cour, et nous savons que le duc de la Valette s'y trouvait à Pâques, en 1625[4].

1. *Œuvres*, I, p. 817.
2. *Œuvres*, II, p. 402.
3. Girard, *op. cit.*, II, p. 509.
4. *Mercure*, VII, p. 268.

RICHELIEU
(Lettres VI, VII, VIII, XXXIII, XLI.)

Jean-Armand du Plessis, cardinal de Richelieu (1585-1642).

Nous avons déjà raconté les premières relations de Balzac avec Richelieu pendant le séjour de six mois que celui-ci fit à Angoulême en 1619 [1]. Si Balzac dit vrai, c'étaient en effet « de beaux commencements ». Même s'il a un peu renchéri sur ses souvenirs de cette époque, il reste que Richelieu n'est pas avare de louanges dans la lettre qu'il lui adresse sur son premier recueil, dont il avait eu communication à l'état de manuscrit ou d'épreuves. Dans les commencements, le cardinal songe certainement à tirer parti de la plume de Balzac pour soutenir ses propres idées politiques. Il y a d'abord le manifeste rejeté de 1620 ; il y a encore ces mystérieux écrits « conceus avant le second voyage d'Italie, et les funestes divisions de la famille royale, dans la pureté de la joye publique », dont Balzac envoie quelques « cahiers » à Du Chastelet en 1635 [2]. De plus Richelieu lui-même l'aurait prié d'écrire son *Prince*, appelé par Silhon « l'ouvrage que le Roy par vostre bouche a commandé à M. de Balzac d'entreprendre ». Avant de le livrer à l'impression, l'auteur en envoie une partie au cardinal qui, en mars 1631, le remercie par une lettre des plus élogieuses, écrite pour lui faire connaître — ce sont ses propres termes — « ce que je juge du Lyon par l'ongle » :

« Ce dernier ouvrage m'a tellement satisfait l'esprit, que je ne puis que je ne vous die, que vous vous estes surpassé vous-mesme. En abbaissant vostre stile vous l'avez relevé, et en n'escrivant plus selon l'usage commun, vous vous en estes tellement separé, que bien que beaucoup vous veüillent imiter, peu à mon avis le pourront faire. »

Prudemment Richelieu ajoute qu'il lui écrira plus particulièrement son jugement sur cet ouvrage quand il l'aura lu en

1. Cf. pp. XI-XII.
2. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 341.

entier. Il termine sa lettre par une phrase, où Balzac voit sans doute une réitération de ses promesses de l'an 1619 :

« Si mon affection est capable d'augmenter en vostre endroit, elle croist avec vos merites, qui me font desirer les occasions de vous faire voir que je suis veritablement, etc. [1]. »

Ces occasions ne se seraient-elles jamais présentées? S'il en faut croire Tallemant, c'est à propos du *Prince* même que Richelieu aurait commencé à se refroidir à l'égard de Balzac :

« Le cardinal ne trouva nullement bon qu'il ne luy eust point dédié le *Prince* ny ses *Lettres*. — « Se croit-il assez grand seigneur pour ne pas dedier ses livres? » — Son humeur de louer trop de gens le choqua, mais ce qui le fascha le plus, ce sont ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, où il se mesle de parler de la Reyne-mere et du Cardinal... « Vostre ami », dit le cardinal à Boisrobert, « est un estourdy : qui luy a dit que je suis mal avec la Reyne-mere ? Je croyois qu'il eust du sens, mais ce n'est qu'un fat. » [2]. »

Selon les mémoires manuscrits de Philibert de la Mare, « le Cardinal avoit du chagrin contre Balzac parce que celui-ci vivoit un peu trop familierement avec lui » [3]. Au dire du chevalier de Méré, c'en était assez pour être mal vu de Richelieu qui « ne pouvoit souffrir la plus douce et la plus obligeante raillerie, parce qu'il se persuadoit qu'il eust esté perdre le respect, que de ne pas trembler en sa presence » [4]. Quoi qu'il en soit, vers la fin de 1631, Balzac se plaint au cardinal de ce qu'un M. de *** lui dispute « le Benefice que vous m'avez fait l'honneur de me donner », et le supplie « de ne souffrir pas que je tombe dez le premier eschelon de ma fortune » [5]. Au début de l'année suivante il reprend sa plume pour lui annoncer qu'il a « beaucoup de matières dont il se pourroit faire beaucoup d'ouvrages » ; mais que pour les

1. Avenel : *Lettres et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, t. IV, p. 116.
2. *Historiettes*, IV, p. 89.
3. Joly : *Rem. crit. sur le dict de Bayle*, 1752, in-fo. Article *Balzac*.
4. *Œuvres Posthumes*, pp. 166-167.
5. *Œuvres*, t. I, pp. 335-336.

entreprendre il faudra que la persécution contre lui cesse, ce qui arriverait infailliblement, si Richelieu faisait seulement signe de le protéger [1]. Au mois de novembre, Balzac court à Cadillac retrouver le cardinal, hôte du duc d'Epernon. Mais à peine arrivé au château, Richelieu tombe gravement malade, et Balzac lui-même rentre souffrant à Angoulême sans s'être entretenu avec l'illustre visiteur. Aussitôt qu'il apprend la guérison de celui-ci, il taille de nouveau sa plume pour l'en féliciter et lui débiter en belles périodes latines tout ce qu'il avait pensé lui dire de vive voix. Il conjure le cardinal de lui envoyer un choix de ses harangues et de ses discours pour qu'il en puisse faire un recueil avec une préface de sa façon [2]. Ce recueil n'a jamais vu le jour. Cependant Balzac ne se laisse pas trop décourager. En 1635 l'évêque de Lisieux, le fidèle et serviable Cospéan, écrit au cardinal-ministre : « Le pauvre M. de Balzac vous supplie de demander au Roy pour luy le Prieuré de S. Paule de Boutteville au Diocèse de Xaintes » [3]. De nouveau Richelieu semble avoir fait la sourde oreille. Néanmoins l'année suivante il aura la primeur des *Lettres de la seconde Partie* accompagnée d'une élogieuse épître latine. Mais Balzac a beau faire. Jamais il n'aura ni évêché, ni abbaye, ni prieuré. Tallemant même généralement si dur pour lui, commente :

« Le Cardinal de Richelieu ne fit rien pour luy, et en cela il eut tort, car cet homme n'avoit pesché que pour avoir trop envie de plaire, et le Cardinal se fust fait honneur en luy donnant un évesché. » [4].

Apparemment Richelieu, tout en faisant grand cas du style et de l'éloquence de Balzac, n'en faisait aucun ni de son jugement en matière politique, ni de ses aptitudes pour la prélature.

Plus tard Balzac, parlant de ses relations avec le cardinal, et honteux peut-être d'avoir fait tant de démarches pour rester les mains vides, écrira sur un ton dégagé que « véritablement il luy a escrit trois ou quatre lettres en cinq ou six ans, et s'est presenté

1. *Œuvres*, I, p. 337.
2. *Œuvres*, t. II, *Epistolae Selectae*, p. 74.
3. Avenel : *op. cit.*, t. VIII, p. 81.
4. *Loc. cit.*, p. 93.

autant de fois devant luy »[1]. Pour les lettres, il y en a quatorze d'imprimées — 10 françaises et 4 latines — dont douze appartiennent aux années 1620-1633. Le cardinal mort, Balzac laisse éclater une rancune longtemps comprimée. A propos de quelques épigrammes qui visent Richelieu le tyran, et d'un passage du *Discours à la Reyne* où le défunt est censé avoir eu dessein « de perpétuer nos maux pour rendre éternelle son autorité » — épigrammes et passage que le *circonspectissime* Chapelain conjure son ami d'adoucir, celui-ci s'écrie :

« Je croy que, s'il n'a esté tyran, Busiris et Phalaris ne l'ont point esté. Je croy de plus qu'il m'a voulu mal et qu'il m'en a fait ; et par conséquent je croy que ma guerre est juste et que j'ay droit de detester sa memoire comme François, comme chrestien et comme Balzac.. Remettons à une autre fois l'interest de la Religion et de l'Estat... Il sembleroit que j'approuverois l'injustice qu'il m'a faite, si je ne me retractois des fausses louanges que j'ay données ; il sembleroit à la pluspart que ce seroit mon indignité et non pas la cruauté du deffunt qui m'auroit laissé au lieu où je suis, au dessous des Grillets, des Raconis, etc., le moindre desquels il faut que j'appelle Monseigneur, moy qui estois bien premier en datte dans les premières pensées de Son Eminence. Ce n'est pas pourtant ce qui me blesse le cœur, et tout gueux que je suis, j'ay mis mon ame au dessus des mitres et des couronnes. Il y a un sujet qui m'est proche, duquel je me suis expliqué à vous[2]. »

L'énigme que pose cette dernière phrase attend toujours sa réponse.

ROUSSINES (Hydaspe)

Lettres XIV, XXXVI, LV.

François de Guez, seigneur de Roussines (1598-1687), l'*Hydaspe* des premières Lettres, frère cadet de Balzac, qui semble s'être toujours très bien entendu avec lui. A l'époque qui nous concerne, François de Roussines est au service du duc d'Eper-

1. *Œuvres*, II, p. 402.
2. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., pp. 469-471.

non qu'il suit à Paris et à Cadillac. Il épouse par contrat du 25 mai 1634 Anne Preverauld, fille d'André Preverauld, sieur des Deffands, et d'Anne Leriget. Par une clause du contrat Jean-Louis renonce « en faveur de ce mariage qui autrement n'eust esté fait » à ses droits d'aînesse et de légitime moyennant la somme de 60.000 livres « avec son hebergement tant en la maison de Balzac qu'en cette ville, convenablement meublé et ustencillé des meubles de la maison durand sa vie, excepté s'il contractoit mariage » [1]. C'est à propos de cette cession que Chapelain écrit à Balzac :

« Vostre bon naturel est extremement estimable, mais je ne voudrois pas qu'il vous fust prejudiciable jusques à vous rendre despendant d'autruy. Qui a du bien, le peut tousjours donner, et qui l'a donné est quelquefois en estat qu'on luy en refuse » [2].

Et Balzac de répondre :

« Vous n'avez pas esté bien informé de mon procedé, et je ne me suis pas mis en chemise comme on vous a dit. J'ay à la verité fait changer de nature le bien qui me devoit escheoir en partage ; on me donne de l'argent au lieu de fonds ; mais mon revenu n'en est pas affoibli. La maison que mon pere a bastie, et qui passeroit pour jolie aupres de Paris, merite d'estre conservée. Mon frère sera plus capable que moy du soin qu'il en faut avoir ; il en aura la propriété, et moy l'usage avec luy [3]. »

En effet, Balzac n'a jamais eu à regretter son « procédé », et l'on soupçonne que c'est lui et non Roussines que tout visiteur a regardé comme le véritable hôte du château. Les amis de Jean-Louis deviennent aussi ceux de François. Il correspond avec Plassac-Méré, et lors d'une visite à Paris en 1645, il va trouver Boisrobert et Chapelain muni de lettres de son frère, qui écrit à ce dernier : « Je m'imagine que vous ne le trouverez pas trop provincial [4]. » L'année suivante il rentre en Angoumois portant l'épître que Boisrobert adresse à Balzac sur les occupations de

1. Arch. dép. de la Charente.
2. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 76.
3. *Œuvres*, I, p. 276.
4. *Lettres de Balzac à Chapelain*, p. 730.

l'Académie. Déjà seigneur de Puy de Neufville, terre échue par héritage à sa femme en 1637, François devient seigneur de Balzac à la mort de Guillaume Guez. Comme son père il atteindra une verte vieillesse. Il teste en 1672, révoque son testament en 1685 et meurt avant le mois de mars 1687.

SCHOMBERG

(*Lettre de la page 255.*)

Henri, comte de SCHOMBERG (1575-1632), fils de Gaspard de Schomberg, capitaine allemand qui, passé au service de la France, se distingua par sa valeur et sa fidélité sous Charles IX, Henri III et Henri IV, et de Jeanne Chasteignier de la Rocheposay, issue d'une des plus anciennes maisons du Poitou.

Henri de Schomberg, nommé lieutenant-général du Limousin en 1608, passe l'année 1615 en ambassade à la cour d'Angleterre, et à sa rentrée en France reçoit le titre de maréchal de camp. Le 20 juin 1620 il succède au président Jeannin comme surintendant des finances, ce qui toutefois ne l'empêche pas de prendre part aux campagnes de Normandie et d'Anjou, et aux sièges de Clérac et de Montpellier. Ses services militaires lui valent en 1622 le gouvernement du Limousin et de l'Angoumois dont le duc d'Epernon vient de se démettre. En janvier 1623, à la suite d'une intrigue de cour, on reprend à Schomberg les finances et il est relégué dans son gouvernement dont il prend formellement possession le 31 mars. L'année suivante, Richelieu, devenu tout-puissant, demande son rappel et, en 1625, lui fait donner le bâton de maréchal. En 1627 Schomberg chasse les Anglais de l'île de Ré et, après le siège de la Rochelle, il entre le premier dans cette ville à la tête des gardes françaises. En 1629 il force le Pas de Suse, et l'année suivante se rend maître de Pignerol et secourt Casal. Envoyé en Languedoc contre les rebelles, il gagne en 1632 la bataille de Castelnaudary où Montmorency est blessé et fait prisonnier. Le gouvernement de Languedoc qu'on ôte à son adversaire est le prix de sa victoire. Deux mois plus tard

il meurt à Bordeaux. On dit que la condamnation de Montmorency, dont il avait vainement imploré la grâce, abrégea ses jours.

Tous ses contemporains — Richelieu non moins que les autres — vantent chez Henri de Schomberg

« cette constante et inviolable fidélité qui l'a tousjours inseparablement attaché aux interests de la Couronne, et cette exacte probité avec laquelle il s'est conservé les mains si pures dans le maniement des tresors de l'Estat, qu'il y avoit lieu de douter, lequel estoit le plus eslevé, ou son courage par dessus le peril, ou son esprit par dessus les richesses [1]. »

Habile guerrier et politicien, Schomberg était aussi un protecteur éclairé des gens de lettres. Balzac qui lui envoie un des premiers exemplaires de son premièr recueil, et en reçoit un remerciement des plus louangeux, a plus d'une occasion de le voir en Angoumois, le retrouve à Paris, et a même un entretien avec lui à Bordeaux quelques jours avant sa mort [2]. Il semble d'ailleurs avoir connu toute la famille du maréchal. La sœur d'Henri de Schomberg avait épousé François de Daillon, comte du Lude. Leur fils aîné est ce comte de Pongibault tant admiré et aimé par Balzac et son ami Boisrobert, et à qui le premier déclare avoir été « tellement obligé que s'il eust déclaré la guerre à mon Roy et à ma patrie, je ne pouvois prendre de parti qui ne fust injuste » [3]. De fait, c'est cette amitié avec Pongibault et les louanges que Balzac a données au comte et à tous les siens qui semblent avoir causé le refroidissement du cardinal de la Valette à l'égard de Balzac. Il nous reste une lettre de 1632 adressée à un autre neveu de Schomberg, Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Agen, frère de Pongibault [4]. A l'époque des premières Lettres, Balzac semble également avoir été en d'assez bons termes avec le fils du maréchal, Charles de Schomberg, duc d'Halluin. A Angoulême le jour de Noël 1625, il quitte la lettre qu'il écrit à Vaugelas pour accompagner le duc au ser-

1. Faret : *Recueil de lettres nouvelles*, 1634, t. I, pp. 390-391.
2. *Œuvres*, I, p. 161.
3. Voir plus haut, pp. 43-45.
4. *Œuvres*, I, p. 223.

mon[1]. Cependant en 1643, dans une lettre à Chapelain, il portera un jugement assez sévère sur le fils de son ancien protecteur devenu maréchal à son tour :

« Je le connois il y a longtemps, et assez particulièrement ; mais, sur ma parolle, croyez que sa sœur (Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt) est beaucoup plus habile et judicieuse que luy. La bataille de Leucate et quelques aultres l'ont ressuscité, car je l'ay veu mort civilement, et feu M. de Blainville (mort en 1628) qui n'estoit pas sot comme vous sçavez, m'ayant un jour trouvé avec luy, faillit à me battre, et me fit une grosse reprimande sur le subjet de ma renommée, comme si ce commerce m'eust deshonnoré[2]. »

1. *Œuvres*, I, p. 133.
2. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. Tamisey de Larroque, pp. 454-455.

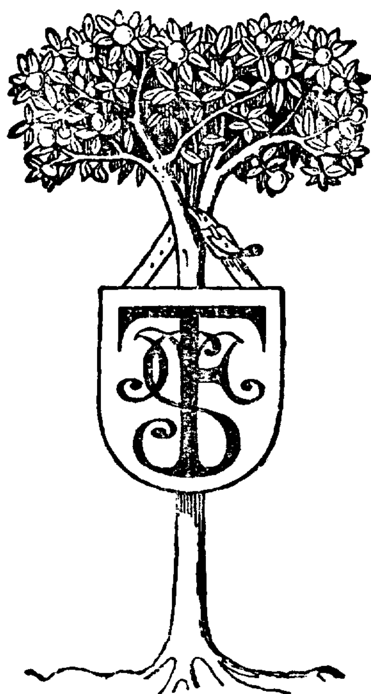
APPENDICE II

Tableau chronologique des lettres contenues dans ce tome I

TABLE

TABLE

Achevé d'imprimer
par Protat frères, à Mâcon,
le 22 mars 1933.



SOCIÉTÉ

DES

TEXTES FRANÇAIS MODERNES

La Société des Textes français modernes a pour but de réimprimer des textes publiés dans les quatre derniers siècles, et d'imprimer des textes inédits appartenant à ces mêmes siècles.

Les membres de la Société paient une cotisation annuelle de *quarante francs* dont ils peuvent se libérer par un versement de *six cents francs.*

Moyennant une cotisation annuelle de *quatre-vingts francs*, ou un versement de *douze cents francs*, ils peuvent recevoir les publications tirées sur papier de Hollande.

Les exemplaires sur papier de Hollande ne sont pas mis dans le commerce.

Les sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société, à partir de l'année de leur adhésion.

Ils ont droit à une remise de 20 °/o sur le prix de chacun des volumes publiés antérieurement.

La Librairie E. Droz, à qui a été confié le soin de recevoir les cotisations, se charge également de transmettre à la Société les adhésions nouvelles.

PUBLICATIONS

DES VINGT PREMIERS EXERCICES

(1905-1927)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE E. DROZ

Maistre Pierre Pathelin (E. Picot), 2e tirage.......	12 fr.
HERBERAY DES ESSARTS. Traduction d'*Amadis de Gaule*, livre I (H. Vaganay), 2 vol..................	50 »
MAURICE SCÈVE. *Délie* (E. Parturier), 2e tirage.....	40 »
DU BELLAY. *Œuvres Poétiques* (H. Chamard),	
Tome I, 2e tirage...........................	15 »
Tome II, 2e tirage..........................	25 »
Tome III, 2e tirage	20 »
Tome IV.....................................	20 »
Tome V......................................	40 »
RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier),	
Tomes I et II, 2e tirage....................	40 »
Tome III....................................	20 »
Tome IV	25 »
AMYOT. *Demosthenes et Ciceron* (J. Normand)......	8 »
DES MASURES. *Tragédies saintes* (Ch. Comte)......	20 »
J. DE SCHELANDRE. *Tyr et Sidon* (J. Haraszti)......	30 »
J. DE LINGENDES. *Œuvres Poétiques* (E.-T. Griffiths).	30 »
CH. SOREL. *Histoire comique de Francion* (E. Roy), t. I et II..............................	50 »
ANGOT DE L'ÉPERONNIÈRE. *Les Exercices de ce temps* (Fr. Lachèvre)............................	20 »
TRISTAN. *La Mariane* (J. Madeleine).............	15 »
TRISTAN. *La Mort de Sénèque* (J. Madeleine).......	15 »
BOIS-ROBERT. *Epistres en vers* (M. Cauchie), tome I	20 »
Tome II	40 »
Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette (P. Bonnefon), 2 vol................................	40 »
VOLTAIRE. *Lettres Philosophiques* (G. Lanson), 4e tirage, 2 vol................................	40 »
VOLTAIRE. *Candide* (A. Morize), 2e tirage........	40 »
SENANCOUR. *Obermann* (G. Michaut), 2 vol., 2e tirage	40 »
LAMARTINE. *Saül* (J. des Cognets)...............	15 »

Le Conservateur littéraire (J. Marsan), t. I et II.....	40	fr.
La Muse Française (J. Marsan), 2 vol.............	40	»
MICHELET. *Jeanne d'Arc* (G. Rudler),		
Tome I............................	5	»
Tome II............................	10	»
VIGNY. *Poèmes Antiques et Modernes* (E. Estève), 2e tirage............................	30	»
VIGNY. *Les Destinées* (E. Estève), 2e tirage........	15	»
THÉOPHILE GAUTIER. *Émaux et Camées* (J. Madeleine).	15	»

VINGT ET UNIÈME EXERCICE (1928) :

RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier), t. V.	30	»
CH. SOREL. *Histoire comique de Francion* (E. Roy), t. III............................	25	»

VINGT-DEUXIÈME EXERCICE (1929) :

VOLTAIRE. *Zadig* (G. Ascoli), 2 vol.............	40	»

VINGT-TROISIÈME EXERCICE (1930) :

RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier), t. VI.	30	»
RACAN. *Œuvres complètes* (L. Arnould), t. I......	40	»

VINGT-QUATRIÈME EXERCICE (1931) :

DU BELLAY. *Œuv. Poét.* (H. Chamard), t. VI, 2 vol.	50	»
CH. SOREL. *Histoire comique de Francion* (E. Roy), t. IV............................	25	»

VINGT-CINQUIÈME EXERCICE (1932) :

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. *Les Tragiques* (A. Garnier et J. Plattard), t. I............................	30	»
t. II............................	30	»
BOILEAU. *Satires* (A. Cahen)...	30	»

VINGT-SIXIÈME EXERCICE (1933) :

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. *Les Tragiques* (A. Garnier et J. Plattard), t. III............................	30	»
t. IV............................	30	»
GUEZ DE BALZAC. *Premières Lettres* (H. Bibas et K.-T. Butler), t. I............................	40	»

SOUS PRESSE OU EN PRÉPARATION

HERBERAY DES ESSARTS. *Amadis de Gaule* (H. Vaganay), suite.
DU BELLAY. *Œuvres* (H. Chamard), suite.
RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier), suite.
AMYOT. *Alexandre et César* (J. Normand).
AGRIPPA D'AUBIGNÉ. *Œuvres* (A. Garnier), suite.
E. PASQUIER. *Recherches de la France*, livre VII (G. Michaut).
— — livre VIII (F. Gohin).
RACAN. *Œuvres complètes* (L. Arnould), suite.
TRISTAN. *Le Parasite* (J. Madeleine).
SCARRON. *Nouvelles tragi-comiques* (J. Caillat).
Documents relatifs aux *Lettres Philosophiques* (G. Lanson).
Le Conservateur littéraire (J. Marsan), suite.
BALZAC. *Louis Lambert* (M. Bouteron).
Etc.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. MCMXXXIII.